

BNP PARIBAS

**RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
SUR LES COMPTES CONSOLIDES**

Exercice clos le 31 décembre 2013

Deloitte & Associés
185, avenue Charles de Gaulle
92524 Neuilly-sur-Seine Cedex

PricewaterhouseCoopers Audit
63, rue de Villiers
92208 Neuilly-sur-Seine Cedex

Mazars
61, rue Henri Regnault
92400 Courbevoie

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDES

Exercice clos le 31 décembre 2013

Aux Actionnaires
BNP Paribas
16, boulevard des Italiens
75009 Paris

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2013 sur :

- le contrôle des comptes consolidés de BNP Paribas, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de nos appréciations,
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par votre Conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I - Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages, ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention, d'une part, sur la note 3.g des notes annexes aux états financiers qui explique la constitution d'une provision relative à des paiements en dollar US concernant des pays soumis aux sanctions américaines et, d'autre part, sur la note 1.a des notes annexes aux états financiers qui expose les changements de méthodes comptables relatifs à l'amendement de la norme IAS 19 (avantages au personnel) et à la norme IFRS 13 (évaluation de la juste valeur).

II - Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

Provisionnement des risques de crédit et de contrepartie

Votre société comptabilise des dépréciations pour couvrir les risques de crédit et de contrepartie inhérents à ses activités (notes annexes 1.c.5, 3.f, 5.f et 5.g). Nous avons examiné le dispositif de contrôle relatif au recensement des expositions, au suivi des risques de crédit et de contrepartie, aux méthodologies de dépréciation, et à la couverture des pertes de valeur par des dépréciations individuelles et de portefeuille.

Valorisation des instruments financiers

Votre société utilise des modèles internes et des méthodologies pour la valorisation des instruments financiers qui ne sont pas traités sur des marchés actifs, ainsi que pour la constitution de certaines provisions et l'appréciation de la pertinence de la qualification en opérations de couverture. Nous avons examiné le dispositif de contrôle relatif à la détermination du caractère inactif d'un marché, à la vérification des modèles et à la détermination des paramètres utilisés.

Dépréciations relatives aux actifs disponibles à la vente

Votre société comptabilise des dépréciations sur des actifs disponibles à la vente lorsqu'il existe une indication objective de baisse prolongée ou significative de la valeur de ces actifs (notes annexes 1.c.5, 3.d et 5.c). Nous avons examiné le dispositif de contrôle relatif à l'identification d'indices de perte de valeur, la valorisation des lignes les plus significatives, ainsi que les estimations ayant conduit, le cas échéant, à la couverture des pertes de valeur par des dépréciations.

Dépréciations relatives aux écarts d'acquisition

Votre société a procédé à des tests de dépréciation des écarts d'acquisition, qui ont conduit, le cas échéant, à la constatation de dépréciations au titre de cet exercice (notes annexes 1.b.4 et 5.o). Nous avons examiné les modalités de mise en œuvre de ces tests, les principales hypothèses et les principaux paramètres utilisés, ainsi que les estimations ayant conduit, le cas échéant, à la couverture des pertes de valeur par des dépréciations.

Impôts différés actifs

Votre société comptabilise des impôts différés actifs notamment au titre des déficits fiscaux reportables (notes annexes 1.k, 3.h et 5.k). Nous avons examiné les principales estimations et hypothèses ayant conduit à la reconnaissance de ces impôts différés.

Provisionnement des engagements sociaux

Votre société constitue des provisions pour couvrir les engagements sociaux (notes annexes 1.h, 2 et 7.b). Nous avons examiné la méthodologie d'évaluation de ces engagements, ainsi que les principales hypothèses et les principaux paramètres utilisés.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III - Vérification spécifique

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations données dans le rapport sur la gestion du groupe. Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Fait à Neuilly-sur-Seine et à Courbevoie, le 7 mars 2014

Les Commissaires aux comptes

Deloitte & Associés



Damien Laurent

PricewaterhouseCoopers Audit



Etienne Boris

Mazars



Hervé Hélias

ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

31 décembre 2013





SOMMAIRE

ETATS FINANCIERS CONSOLIDES	4
COMPTE DE RESULTAT DE L'EXERCICE 2013	4
ETAT DU RESULTAT NET ET DES VARIATIONS D'ACTIFS ET DE PASSIFS COMPTABILISEES DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES	5
BILAN AU 31 DECEMBRE 2013	6
TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE RELATIFS A L'EXERCICE 2013	7
TABLEAU DE PASSAGE DES CAPITAUX PROPRES DU 1er JANVIER 2012 AU 31 DECEMBRE 2013	8
NOTES ANNEXES AUX ETATS FINANCIERS	10
1. RESUME DES PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES PAR LE GROUPE	10
2. EFFET DE L'APPLICATION RETROSPECTIVE DE L'AMENDEMENT A LA NORME IAS 19	36
3. NOTES RELATIVES AU COMPTE DE RESULTAT DE L'EXERCICE 2013	38
3.a Marge d'intérêts	38
3.b Commissions	39
3.c Gains nets sur instruments financiers évalués en valeur de marché par résultat	39
3.d Gains nets sur actifs financiers disponibles à la vente et autres actifs financiers non évalués en valeur de marché	40
3.e Produits et charges des autres activités	40
3.f Coût du risque	41
3.g Provision relative à des paiements en dollar US concernant des pays soumis aux sanctions américaines	43
3.h Impôt sur les bénéfices	43
4. INFORMATIONS SECTORIELLES	44
5. NOTES RELATIVES AU BILAN AU 31 DECEMBRE 2013	47
5.a Actifs, passifs et instruments financiers dérivés en valeur de marché par résultat	47
5.b Instruments financiers dérivés à usage de couverture	49
5.c Actifs financiers disponibles à la vente	49
5.d Mesure de la valeur de marché des instruments financiers	51
5.e Reclassification d'instruments financiers initialement comptabilisés en valeur de marché par résultat à des fins de transaction ou en actifs disponibles à la vente	62
5.f Opérations interbancaires, créances et dettes sur établissements de crédit	63
5.g Prêts, créances et dettes sur la clientèle	63
5.h Encours présentant des impayés et encours douteux	64
5.i Dettes représentées par un titre et dettes subordonnées	66
5.j Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	69
5.k Impôts courants et différés	70
5.l Comptes de régularisation, actifs et passifs divers	71
5.m Participations dans les sociétés mises en équivalence	72
5.n Immobilisations de placement et d'exploitation	73
5.o Ecart d'acquisition	74
5.p Provisions techniques des sociétés d'assurance	78
5.q Provisions pour risques et charges	79
5.r Compensation des actifs et passifs financiers	80
5.s Transferts d'actifs financiers	83
6. ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT ET DE GARANTIE	84
6.a Engagements de financement donnés ou reçus	84
6.b Engagements de garantie donnés par signature	84
6.c Autres engagements de garantie	85
7. REMUNERATION ET AVANTAGES CONSENTIS AU PERSONNEL	86
7.a Frais de personnel	86
7.b Avantages postérieurs à l'emploi	86
7.c Autres avantages à long terme	93
7.d Indemnités de fin de contrat de travail	94
7.e Paiements à base d'actions	95



8.	INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES	101
8.a	Evolution du capital et résultat par action	101
8.b	Périmètre de consolidation	105
8.c	Variation de la part du Groupe et des actionnaires minoritaires dans le capital et les réserves des filiales	112
8.d	Regroupement d'entreprises et perte de contrôle	113
8.e	Rémunérations et avantages sociaux bénéficiant aux mandataires sociaux	114
8.f	Relations avec les autres parties liées	115
8.g	Echéancier par maturité	116
8.h	Valeur de marché des instruments financiers comptabilisés au coût amorti	118
8.i	Passif éventuel : procédures judiciaires et d'arbitrage	119
8.j	Honoraires des Commissaires aux comptes	121

**ETATS FINANCIERS CONSOLIDES****établis selon les normes comptables IFRS adoptées par l'Union Européenne**

Les états financiers consolidés du Groupe BNP Paribas sont présentés au titre des deux exercices 2013 et 2012. Conformément à l'article 20.1 de l'annexe I au règlement européen Prospectus (règlement EU 809/2004), il est précisé que l'exercice 2011 est consultable dans le Document de référence déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers le 8 mars 2013 sous le numéro D.13-0115.

COMPTE DE RESULTAT DE L'EXERCICE 2013

En millions d'euros	Notes	Exercice 2013	Exercice 2012 ⁽¹⁾
Intérêts et produits assimilés	3.a	38 955	44 476
Intérêts et charges assimilées	3.a	(18 359)	(22 731)
Commissions (produits)	3.b	12 301	12 601
Commissions (charges)	3.b	(5 123)	(5 069)
Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la valeur de marché par résultat	3.c	4 581	3 312
Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente et autres actifs financiers non évalués en valeur de marché	3.d	1 665	1 624
Produits des autres activités	3.e	34 350	33 720
Charges des autres activités	3.e	(29 548)	(28 861)
PRODUIT NET BANCAIRE		38 822	39 072
Frais de personnel	7.a	(14 842)	(15 248)
Autres charges générales d'exploitation		(9 714)	(9 752)
Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles	5.n	(1 582)	(1 543)
RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION		12 684	12 529
Coût du risque	3.f	(4 054)	(3 941)
Provision relative à des paiements en dollar US concernant des pays soumis aux sanctions américaines	3.g	(798)	-
RESULTAT D'EXPLOITATION		7 832	8 588
Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence		323	489
Gains nets sur autres actifs immobilisés		285	1 792
Ecart d'acquisition	5.o	(251)	(490)
RESULTAT AVANT IMPOT		8 189	10 379
Impôt sur les bénéfices	3.h	(2 750)	(3 061)
RESULTAT NET		5 439	7 318
dont intérêts minoritaires		607	754
RESULTAT NET, PART DU GROUPE		4 832	6 564
Résultat par action	8.a	3,69	5,17
Résultat dilué par action	8.a	3,68	5,16

⁽¹⁾ Données retraitées par application de l'amendement à la norme IAS 19 (cf. notes 1.a et 2).



ETAT DU RESULTAT NET ET DES VARIATIONS D'ACTIFS ET DE PASSIFS COMPTABILISEES DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES

En millions d'euros	Exercice 2013	Exercice 2012 ⁽¹⁾
Résultat net	5 439	7 318
Variations d'actifs et passifs comptabilisées directement en capitaux propres	(1 376)	5 403
Eléments pouvant être rapportés au résultat	(1 711)	5 513
- Variations de valeur des éléments relatifs aux parités monétaires	(1 228)	109
- Variations de valeur des actifs financiers disponibles à la vente, y compris ceux reclassés en prêts et créances	1 308	4 761
- Variations de valeur des actifs financiers disponibles à la vente, y compris ceux reclassés en prêts et créances, rapportées au résultat de la période	(646)	(284)
- Variations de valeur différées des instruments dérivés de couverture	(836)	559
- Variations de valeur des instruments dérivés de couverture, rapportées au résultat de la période	-	6
- Variations de valeur des éléments relatifs aux sociétés mises en équivalence	(309)	362
Eléments ne pouvant être rapportés au résultat	335	(110)
- Effets des réestimations sur les régimes d'avantages postérieurs à l'emploi	341	(105)
- Variations de valeur des éléments relatifs aux sociétés mises en équivalence	(6)	(5)
Total cumulé	4 063	12 721
- Part du Groupe	3 874	11 090
- Part des minoritaires	189	1 631

⁽¹⁾ Données retraitées par application de l'amendement à la norme IAS 19 (cf. notes 1.a et 2).

**BILAN AU 31 DECEMBRE 2013**

En millions d'euros, au	Notes	31 décembre 2013	31 décembre 2012 ⁽¹⁾
ACTIF			
Caisse, banques centrales		101 066	103 190
Instruments financiers en valeur de marché par résultat			
Portefeuille de titres de transaction	5.a	157 740	143 465
Prêts et opérations de pensions	5.a	145 308	146 899
Portefeuille évalué en valeur de marché sur option	5.a	67 230	62 800
Instruments financiers dérivés	5.a	301 409	410 635
Instruments financiers dérivés de couverture	5.b	8 426	14 267
Actifs financiers disponibles à la vente	5.c	203 413	192 506
Prêts et créances sur les établissements de crédit	5.f	50 487	40 406
Prêts et créances sur la clientèle	5.g	617 161	630 520
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux		3 657	5 836
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	5.j	9 881	10 284
Actifs d'impôts courants et différés	5.k	9 048	8 732
Comptes de régularisation et actifs divers	5.l	89 105	99 207
Participations dans les entreprises mises en équivalence	5.m	5 747	7 031
Immeubles de placement	5.n	713	927
Immobilisations corporelles	5.n	17 177	17 319
Immobilisations incorporelles	5.n	2 577	2 585
Ecart d'acquisition	5.o	9 994	10 591
TOTAL ACTIF		1 800 139	1 907 200
DETTES			
Banques centrales		661	1 532
Instruments financiers en valeur de marché par résultat			
Portefeuille de titres de transaction	5.a	69 803	52 432
Emprunts et opérations de pensions	5.a	195 934	203 063
Portefeuille évalué en valeur de marché sur option	5.a	45 329	43 530
Instruments financiers dérivés	5.a	297 081	404 598
Instruments financiers dérivés de couverture	5.b	12 289	17 286
Dettes envers les établissements de crédit	5.f	85 021	111 735
Dettes envers la clientèle	5.g	557 903	539 513
Dettes représentées par un titre	5.i	183 507	173 198
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux		924	2 067
Passifs d'impôts courants et différés	5.k	2 632	2 943
Comptes de régularisation et passifs divers	5.l	78 676	86 691
Provisions techniques des sociétés d'assurance	5.p	155 226	147 992
Provisions pour risques et charges	5.q	11 963	11 380
Dettes subordonnées	5.i	12 028	15 223
TOTAL DETTES		1 708 977	1 813 183
CAPITAUX PROPRES			
<i>Capital et réserves</i>		80 824	75 654
<i>Résultat de l'exercice, part du Groupe</i>		4 832	6 564
Total capital, réserves consolidées et résultat de la période, part du Groupe		85 656	82 218
Variations d'actifs et passifs comptabilisées directement en capitaux propres		1 935	3 226
Total part du Groupe		87 591	85 444
Réserves et résultat des minoritaires		3 579	8 161
Variations d'actifs et passifs comptabilisées directement en capitaux propres		(8)	412
Total intérêts minoritaires		3 571	8 573
TOTAL CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS		91 162	94 017
TOTAL PASSIF		1 800 139	1 907 200

⁽¹⁾ Données retraitées par application de l'amendement à la norme IAS 19 (cf. notes 1.a et 2).



TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE RELATIFS A L'EXERCICE 2013

En millions d'euros	Notes	Exercice 2013	Exercice 2012 ⁽¹⁾
Résultat avant impôt		8 189	10 379
Éléments non monétaires inclus dans le résultat net avant impôts et autres ajustements hors résultat		9 389	8 533
Dotations nettes aux amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles		3 490	3 663
Dotations nettes aux provisions des autres immobilisations et dépréciation des écarts d'acquisition		167	493
Dotations nettes aux provisions		10 908	6 997
Quote-part de résultat liée aux sociétés mises en équivalence		(323)	(489)
Charges (produits) nets des activités d'investissement		86	(1 783)
Charges (produits) nets des activités de financement		(90)	217
Autres mouvements		(4 849)	(565)
Augmentation (diminution) nette liée aux actifs et passifs provenant des activités opérationnelles		(7 176)	38 424
Diminution nette liée aux opérations avec les établissements de crédit		(33 538)	(22 052)
Augmentation nette liée aux opérations avec la clientèle		44 366	47 028
Augmentation (diminution) nette liée aux opérations affectant les autres actifs ou passifs financiers		(13 004)	17 890
Diminution nette liée aux opérations affectant les actifs ou passifs non financiers		(2 135)	(2 455)
Impôts versés		(2 865)	(1 987)
AUGMENTATION NETTE DE LA TRESORERIE GENEREE PAR L'ACTIVITE OPERATIONNELLE		10 402	57 336
Augmentation (diminution) nette liée aux actifs financiers et aux participations		(482)	2 911
Diminution nette liée aux immobilisations corporelles et incorporelles		(1 501)	(1 631)
AUGMENTATION (DIMINUTION) NETTE DE LA TRESORERIE LIEE AUX OPERATIONS D'INVESTISSEMENT		(1 983)	1 280
Augmentation (diminution) de trésorerie liée aux opérations réalisées avec les actionnaires		(2 234)	543
Diminution de trésorerie provenant des autres activités de financement		(3 506)	(8 246)
DIMINUTION NETTE DE LA TRESORERIE LIEE AUX OPERATIONS DE FINANCEMENT		(5 740)	(7 703)
EFFET DE LA VARIATION DES TAUX DE CHANGE SUR LA TRESORERIE ET ASSIMILEE		(4 776)	(1 035)
AUGMENTATION (DIMINUTION) NETTE DE LA TRESORERIE		(2 097)	49 878
Solde des comptes de trésorerie et assimilée à l'ouverture de la période		100 207	50 329
Comptes actifs de caisse, banques centrales		103 190	58 382
Comptes passifs de banques centrales		(1 532)	(1 231)
Prêts à vue aux établissements de crédit	5.f	8 665	12 099
Emprunts à vue auprès des établissements de crédit	5.f	(9 840)	(18 308)
Déduction des créances et dettes rattachées sur les comptes de trésorerie et assimilée		(276)	(613)
Solde des comptes de trésorerie et assimilée à la clôture de la période		98 110	100 207
Comptes actifs de caisse, banques centrales		101 066	103 190
Comptes passifs de banques centrales		(661)	(1 532)
Prêts à vue aux établissements de crédit	5.f	7 392	8 665
Emprunts à vue auprès des établissements de crédit	5.f	(9 536)	(9 840)
Déduction des créances et dettes rattachées sur les comptes de trésorerie et assimilée		(151)	(276)
AUGMENTATION (DIMINUTION) DES SOLDES DES COMPTES DE TRESORERIE ET ASSIMILEE		(2 097)	49 878

⁽¹⁾ Données retraitées par application de l'amendement à la norme IAS 19 (cf. notes 1.a et 2).



TABLEAU DE PASSAGE DES CAPITAUX PROPRES

En millions d'euros	Capital et réserves						
	Part du Groupe				Intérêts minoritaires		
	Capital et réserves liées	Titres Super Subordonnés à Durée Indéterminée	Réserves non distribuées	Total	Capital et réserves	Preferred shares éligibles au Tier1	Total
Situation au 31 décembre 2011 (avant amendement IAS 19)	25 678	7 261	43 825	76 764	9 342	1 395	10 737
Effets de l'application rétroactive de l'amendement à IAS 19			(354)	(354)	58		58
Situation au 1er janvier 2012⁽¹⁾	25 678	7 261	43 471	76 410	9 400	1 395	10 795
Affectation du résultat de l'exercice 2011			(1 430)	(1 430)	(236)		(236)
Augmentations de capital et émissions	1 153			1 153			
Réduction de capital	(378)			(378)	(250)	(683)	(933)
Mouvements sur titres propres	268	(20)	(46)	202	10		10
Opérations résultant de plans de paiement en actions			72	72			
Rémunération des preferred shares et des Titres Super Subordonnés à Durée Indéterminée			(280)	(280)	(86)		(86)
Opérations internes affectant les actionnaires minoritaires (note 8.c)			8	8	(11)		(11)
Mouvements de périmètre affectant les intérêts minoritaires					(2 027)		(2 027)
Opérations d'acquisition de participations complémentaires ou de cession partielle (note 8.c)					(4)		(4)
Variation des engagements de rachat de participation aux actionnaires minoritaires			5	5	(15)		(15)
Autres variations	(7)		(7)	(14)	(76)	40	(36)
Variations d'actifs et passifs comptabilisées directement en capitaux propres ⁽¹⁾			(94)	(94)	(16)		(16)
Résultat net au 31 décembre 2012			6 564	6 564	754		754
Acomptes distribués sur le résultat de l'exercice					(34)		(34)
Situation au 31 décembre 2012⁽¹⁾	26 714	7 241	48 263	82 218	7 409	752	8 161
Affectation du résultat de l'exercice 2012			(1 863)	(1 863)	(171)		(171)
Augmentations de capital et émissions	108			108			
Réduction de capital		(649)	(1)	(650)		(712)	(712)
Mouvements sur titres propres	(9)	22	(90)	(77)			
Opérations résultant de plans de paiement en actions			49	49			
Rémunération des preferred shares et des TSSDI			(266)	(266)	(42)		(42)
Opérations internes affectant les actionnaires minoritaires (note 8.c)			78	78	(83)		(83)
Mouvements de périmètre affectant les intérêts minoritaires			(16)	(16)	(15)		(15)
Opérations d'acquisition de participations complémentaires ou de cession partielle (note 8.c)			911	911	(4 161)		(4 161)
Variation des engagements de rachat de participation aux actionnaires minoritaires			(1)	(1)	(8)		(8)
Autres variations	(1)		1		11		11
Variations d'actifs et passifs comptabilisées directement en capitaux propres			333	333	2		2
Résultat net au 31 décembre 2013			4 832	4 832	607		607
Acomptes distribués sur le résultat de l'exercice					(10)		(10)
Situation au 31 décembre 2013	26 812	6 614	52 230	85 656	3 539	40	3 579

(1) Données retraitées par application de l'amendement à la norme IAS 19 (cf. notes 1.a et 2).



DU 1er JANVIER 2012 AU 31 DECEMBRE 2013

Variations d'actifs et passifs comptabilisées directement en capitaux propres					Intérêts minoritaires	Capitaux propres totaux
Part du Groupe						
Parités monétaires	Actifs financiers disponibles à la vente et prêts et créances reclassés	Instruments dérivés de couverture	Total			
(445)	(2 196)	1 247	(1 394)	(481)	85 626	
					(296)	
(445)	(2 196)	1 247	(1 394)	(481)	85 330	
					(1 666)	
					1 153	
					(1 311)	
					212	
					72	
					(366)	
					(3)	
					(2 027)	
					(4)	
					(10)	
					(50)	
(56)	4 345	331	4 620	893	5 403	
					7 318	
					(34)	
(501)	2 149	1 578	3 226	412	94 017	
					(2 034)	
					108	
					(1 362)	
					(77)	
					49	
					(308)	
					(5)	
					(31)	
					(3 250)	
					(9)	
					11	
(1 386)	861	(766)	(1 291)	(420)	(1 376)	
					5 439	
					(10)	
(1 887)	3 010	812	1 935	(8)	91 162	



NOTES ANNEXES AUX ETATS FINANCIERS

établis selon les Normes comptables IFRS adoptées par l'Union Européenne

1. RESUME DES PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES PAR LE GROUPE

1.a NORMES COMPTABLES APPLICABLES

Les comptes consolidés du Groupe BNP Paribas sont établis conformément aux normes comptables internationales (International Financial Reporting Standards – IFRS), telles qu'elles ont été adoptées au sein de l'Union Européenne¹. A ce titre, certaines dispositions de la norme IAS 39 relative à la comptabilité de couverture ont été exclues, et les normes IFRS 10, 11, 12 et IAS 28 modifiée relatives aux principes de consolidation ne sont applicables de manière obligatoire qu'à compter du 1^{er} janvier 2014.

Dans les comptes consolidés présentés au 31 décembre 2013, le Groupe applique l'amendement à IFRS 7 « Instruments financiers : informations à fournir – Compensation d'actifs financiers et de passifs financiers » adopté par l'Union Européenne le 29 décembre 2012 (note 5.r). Cet amendement est sans impact sur l'évaluation et la comptabilisation des transactions.

Depuis le 1^{er} janvier 2013, le Groupe applique la norme IFRS 13 « Evaluation de la juste valeur » adoptée par l'Union Européenne le 29 décembre 2012, et enregistre désormais un ajustement de la valeur de modèle des instruments dérivés au titre de son risque de crédit propre (note 5.d).

Depuis le 1^{er} janvier 2013, le Groupe applique l'amendement à IAS 19 « Avantages au personnel » adopté en juin 2012 par l'Union Européenne : la dette au titre des engagements de retraite figure au bilan du Groupe en tenant compte des écarts actuariels qui n'avaient pas été comptabilisés ou amortis. Cet amendement étant d'application rétrospective, les états financiers comparatifs au 1^{er} janvier et 31 décembre 2012 ont été retraités comme présenté en note 2.

L'entrée en vigueur des autres normes d'application obligatoire à partir du 1^{er} janvier 2013 n'a pas eu d'effet sur les états financiers de l'exercice 2013.

Le Groupe n'a pas anticipé l'application des nouvelles normes, amendements et interprétations adoptés par l'Union Européenne lorsque l'application en 2013 n'est l'objet que d'une option.

Le 29 décembre 2012, l'Union Européenne a adopté les normes IFRS 10 « Etats financiers consolidés », IFRS 11 « Partenariats » ainsi que la norme modifiée IAS 28 « Participations dans des entreprises associées et des coentreprises », applicables en Europe au plus tard aux exercices ouverts à partir du 1^{er} janvier 2014. L'application de ces normes aura un impact estimé de -13 milliards d'euros sur le total du bilan du Groupe au 1^{er} janvier 2013, dont environ 6 milliards d'euros d'augmentation liés à l'adoption d'IFRS 10 et -19 milliards d'euros de diminution liés à l'adoption d'IFRS 11. L'impact sur les capitaux propres et sur le compte de résultat n'est pas significatif.

L'Union Européenne a adopté le 29 décembre 2012, l'amendement à IAS 32 « Instruments financiers : présentation – compensation d'actifs financiers et de passifs financiers » et le 20 décembre 2013, l'amendement à IAS 39 « instruments financiers : comptabilisation et évaluation – novation des dérivés et maintien de la comptabilité de couverture », applicables au plus tard aux exercices ouverts à partir du 1^{er} janvier 2014. Le Groupe est en cours d'analyse des incidences éventuelles de l'application de ces normes sur ses comptes consolidés.

¹ Le référentiel intégral des normes adoptées au sein de l'Union Européenne peut être consulté sur le site internet de la Commission Européenne à l'adresse suivante :

http://ec.europa.eu/internal_market/accounting/ias_fr.htm#adopted-commission



Les informations relatives à la nature et l'étendue des risques afférents aux instruments financiers requis par IFRS 7 « Instruments financiers : informations à fournir » et aux contrats d'assurance requis par IFRS 4 « Contrats d'assurance » ainsi que les informations sur les fonds propres réglementaires prescrites par IAS 1 « Présentation des états financiers » sont présentées au sein du chapitre 5 du document de référence. Ces informations qui font partie intégrante des notes annexes aux états financiers consolidés du Groupe BNP Paribas sont couvertes par l'opinion des Commissaires aux comptes sur les états financiers consolidés et sont identifiées dans le rapport de gestion par la mention « audité ».

1.b PRINCIPES DE CONSOLIDATION

1.b.1 PERIMETRE DE CONSOLIDATION

Les comptes consolidés de BNP Paribas regroupent l'ensemble des entreprises sous contrôle exclusif, contrôle conjoint ou sous influence notable hormis celles dont la consolidation présente un caractère négligeable pour l'établissement des comptes consolidés du Groupe. Une entreprise est présumée présenter un caractère négligeable pour l'établissement des comptes consolidés du Groupe dès lors que sa contribution dans les comptes consolidés reste en deçà des trois seuils suivants : 15 millions d'euros pour le produit net bancaire, 1 million d'euros pour le résultat net avant impôt, et 500 millions d'euros pour le total du bilan. Sont également consolidées les entités portant à leur actif des titres de participation de sociétés consolidées.

Une filiale est consolidée à partir de la date à laquelle le Groupe obtient effectivement son contrôle. Les entités temporairement contrôlées sont également intégrées dans les comptes consolidés jusqu'à la date de leur cession.

Enfin, le Groupe consolide les structures juridiques distinctes créées spécifiquement pour gérer une opération ou un groupe d'opérations similaires (entités « ad hoc »), et ce même en l'absence de lien en capital, dans la mesure où il en exerce en substance le contrôle, au regard des critères suivants :

- les activités de l'entité sont menées pour le compte exclusif du Groupe, de telle sorte que ce dernier en tire des avantages ;
- le Groupe dispose du pouvoir de décision et de gestion afin d'obtenir la majorité des avantages liés aux activités courantes de l'entité. Ce pouvoir se caractérise notamment par la capacité de dissoudre l'entité, d'en changer les statuts ou de s'opposer formellement à leur modification ;
- le Groupe a la capacité d'obtenir la majorité des avantages de l'entité et par conséquent peut être exposé aux risques liés à l'activité de la dite entité. Les avantages peuvent prendre la forme d'un droit à recevoir tout ou partie du résultat, évalué sur une base annuelle, une quote-part d'actif net, à disposer d'un ou plusieurs actifs ou à bénéficier de la majorité des actifs résiduels en cas de liquidation ;
- le Groupe conserve la majorité des risques pris par l'entité afin d'en retirer un avantage ; tel peut être le cas si le Groupe reste exposé aux premières pertes du portefeuille d'actifs logé dans l'entité.

1.b.2 METHODES DE CONSOLIDATION

Les entreprises sur lesquelles le Groupe exerce un contrôle exclusif sont consolidées par intégration globale. Le Groupe possède le contrôle exclusif d'une filiale lorsqu'il est en mesure de diriger les politiques financières et opérationnelles d'une entité afin de bénéficier de ses activités. Le contrôle exclusif est présumé exister lorsque le Groupe BNP Paribas détient, directement ou indirectement, plus de la moitié des droits de vote de la filiale ; il est attesté lorsque le Groupe dispose du pouvoir de diriger les politiques financières et opérationnelles de l'entité en vertu d'un accord, ou de nommer, de révoquer ou de réunir la majorité des membres du Conseil d'administration ou de l'organe de direction équivalent.



La détermination du pourcentage de contrôle prend en compte les droits de vote potentiels qui donnent accès à des droits de vote complémentaires, dès lors qu'ils sont immédiatement exerçables ou convertibles.

Les entreprises sous contrôle conjoint sont consolidées par intégration proportionnelle. Le Groupe possède un contrôle conjoint lorsque, en vertu d'un accord contractuel, les décisions financières et opérationnelles stratégiques liées à l'activité nécessitent l'accord unanime des parties qui se partagent le contrôle.

Les entreprises sous influence notable sont mises en équivalence. L'influence notable est le pouvoir de participer aux décisions de politique financière et opérationnelle d'une entité, sans en détenir le contrôle. Elle est présumée si le Groupe détient, directement ou indirectement, 20% ou plus des droits de vote dans une entité. Les participations inférieures à ce seuil sont exclues du périmètre de consolidation, sauf si elles représentent un investissement stratégique, et si le Groupe y exerce une influence notable effective. Tel est le cas des sociétés développées en partenariat avec d'autres groupes dans lesquelles le Groupe BNP Paribas participe aux décisions stratégiques de l'entreprise associée en étant représenté dans les organes de direction, exerce une influence sur la gestion opérationnelle de l'entreprise associée par la mise à disposition de systèmes de gestion ou de personnel dirigeant, et apporte sa collaboration technique au développement de cette entreprise.

Les variations de capitaux propres des sociétés mises en équivalence sont comptabilisées à l'actif du bilan sous la rubrique « Participations dans les sociétés mises en équivalence » et au passif du bilan sous la rubrique de capitaux propres appropriée. L'écart d'acquisition sur une société consolidée par mise en équivalence figure également sous la rubrique « Participations dans les sociétés mises en équivalence ».

Dès lors qu'il existe un indicateur de perte de valeur, la valeur comptable de la participation mise en équivalence (y compris l'écart d'acquisition) est soumise à un test de dépréciation, en comparant sa valeur recouvrable (égale au montant le plus important entre la valeur d'utilité et la valeur de marché) avec sa valeur comptable. Le cas échéant, une dépréciation est comptabilisée sous la rubrique « Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence » du compte de résultat consolidé et peut être reprise ultérieurement.

Si la quote-part du Groupe dans les pertes d'une entreprise mise en équivalence est égale ou supérieure à ses intérêts dans cette entreprise, le Groupe cesse de prendre en compte sa quote-part dans les pertes à venir. La participation est alors présentée pour une valeur nulle. Les pertes supplémentaires de l'entreprise associée sont provisionnées uniquement lorsque le Groupe a une obligation légale ou implicite de le faire ou lorsqu'il a effectué des paiements pour le compte de l'entreprise.

Les intérêts minoritaires sont présentés séparément dans le résultat consolidé, ainsi que dans le bilan consolidé au sein des capitaux propres. La détermination des intérêts minoritaires tient compte le cas échéant des actions préférentielles cumulatives en circulation émises par les filiales et classées comme des instruments de capitaux propres, dès lors qu'elles sont détenues par des entreprises hors du Groupe.

Les transactions aboutissant à une perte de contrôle intervenues antérieurement au 1^{er} janvier 2010 ont conduit à la constatation d'un résultat de cession correspondant à la différence entre le prix de cession et la quote-part de capitaux propres cédée. L'application de la norme IAS 27 révisée a modifié le traitement des pertes de contrôle intervenant postérieurement au 1^{er} janvier 2010 et a conduit à réévaluer la quote-part résiduelle éventuellement conservée à sa valeur de marché par la contrepartie du résultat.

Les résultats de cession réalisés sur les titres consolidés sont enregistrés au compte de résultat sous la rubrique « Gains nets sur autres actifs immobilisés ».

1.b.3 REGLES DE CONSOLIDATION

Les états financiers consolidés sont établis en utilisant des méthodes comptables uniformes pour des transactions et autres événements semblables dans des circonstances similaires.



- **Elimination des opérations réciproques**

Les soldes réciproques résultant d'opérations réalisées entre sociétés consolidées du Groupe ainsi que les opérations elles-mêmes, y compris les produits, les charges et les dividendes, sont éliminés. Les profits et les pertes réalisés du fait de cessions d'actifs à l'intérieur du Groupe sont éliminés, sauf dans l'hypothèse où l'actif cédé est considéré comme durablement déprécié. Les profits et pertes latents compris dans la valeur des actifs disponibles à la vente sont conservés au niveau du Groupe.

- **Conversion des comptes en devises étrangères**

Les comptes consolidés de BNP Paribas sont établis en euros.

La conversion des comptes des entités dont la monnaie fonctionnelle est différente de l'euro est effectuée par application de la méthode du cours de clôture. Selon cette méthode, tous les éléments d'actif et de passif, monétaires ou non monétaires, sont convertis au cours de change en vigueur à la date de clôture de l'exercice. Les produits et les charges sont convertis au cours moyen de la période.

La même méthode s'applique aux comptes des filiales du Groupe situées dans des pays dotés d'une économie à caractère hyper-inflationniste, préalablement corrigés des effets de l'inflation au moyen d'indices reflétant les variations générales des prix.

Les écarts de conversion constatés, tant sur les éléments du bilan que du résultat, sont portés, pour la part revenant au Groupe dans ses capitaux propres sous la rubrique «Écarts de conversion» et pour la part des tiers sous la rubrique «Intérêts minoritaires». Par application de l'option offerte par la norme IFRS 1, le Groupe a procédé, par transfert aux réserves consolidées, à la mise à zéro de l'ensemble des écarts de conversion en part du Groupe et en Intérêts minoritaires dans le bilan d'ouverture du 1^{er} janvier 2004.

En cas de liquidation ou de cession de tout ou partie d'une participation détenue dans une entreprise située hors de la zone euro conduisant à changer la nature de l'investissement (perte de contrôle, d'influence notable ou de contrôle conjoint), l'écart de conversion cumulé déterminé selon la méthode par palier existant au sein des capitaux propres à la date de liquidation ou de cession est enregistré en résultat.

En cas de variation de pourcentage d'intérêts ne conduisant pas à changer la nature de l'investissement, l'écart de conversion est réalloué entre la part du groupe et les intérêts minoritaires si l'entité est intégrée globalement ; dans le cas d'une entreprise associée ou d'une coentreprise, il est enregistré en résultat pour la fraction afférente à la participation cédée.

1.b.4 REGROUPEMENTS D'ENTREPRISES ET EVALUATION DES ECARTS D'ACQUISITION

- **Regroupement d'entreprises**

Les regroupements d'entreprises sont comptabilisés selon la méthode de l'acquisition.

Selon cette méthode, les actifs identifiables acquis et les passifs repris de l'entité acquise sont comptabilisés à la valeur de marché ou son équivalent, déterminée à la date d'acquisition, à l'exception des actifs non courants classés comme actifs détenus en vue de la vente, qui sont comptabilisés à la valeur de marché nette des coûts de sortie.

Les passifs éventuels de l'entité acquise ne sont comptabilisés au bilan consolidé que dans la mesure où ils sont représentatifs d'une obligation actuelle à la date de prise de contrôle et où leur valeur de marché peut être estimée de façon fiable.

Le coût d'acquisition est égal à la valeur de marché ou son équivalent, à la date d'échange des actifs remis, des passifs encourus ou assumés ou des instruments de capitaux propres émis pour obtenir le contrôle de la société acquise. Les coûts directement afférents à l'opération de regroupement constituent une transaction séparée du regroupement et sont enregistrés en résultat.



Les compléments de prix éventuels sont intégrés dès la prise de contrôle dans le coût d'acquisition pour leur valeur de marché à la date d'acquisition. Les variations ultérieures de valeur des compléments de prix éventuels qualifiés de passifs financiers sont enregistrées en résultat.

Le Groupe dispose d'un délai de douze mois après la date d'acquisition pour finaliser la comptabilisation du regroupement d'entreprises considéré.

L'écart d'acquisition, ou survalueur, correspond à la différence entre le coût d'acquisition et la quote-part d'intérêt de l'acquéreur dans la valeur de marché ou son équivalent des actifs et passifs identifiables à la date d'acquisition. A cette date, cet écart est inscrit à l'actif de l'acquéreur s'il est positif, et est comptabilisé immédiatement en résultat s'il est négatif. Les intérêts minoritaires sont alors évalués pour leur quote-part dans la juste valeur des actifs et passifs identifiables de l'entité acquise. Cependant, le Groupe peut également choisir, pour chaque regroupement d'entreprises, d'évaluer les intérêts minoritaires à leur juste valeur, une fraction de l'écart d'acquisition ainsi déterminé leur étant alors affectée. Le Groupe n'a, à ce jour, jamais retenu cette option.

Les écarts d'acquisition sont enregistrés dans la monnaie fonctionnelle de la société acquise et sont convertis au cours de change en vigueur à la date de clôture.

A la date de prise de contrôle d'une entité, l'éventuelle quote-part antérieurement détenue dans cette dernière est réévaluée à sa valeur de marché en contrepartie du compte de résultat. Lorsqu'un regroupement d'entreprise a été réalisé au moyen de plusieurs transactions d'échange (acquisition par étapes), l'écart d'acquisition est déterminé par référence à la valeur de marché à la date de prise de contrôle.

L'application de la norme IFRS 3 révisée étant prospective, les regroupements d'entreprises réalisés avant le 1^{er} janvier 2010 n'ont pas été retraités des effets des révisions de la norme IFRS 3.

En application de l'exception offerte par la norme IFRS 1, les regroupements d'entreprises intervenus avant le 1^{er} janvier 2004 et comptabilisés selon les règles comptables françaises prévalant à l'époque, n'avaient pas été retraités selon les principes de la norme IFRS 3.

• **Evaluation des écarts d'acquisition**

Le Groupe BNP Paribas procède régulièrement à des tests de dépréciation des écarts d'acquisition.

- Ensemble homogène de métiers

Le Groupe a réparti l'ensemble de ses activités en "ensembles homogènes de métiers"². Cette répartition, opérée de manière cohérente avec le mode d'organisation et de gestion des métiers du Groupe, tient compte à la fois du caractère indépendant des résultats générés et du mode de gestion et de direction de ces ensembles. Cette répartition est régulièrement revue afin de tenir compte des événements susceptibles d'avoir une conséquence sur la composition des ensembles homogènes de métiers (opérations d'acquisition et de cession, réorganisation majeure, etc.).

- Tests de dépréciation d'un ensemble homogène de métiers

Des tests de dépréciation consistant à s'assurer que les écarts d'acquisition affectés à chaque ensemble homogène de métiers ne sont pas frappés d'une dépréciation durable sont effectués lorsqu'apparaît un risque de dépréciation durable, et en tout état de cause une fois par an. La valeur comptable de l'ensemble homogène de métiers est alors comparée à sa valeur recouvrable. Dans le cas où la valeur recouvrable est inférieure à la valeur comptable, il est procédé à une dépréciation irréversible de l'écart d'acquisition égale à la différence entre la valeur comptable et la valeur recouvrable de l'ensemble homogène considéré.

² Le terme consacré aux ensembles homogènes de métiers par la norme IAS 36 est celui d' « Unité Génératrice de Trésorerie ».



- Valeur recouvrable d'un ensemble homogène de métiers

La valeur recouvrable d'un ensemble homogène de métiers est définie comme la valeur la plus élevée entre sa valeur de marché et sa valeur d'utilité.

La valeur de marché correspond au montant susceptible d'être obtenu de la cession de l'ensemble homogène de métiers dans les conditions de marché prévalant à la date d'évaluation. Les références au marché sont essentiellement constituées par les prix observés lors de transactions récentes sur des entités comparables ou bien encore établies par rapport à des multiples boursiers de sociétés comparables cotées.

La valeur d'utilité repose sur une estimation des flux futurs dégagés par l'ensemble homogène de métiers tels qu'ils résultent des plans prévisionnels établis chaque année par les responsables des ensembles homogènes et approuvés par la direction générale du Groupe, et des analyses d'évolution à long terme du positionnement relatif des activités concernées sur leur marché. Ces flux sont actualisés à un taux reflétant le niveau de rendement attendu par un investisseur sur le type d'activité et dans la zone géographique concernés.

1.c ACTIFS ET PASSIFS FINANCIERS

1.c.1 CREDITS

La catégorie « Prêts et créances » inclut les crédits consentis par le Groupe, les participations du Groupe dans des crédits syndiqués, et les crédits acquis non cotés sur un marché actif, lorsqu'ils ne sont pas détenus à des fins de transaction. Les prêts cotés sur un marché actif sont inclus dans la catégorie « Actifs financiers disponibles à la vente » et valorisés conformément aux règles s'appliquant à cette catégorie.

Les prêts et créances sont comptabilisés initialement à leur valeur de marché ou son équivalent, qui est, en règle générale, le montant net décaissé à l'origine, et comprend les coûts d'origination directement imputables à l'opération ainsi que certaines commissions perçues (commissions de participation et d'engagement, frais de dossier), analysées comme un ajustement du rendement effectif du prêt.

Les prêts et créances sont évalués ultérieurement au coût amorti, et les intérêts, ainsi que les coûts de transaction et commissions inclus dans la valeur initiale des crédits concourent à la formation du résultat de ces opérations sur la durée du crédit calculé selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les commissions perçues sur des engagements de financement préalables à la mise en place d'un crédit sont différées, puis intégrées à la valeur du crédit lors de son attribution.

Les commissions perçues sur des engagements de financement dont la probabilité qu'ils donnent lieu au tirage d'un prêt est faible, ou dont les utilisations sont aléatoires dans le temps et dans leur montant, sont étalées linéairement sur la durée de l'engagement.

1.c.2 CONTRATS D'EPARGNE ET DE PRET REGLEMENTES

Les comptes épargne logement (CEL) et plans d'épargne logement (PEL) sont des produits d'épargne réglementés par les pouvoirs publics, destinés aux particuliers. Ils associent une phase d'épargne et une phase de crédit, indissociablement liées, la phase de crédit étant contingente à la phase d'épargne.

Ces produits comportent deux types d'engagements pour le Groupe qui s'est engagé d'une part à rémunérer l'épargne, pour une durée indéterminée, à un taux d'intérêt fixé à l'ouverture du contrat par les pouvoirs publics pour les PEL ou à un taux refixé chaque semestre en fonction d'une formule d'indexation fixée par la loi pour les CEL, et d'autre part à prêter au client, s'il le demande, pour un montant fonction des droits acquis pendant la phase d'épargne, à un taux fixé à l'ouverture du contrat pour les PEL ou à un taux fonction de la phase d'épargne pour les contrats de CEL.



Les engagements futurs du Groupe relatifs à chaque génération – les PEL de même taux à l'ouverture formant une génération, et les CEL formant, pour leur ensemble, une génération – sont mesurés par actualisation des résultats potentiels futurs associés aux encours en risque de la génération considérée.

Les encours en risque sont estimés sur la base d'une analyse des historiques des comportements clientèle, et correspondent :

- pour la phase crédit, aux encours statistiquement probables pour les crédits, ainsi qu'aux encours de crédit déjà mis en place ;
- pour la phase épargne, à la différence entre les encours statistiquement probables et les encours minimum attendus; les encours minimum attendus étant assimilables à des dépôts à terme certains.

Les résultats des périodes futures afférents à la phase épargne sont estimés par la différence entre le taux de remplacement et le taux fixe de rémunération de l'épargne sur l'encours en risque d'épargne de la période considérée. Les résultats des périodes futures afférents à la phase crédit sont estimés par la différence entre le taux de refinancement et le taux fixe de rémunération des crédits sur l'encours en risque de crédit de la période considérée.

Les taux de placement de l'épargne et les taux de refinancement des crédits sont déduits de la courbe de taux de swap et des marges attendues sur des instruments financiers de nature et de maturités comparables. Les marges sont déterminées à partir de celles observées sur les crédits à l'habitat à taux fixe pour la phase crédit, et de celles observées sur les produits offerts à la clientèle particulière pour la phase d'épargne. Pour traduire l'incertitude sur les évolutions potentielles des taux et leurs conséquences sur les comportements futurs modélisés des clients et sur les encours en risque, les engagements sont estimés par application de la méthode dite Monte-Carlo.

Lorsque la somme algébrique de la mesure des engagements futurs sur la phase d'épargne et sur la phase de crédit d'une même génération de contrats traduit une situation potentiellement défavorable pour le Groupe, une provision est constituée, sans compensation entre les générations, et enregistrée sous la rubrique « Provisions pour risques et charges » du bilan. Les variations de cette provision sont enregistrées au compte de résultat en « Produits et charges d'intérêt et assimilés ».

1.c.3 TITRES

• Catégories de titres

Les titres détenus par le Groupe peuvent être classés en quatre catégories.

- Actifs financiers à la valeur de marché par résultat

La catégorie des « Actifs financiers à la valeur de marché par résultat » comprend, hormis les dérivés :

- les actifs financiers faisant l'objet d'opérations de négoce (opérations dites de transaction) ;
- les actifs financiers que le Groupe a discrétionnairement choisi de comptabiliser et d'évaluer à la valeur de marché par résultat dès l'origine, conformément à l'option offerte par la norme IAS 39 et dont les conditions sont rappelées au paragraphe 1.c.11.

Les titres classés dans cette catégorie sont initialement comptabilisés à leur valeur de marché, les frais des transactions étant directement comptabilisés en compte de résultat. En date d'arrêté, ils sont évalués à leur valeur de marché et les variations de celle-ci, hors revenus courus des titres à revenu fixe, sont présentées, ainsi que les dividendes des titres à revenu variable et les plus et moins-values de cession réalisées, sous la rubrique « Gains ou pertes nets sur les instruments financiers à la valeur de marché par résultat » du compte de résultat.

Les revenus perçus sur les titres à revenu fixe classés dans cette catégorie sont présentés sous la rubrique « Intérêts et produits assimilés » du compte de résultat.

L'évaluation du risque de contrepartie sur ces titres est comprise dans leur valeur de marché.



- Prêts et créances

Les titres à revenu fixe ou déterminable, qui ne sont pas cotés sur un marché actif, autres que ceux pour lesquels le porteur peut ne pas recouvrer la quasi-totalité de son investissement initial pour des raisons autres que la détérioration du crédit, sont classés en « Prêts et créances » quand ils ne répondent pas aux conditions de classement en actifs financiers à la valeur de marché par résultat. Ils sont comptabilisés et évalués comme précisé au paragraphe 1.c.1.

- Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance

La catégorie des « Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance » comprend les titres à revenu fixe ou déterminable, à échéance fixe, que le Groupe a l'intention et la capacité de détenir jusqu'à leur échéance. Les opérations de couverture du risque de taux d'intérêt éventuellement mises en place sur cette catégorie de titres ne sont pas éligibles à la comptabilité de couverture définie par la norme IAS 39.

Les titres classés dans cette catégorie sont comptabilisés au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif, qui intègre l'amortissement des primes et décotes correspondant à la différence entre la valeur d'acquisition et la valeur de remboursement de ces titres ainsi que les frais d'acquisition des titres s'ils sont significatifs. Les revenus perçus sur ces titres sont présentés sous la rubrique « Intérêts et produits assimilés » du compte de résultat.

- Actifs financiers disponibles à la vente

La catégorie des « Actifs financiers disponibles à la vente » comprend les titres à revenu fixe ou à revenu variable qui ne relèvent pas des trois catégories précédentes.

Les titres classés dans cette catégorie sont initialement comptabilisés à leur valeur de marché, frais de transaction inclus lorsque ces derniers sont significatifs. En date d'arrêté, ils sont évalués à leur valeur de marché et les variations de celle-ci, hors revenus courus, présentées sous une rubrique spécifique des capitaux propres. Lors de la cession des titres, ces gains ou pertes latents précédemment comptabilisés en capitaux propres sont constatés en compte de résultat sous la rubrique « Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente ». Il en est de même en cas de dépréciation.

Les revenus comptabilisés selon la méthode du taux d'intérêt effectif sur les titres à revenu fixe de cette catégorie sont présentés dans l'agrégat « Intérêts et produits assimilés » du compte de résultat. Les dividendes perçus sur les titres à revenu variable sont présentés dans l'agrégat « Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente » lorsque le droit du Groupe à les recevoir est établi.

• **Opérations de pensions et prêts/emprunts de titres**

Les titres cédés temporairement dans le cas d'une mise en pension restent comptabilisés au bilan du Groupe dans leur portefeuille d'origine. Le passif correspondant est comptabilisé sous la rubrique de « Dettes » appropriée, à l'exception des opérations de pension initiées par les activités de négoce du Groupe, pour lesquelles le passif correspondant est comptabilisé en « Passifs financiers à la valeur de marché par résultat ».

Les titres acquis temporairement dans le cas d'une prise en pension ne sont pas comptabilisés au bilan du Groupe. La créance correspondante est comptabilisée sous la rubrique « Prêts et Créances », à l'exception des opérations de pension initiées par les activités de négoce du Groupe, pour lesquelles la créance correspondante est comptabilisée en « Actifs financiers à la valeur de marché par résultat ».

Les opérations de prêts de titres ne donnent pas lieu à la décomptabilisation des titres prêtés et les opérations d'emprunts de titres ne donnent pas lieu à la comptabilisation au bilan des titres empruntés. Dans le cas où les titres empruntés sont ensuite cédés par le Groupe, l'obligation de livrer les titres à l'échéance de l'emprunt est matérialisée par un passif financier présenté au bilan sous la rubrique « Passifs financiers à la valeur de marché par résultat ».



- **Date de comptabilisation des opérations sur titres**

Les titres en valeur de marché par résultat ou classés en actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance ou en actifs financiers disponibles à la vente sont comptabilisés en date de négociation.

Les opérations de cession temporaire de titres (qu'elles soient comptabilisées à la juste valeur par le résultat, en prêts et créances ou en dettes) ainsi que les ventes de titres empruntés sont comptabilisées initialement en date de règlement livraison. Pour les opérations de prise en pension et de mise en pension de titres, un engagement de financement respectivement donné et reçu est comptabilisé entre la date de négociation et la date de règlement livraison lorsque ces opérations sont comptabilisées respectivement en « Prêts et Créances » et en « Dettes ». Lorsque les opérations de prise en pension et de mise en pension de titres, sont comptabilisées respectivement en « Actifs financiers à la valeur de marché par résultat » et en « Passifs financiers à la valeur de marché par résultat » l'engagement de mise en place de la pension est comptabilisé comme un instrument financier dérivé.

Ces opérations sont maintenues au bilan jusqu'à l'extinction des droits du Groupe à recevoir les flux qui leur sont attachés ou jusqu'à ce que le Groupe ait transféré substantiellement tous les risques et avantages qui leur sont liés.

1.c.4 OPERATIONS EN DEVISES

Le mode d'enregistrement comptable et d'évaluation du risque de change inhérent aux actifs et aux passifs concourant aux opérations en devises faites par le Groupe dépend du caractère monétaire ou non monétaire de ces actifs et de ces passifs.

- Actifs et passifs monétaires³ libellés en devises

Les actifs et passifs monétaires libellés en devises sont convertis dans la monnaie fonctionnelle de l'entité concernée du Groupe au cours de clôture. Les écarts de change sont comptabilisés en résultat, à l'exception des écarts de change relatifs à des instruments financiers désignés comme instruments de couverture de résultats futurs ou de couverture d'investissement net en devises qui sont, dans ce cas, comptabilisés en capitaux propres.

- Actifs non monétaires libellés en devises

Les actifs non monétaires peuvent être comptabilisés au coût historique ou à la valeur de marché. Les actifs non monétaires libellés en devises sont dans le premier cas évalués au cours de change du jour de la transaction et dans le second évalués au cours de change prévalant à la date de clôture.

Les écarts de change relatifs aux actifs non monétaires libellés en devises et comptabilisés à la valeur de marché (titres à revenu variable) sont constatés en résultat lorsque l'actif est classé dans la rubrique « Actifs financiers à la valeur de marché par résultat » et en capitaux propres lorsque l'actif est classé dans la rubrique « Actifs financiers disponibles à la vente », à moins que l'actif financier ne soit désigné comme élément couvert au titre du risque de change dans une relation de couverture de valeur, les écarts de change étant alors comptabilisés en résultat.

³ Les actifs et passifs monétaires correspondent aux actifs et aux passifs devant être reçus ou payés pour un montant en numéraire déterminé ou déterminable.



1.c.5 DEPRECIATION ET RESTRUCTURATION DES ACTIFS FINANCIERS

• **Encours douteux**

Sont considérés comme douteux les encours pour lesquels la Banque estime qu'il existe un risque de voir les débiteurs dans l'impossibilité d'honorer tout ou partie de leurs engagements.

• **Dépréciations sur prêts et créances et sur actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance, provisions sur engagements de financement et de garantie**

Des dépréciations sont constituées sur les crédits et sur les actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance dès lors qu'il existe une indication objective de perte de valeur liée à un événement survenu postérieurement à la mise en place du prêt ou à l'acquisition de l'actif, que cet événement affecte les flux de trésorerie futurs dans leur quantum ou leur échéancier et que ses conséquences peuvent être estimées de façon fiable. L'analyse de l'existence éventuelle d'une dépréciation est menée d'abord au niveau individuel puis au niveau d'un portefeuille. Les provisions relatives aux engagements de financement et de garantie donnés par le Groupe suivent des principes analogues, en tenant compte pour les engagements de financement de leur probabilité de tirage.

Au niveau individuel, constitue notamment une indication objective de perte de valeur toute donnée observable afférente aux événements suivants :

- l'existence d'impayés depuis trois mois au moins (6 mois pour les crédits immobiliers et les crédits aux collectivités locales) ;
- la connaissance ou l'observation de difficultés financières significatives de la contrepartie telles qu'il est possible de conclure à l'existence d'un risque avéré, qu'un impayé ait été ou non constaté ;
- les concessions consenties aux termes des crédits, qui ne l'auraient pas été en l'absence de difficultés financières de l'emprunteur (voir section "Restructuration des actifs classés dans la catégorie « Prêts et créances »").

La dépréciation est mesurée comme la différence entre la valeur comptable avant dépréciation et la valeur, actualisée au taux d'intérêt effectif d'origine de l'actif, des composantes jugées recouvrables (principal, intérêts, garanties...). Les modifications de valeur des actifs ainsi dépréciés sont enregistrées dans le compte de résultat, dans la rubrique « Coût du risque ». Toute réappréciation postérieure du fait d'une cause objective intervenue après la dépréciation est constatée par le compte de résultat, également dans la rubrique « Coût du risque ». A compter de la dépréciation de l'actif, la rubrique « Intérêts et produits assimilés » du compte de résultat enregistre la rémunération théorique de la valeur nette comptable de l'actif calculée au taux d'intérêt effectif d'origine utilisé pour actualiser les flux jugés recouvrables.

La dépréciation d'un prêt ou d'une créance est le plus souvent enregistrée dans un compte de provision distinct venant réduire la valeur d'origine de la créance enregistrée à l'actif. Les provisions afférentes à un instrument financier enregistré hors-bilan, un engagement de financement ou de garantie, ou faisant l'objet d'un litige, sont inscrites au passif. Une créance dépréciée est enregistrée pour tout ou partie en pertes et sa provision reprise à due concurrence de la perte lorsque toutes les voies de recours offertes à la banque ont été épuisées pour recouvrer les constituants de la créance ainsi que les garanties ou lorsqu'elle a fait l'objet d'un abandon total ou partiel.

Les contreparties non dépréciées individuellement font l'objet d'une analyse du risque par portefeuilles homogènes, qui s'appuie sur le système de notation interne du Groupe fondé sur des données historiques, ajustées si nécessaire pour tenir compte des circonstances prévalant à la date de l'arrêté. Cette analyse permet d'identifier les groupes de contreparties qui, compte tenu d'événements survenus depuis la mise en place des crédits, ont atteint collectivement une probabilité de défaut à maturité qui fournit une indication objective de perte de valeur sur l'ensemble du portefeuille, sans que cette perte



de valeur puisse être à ce stade allouée individuellement aux différentes contreparties composant le portefeuille. Cette analyse fournit également une estimation des pertes afférentes aux portefeuilles concernés en tenant compte de l'évolution du cycle économique sur la période analysée. Les modifications de valeur de la dépréciation de portefeuille sont enregistrées dans le compte de résultat, dans la rubrique « Coût du risque ».

L'exercice du jugement expérimenté des métiers ou de la Direction des Risques peut conduire le Groupe à constater des provisions collectives additionnelles au titre d'un secteur économique ou d'une zone géographique affectés par des événements économiques exceptionnels ; tel peut être le cas lorsque les conséquences de ces événements n'ont pu être mesurées avec la précision nécessaire pour ajuster les paramètres servant à déterminer la provision collective sur les portefeuilles homogènes non spécifiquement dépréciés.

- **Dépréciation des actifs financiers disponibles à la vente**

Les « Actifs financiers disponibles à la vente », essentiellement composés de titres, sont dépréciés individuellement par contrepartie du compte de résultat lorsqu'existe une indication objective de dépréciation résultant d'un ou plusieurs événements intervenus depuis l'acquisition.

S'agissant des titres à revenu variable cotés sur un marché actif, le dispositif de contrôle permet d'identifier les participations susceptibles d'être dépréciées durablement au moyen des deux critères suivants : la baisse significative du cours en deçà de la valeur d'acquisition ou la durée sur laquelle une moins-value latente est observée, afin de procéder à une analyse qualitative complémentaire individuelle. Celle-ci peut conduire à la constitution d'une dépréciation, alors déterminée sur la base du cours coté.

Au-delà des critères d'identification, le Groupe a défini trois critères de dépréciation, l'un fondé sur la baisse significative du cours du titre en considérant comme significative une baisse du cours supérieure à 50 % de la valeur d'acquisition, un autre fondé sur l'observation d'une moins-value latente sur deux années consécutives, et le dernier associant une moins-value latente d'au moins 30% à une durée d'observation d'un an, en moyenne. La durée de deux ans est considérée par le Groupe comme la période nécessaire pour qu'une baisse modérée du cours au dessous du prix de revient puisse être considérée comme n'étant pas seulement l'effet de la volatilité aléatoire inhérente aux marchés boursiers ni de la variation cyclique sur une période de plusieurs années affectant ces marchés mais un phénomène durable justifiant une dépréciation.

Une méthode similaire est appliquée pour les titres à revenu variable non cotés sur un marché actif. La dépréciation éventuelle est alors déterminée sur la base de la valeur de modèle.

Pour les titres à revenu fixe, les critères de dépréciation sont les mêmes que ceux s'appliquant aux dépréciations des prêts et créances au niveau individuel. Pour les titres cotés sur un marché actif, la dépréciation est déterminée sur la base du cours coté, pour les autres sur la base de la valeur de modèle.

La dépréciation d'un titre à revenu variable est enregistrée au sein du produit net bancaire sous la rubrique « Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente » et ne peut être reprise en compte de résultat, le cas échéant, qu'à la date de cession du titre. En outre, toute baisse ultérieure de la valeur de marché constitue une dépréciation reconnue en résultat.

Une dépréciation constituée sur un titre à revenu fixe est enregistrée au sein de la rubrique « Coût du risque » et peut être reprise en compte de résultat lorsque la valeur de marché du titre s'est appréciée du fait d'une cause objective intervenue postérieurement à la dernière dépréciation.

- **Restructuration des actifs classés dans la catégorie « Prêts et créances »**

Une restructuration pour cause de difficultés financières de l'emprunteur d'un actif classé dans la catégorie « Prêts et créances » se définit comme une modification des termes et conditions de la transaction initiale que le Groupe n'envisage que pour des raisons économiques ou juridiques liées aux



difficultés financières de l'emprunteur, et telle qu'il en résulte une moindre obligation du client, mesurée en valeur actuelle, à l'égard du Groupe par rapport aux termes et conditions de la transaction avant restructuration.

Au moment de la restructuration, l'actif restructuré fait l'objet d'une décote pour amener sa valeur comptable au montant actualisé au taux d'intérêt effectif d'origine de l'actif des nouveaux flux futurs attendus.

La modification à la baisse de valeur de l'actif est enregistrée dans le compte de résultat, dans la rubrique « Coût du risque ».

Lorsque la restructuration consiste en un échange partiel ou total contre d'autres actifs substantiellement différents, elle se traduit par l'extinction de la créance (cf note 1.c.14) et par la comptabilisation des actifs remis en échange, évalués à leur valeur de marché à la date de l'échange. L'écart de valeur constaté lors de cet échange est enregistré dans le compte de résultat, dans la rubrique « Coût du risque ».

1.c.6 RECLASSEMENTS D'ACTIFS FINANCIERS

Les reclassements d'actifs financiers possibles sont les suivants :

- de la catégorie « Actifs financiers à la valeur de marché par résultat », pour un actif financier non dérivé qui n'est plus détenu en vue d'être vendu dans un avenir proche :

- vers la catégorie « Prêts et créances » dès lors qu'il répond à cette définition à la date du reclassement et que le Groupe a l'intention et la capacité de le détenir dans un avenir prévisible ou jusqu'à son échéance ;
- vers les autres catégories dès lors que des circonstances exceptionnelles le justifient et pour autant que les actifs transférés respectent les conditions applicables au portefeuille d'accueil.

- de la catégorie « Actifs financiers disponibles à la vente » :

- vers la catégorie « Prêts et créances » selon les mêmes conditions que celles définies ci-dessus pour les « Actifs financiers à la valeur du marché par résultat » ;
- vers la catégorie « Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance », pour les actifs présentant une échéance ou « Actifs financiers au coût » pour les actifs à revenu variable non cotés.

Les reclassements s'effectuent à la valeur de marché ou de modèle de l'instrument financier à la date du reclassement. Les dérivés incorporés aux actifs financiers transférés sont, le cas échéant, comptabilisés de manière séparée et les variations de valeur portées en résultat.

Postérieurement au reclassement, les actifs sont comptabilisés selon les dispositions applicables au portefeuille d'accueil, le prix de transfert à la date du reclassement constituant le coût initial de l'actif pour la détermination des dépréciations éventuelles.

Dans le cas de reclassement de la catégorie « Actifs financiers disponibles à la vente » vers une autre catégorie, les profits ou pertes antérieurement constatés en capitaux propres sont amortis par le résultat sur la durée de vie résiduelle de l'instrument en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les révisions à la hausse des flux estimés recouvrables seront comptabilisées en tant qu'ajustement du taux d'intérêt effectif à compter de la date de changement d'estimation. Les révisions à la baisse se traduiront par un ajustement de la valeur comptable de l'actif financier.

1.c.7 DETTES EMISES REPRESENTÉES PAR UN TITRE

Les instruments financiers émis par le Groupe sont qualifiés d'instruments de dettes s'il existe une obligation contractuelle pour la société du Groupe émettrice de ces instruments de délivrer du numéraire ou un actif financier au détenteur des titres. Il en est de même dans les cas où le Groupe peut être contraint à échanger des actifs ou des passifs financiers avec une autre entité à des conditions potentiellement défavorables, ou de livrer un nombre variable de ses propres actions.



Les dettes émises représentées par un titre sont enregistrées à l'origine à leur valeur d'émission comprenant les frais de transaction, puis sont évaluées à leur coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les obligations remboursables ou convertibles en actions propres sont considérées comme des instruments hybrides comprenant à la fois une composante dette et une composante capitaux propres, déterminées lors de la comptabilisation initiale de l'opération.

1.c.8 ACTIONS PROPRES ET DERIVES SUR ACTIONS PROPRES

Le terme « actions propres » désigne les actions de la société consolidante BNP Paribas SA et de ses filiales consolidées par intégration globale. Les coûts externes directement attribuables à une émission d'actions nouvelles, sont déduits des capitaux propres nets de tout impôt y afférent.

Les actions propres détenues par le Groupe sont portées en déduction des capitaux propres consolidés quel que soit l'objectif de leur détention et les résultats afférents sont éliminés du compte de résultat consolidé.

Les actions émises par les filiales du Groupe contrôlées de manière exclusive étant assimilées aux actions émises par la société consolidante, lorsque le Groupe rachète les titres émis par ces filiales, la différence entre le prix d'acquisition et la quote-part d'actif net rachetée est enregistrée dans les réserves consolidées, part du Groupe. De même la valeur de la dette, ainsi que ses variations, représentative d'options de vente consenties, le cas échéant, aux actionnaires minoritaires de ces filiales, est imputée sur les intérêts minoritaires et, à défaut, sur les réserves consolidées, part du Groupe. Tant que ces options ne sont pas exercées, les résultats liés aux intérêts minoritaires sont affectés aux intérêts minoritaires au compte de résultat consolidé. L'incidence d'une baisse du pourcentage d'intérêt du Groupe dans une filiale consolidée par intégration globale, est traitée comptablement comme un mouvement des capitaux propres.

Les dérivés sur actions propres, sont considérés, selon leur mode de dénouement :

- soit comme des instruments de capitaux propres si le dénouement se fait par livraison physique d'un nombre fixe d'actions propres contre un montant fixe de trésorerie ou un autre actif financier; ces instruments dérivés ne sont dans ce cas pas réévalués ;
- soit comme des dérivés si le dénouement se fait en numéraire ou au choix par la livraison physique d'actions propres ou la remise de numéraire. Les variations de valeur de ces instruments sont dans ce cas enregistrées en résultat.

En outre, si le contrat contient une obligation, même si celle-ci n'est qu'éventuelle, de rachat par la banque de ses propres actions, une dette est comptabilisée pour sa valeur présente par la contrepartie des capitaux propres.

1.c.9 INSTRUMENTS DERIVES ET COMPTABILITE DE COUVERTURE

Tous les instruments dérivés sont comptabilisés au bilan en date de négociation pour leur prix de transaction. En date d'arrêté, ils sont réévalués à leur valeur de marché.

• Dérivés détenus à des fins de transaction

Les dérivés détenus à des fins de transaction sont comptabilisés au bilan dans le poste « Actifs et passifs financiers à la valeur de marché par résultat ». Ils sont comptabilisés en actifs financiers lorsque la valeur de marché est positive, en passifs financiers lorsqu'elle est négative. Les gains et pertes réalisés et latents sont comptabilisés au compte de résultat en « Gains et pertes nets sur instruments financiers à la valeur de marché par résultat ».



• Dérivés et comptabilité de couverture

Les dérivés conclus dans le cadre de relations de couverture sont désignés en fonction de l'objectif poursuivi.

La couverture de valeur est notamment utilisée pour couvrir le risque de taux d'intérêt des actifs et passifs à taux fixe, tant pour des instruments financiers identifiés (titres, émissions, prêts, emprunts) que pour des portefeuilles d'instruments financiers (dépôts à vue et crédits à taux fixe notamment).

La couverture de résultats futurs est notamment utilisée pour couvrir le risque de taux d'intérêt des actifs et passifs à taux révisable, y compris leur renouvellement, et le risque de change des revenus futurs hautement probables en devises.

Lors de la mise en place de la relation de couverture, le Groupe établit une documentation formalisée : désignation de l'instrument ou de la portion d'instrument ou de risque couvert, stratégie et nature du risque couvert, désignation de l'instrument de couverture, modalités d'évaluation de l'efficacité de la relation de couverture.

Conformément à cette documentation, le Groupe évalue, lors de sa mise en place et au minimum trimestriellement, l'efficacité rétrospective et prospective des relations de couverture mises en place. Les tests d'efficacité rétrospectifs ont pour but de s'assurer que le rapport entre les variations effectives de valeur ou de résultat des dérivés de couverture et celles des instruments couverts se situe entre 80% et 125%. Les tests prospectifs ont pour but de s'assurer que les variations de valeur ou de résultat des dérivés attendues sur la durée de vie résiduelle de la couverture compensent de manière adéquate celles des instruments couverts. Concernant les transactions hautement probables, leur caractère s'apprécie notamment au travers de l'existence d'historiques sur des transactions similaires.

En application de la norme IAS 39 adoptée par l'Union Européenne (excluant certaines dispositions concernant la comptabilité de couverture d'un portefeuille), des relations de couverture de valeur du risque de taux d'intérêt sur base de portefeuille d'actifs ou de passifs sont utilisées. Dans ce cadre :

- le risque désigné comme étant couvert est le risque de taux d'intérêt associé à la composante de taux interbancaire inclus dans le taux des opérations commerciales de crédits à la clientèle, d'épargne et de dépôts à vue ;
- les instruments réputés couverts correspondent, pour chaque bande de maturité, à une fraction de la position constitutive des impasses associées aux sous-jacents couverts ;
- les instruments de couverture sont uniquement des swaps de taux simples ;
- l'efficacité des couvertures est assurée prospectivement par le fait que tous les dérivés doivent avoir à la date de leur mise en place pour effet de réduire le risque de taux d'intérêt du portefeuille de sous-jacents couverts. Rétrospectivement, ces couvertures doivent être déqualifiées lorsque les sous-jacents qui leur sont spécifiquement associés sur chaque bande de maturité deviennent insuffisants (du fait des remboursements anticipés des prêts ou des retraits des dépôts).

Les principes de comptabilisation des dérivés et des instruments couverts dépendent de la stratégie de couverture.

Dans le cas d'une relation de couverture de valeur, les dérivés sont réévalués au bilan à leur valeur de marché par contrepartie du compte de résultat dans le poste « Gains et pertes nets sur instruments financiers à la valeur de marché par résultat », symétriquement à la réévaluation des instruments couverts pour le risque considéré. Au bilan, la réévaluation de la composante couverte est comptabilisée soit conformément à la classification de l'instrument couvert dans le cas d'une relation de couverture d'actifs ou de passifs identifiés, soit dans le poste « Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux » dans le cas d'une relation de couverture de portefeuille.

En cas d'interruption de la relation de couverture ou lorsque celle-ci ne satisfait plus aux tests d'efficacité, les dérivés de couverture sont transférés en portefeuille de transaction et comptabilisés selon les principes applicables à cette catégorie. Dans le cas d'instruments de taux d'intérêt identifiés initialement couverts, le montant de réévaluation inscrit au bilan sur ces instruments est amorti au taux d'intérêt effectif sur sa durée de vie résiduelle. Dans le cas de portefeuilles d'instruments de taux d'intérêt initialement couverts en taux, cet ajustement est amorti linéairement sur la période restant à courir par rapport à la durée initiale de la couverture. Si les éléments couverts ne figurent plus au bilan, du fait notamment de remboursements anticipés, ce montant est immédiatement porté au compte de résultat.



Dans le cas d'une relation de couverture de résultats futurs, les dérivés sont réévalués au bilan en valeur de marché en contrepartie d'une ligne spécifique des capitaux propres « Gains et pertes latents ou différés ». Les montants inscrits en capitaux propres pendant la durée de vie de la couverture sont transférés en résultat sous la rubrique « Produits et charges d'intérêts » au fur et à mesure que les éléments de résultat de l'instrument couvert affectent le résultat. Les instruments couverts restent comptabilisés conformément aux règles spécifiques à leur catégorie comptable.

En cas d'interruption de la relation de couverture ou lorsque celle-ci ne satisfait plus aux tests d'efficacité, les montants cumulés inscrits en capitaux propres au titre de la réévaluation du dérivé de couverture sont maintenus en capitaux propres jusqu'à ce que la transaction couverte affecte elle-même le résultat ou lorsqu'il est déterminé qu'elle ne se réalisera pas. Ces montants sont alors transférés en résultat.

En cas de disparition de l'élément couvert, les montants cumulés inscrits en capitaux propres sont immédiatement constatés en résultat.

Quelle que soit la stratégie de couverture retenue, l'inefficacité de la couverture est comptabilisée au compte de résultat en « Gains et pertes nets sur instruments financiers à la valeur de marché par résultat ».

Les couvertures des investissements nets en devises réalisés dans des filiales et succursales sont comptabilisées de la même façon que les couvertures de résultats futurs. Les instruments de couverture peuvent être des dérivés de change ou tout instrument financier non dérivé.

• **Dérivés incorporés**

Les dérivés incorporés à des instruments financiers composés sont extraits de la valeur de l'instrument qui les recèle et comptabilisés séparément en tant qu'instrument dérivé lorsque l'instrument composé n'est pas comptabilisé dans le poste « Actifs et passifs financiers à la valeur de marché par résultat » et lorsque les caractéristiques économiques et les risques de l'instrument dérivé incorporé ne sont pas étroitement liés à ceux du contrat hôte.

1.c.10 DETERMINATION DE LA VALEUR DE MARCHE

La valeur de marché correspond au prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction conclue à des conditions normales entre des participants de marché, sur le marché principal ou sur le marché le plus avantageux, à la date d'évaluation.

Le Groupe détermine la valeur de marché des instruments financiers, soit en utilisant des prix obtenus directement à partir de données externes, soit en utilisant des techniques de valorisation. Ces techniques de valorisation sont principalement des approches par le marché ou par le résultat, regroupant des modèles communément admis (méthode d'actualisation des cash flows futurs, modèle de Black & Scholes, techniques d'interpolation). Elles maximisent l'utilisation de données observables et minimisent celle de données non observables. Ces techniques sont calibrées pour refléter les conditions actuelles du marché. Des ajustements de valorisation sont appliqués si nécessaire, lorsque des facteurs tels que les risques de modèle, de liquidité et de crédit ne sont pas pris en compte dans les techniques de valorisation ou dans les paramètres utilisés, mais sont cependant pris en considération par les participants de marché lors de la détermination de la valeur de marché.

La valeur de marché doit être déterminée pour chaque actif financier ou passif financier pris individuellement, mais elle peut être évaluée sur la base de portefeuille dès lors que certaines conditions sont remplies. Ainsi, le Groupe applique cette exception lorsqu'un groupe d'actifs financiers et de passifs financiers est géré sur la base de son exposition nette à des risques similaires, de marché ou de crédit, qui se compensent, conformément à une stratégie interne de gestion des risques dûment documentée.

Les actifs et passifs évalués ou présentés à la valeur de marché sont répartis selon la hiérarchie suivante:

- Niveau 1 : les valeurs de marché sont déterminées en utilisant directement les prix cotés sur des marchés actifs, pour des actifs ou des passifs identiques. Les caractéristiques d'un marché actif



incluent l'existence d'un volume et d'une fréquence suffisants de transactions ainsi qu'une disponibilité continue des prix.

- Niveau 2 : les valeurs de marché sont déterminées avec des techniques de valorisation dont les paramètres significatifs sont observables sur les marchés, directement ou indirectement. Ces techniques sont régulièrement calibrées et les paramètres corroborés par des données provenant de marchés actifs.
- Niveau 3 : les valeurs de marché sont déterminées avec des techniques de valorisation dont les paramètres significatifs utilisés sont non observables ou ne peuvent être corroborés par des données de marché, par exemple en raison de l'absence de liquidité de l'instrument ou d'un risque de modèle significatif. Un paramètre non observable est une donnée pour laquelle aucune information de marché n'est disponible. Il provient donc d'hypothèses internes sur les données qui seraient utilisées par les autres participants de marché. L'évaluation de l'absence de liquidité ou l'identification d'un risque de modèle suppose l'exercice du jugement.

Le classement d'un actif ou d'un passif dans la hiérarchie dépend du niveau du paramètre le plus significatif au regard de la valeur de marché de l'instrument.

Pour les instruments financiers présentés dans le Niveau 3 de la hiérarchie, une différence peut apparaître entre le prix de transaction et la valeur de marché. Cette marge ("Day One Profit") est différée et étalée en résultat sur la durée d'inobservabilité anticipée des paramètres de valorisation. Lorsque les paramètres non observables à l'origine le deviennent ou lorsque la valorisation peut être justifiée par comparaison avec celle de transactions récentes et similaires opérées sur un marché actif, la part de la marge non encore reconnue est alors comptabilisée en résultat.

1.c.11 ACTIFS ET PASSIFS FINANCIERS COMPTABILISES EN VALEUR DE MARCHE PAR RESULTAT SUR OPTION

Les actifs et passifs financiers peuvent être désignés en valeur de marché par résultat dans les cas suivants :

- lorsqu'il s'agit d'instruments financiers composés comportant un ou plusieurs dérivés incorporés qui autrement seraient à extraire et à comptabiliser séparément ;
- lorsque l'utilisation de cette option permet d'éliminer ou de réduire significativement une incohérence dans l'évaluation et la comptabilisation des actifs et passifs qui autrement résulterait de leur classement dans des catégories comptables distinctes ;
- lorsque le groupe d'actifs et /ou de passifs financiers est géré et évalué sur la base de leur valeur de marché, conformément à une stratégie de gestion et d'investissement dûment documentée.

1.c.12 REVENUS ET CHARGES RELATIFS AUX ACTIFS ET PASSIFS FINANCIERS

Les revenus et les charges relatifs aux instruments financiers évalués au coût amorti et aux actifs à revenu fixe classés en « Actifs financiers disponibles à la vente » sont comptabilisés au compte de résultat en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif.

Le taux d'intérêt effectif est le taux d'actualisation qui assure l'identité entre la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs sur la durée de vie de l'instrument financier, ou selon le cas sur une durée de vie plus courte, et le montant inscrit au bilan. Le calcul de ce taux tient compte des commissions reçues ou payées et faisant par nature partie intégrante du taux effectif du contrat, des coûts de transaction et des primes et décotes.

Le Groupe enregistre en résultat les produits et charges de commissions sur prestations de services en fonction de la nature des prestations auxquelles elles se rapportent. Les commissions considérées comme un complément d'intérêt font partie intégrante du taux d'intérêt effectif et sont comptabilisées au compte de résultat en « Produits et charges d'intérêt et assimilés ». Les commissions rémunérant l'exécution d'un acte important sont comptabilisées au compte de résultat intégralement lors de l'exécution de cet acte, sous la rubrique « Commissions » ainsi que les commissions rémunérant un service continu qui sont prises en compte sur la durée de la prestation rendue.

Les commissions perçues au titre des engagements de garantie financière sont réputées représenter la valeur de marché initiale de l'engagement. Le passif en résultant est ultérieurement amorti sur la durée de l'engagement, en produits de commissions au sein du Produit Net Bancaire.



1.c.13 COUT DU RISQUE

Le coût du risque comprend au titre du risque de crédit les dotations et reprises de provisions pour dépréciation des titres à revenu fixe et des prêts et créances sur la clientèle et les établissements de crédit, les dotations et reprises relatives aux engagements de financement et de garantie donnés, les pertes sur créances irrécouvrables et les récupérations sur créances amorties. Sont également comptabilisées en coût du risque les dépréciations éventuellement constituées en cas de risque de défaillance avéré de contreparties d'instruments financiers négociés de gré à gré ainsi que les charges liées aux fraudes et aux litiges inhérents à l'activité de financement.

1.c.14 DECOMPTABILISATION D'ACTIFS OU DE PASSIFS FINANCIERS

Le Groupe décomptabilise tout ou partie d'un actif financier lorsque les droits contractuels aux flux de trésorerie de l'actif expirent ou lorsque le Groupe a transféré les droits contractuels à recevoir les flux de trésorerie de l'actif financier et la quasi-totalité des risques et des avantages liés à la propriété de cet actif. Si l'ensemble de ces conditions n'est pas réuni, le Groupe maintient l'actif à son bilan et enregistre un passif représentant les obligations nées à l'occasion du transfert de l'actif.

Le Groupe décomptabilise tout ou partie d'un passif financier lorsque tout ou partie de ce passif est éteint.

1.c.15 COMPENSATION DES ACTIFS ET PASSIFS FINANCIERS

Un actif financier et un passif financier sont compensés et un solde net est présenté au bilan si et seulement si le Groupe a un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés et s'il a l'intention soit de régler le montant net soit de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément.

Les opérations de pensions livrées et de dérivés traitées avec des chambres de compensation dont les principes de fonctionnement répondent aux deux critères requis par la norme font l'objet d'une compensation au bilan.

1.d NORMES COMPTABLES PROPRES AUX ACTIVITÉS D'ASSURANCE

Les principes comptables et les règles d'évaluation propres aux actifs et passifs générés par les contrats d'assurance et les contrats financiers avec une clause de participation à caractère discrétionnaire émis par les sociétés d'assurance consolidées sont établis conformément à la norme IFRS 4 et maintenus dans les comptes consolidés du Groupe.

Les autres actifs détenus et passifs émis par les sociétés d'assurance suivent les règles communes à tous les actifs et passifs du Groupe et sont présentés dans les postes de même nature du bilan et du compte de résultat consolidés.

1.d.1 ACTIFS

Les actifs financiers et les immobilisations suivent les modes de comptabilisation décrits par ailleurs, à l'exception des parts de SCI, supports de contrats en unités de compte, qui sont valorisées en date d'arrêté à leur valeur de marché ou leur équivalent, les variations de celle-ci étant comptabilisées au compte de résultat.



Les actifs financiers représentant les provisions techniques afférentes aux contrats en unités de compte sont ainsi présentés en « Actifs financiers à la juste valeur par résultat » et évalués en date d'arrêt à la valeur de réalisation des supports de référence.

1.d.2 PASSIFS

Les engagements vis-à-vis des souscripteurs et des bénéficiaires des contrats figurent dans le poste « Provisions techniques des sociétés d'assurance », et regroupent les passifs des contrats d'assurance soumis à un aléa d'assurance significatif (mortalité, invalidité...) et des contrats financiers comportant une clause discrétionnaire de participation aux bénéfices, auxquels s'applique la norme IFRS 4. La clause de participation discrétionnaire octroie aux souscripteurs des contrats d'assurance-vie le droit de recevoir, en plus de la rémunération garantie, une quote-part des résultats financiers réalisés.

Les passifs relatifs aux autres contrats financiers, qui relèvent de la norme IAS 39, sont comptabilisés dans le poste « Dettes envers la clientèle ».

Les passifs des contrats en unités de compte sont évalués par référence à la valeur de marché ou son équivalent des actifs servant de support à ces contrats à la date d'arrêt.

Les provisions techniques des filiales d'assurance-vie sont principalement constituées des provisions mathématiques, qui correspondent, généralement aux valeurs de rachat des contrats.

Les garanties proposées couvrent principalement le risque décès (assurance temporaire, rentes viagères, remboursement d'emprunts ou garanties plancher des contrats en unités de compte) ainsi qu'en assurance des emprunteurs, l'invalidité, l'incapacité de travail et la vacance d'emploi. La maîtrise de ces risques est obtenue grâce à l'utilisation de tables de mortalité adaptées (tables certifiées pour les rentiers), à la sélection médicale plus ou moins poussée selon les garanties octroyées, à la bonne connaissance statistique des populations assurées ainsi qu'aux programmes de réassurance.

En assurance non-vie, des provisions pour primes non acquises (fractions de primes émises correspondant aux exercices futurs) et pour sinistres à payer sont constituées incluant les frais de gestion.

A la date de clôture, un test de suffisance du passif est réalisé : le niveau des provisions techniques est comparé à la valeur moyenne, issue de calculs stochastiques, des flux futurs de trésorerie. L'ajustement éventuel des provisions techniques est constaté en résultat de la période. La réserve de capitalisation dotée dans les comptes sociaux du fait de la vente de valeurs mobilières amortissables, avec pour objet de différer une partie des plus-values nettes dégagées afin de maintenir le rendement actuariel du portefeuille constitué en représentation des engagements à l'égard des assurés, est pour l'essentiel reclassée en provision pour participation aux bénéfices différée passive dans les comptes consolidés du Groupe, la partie portée dans les capitaux propres donnant lieu à la constatation d'un impôt différé passif.

Cette provision comprend également la provision pour participation différée, résultant de l'application de la « comptabilité reflet » : elle représente la quote-part des assurés, principalement des filiales d'assurance-vie en France, dans les plus et moins-values latentes sur les actifs, lorsque la rémunération des contrats est liée à leur rendement. Cette quote-part est une moyenne issue de calculs stochastiques sur les plus et moins-values latentes attribuées aux assurés dans le cadre des scénarii étudiés.

En cas d'existence d'une moins-value latente nette sur les actifs entrant dans le champ d'application de la « comptabilité reflet », il est constaté une participation différée active pour le montant dont l'imputation sur des participations aux bénéfices futures des assurés est fortement probable. L'appréciation de la recouvrabilité de cette participation différée active est effectuée de manière prospective, en tenant compte des participations aux bénéfices différées passives comptabilisées par ailleurs, des plus-values sur actifs financiers non constatées dans les comptes du fait des options retenues pour leur comptabilisation (actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance et placements immobiliers évalués au coût) et de la capacité et de l'intention de l'entreprise de détenir les placements en moins-value latente. La participation aux bénéfices différée active est comptabilisée de manière symétrique à celle des actifs correspondants et présentée à l'actif du bilan dans le poste « Comptes de régularisation et actifs divers ».



1.d.3 COMPTE DE RESULTAT

Les produits et les charges comptabilisés au titre des contrats d'assurance émis par le Groupe sont présentés au compte de résultat sous les rubriques « Produits des autres activités » et « Charges des autres activités ».

Les autres produits et charges sont présentés sous les rubriques qui leur sont relatives. Ainsi, les variations de la provision pour participation aux bénéfices sont présentées dans les mêmes agrégats que les résultats sur les actifs qui les génèrent.

1.e IMMOBILISATIONS

Les immobilisations inscrites au bilan du Groupe comprennent les immobilisations corporelles et incorporelles d'exploitation ainsi que les immeubles de placement.

Les immobilisations d'exploitation sont utilisées à des fins de production de services, ou administratives. Elles incluent les biens autres qu'immobiliers, donnés en location simple.

Les immeubles de placement sont des biens immobiliers détenus pour en retirer des loyers et valoriser le capital investi.

Les immobilisations sont enregistrées à leur coût d'acquisition augmenté des frais directement attribuables, et des coûts d'emprunt encourus lorsque la mise en service des immobilisations est précédée d'une longue période de construction ou d'adaptation.

Les logiciels développés en interne, lorsqu'ils remplissent les critères d'immobilisation, sont immobilisés pour leur coût direct de développement qui inclut les dépenses externes et les frais de personnel directement affectables au projet.

Après comptabilisation initiale, les immobilisations sont évaluées à leur coût diminué du cumul des amortissements et des pertes éventuelles de valeur, à l'exception des parts de SCI, supports de contrats d'assurance en unités de compte, qui sont valorisées en date d'arrêt à leur valeur de marché ou son équivalent, les variations de celle-ci étant comptabilisées au compte de résultat.

Le montant amortissable d'une immobilisation est déterminé après déduction de sa valeur résiduelle. Seuls les biens donnés en location simple sont réputés avoir une valeur résiduelle, la durée d'utilité des immobilisations d'exploitation étant généralement égale à la durée de vie économique attendue du bien.

Les immobilisations sont amorties selon le mode linéaire sur la durée d'utilité attendue du bien pour l'entreprise. Les dotations aux amortissements sont comptabilisées sous la rubrique « Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles » du compte de résultat.

Lorsqu'une immobilisation est composée de plusieurs éléments pouvant faire l'objet de remplacement à intervalles réguliers, ayant des utilisations différentes ou procurant des avantages économiques selon un rythme différent, chaque élément est comptabilisé séparément et chacun des composants est amorti selon un plan d'amortissement qui lui est propre. L'approche par composants a été retenue pour les immeubles d'exploitation et de placement.

Les durées d'amortissement retenues pour les immeubles de bureaux sont de 80 et 60 ans pour le gros œuvre des immeubles de prestige et les autres immeubles respectivement, 30 ans pour les façades, 20 ans pour les installations générales et techniques et 10 ans pour les agencements.

Les logiciels sont amortis, selon leur nature, sur des durées n'excédant pas 8 ans pour les développements d'infrastructure et 3 ans ou 5 ans pour les développements essentiellement liés à la production de services rendus à la clientèle.

Les coûts de maintenance des logiciels sont enregistrés en charges au compte de résultat lorsqu'ils sont encourus. En revanche, les dépenses qui participent à l'amélioration des fonctionnalités du logiciel ou contribuent à en allonger sa durée de vie sont portées en augmentation du coût d'acquisition ou de confection initial.

Les immobilisations amortissables font l'objet d'un test de dépréciation lorsqu'à la date de clôture, d'éventuels indices de perte de valeur sont identifiés. Les immobilisations non amortissables font l'objet



d'un test de dépréciation au moins une fois par an sur le modèle de celui effectué pour les survaleurs affectées aux ensembles homogènes de métiers.

S'il existe un tel indice de dépréciation, la nouvelle valeur recouvrable de l'actif est comparée à la valeur nette comptable de l'immobilisation. En cas de perte de valeur, une dépréciation est constatée en compte de résultat. La dépréciation est reprise en cas de modification de l'estimation de la valeur recouvrable ou de disparition des indices de dépréciation. Les dépréciations sont comptabilisées sous la rubrique « Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles » du compte de résultat.

Les plus ou moins-values de cession des immobilisations d'exploitation sont enregistrées au compte de résultat sous la rubrique « Gains nets sur autres actifs immobilisés ».

Les plus ou moins-values de cession des immeubles de placement sont enregistrées au compte de résultat sous la rubrique « Produits des autres activités » ou « Charges des autres activités ».

1.f CONTRATS DE LOCATION

Les différentes sociétés du Groupe peuvent être le preneur ou le bailleur de contrats de location.

1.f.1 LA SOCIÉTÉ DU GROUPE EST LE BAILLEUR DU CONTRAT DE LOCATION :

Les contrats de location consentis par le Groupe sont analysés en contrats de location-financement (crédit-bail et autres) ou en contrats de location simple.

- **Contrats de location-financement**

Dans un contrat de location-financement, le bailleur transfère au preneur l'essentiel des risques et avantages de l'actif. Il s'analyse comme un financement accordé au preneur pour l'achat d'un bien.

La valeur actuelle des paiements dus au titre du contrat, augmentée le cas échéant de la valeur résiduelle, est enregistrée comme une créance. Le revenu net de l'opération pour le bailleur ou le loueur correspond au montant d'intérêts du prêt et est enregistré au compte de résultat sous la rubrique « Intérêts et produits assimilés ». Les loyers perçus sont répartis sur la durée du contrat de location-financement en les imputant en amortissement du capital et en intérêts de façon à ce que le revenu net représente un taux de rentabilité constant sur l'encours résiduel. Le taux d'intérêt utilisé est le taux d'intérêt implicite du contrat.

Les provisions constatées sur ces prêts et créances, qu'il s'agisse de provisions individuelles ou de provisions de portefeuille, suivent les mêmes règles que celles décrites pour les prêts et créances.

- **Contrats de location simple**

Est un contrat de location simple, un contrat par lequel l'essentiel des risques et avantages de l'actif mis en location n'est pas transféré au preneur.

Le bien est comptabilisé à l'actif du bailleur en immobilisations et amorti linéairement sur la période de location. L'amortissement du bien s'effectue hors valeur résiduelle tandis que les loyers sont comptabilisés en résultat pour leur totalité de manière linéaire sur la durée du contrat de location. Ces loyers et ces dotations aux amortissements sont enregistrés au compte de résultat sur les lignes « Produits des autres activités » et « Charges des autres activités ».



1.f.2 LA SOCIÉTÉ DU GROUPE EST LE PRENEUR DU CONTRAT DE LOCATION

Les contrats de location conclus par le Groupe sont analysés en contrats de location-financement (crédit-bail et autres) ou en contrats de location simple.

- **Contrats de location-financement**

Un contrat de location-financement est considéré comme un bien acquis par le preneur et financé par emprunt. L'actif loué est comptabilisé pour sa valeur de marché à l'actif du bilan du preneur ou si celle-ci est inférieure, pour la valeur actualisée des paiements minimaux au titre du contrat de location déterminée au taux d'intérêt implicite du contrat. En contrepartie, une dette financière d'un montant égal à la valeur de marché de l'immobilisation ou à la valeur actualisée des paiements minimaux est constatée au passif du preneur. Le bien est amorti selon la même méthode que celle applicable aux immobilisations détenues pour compte propre, après avoir déduit de son prix d'acquisition l'estimation de sa valeur résiduelle. La durée d'utilisation retenue est la durée de vie utile de l'actif. Si le transfert de propriété n'est pas raisonnablement certain, la période d'amortissement est la période la plus courte entre la durée du contrat et la durée de vie. La dette financière est comptabilisée au coût amorti.

- **Contrats de location simple**

Le bien n'est pas comptabilisé à l'actif du preneur. Les paiements effectués au titre des contrats de location simple sont enregistrés dans le compte de résultat linéairement sur la période de location.

1.g ACTIFS NON COURANTS DÉTENUS EN VUE DE LA VENTE ET ACTIVITÉS ABANDONNÉES

Lorsque le Groupe décide de vendre des actifs non courants, et lorsqu'il est hautement probable que cette vente interviendra dans les douze mois, ces actifs sont présentés séparément au bilan dans le poste « Actifs non courants destinés à être cédés ». Les passifs qui leur sont éventuellement liés sont présentés séparément dans le poste « Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés ».

Dès lors qu'ils sont classés dans cette catégorie, les actifs non courants et groupes d'actifs et de passifs sont évalués au plus bas de leur valeur comptable et de leur juste valeur minorée des coûts de vente.

Les actifs concernés cessent d'être amortis. En cas de perte de valeur constatée sur un actif ou un groupe d'actifs et de passifs, une dépréciation est constatée en résultat. Les pertes de valeur comptabilisées à ce titre sont réversibles.

En outre, lorsqu'un groupe d'actifs et de passifs destiné à la vente constitue un ensemble homogène de métiers, il est qualifié d'activité abandonnée. Les activités abandonnées incluent à la fois les activités destinées à être cédées, les activités arrêtées, ainsi que les filiales acquises exclusivement dans une perspective de revente.

L'ensemble des pertes et profits relatifs à ces opérations est présenté séparément au compte de résultat, sur la ligne « Résultat net d'impôt des activités arrêtées ou en cours de cession », qui inclut les résultats nets après impôt de l'activité, le résultat net après impôt lié à son évaluation à la valeur de marché minorée des coûts de vente, et le résultat net après impôt de la cession de l'activité.



1.h AVANTAGES BÉNÉFICIANTE AU PERSONNEL

Les avantages consentis au personnel du groupe sont classés en quatre catégories :

- les avantages à court terme tels que les salaires, les congés annuels, l'intéressement, la participation, l'abondement ;
- les avantages à long terme qui comprennent les congés rémunérés et les primes liées à l'ancienneté, certaines rémunérations différées versées en numéraire ;
- les indemnités de fin de contrat de travail ;
- les avantages postérieurs à l'emploi constitués notamment en France par les compléments de retraite bancaire, et les primes de fin de carrière, et à l'étranger par des régimes de retraite portés pour certains d'entre eux par des fonds de pension.

- **Avantages à court terme**

L'entreprise comptabilise une charge lorsqu'elle a utilisé les services rendus par les membres du personnel en contrepartie des avantages qui leur ont été consentis.

- **Avantages à long terme**

Les avantages à long terme désignent les avantages, autres que les avantages à court terme, les avantages postérieurs à l'emploi et les indemnités de fin de contrat de travail. Sont notamment concernées les rémunérations différées de plus de douze mois versées en numéraire et non indexées sur le cours de l'action BNP Paribas, qui sont provisionnées dans les comptes de l'exercice auquel elles se rapportent.

La méthode d'évaluation actuarielle est similaire à celle qui s'applique aux avantages postérieurs à l'emploi à prestations définies, mais les éléments de réévaluation sont comptabilisés en résultat et non pas en capitaux propres.

- **Indemnités de fin de contrat de travail**

Les indemnités de fin de contrat de travail sont les avantages accordés à un membre du personnel en contrepartie de la cessation de son emploi résultant soit de la résiliation par le Groupe du contrat de travail avant l'âge légal du départ en retraite soit de la décision du membre du personnel de partir volontairement en échange d'une indemnité. Les indemnités de fin de contrat de travail exigibles plus de douze mois après la date de clôture font l'objet d'une actualisation.

- **Avantages postérieurs à l'emploi**

Conformément aux principes généralement admis, le Groupe distingue les régimes à cotisations définies et les régimes à prestations définies.

Les régimes qualifiés de « régimes à cotisations définies » ne sont pas représentatifs d'un engagement pour l'entreprise et ne font l'objet d'aucune provision. Le montant des cotisations appelées pendant l'exercice est constaté en charges.

Seuls les régimes qualifiés de « régimes à prestations définies » sont représentatifs d'un engagement à la charge de l'entreprise qui donne lieu à évaluation et provisionnement.



Le classement dans l'une ou l'autre de ces catégories s'appuie sur la substance économique du régime pour déterminer si le Groupe est tenu ou pas, par les clauses d'une convention ou par une obligation implicite, d'assurer les prestations promises aux membres du personnel.

Les avantages postérieurs à l'emploi à prestations définies font l'objet d'évaluations actuarielles tenant compte d'hypothèses démographiques et financières.

Le passif net comptabilisé au titre des régimes postérieurs à l'emploi est la différence entre la valeur actualisée de l'obligation au titre des prestations définies et la valeur de marché des actifs du régime (s'ils existent).

La valeur actualisée de l'obligation au titre des prestations définies est déterminée en utilisant les hypothèses actuarielles retenues par l'entreprise et en appliquant la méthode des unités de crédit projetées. Cette méthode d'évaluation tient compte d'un certain nombre de paramètres propres à chaque pays ou entité du Groupe tels que des hypothèses démographiques, de départs anticipés, d'augmentations des salaires et de taux d'actualisation et d'inflation.

Lorsque le montant des actifs de couverture excède la valeur de l'engagement, un actif est comptabilisé s'il est représentatif d'un avantage économique futur pour le Groupe prenant la forme d'une économie de cotisations futures ou d'un remboursement attendu d'une partie des montants versés au régime.

La charge annuelle comptabilisée en frais de personnel au titre des régimes à prestations définies est représentative des droits acquis pendant la période par chaque salarié correspondant au coût des services rendus, des intérêts nets liés à l'actualisation du passif (actif) net au titre des prestations définies, des coûts des services passés résultant des éventuelles modifications ou réductions de régimes, ainsi que des conséquences des liquidations éventuelles de régimes.

Les éléments de réévaluation du passif (de l'actif) net au titre des prestations définies sont comptabilisés directement en capitaux propres sans jamais affecter le résultat. Ils comprennent les écarts actuariels, le rendement des actifs du régime et la variation de l'effet du plafonnement éventuel de l'actif (à l'exclusion des montants pris en compte dans le calcul des intérêts nets sur le passif ou l'actif net au titre des prestations définies).

1.i PAIEMENTS À BASE D' ACTIONS

Les paiements à base d'actions sont constitués par les paiements fondés sur des actions émises par le Groupe qu'ils soient dénoués par la remise d'actions ou par un versement de numéraire dont le montant dépend de l'évolution de la valeur des actions.

La norme IFRS 2 prescrit de comptabiliser une charge représentative des paiements à base d'actions octroyés postérieurement au 7 novembre 2002 ; le montant de cette charge correspondant à la valeur de la rémunération à base d'actions accordée au salarié.

BNP Paribas accorde à ses salariés des plans d'options de souscription d'actions, des rémunérations différées versées en actions de l'entreprise ou en espèces indexées sur la valeur de l'action, et leur offre la possibilité de souscrire des actions de l'entreprise émises à cet effet avec une décote liée à une période d'inaccessibilité des actions souscrites.

• Plans d'attribution d'options de souscription d'actions (stock-options) et d'actions gratuites

La charge afférente aux plans attribués est étalée sur la période d'acquisition des droits, dans la mesure où l'obtention de l'avantage est soumise à une condition de présence.

Cette charge, inscrite dans les frais de personnel, dont la contrepartie figure en capitaux propres, est calculée sur la base de la valeur globale du plan, déterminée à la date d'attribution par le Conseil d'administration.

En l'absence de marché pour ces instruments, des modèles financiers de valorisation prenant en compte le cas échéant les conditions de performance relative de l'action BNP Paribas sont utilisés. La charge totale du plan est déterminée en multipliant la valeur unitaire de l'option ou de l'action gratuite



attribuée par le nombre estimé d'options ou d'actions gratuites acquises en fin de période d'acquisition des droits compte tenu des conditions de présence des bénéficiaires.

Seules les hypothèses relatives au départ des bénéficiaires et aux conditions de performance qui ne sont pas liées à la valeur du titre BNP Paribas font l'objet d'une réestimation au cours de la période d'acquisition des droits et donnent lieu à un réajustement de la charge.

- **Rémunérations variables différées versées en espèces indexées sur le cours de l'action**

Ces rémunérations sont comptabilisées dans les charges des exercices au cours desquels le salarié rend les services correspondants.

Lorsque le paiement à base d'actions des rémunérations variables différées est explicitement soumis à une condition d'acquisition liée à la présence, les services sont présumés reçus sur la période d'acquisition et la charge de rémunération correspondante est inscrite, prorata temporis sur cette période, en frais de personnel en contrepartie d'une dette. La charge est révisée pour tenir compte de la non-réalisation des conditions de présence ou de performance, et de la variation de valeur du titre BNP Paribas.

En l'absence de condition de présence, la charge est constatée, sans étalement, par contrepartie d'une dette qui est ensuite réestimée à chaque clôture en fonction des éventuelles conditions de performance et de la variation de valeur du titre BNP Paribas, et ce jusqu'à son règlement.

- **Offre de souscription ou d'achat d'actions proposée aux salariés dans le cadre du Plan d'Epargne Entreprise**

Les souscriptions ou achats d'actions proposées aux salariés avec une décote par rapport au prix moyen de marché sur une période donnée dans le cadre du Plan d'Epargne Entreprise ne comportent pas de période d'acquisition des droits mais sont grevées d'une interdiction légale de céder les actions pendant une période de 5 ans dont il est tenu compte dans la valorisation, en diminution de l'avantage accordé aux salariés. Cet avantage est donc mesuré comme la différence, à la date d'annonce du plan aux salariés, entre la valeur de marché de l'action acquise en tenant compte de la condition d'incessibilité et le prix d'acquisition payé par le salarié, rapporté au nombre d'actions effectivement acquises.

Le coût d'incessibilité pendant 5 ans des actions acquises est équivalent à celui d'une stratégie consistant d'une part à vendre à terme les titres souscrits lors de l'augmentation de capital réservée aux salariés et à acheter d'autre part au comptant sur le marché un nombre équivalent d'actions BNP Paribas en les finançant par un prêt remboursé à l'issue des 5 années par le produit de la vente à terme. Le taux de l'emprunt est celui qui serait consenti, à un acteur du marché sollicitant un prêt personnel ordinaire non affecté remboursable dans 5 ans et présentant un profil de risque moyen. La valorisation du prix de vente à terme de l'action est déterminée sur la base de paramètres de marché.

1.j PROVISIONS DE PASSIF

Les provisions enregistrées au passif du bilan du Groupe, autres que celles relatives aux instruments financiers, aux engagements sociaux et aux contrats d'assurance, concernent principalement les provisions pour restructuration, pour litiges, pour amendes, pénalités et risques fiscaux.

Une provision est constituée lorsqu'il est probable qu'une sortie de ressources représentative d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre une obligation née d'un événement passé et lorsque le montant de l'obligation peut être estimé de manière fiable. Le montant de cette obligation est actualisé pour déterminer le montant de la provision, dès lors que cette actualisation présente un caractère significatif.



1.k IMPÔT COURANT ET DIFFÉRÉ

La charge d'impôt sur le bénéfice exigible est déterminée sur la base des règles et taux en vigueur dans chaque pays d'implantation des sociétés du Groupe sur la période à laquelle se rapportent les résultats.

Des impôts différés sont comptabilisés lorsqu'existent des différences temporelles entre les valeurs comptables des actifs et passifs du bilan et leurs valeurs fiscales.

Des passifs d'impôts différés sont reconnus pour toutes les différences temporelles taxables à l'exception:

- des différences temporelles taxables générées par la comptabilisation initiale d'un écart d'acquisition ;
- des différences temporelles taxables relatives aux investissements dans des entreprises sous contrôle exclusif et contrôle conjoint, dans la mesure où le Groupe est capable de contrôler la date à laquelle la différence temporelle s'inversera et qu'il est probable que cette différence temporelle ne s'inversera pas dans un avenir prévisible.

Des actifs d'impôts différés sont constatés pour toutes les différences temporelles déductibles et les pertes fiscales reportables dans la mesure où il est probable que l'entité concernée disposera de bénéfices imposables futurs sur lesquels ces différences temporelles et ces pertes fiscales pourront être imputées.

Les impôts différés actifs et passifs sont évalués selon la méthode du report variable au taux d'impôt dont l'application est présumée sur la période au cours de laquelle l'actif sera réalisé ou le passif réglé, sur la base des taux d'impôt et réglementations fiscales qui ont été adoptés ou le seront avant la date de clôture de la période. Ils ne font pas l'objet d'une actualisation.

Les impôts différés actifs ou passifs sont compensés quand ils trouvent leur origine au sein d'un même groupe fiscal, relèvent de la même autorité fiscale, et lorsque existe un droit légal de compensation.

Les impôts exigibles et différés sont comptabilisés comme un produit ou une charge d'impôt dans le compte de résultat, à l'exception de ceux afférents aux gains et pertes latents sur les actifs disponibles à la vente et aux variations de valeur des instruments dérivés désignés en couverture de résultats futurs, pour lesquels les impôts différés correspondants sont imputés sur les capitaux propres.

Les crédits d'impôt sur revenus de créances et de portefeuilles titres, lorsqu'ils sont effectivement utilisés en règlement de l'impôt sur les sociétés dû au titre de l'exercice, sont comptabilisés dans la même rubrique que les produits auxquels ils se rattachent. La charge d'impôt correspondante est maintenue dans la rubrique « Impôt sur les bénéfices » du compte de résultat.

1.l TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE

Le solde des comptes de trésorerie et assimilés est constitué des soldes nets des comptes de caisse, banques centrales, ainsi que les soldes nets des prêts et emprunts à vue auprès des établissements de crédit.

Les variations de la trésorerie générée par l'activité opérationnelle enregistrent les flux de trésorerie générés par les activités du Groupe, y compris ceux relatifs aux immeubles de placement, aux actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance et titres de créances négociables.

Les variations de la trésorerie liées aux opérations d'investissement résultent des flux de trésorerie liés aux acquisitions et aux cessions de filiales, entreprises associées ou coentreprises consolidées ainsi que ceux liés aux acquisitions et aux cessions d'immobilisations, hors immeubles de placement et immeubles donnés en location simple.



Les variations de la trésorerie liées aux opérations de financement comprennent les encaissements et décaissements provenant des opérations avec les actionnaires et les flux liés aux dettes subordonnées et obligataires, et dettes représentées par un titre (hors titres de créances négociables).

1.m UTILISATION D'ESTIMATIONS DANS LA PRÉPARATION DES ETATS FINANCIERS

La préparation des états financiers du Groupe exige des responsables des métiers et des fonctions la formulation d'hypothèses et la réalisation d'estimations qui se traduisent dans la détermination des produits et des charges du compte de résultat comme dans l'évaluation des actifs et passifs du bilan et dans la confection des notes annexes qui leur sont relatives. Cet exercice suppose que les gestionnaires fassent appel à l'exercice de leur jugement et utilisent les informations disponibles à la date d'élaboration des états financiers pour procéder aux estimations nécessaires. Les résultats futurs définitifs des opérations pour lesquelles les gestionnaires ont recouru à des estimations peuvent à l'évidence s'avérer sensiblement différents de celles-ci notamment en fonction de conditions de marché différentes et avoir un effet significatif sur les états financiers.

Ainsi est-ce en particulier le cas :

- des dépréciations opérées pour couvrir les risques de crédit inhérents aux activités d'intermédiation bancaire ;
- de l'usage de modèles internes pour la valorisation des positions sur instruments financiers qui ne sont pas cotés sur des marchés actifs ;
- du calcul de la valeur de marché des instruments financiers non cotés classés en « Actifs disponibles à la vente » ou en « Instruments financiers en valeur de marché par résultat » à l'actif ou au passif, et plus généralement du calcul des valeurs de marché des instruments financiers pour lesquels cette information doit être portée dans les notes annexes aux états financiers ;
- du caractère actif ou non d'un marché pour utiliser une technique de valorisation ;
- des dépréciations d'actifs financiers à revenu variable classés dans la catégorie « Disponibles à la vente » ;
- des tests de dépréciation effectués sur les actifs incorporels ;
- de la pertinence de la qualification de certaines couvertures de résultat par des instruments financiers dérivés et de la mesure de l'efficacité des stratégies de couverture ;
- de l'estimation de la valeur résiduelle des actifs faisant l'objet d'opérations de location-financement ou de location simple et plus généralement des actifs amortis déduction faite de leur valeur résiduelle estimée ;
- de la détermination des provisions destinées à couvrir les risques de pertes et charges.

Il en est de même au titre des hypothèses retenues pour apprécier la sensibilité de chaque type de risque de marché ainsi que la sensibilité des valorisations aux paramètres non observables.



2. EFFET DE L'APPLICATION RETROSPECTIVE DE L'AMENDEMENT A LA NORME IAS 19

Depuis le 1^{er} janvier 2013, le Groupe applique l'amendement à IAS 19 « Avantages au personnel » adopté en juin 2012 par l'Union Européenne : la dette au titre des engagements de retraite figure au bilan du Groupe en tenant compte des écarts actuariels qui n'avaient pas été comptabilisés ou amortis. Cet amendement étant d'application rétrospective, les états financiers comparatifs au 1^{er} janvier et 31 décembre 2012 ont été retraités.

• Bilan

Le tableau ci-dessous présente les rubriques du bilan ayant fait l'objet d'ajustements par application de l'amendement à la norme IAS 19.

En millions d'euros	31 décembre 2011 avant amendement IAS 19	retraitements	1er janvier 2012 retraité	31 décembre 2012 avant amendement IAS 19	retraitements	31 décembre 2012 retraité
ACTIF						
Actifs d'impôts courants et différés	11 570	106	11 676	8 661	71	8 732
Comptes de régularisation et actifs divers	93 540	(157)	93 383	99 359	(152)	99 207
Participations dans les entreprises mises en équivalence	4 474	(4)	4 470	7 040	(9)	7 031
Effet sur le total de l'actif		(55)			(90)	
DETTES						
Passifs d'impôts courants et différés	3 489	(14)	3 475	3 046	(103)	2 943
Provisions pour risques et charges	10 480	255	10 735	10 962	418	11 380
Effet sur le total des dettes		241			315	
CAPITAUX PROPRES						
Capital et réserves consolidées	76 764	(354)	76 410	82 655	(437)	82 218
Variations d'actifs et passifs comptabilisées directement en capitaux propres	(1 394)		(1 394)	3 231	(5)	3 226
Total part du Groupe	75 370	(354)	75 016	85 886	(442)	85 444
Capital et réserves consolidées	10 737	58	10 795	8 124	37	8 161
Variations d'actifs et passifs comptabilisées directement en capitaux propres	(481)		(481)	412		412
Total intérêts minoritaires	10 256	58	10 314	8 536	37	8 573
Effet sur le total des capitaux propres consolidés		(296)			(405)	

Les retraitements s'analysent comme suit :

En millions d'euros	1er janvier 2012			31 décembre 2012		
	Effet de l'amendement à IAS 19	dont coût des services passés	dont écarts actuariels	Effet de l'amendement à IAS 19	dont coût des services passés	dont écarts actuariels
Coûts non encore comptabilisés (avant impôt)	(412)	(163)	(249)	(570)	(153)	(417)
dont comptes de régularisation et actifs divers	(157)			(152)		
dont provisions pour risques et charges	(255)			(418)		
Impôts différés	120	57	63	174	54	120
dont impôts différés actifs	106			71		
dont impôts différés passifs	14			103		
Impact des entités mises en équivalence	(4)		(4)	(9)		(9)
Parités monétaires					(2)	2
Effets de l'application rétrospective de l'amendement à IAS 19	(296)	(106)	(190)	(405)	(101)	(304)



- **Compte de résultat et variations d'actifs et de passifs comptabilisées directement en capitaux propres**

Le tableau ci-dessous présente les rubriques du compte de résultat de l'exercice 2012 ayant fait l'objet d'ajustements par application de l'amendement à la norme IAS 19.

En millions d'euros	Exercice 2012 avant amendement IAS 19	retraitements	Exercice 2012 retraité
Frais de personnel	(15 255)	7	(15 248)
Impôt sur les bénéfices	(3 059)	(2)	(3 061)
Effet sur le résultat net		5	
<i>dont part du groupe</i>		11	
<i>dont intérêts minoritaires</i>		(6)	

En outre, l'application de l'amendement a conduit à constater dans les variations d'actifs et passifs comptabilisées directement en capitaux propres au 31 décembre 2012 :

- des variations de valeur ne pouvant être rapportées au résultat pour -110 millions d'euros,
- un ajustement des variations de parités monétaires pour -5 millions d'euros.



3. NOTES RELATIVES AU COMPTE DE RESULTAT DE L'EXERCICE 2013

3.a MARGE D'INTÉRÊTS

Le Groupe BNP Paribas présente sous les rubriques « Intérêts et produits assimilés » et « Intérêts et charges assimilées » la rémunération déterminée selon la méthode du taux d'intérêt effectif (intérêts, commissions et frais) des instruments financiers évalués au coût amorti, ainsi que la rémunération des instruments financiers en valeur de marché qui ne répondent pas à la définition d'un instrument dérivé. La variation de valeur calculée hors intérêts courus sur ces instruments financiers en valeur de marché par résultat est comptabilisée sous la rubrique « Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat ».

Les produits et charges d'intérêts sur les dérivés de couverture de valeur de marché sont présentés avec les revenus des éléments dont ils contribuent à la couverture des risques. De même, les produits et charges d'intérêts sur les dérivés de couverture économique des opérations désignées en valeur de marché par résultat sont rattachés aux rubriques qui enregistrent les intérêts de ces opérations.

En millions d'euros	Exercice 2013			Exercice 2012		
	Produits	Charges	Net	Produits	Charges	Net
Opérations avec la clientèle	25 010	(7 928)	17 082	29 093	(9 375)	19 718
Comptes et prêts / emprunts	23 725	(7 832)	15 893	27 622	(9 246)	18 376
Opérations de pensions	20	(33)	(13)	21	(79)	(58)
Opérations de location-financement	1 265	(63)	1 202	1 450	(50)	1 400
Opérations interbancaires	1 629	(1 929)	(300)	1 719	(2 562)	(843)
Comptes et prêts / emprunts	1 523	(1 835)	(312)	1 645	(2 281)	(636)
Opérations de pensions	106	(94)	12	74	(281)	(207)
Emprunts émis par le Groupe		(2 232)	(2 232)		(3 445)	(3 445)
Instruments de couverture de résultats futurs	2 296	(1 961)	335	2 849	(2 477)	372
Instruments de couverture des portefeuilles couverts en taux	2 308	(3 152)	(844)	2 146	(3 577)	(1 431)
Portefeuille d'instruments financiers en valeur de marché par résultat	1 829	(1 157)	672	2 293	(1 295)	998
Portefeuille de titres à revenu fixe	1 221		1 221	1 438		1 438
Prêts / emprunts	222	(349)	(127)	207	(360)	(153)
Opérations de pensions	386	(595)	(209)	648	(814)	(166)
Dettes représentées par un titre		(213)	(213)		(121)	(121)
Actifs disponibles à la vente	5 426		5 426	5 889		5 889
Actifs détenus jusqu'à échéance	457		457	487		487
Total des produits et charges d'intérêts ou assimilés	38 955	(18 359)	20 596	44 476	(22 731)	21 745

Le total des produits d'intérêts sur les créances ayant fait l'objet d'une dépréciation individuelle s'élève à 520 millions d'euros pour l'exercice 2013 contre 610 millions d'euros pour l'exercice 2012.



3.b COMMISSIONS

Les produits et charges de commissions relatifs aux instruments financiers qui ne sont pas évalués à la valeur de marché par résultat se sont élevés respectivement à 3 179 millions et 430 millions d'euros pour l'exercice 2013, contre un produit de 3 258 millions d'euros et une charge de 601 millions d'euros pour l'exercice 2012.

Les produits nets de commissions afférentes aux activités de fiducie et assimilées qui conduisent le Groupe à détenir ou à placer des actifs au nom de la clientèle, de fiducies, d'institutions de retraite et de prévoyance ou d'autres institutions se sont élevés à 2 213 millions d'euros pour l'exercice 2013, contre 2 298 millions d'euros pour l'exercice 2012.

3.c GAINS NETS SUR INSTRUMENTS FINANCIERS ÉVALUÉS EN VALEUR DE MARCHÉ PAR RÉSULTAT

Les gains nets sur instruments financiers évalués en valeur de marché par résultat recouvrent les éléments de résultat afférents aux instruments financiers gérés au sein d'un portefeuille de transaction et aux instruments financiers que le Groupe a désignés comme évaluables en valeur de marché par résultat, y compris les dividendes, et à l'exception des revenus et charges d'intérêts présentés dans la « Marge d'intérêts » (note 3.a).

En millions d'euros	Exercice 2013	Exercice 2012
Portefeuille de transaction	4 743	6 114
Instruments financiers de taux	1 070	2 066
Instruments financiers de capital	3 497	3 132
Instruments financiers de change	(592)	609
Autres instruments dérivés	701	307
Opérations de pension	67	-
Instruments évalués en valeur de marché sur option	(86)	(2 818)
<i>dont effet de la réévaluation des dettes imputable au risque émetteur du Groupe BNP Paribas (note 5.d)</i>	(435)	(1 617)
Incidence de la comptabilité de couverture	(76)	16
Instruments dérivés de couverture de valeur	879	258
Composantes couvertes des instruments financiers ayant fait l'objet d'une couverture de valeur	(955)	(242)
Total	4 581	3 312

Les gains nets des portefeuilles de transaction comprennent, pour un montant négligeable au titre des exercices 2013 et 2012, l'inefficacité liée aux couvertures de résultats futurs.



3.d GAINS NETS SUR ACTIFS FINANCIERS DISPONIBLES À LA VENTE ET AUTRES ACTIFS FINANCIERS NON ÉVALUÉS EN VALEUR DE MARCHÉ

En millions d'euros	Exercice 2013	Exercice 2012
Prêts et créances, titres à revenu fixe ⁽¹⁾	439	839
Plus ou moins-values nettes de cession	439	839
Actions et autres titres à revenu variable	1 226	785
Produits de dividendes	569	515
Charge de dépréciation	(261)	(465)
Plus-values nettes de cession	918	735
Total	1 665	1 624

⁽¹⁾ Les produits d'intérêt relatifs aux instruments financiers à revenu fixe sont compris dans la « Marge d'intérêts » (note 3.a) et la charge de dépréciation liée à l'insolvabilité éventuelle des émetteurs est présentée au sein du « Coût du risque » (note 3.f).

Les résultats latents, précédemment portés dans la rubrique « Variation d'actifs et passifs comptabilisés directement en capitaux propres » et inscrits en résultat, représentent un gain net après effet de la provision pour participation aux excédents de l'assurance de 838 millions d'euros au cours de l'exercice 2013, contre un gain net de 445 millions d'euros au cours de l'exercice 2012.

L'application des critères de dépréciation automatiques et d'analyse qualitative a conduit à une charge de première dépréciation des titres à revenu variable, qui se répartit de la manière suivante :

- -23 millions d'euros liés à la baisse de valeur supérieure à 50% par rapport à la valeur d'acquisition (-45 millions d'euros en 2012),
- -28 millions d'euros liés à l'observation d'une moins-value latente sur deux années consécutives (-8 millions d'euros en 2012),
- -1 million d'euros liés à l'observation d'une moins-value latente d'au moins 30% en moyenne sur un an (-11 millions d'euros en 2012),
- -14 millions d'euros liés à une analyse qualitative complémentaire (-54 millions d'euros en 2012).

3.e PRODUITS ET CHARGES DES AUTRES ACTIVITÉS

En millions d'euros	Exercice 2013			Exercice 2012		
	Produits	Charges	Net	Produits	Charges	Net
Produits nets de l'activité d'assurance	26 120	(22 670)	3 450	24 715	(21 460)	3 255
Produits nets des immeubles de placement	104	(56)	48	375	(178)	197
Produits nets des immobilisations en location simple	5 470	(4 416)	1 054	5 871	(4 844)	1 027
Produits nets de l'activité de promotion immobilière	1 422	(1 236)	186	1 214	(1 006)	208
Autres produits nets	1 234	(1 170)	64	1 545	(1 373)	172
Total net des produits et charges des autres activités	34 350	(29 548)	4 802	33 720	(28 861)	4 859



- Produits nets de l'activité d'assurance**

En millions d'euros	Exercice 2013	Exercice 2012
Primes acquises brutes	21 811	19 813
Charges des prestations des contrats	(15 532)	(15 267)
Variations des provisions techniques	(5 232)	(4 246)
Variations de valeur des actifs supports de contrats en unités de compte	2 768	3 361
Charges ou produits nets des cessions en réassurance	(375)	(519)
Autres produits et charges	10	113
Total des produits nets de l'activité d'assurance	3 450	3 255

La rubrique « Charges des prestations des contrats » comprend la charge liée aux rachats, échéances et sinistres sur les contrats d'assurance. La rubrique « Variation des provisions techniques » comprend les variations de valeur des contrats financiers, notamment des contrats en unités de compte. Les intérêts versés sur ces contrats sont comptabilisés dans les charges d'intérêt.

3.f COÛT DU RISQUE

Le coût du risque recouvre la charge des dépréciations constituées au titre du risque de crédit inhérent à l'activité d'intermédiation du Groupe ainsi que des dépréciations éventuellement constituées en cas de risque de défaillance avéré de contreparties d'instruments financiers négociés de gré à gré.

- Coût du risque de la période**

En millions d'euros	Exercice 2013	Exercice 2012
Dotations nettes aux dépréciations	(4 194)	(4 173)
Récupérations sur créances amorties	569	714
Créances irrécouvrables non couvertes par des dépréciations	(429)	(482)
Total du coût du risque de la période	(4 054)	(3 941)

Coût du risque de la période par nature d'actifs

En millions d'euros	Exercice 2013	Exercice 2012
Prêts et créances sur les établissements de crédit	(6)	6
Prêts et créances sur la clientèle	(3 797)	(3 769)
Actifs financiers disponibles à la vente	(19)	(13)
Instruments financiers des activités de marché	(108)	(118)
Autres actifs	(33)	(8)
Engagements par signature et divers	(91)	(39)
Total du coût du risque de la période	(4 054)	(3 941)



- **Dépréciations constituées au titre du risque de crédit**

Variation au cours de la période des dépréciations constituées

En millions d'euros	Exercice 2013	Exercice 2012
Total des dépréciations constituées en début de période	28 417	30 675
Dotations nettes aux dépréciations	4 194	4 173
Utilisation de dépréciations	(3 288)	(6 007)
Variation des parités monétaires et divers	(1 020)	(424)
Total des dépréciations constituées en fin de période	28 303	28 417

Dépréciations constituées par nature d'actifs

En millions d'euros	31 décembre 2013	31 décembre 2012
Dépréciation des actifs		
Prêts et créances sur les établissements de crédit (note 5.f)	392	537
Prêts et créances sur la clientèle (note 5.g)	26 616	26 525
Instruments financiers des activités de marché	162	276
Actifs financiers disponibles à la vente (note 5.c)	84	69
Autres actifs	41	34
Total des dépréciations d'actifs financiers	27 295	27 441
<i>dont provisions spécifiques</i>	<i>23 471</i>	<i>23 100</i>
<i>dont provisions collectives</i>	<i>3 824</i>	<i>4 341</i>
Provisions inscrites au passif		
Provisions pour engagements par signature		
- sur les établissements de crédit	23	45
- sur la clientèle	468	451
Autres dépréciations spécifiques	517	480
Total des provisions inscrites au titre des engagements de crédit (note 5.q)	1 008	976
<i>dont provisions spécifiques sur engagements par signature</i>	<i>334</i>	<i>327</i>
<i>dont provisions collectives</i>	<i>157</i>	<i>169</i>
Total des dépréciations et provisions constituées	28 303	28 417



3.g PROVISION RELATIVE À DES PAIEMENTS EN DOLLAR US CONCERNANT DES PAYS SOUMIS AUX SANCTIONS AMÉRICAINES

Comme indiqué dans les états financiers des exercices précédents, la Banque, dans le cadre de discussions avec le US Department of Justice, le New York County District Attorney's Office et autres superviseurs et autorités gouvernementales, a procédé pendant plusieurs années à une revue interne rétrospective de certains paiements en dollar US impliquant des Etats ou des personnes morales ou physiques qui pouvaient être soumises à des sanctions économiques édictées par les lois des Etats-Unis, afin de vérifier si la Banque s'était conformée aux lois en question dans ses activités.

La revue a recensé un volume significatif d'opérations qui, bien que n'étant pas interdites par la réglementation des pays des entités du Groupe qui les ont initiées, pourraient être considérées comme non autorisées au regard des lois et des règles des Etats-Unis, incluant notamment celles de l'Office of Foreign Assets Control (OFAC).

Le Groupe ayant maintenant présenté les conclusions de cette revue aux autorités des Etats-Unis et entamé avec elles les discussions subséquentes, la Banque a constitué une provision de 1,1 milliard de dollars (0,8 milliard d'euros) dans les comptes au quatrième trimestre 2013 conformément aux prescriptions des normes comptables internationales IFRS, le montant des conséquences financières, amendes ou pénalités ne pouvant néanmoins être déterminé à ce stade. Il n'y a pas eu de discussions avec les autorités des Etats-Unis au sujet du montant d'une quelconque amende ou pénalité et les autorités des Etats-Unis n'ont pas approuvé et ne se sont pas prononcées sur le caractère adéquat ou raisonnable de cette provision. Il subsiste donc une grande incertitude sur le montant des amendes ou pénalités qui pourraient être décidées par les autorités des Etats-Unis à l'issue du processus, dont le terme n'est pas encore connu. Ce montant pourrait s'avérer dès lors très différent de la provision constituée.

Au vu de son caractère exceptionnel et de son montant significatif et conformément au référentiel IFRS, cette provision a été isolée sur une ligne spécifique du compte de résultat, au sein du résultat d'exploitation.

3.h IMPÔT SUR LES BÉNÉFICES

Rationalisation de la charge d'impôt par rapport au taux d'impôt sur les sociétés en France ⁽¹⁾	Exercice 2013		Exercice 2012 ⁽³⁾	
	en millions d'euros	taux d'impôt	en millions d'euros	taux d'impôt
Charge d'impôt théorique sur le résultat net avant impôt ⁽²⁾	(3 084)	38,0%	(3 747)	36,1%
Effet du différentiel de taux d'imposition des entités étrangères	336	-4,1%	216	-2,1%
Effet du taux réduit sur les dividendes et les cessions des titres	308	-3,8%	337	-3,3%
Effet d'impôt lié à l'activation des pertes reportables et des différences temporelles antérieures	14	-0,2%	163	-1,6%
Effet d'impôt lié à l'utilisation de déficits antérieurs non activés	32	-0,4%	9	-0,1%
Effet de la non déduction de la provision relative à des paiements en dollar US concernant des pays soumis aux sanctions américaines	(303)	3,7%	-	-
Autres effets	(53)	0,7%	(39)	0,5%
Charge d'impôt sur les bénéfices	(2 750)	33,9%	(3 061)	29,5%
<i>dont</i>				
Charge d'impôt courant de l'exercice	(2 494)		(2 696)	
Charge d'impôt différé de l'exercice (note 5.k)	(256)		(365)	

⁽¹⁾ Y compris la contribution sociale de solidarité de 3,3% et la contribution exceptionnelle de 10,7% assises sur l'impôt sur les sociétés au taux de 33,33% le portant ainsi à 38%. Cette contribution était de 5% en 2012 portant ainsi le taux en 2012 à 36,10%

⁽²⁾ Retraité des quotes-parts de résultat des sociétés mises en équivalence et des écarts d'acquisition.

⁽³⁾ Données retraitées par application de l'amendement à la norme IAS 19 (cf. notes 1.a et 2).



4. INFORMATIONS SECTORIELLES

Le Groupe est organisé autour de trois domaines d'activité opérationnels :

- **Retail Banking (RB)** : ce domaine réunit les ensembles Domestic Markets, Personal Finance et International Retail Banking. L'ensemble Domestic Markets comprend les banques de détail en France (BDDF), en Italie (BNL banca commerciale), en Belgique (BDDB) et au Luxembourg (BDEL), et certains métiers spécialisés de banque de détail (Personal Investors, Leasing Solutions, et Arval). L'ensemble International Retail Banking regroupe les activités de banque de détail du Groupe BNP Paribas hors zone euro, incluant Europe Méditerranée et BancWest aux Etats-Unis ;
- **Investment Solutions (IS)** : ce domaine rassemble Wealth Management, Investment Partners qui regroupe l'ensemble des expertises du métier Gestion d'Actifs, Securities Services spécialisé dans les services titres offerts aux sociétés de gestion, aux institutions financières et aux entreprises, ainsi que les activités d'Assurance et de Services Immobiliers ;
- **Corporate and Investment Banking (CIB)** : ce domaine rassemble les activités de « Conseils et marchés de capitaux » (Métiers Actions et Dérivés Actions, Fixed Income pour les activités de taux et de change, et Corporate Finance en charge des opérations de conseil en fusions et acquisitions et des activités de marché primaire actions) et Corporate Banking (Europe, Asie, Nord Amériques, Moyen Orient Afrique).

Les Autres Activités comprennent essentiellement les activités de Principal Investments, la foncière immobilière Klépierre⁴, les activités liées à la fonction de centrale financière du Groupe et certains coûts relatifs aux projets transversaux.

Elles regroupent également les éléments ne relevant pas de l'activité courante qui résultent de l'application des règles propres aux regroupements d'entreprises. Afin de préserver la pertinence économique des éléments de résultat présentés pour chacun des domaines d'activité opérationnels, les effets d'amortissement des ajustements de valeur constatés dans la situation nette des entités acquises ainsi que les coûts de restructuration constatés au titre de l'intégration des entités ont été affectés au segment Autres Activités. Il en est de même des coûts de transformation liés au programme transverse d'économie du Groupe (Simple and Efficient).

Les transactions entre les différents métiers du Groupe sont conclues à des conditions commerciales de marché. Les informations sectorielles sont présentées en prenant en compte les prix de transfert négociés entre les différents secteurs en relation au sein du Groupe.

Les fonds propres sont alloués par métiers en fonction des risques encourus, sur la base d'un ensemble de conventions principalement fondées sur la consommation en fonds propres résultant des calculs d'actifs pondérés fixés par la réglementation relative à la solvabilité des établissements de crédit et entreprises d'investissement. Les résultats par métiers à fonds propres normalisés sont déterminés en affectant à chacun des métiers le produit des fonds propres qui lui sont ainsi alloués. L'allocation de capital dans les différents métiers s'effectue sur la base de 9% des actifs pondérés.

Pour fournir une référence homogène avec la présentation des comptes de l'exercice 2013, la ventilation des résultats de l'exercice 2012 par pôle d'activité a été retraitée des trois principaux effets présentés ci-dessous comme s'ils étaient intervenus au 1er janvier 2012 :

1. Les augmentations de taxes et cotisations, issues des dispositions fiscales et sociales françaises adoptées en 2012, avaient été temporairement enregistrées dans les frais de gestion de « Autres Activités » : taxe systémique (-122 millions d'euros), forfait social (-33 millions d'euros) et taxe sur les salaires (-19 millions d'euros). Ces hausses ont été allouées entre pôles et métiers.
2. L'augmentation du capital de BancWest réalisée en 2012 pour un montant de 2,2 milliards de dollars, au travers de la conversion d'une dette intragroupe, se traduit par un impact net sur le produit net bancaire de -51 millions d'euros sur l'année. Ce montant correspond au coût supplémentaire de ces fonds propres par rapport à la structure de financement préexistante, selon les normes du Groupe pour l'élaboration des résultats à fonds propres normatifs par métier. Cet impact avait été temporairement enregistré dans « Autres Activités ».

⁴ Le Groupe Klépierre était consolidé par intégration globale jusqu'au 14 mars 2012, puis, suite à la cession d'une partie de la participation du Groupe BNP Paribas, il est désormais mis en équivalence (cf. note 8.d).



Les écarts correspondants ont été portés au sein des « Autres Activités » afin de ne pas modifier les résultats globaux du Groupe.

- Comme indiqué dans les notes 1.a et 2, l'amendement à la norme IAS 19 « Avantages au personnel » a pour effet d'augmenter le résultat avant impôt 2012 du Groupe de 7 millions d'euros. Cet ajustement a été réparti entre les frais de gestion des pôles et métiers concernés.

• Résultats par pôle d'activité

En millions d'euros	Exercice 2013							Exercice 2012					
	Produit net bancaire	Charges générales d'exploitation	Coût du risque	Provision exceptionnelle ⁽²⁾	Résultat d'exploitation	Eléments hors exploitation	Résultat avant impôt	Produit net bancaire	Charges générales d'exploitation	Coût du risque	Résultat d'exploitation	Eléments hors exploitation	Résultat avant impôt
Retail Banking													
Domestic Markets													
Banque de Détail en France ⁽¹⁾	6 726	(4 390)	(342)	-	1 994	4	1 998	6 797	(4 424)	(315)	2 058	3	2 061
BNL banca commerciale ⁽¹⁾	3 208	(1 748)	(1 204)	-	256	-	256	3 230	(1 793)	(961)	476	1	477
Banque de Détail en Belgique ⁽¹⁾	3 202	(2 364)	(142)	-	696	1	697	3 183	(2 371)	(157)	655	18	673
Autres activités de Marchés Domestiques	2 232	(1 311)	(184)	-	737	31	768	2 181	(1 276)	(140)	765	16	781
Personal Finance	4 732	(2 182)	(1 430)	-	1 120	53	1 173	4 982	(2 400)	(1 497)	1 085	182	1 267
International Retail Banking													
Europe Méditerranée	1 767	(1 287)	(224)	-	256	209	465	1 796	(1 319)	(290)	187	67	254
BancWest	2 204	(1 386)	(54)	-	764	6	770	2 352	(1 395)	(145)	812	2	814
Investment Solutions	6 344	(4 367)	(2)	-	1 975	129	2 104	6 204	(4 328)	54	1 930	159	2 089
Corporate and Investment Banking													
Conseils et marchés de capitaux	5 389	(4 232)	(78)	-	1 079	13	1 092	6 182	(4 587)	(61)	1 534	6	1 540
Corporate Banking	3 273	(1 743)	(437)	-	1 093	20	1 113	3 533	(1 722)	(432)	1 379	30	1 409
Autres Activités	(255)	(1 128)	43	(798)	(2 138)	(109)	(2 247)	(1 368)	(928)	3	(2 293)	1 307	(986)
Total Groupe	38 822	(26 138)	(4 054)	(798)	7 832	357	8 189	39 072	(26 543)	(3 941)	8 588	1 791	10 379

⁽¹⁾ Banque De Détail en France, BNL banca commerciale et Banque De Détail en Belgique et au Luxembourg après réaffectation chez Investment Solutions d'un tiers de l'activité Wealth Management France, Italie, Belgique et Luxembourg.

⁽²⁾ Provision relative à des paiements en dollar US concernant des pays soumis aux sanctions américaines.

• Bilan par pôle d'activité

La répartition des actifs et passifs par pôle d'activité de la plupart des entités du Groupe s'appuie sur le pôle de rattachement des entités à l'exception des principales qui font l'objet d'une décomposition spécifique ou d'une ventilation sur la base des actifs pondérés.



En millions d'euros, au	31 décembre 2013		31 décembre 2012	
	Actif	Passif	Actif	Passif
Retail Banking				
Domestic Markets	362 894	340 706	393 252	369 626
Banque de Détail en France	147 005	139 678	151 836	144 280
BNL banca commerciale	81 993	74 607	88 471	80 555
Banque de Détail en Belgique	84 009	80 549	103 207	99 411
Autres activités de marchés domestiques	49 887	45 872	49 738	45 380
Personal Finance	83 620	76 889	85 721	78 732
International Retail Banking	96 758	85 188	93 575	81 760
Europe Méditerranée	36 710	32 936	33 488	29 619
BancWest	60 048	52 252	60 087	52 141
Investment Solutions	220 562	210 823	202 119	192 146
Corporate and Investment Banking	939 307	924 478	1 029 675	1 013 742
Autres Activités	96 998	162 055	102 858	171 194
Total Groupe	1 800 139	1 800 139	1 907 200	1 907 200

L'information par pôle d'activité relative aux sociétés mises en équivalence et aux écarts d'acquisition de la période est respectivement présentée dans les notes 5.m Participations dans les sociétés mises en équivalence et 5.o Ecart d'acquisition.

• Informations par secteur géographique

L'analyse géographique des actifs et des résultats sectoriels repose sur le lieu d'enregistrement comptable des activités ajusté afin de se rapprocher de l'origine managériale de l'activité. Il ne reflète pas nécessairement la nationalité de la contrepartie ou la localisation des activités opérationnelles. La ventilation du produit net bancaire de l'exercice 2012 a été retraitée pour rendre comparables les deux exercices.

- Produit net bancaire par secteur géographique

En millions d'euros	Exercice 2013	Exercice 2012
Europe	29 881	29 811
Amérique du Nord	3 852	4 440
APAC	2 645	2 133
Autres	2 444	2 688
Total Groupe	38 822	39 072

- Bilan en contribution aux comptes consolidés, par secteur géographique

En millions d'euros, au	31 décembre 2013	31 décembre 2012
Europe	1 409 397	1 580 989
Amérique du Nord	217 158	188 478
APAC	120 611	92 303
Autres	52 973	45 430
Total Groupe	1 800 139	1 907 200



5. NOTES RELATIVES AU BILAN AU 31 DECEMBRE 2013

5.a ACTIFS, PASSIFS ET INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS EN VALEUR DE MARCHÉ PAR RÉSULTAT

Les actifs et passifs financiers enregistrés en valeur de marché ou de modèle par résultat sont constitués des opérations négociées à des fins de transaction – y compris les instruments financiers dérivés – et de certains actifs et passifs que le Groupe a choisi de valoriser sur option en valeur de marché ou de modèle par résultat dès la date de leur acquisition ou de leur émission.

En millions d'euros, au	31 décembre 2013		31 décembre 2012	
	Portefeuille de transaction	Portefeuille évalué en valeur de marché sur option	Portefeuille de transaction	Portefeuille évalué en valeur de marché sur option
Portefeuille de titres	157 740	67 190	143 465	62 701
Prêts et opérations de pension	145 308	40	146 899	99
ACTIFS FINANCIERS EN VALEUR DE MARCHÉ PAR RESULTAT	303 048	67 230	290 364	62 800
Portefeuille de titres	69 803		52 432	
Emprunts et opérations de pension	195 934	1 373	203 063	1 242
Dettes représentées par un titre (note 5.i)		42 343		40 799
Dettes subordonnées (note 5.i)		1 613		1 489
PASSIFS FINANCIERS EN VALEUR DE MARCHÉ PAR RESULTAT	265 737	45 329	255 495	43 530

Le détail de ces rubriques est présenté dans la note 5.d.

INSTRUMENTS FINANCIERS EVALUES EN VALEUR DE MARCHÉ SUR OPTION

- **Actifs financiers évalués en valeur de marché sur option**

Les actifs financiers valorisés sur option à la valeur de marché ou de modèle par résultat enregistrent essentiellement les actifs financiers représentatifs des contrats en unités de compte des activités d'assurance et dans une moindre mesure des actifs avec dérivés incorporés pour lesquels le principe d'extraction de ces dérivés n'a pas été retenu.

Les actifs financiers représentatifs des contrats en unités de compte des activités d'assurance comprennent des titres émis par des entités consolidées du Groupe, qui ne sont pas éliminés en consolidation afin de maintenir la représentation des actifs investis au titre de ces contrats au même montant que celui des provisions techniques constituées au titre des passifs dus aux assurés. Les titres à revenu fixe (certificats et EMTN) non éliminés s'élèvent à 841 millions d'euros au 31 décembre 2013 contre 741 millions d'euros au 31 décembre 2012 et les titres à revenu variable (actions émises par BNP Paribas SA principalement) à 37 millions d'euros au 31 décembre 2013 contre 28 millions d'euros au 31 décembre 2012. Leur élimination n'aurait pas d'impact significatif sur les comptes de la période.



- **Passifs financiers évalués en valeur de marché sur option**

Les passifs financiers valorisés sur option en valeur de marché ou de modèle par résultat enregistrent principalement les émissions originées et structurées pour le compte de la clientèle dont les risques et la couverture sont gérés dans un même ensemble. Ces émissions recèlent des dérivés incorporés significatifs dont les variations de valeur sont neutralisées par celles des instruments dérivés qui les couvrent économiquement.

La valeur de remboursement des passifs évalués sur option en valeur de marché ou de modèle par résultat s'établit à 45 522 millions d'euros au 31 décembre 2013 contre 44 956 millions d'euros au 31 décembre 2012.

INSTRUMENTS FINANCIERS DERIVES

Les instruments financiers dérivés du portefeuille de transaction relèvent majoritairement d'opérations initiées par les activités de négoce d'instruments financiers. Ils peuvent être contractés dans le cadre d'activités de mainteneur de marché ou d'arbitrage. BNP Paribas est un négociant actif d'instruments financiers dérivés, soit sous forme de transactions portant sur des instruments "élémentaires" (tels que les "credit default swaps") soit en structurant des profils de risque complexe adaptés aux besoins de sa clientèle. Dans tous les cas, la position nette est encadrée par des limites.

D'autres instruments financiers dérivés du portefeuille de transaction relèvent d'opérations négociées à des fins de couverture d'instruments d'actif ou de passif que le Groupe n'a pas documentées comme telles ou que la réglementation comptable ne permet pas de qualifier de couverture. Il s'agit en particulier d'opérations sur instruments financiers dérivés de crédit conclues pour l'essentiel en protection des portefeuilles de prêts du Groupe.

En millions d'euros, au	31 décembre 2013		31 décembre 2012	
	Valeur de marché positive	Valeur de marché négative	Valeur de marché positive	Valeur de marché négative
Instruments dérivés de taux	216 777	202 544	333 066	324 079
Instruments dérivés de change	32 328	36 357	21 532	24 697
Instruments dérivés de crédit	18 494	18 167	22 782	22 523
Instruments dérivés sur actions	30 504	36 857	29 682	29 467
Autres instruments dérivés	3 306	3 156	3 573	3 832
Instruments financiers dérivés	301 409	297 081	410 635	404 598

Le tableau ci-après présente les montants notionnels des instruments financiers dérivés classés en portefeuille de transaction. Le montant notionnel des instruments financiers dérivés ne constitue qu'une indication de volume de l'activité du Groupe sur les marchés d'instruments financiers et ne reflète pas les risques de marché attachés à ces instruments.

En millions d'euros, au	31 décembre 2013	31 décembre 2012
Instruments dérivés de taux	34 962 462	41 127 475
Instruments dérivés de change	2 576 863	2 243 150
Instruments dérivés de crédit	1 925 896	2 105 501
Instruments dérivés sur actions	1 768 054	1 865 666
Autres instruments dérivés	133 446	144 834
Instruments financiers dérivés	41 366 721	47 486 626

Les opérations sur instruments financiers dérivés réalisées sur des marchés organisés (y compris chambres de compensation) représentent 60 % des opérations portant sur des instruments financiers dérivés au 31 décembre 2013 (62 % au 31 décembre 2012).



5.b INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS À USAGE DE COUVERTURE

Le tableau suivant présente les valeurs de marché des instruments financiers dérivés utilisés à des fins de couverture.

En millions d'euros, au	31 décembre 2013		31 décembre 2012	
	Valeur de marché positive	Valeur de marché négative	Valeur de marché positive	Valeur de marché négative
Couverture de valeur	6 077	10 661	10 571	15 574
Instruments dérivés de taux	6 077	10 649	10 570	15 550
Instruments dérivés de change	-	12	-	24
Autres instruments dérivés	-	-	1	-
Couverture de résultats futurs	2 296	1 617	3 674	1 685
Instruments dérivés de taux	2 117	1 521	3 389	1 298
Instruments dérivés de change	97	96	271	287
Autres instruments dérivés	82	-	14	100
Couverture des investissements nets en devises	53	11	22	27
Instruments dérivés de change	53	11	22	27
Dérivés utilisés en couverture	8 426	12 289	14 267	17 286

Le montant total des notionnels des instruments dérivés utilisés en couverture s'établit à 794 813 millions d'euros au 31 décembre 2013 contre 809 636 millions d'euros au 31 décembre 2012.

5.c ACTIFS FINANCIERS DISPONIBLES À LA VENTE

En millions d'euros, au	31 décembre 2013			31 décembre 2012		
	Net	dont dépréciations	dont variations de valeur comptabilisées directement en capitaux propres	Net	dont dépréciations	dont variations de valeur comptabilisées directement en capitaux propres
Titres à revenu fixe	186 131	(84)	6 133	175 413	(69)	6 414
Bons du Trésor et obligations d'Etat	102 551	(3)	2 417	93 801	(4)	1 886
Autres titres à revenu fixe	83 580	(81)	3 716	81 612	(65)	4 528
Actions et autres titres à revenu variable	17 282	(3 593)	4 088	17 093	(4 265)	2 868
Titres cotés	5 976	(1 329)	2 065	5 861	(1 821)	1 357
Titres non cotés	11 306	(2 264)	2 023	11 232	(2 444)	1 511
Total des actifs disponibles à la vente	203 413	(3 677)	10 221	192 506	(4 334)	9 282

La valeur brute des titres à revenu fixe dépréciés s'élève à 136 millions d'euros au 31 décembre 2013 (contre 118 millions d'euros au 31 décembre 2012).



Les variations de valeur comptabilisées directement en capitaux propres se décomposent comme suit :

En millions d'euros, au	31 décembre 2013			31 décembre 2012		
	Titres à revenu fixe	Actions et autres titres à revenu variable	Total	Titres à revenu fixe	Actions et autres titres à revenu variable	Total
Réévaluation des titres non couverts comptabilisée en "Actifs financiers disponibles à la vente"	6 133	4 088	10 221	6 414	2 868	9 282
Impôts différés liés à cette réévaluation	(2 009)	(881)	(2 890)	(2 162)	(556)	(2 718)
Provision pour participation aux excédents différée des entités d'assurance, nette d'impôts différés	(3 529)	(1 045)	(4 574)	(3 854)	(558)	(4 412)
Quote-part de réévaluation sur titres disponibles à la vente détenus par des entités mises en équivalence, nette d'impôt différé et de provision pour participation aux excédents différés pour les entités d'assurance	352	79	431	504	94	598
Réévaluation sur titres disponibles à la vente reclassés en prêts et créances restant à amortir	(116)		(116)	(172)		(172)
Autres variations	(40)	36	(4)	(33)	25	(8)
Variations de valeur d'actifs comptabilisées directement en capitaux propres sous la rubrique "Actifs disponibles à la vente et prêts et créances reclassés"	791	2 275	3 066	697	1 873	2 570
Part du Groupe	746	2 264	3 010	340	1 809	2 149
Part des minoritaires	45	11	56	357	64	421



5.d MESURE DE LA VALEUR DE MARCHÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS

DISPOSITIF DE VALORISATION

BNP Paribas a retenu pour principe de disposer d'une filière unique et intégrée de production et de contrôle de la valorisation des instruments financiers utilisée à des fins de gestion quotidienne du risque et d'information financière. Ce dispositif se fonde sur une valorisation économique unique, sur laquelle s'appuient les décisions de BNP Paribas et ses stratégies de gestion du risque.

La valeur économique se compose de la valorisation milieu de marché et d'ajustements additionnels de valorisation.

La valorisation milieu de marché est obtenue à partir de données externes ou de techniques de valorisation qui maximisent l'utilisation de paramètres de marché observables. La valorisation milieu de marché est une valeur théorique additive, indépendante du sens de la transaction ou de son impact sur les risques existants au sein du portefeuille et de la nature des contreparties. Elle ne dépend pas non plus de l'aversion d'un intervenant de marché aux risques spécifiques de l'instrument, du marché sur lequel il est négocié, ou de la stratégie de gestion du risque.

Les ajustements additionnels de valorisation tiennent compte des incertitudes de valorisation, ainsi que des primes de risques de marché et de crédit afin de refléter les coûts que pourrait induire une opération sur le marché principal. Ces ajustements de valorisation sont ajoutés à la valorisation milieu de marché pour déterminer la valeur économique. Les hypothèses de coût de refinancement contribuent à la valorisation milieu de marché à travers l'utilisation de taux d'actualisation appropriés. Elles tiennent compte, le cas échéant, des termes des contrats de collatéral et des conditions effectives de refinancement de l'instrument.

En règle générale, la valeur de marché est égale à la valeur économique, sous réserve d'ajustements supplémentaires limités, tels que les ajustements pour risque de crédit propre, spécifiquement requis par les normes IFRS.

Les principaux ajustements additionnels de valorisation sont présentés ci-après.

AJUSTEMENTS ADDITIONNELS DE VALORISATION

Les ajustements additionnels de valorisation retenus par BNP Paribas pour déterminer les valeurs de marché sont les suivants :

Ajustement de bid/offer : l'écart entre le cours acheteur et le cours vendeur reflète le coût de sortie marginal d'un « price taker » (client potentiel). Symétriquement, il représente la rémunération exigée par un opérateur au titre du risque à détenir une position ou à devoir la céder à un prix proposé par un autre opérateur.

BNP Paribas considère que la meilleure estimation d'un prix de sortie est le cours acheteur ou le cours vendeur, à moins que plusieurs éléments ne montrent qu'un autre point de cette fourchette est plus représentatif du prix de sortie.

Ajustement lié à l'incertitude sur les paramètres : lorsque l'observation des prix ou des paramètres utilisés par les techniques de valorisation est difficile ou irrégulière, le prix de sortie de l'instrument est incertain. Le degré d'incertitude sur le prix de sortie est mesuré de différentes manières, dont l'analyse de la dispersion des indications de prix disponibles ou l'estimation d'intervalles de valeurs raisonnables de paramètres.

Ajustement lié à l'incertitude de modèle : une incertitude peut survenir lors de l'utilisation de certaines techniques de valorisation, bien que des données observables soient disponibles. C'est le cas lorsque les risques inhérents aux instruments diffèrent de ceux portés par les paramètres observables. Dès lors la technique de valorisation s'appuie sur des hypothèses qui ne peuvent être aisément corroborées.



Ajustement de valeur pour risque de contrepartie (Credit Valuation Adjustment – CVA) : cet ajustement s'applique aux valorisations et cotations de marché qui ne tiennent pas compte de la qualité de crédit de la contrepartie. Il vise à prendre en compte le fait que la contrepartie puisse faire défaut et que BNP Paribas ne puisse pas recouvrer la totalité de la valeur de marché des transactions.

Lors de la détermination du coût de sortie ou de transfert d'une exposition portant du risque de contrepartie, le marché pertinent à considérer est celui des intermédiaires financiers. Toutefois, le caractère observable de cet ajustement suppose l'exercice du jugement pour prendre en considération :

- l'absence ou l'indisponibilité d'information sur les prix sur le marché des intermédiaires financiers ;
- l'influence du cadre réglementaire en matière de risque de contrepartie sur la politique de tarification des intervenants du marché ;
- et l'absence de modèle économique dominant pour la gestion du risque de contrepartie.

Le modèle de valorisation est fondé sur les mêmes expositions que celles utilisées pour les besoins des calculs réglementaires. Ce modèle s'efforce d'estimer le coût d'une stratégie optimale de gestion du risque en tenant compte des incitations et contraintes implicites aux réglementations en vigueur et à leurs évolutions, de la perception par le marché des probabilités de défaut, ainsi que des paramètres liés au défaut utilisés pour les besoins réglementaires.

Ajustement de valeur pour risque de crédit propre pour les dettes (Own Credit Adjustment – OCA) et pour les dérivés (Debit Valuation Adjustment – DVA) : ces ajustements reflètent l'effet de la qualité de crédit de BNP Paribas sur la valorisation des émissions évaluées en valeur de marché sur option et des instruments financiers dérivés. Ces deux ajustements se fondent sur le profil des expositions passives attendues. Le risque de crédit propre est évalué à partir de l'observation des conditions des émissions obligataires appropriées réalisées par le Groupe sur le marché.

A ce titre, la valeur comptable des titres de dette en valeur de marché sur option est augmentée de 405 millions d'euros au 31 décembre 2013, contre une diminution de valeur de 30 millions d'euros au 31 décembre 2012, soit une variation de - 435 millions d'euros constatée en gains nets sur instruments financiers évalués en valeur de marché par résultat (note 3.c).

De même, la valeur de marché des instruments dérivés au passif du bilan est diminuée de 364 millions d'euros au 31 décembre 2013, ajustement constaté au sein du même poste du compte de résultat.

CLASSES D'INSTRUMENTS ET CLASSIFICATION AU SEIN DE LA HIÉRARCHIE POUR LES ACTIFS ET PASSIFS ÉVALUÉS À LA VALEUR DE MARCHÉ

Comme énoncé dans le résumé des principes comptables (cf. note 1.c.10), les instruments financiers évalués à la valeur de marché sont répartis selon une hiérarchie qui comprend trois niveaux.

La ventilation des actifs et des passifs par classes de risques a pour objectif de préciser la nature des instruments :

- Les expositions titrisées sont présentées par type de collatéral.
- Pour les instruments dérivés, les valeurs de marché sont ventilées selon le facteur de risque dominant, à savoir le risque de taux d'intérêt, le risque de change, le risque de crédit et le risque action. Les instruments dérivés de couverture sont principalement des instruments dérivés de taux d'intérêts.



En millions d'euros, au	31 décembre 2013											
	Portefeuille de transaction				Portefeuille évalué en valeur de marché sur option				Actifs disponibles à la vente			
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Portefeuille de titres	125 907	28 175	3 658	157 740	52 440	11 891	2 859	67 190	145 254	50 469	7 690	203 413
Bons du Trésor et obligations d'Etat	53 075	7 660		60 735	334	4		338	97 227	5 324		102 551
Valeurs mobilières adossées à des actifs (ABS) ⁽¹⁾	-	8 484	3 076	11 560	-	-	-	-	-	2 632	292	2 924
CDOs / CLOs ⁽²⁾		246	3 061	3 307								-
Autres valeurs mobilières adossées à des actifs		8 238	15	8 253						2 632	292	2 924
Autres titres à revenu fixe	12 119	10 798	217	23 134	1 775	5 399	29	7 203	38 741	40 876	1 039	80 656
Actions et autres titres à revenu variable	60 713	1 233	365	62 311	50 331	6 488	2 830	59 649	9 286	1 637	6 359	17 282
Prêts et opérations de pension	-	140 602	4 706	145 308	-	40	-	40				
Prêts		445		445		40		40				
Opérations de pension		140 157	4 706	144 863								
ACTIFS FINANCIERS EN VALEUR DE MARCHE PAR RESULTAT ET DISPONIBLES A LA VENTE	125 907	168 777	8 364	303 048	52 440	11 931	2 859	67 230	145 254	50 469	7 690	203 413
Portefeuille de titres	66 631	3 172	-	69 803	-	-	-	-				
Bons du Trésor et obligations d'Etat	55 128	159		55 287								
Autres titres à revenu fixe	5 634	2 965		8 599								
Actions et autres titres à revenu variable	5 869	48		5 917								
Emprunts et opérations de pension	-	186 797	9 137	195 934	-	1 373	-	1 373				
Emprunts		3 755	3	3 758		1 373		1 373				
Opérations de pension		183 042	9 134	192 176								
Dettes représentées par un titre (note 5.i)	-	-	-	-	2 610	29 620	10 113	42 343				
Dettes subordonnées (note 5.i)	-	-	-	-	-	1 603	10	1 613				
PASSIFS FINANCIERS EN VALEUR DE MARCHE PAR RESULTAT	66 631	189 969	9 137	265 737	2 610	32 596	10 123	45 329				

En millions d'euros, au	31 décembre 2012											
	Portefeuille de transaction				Portefeuille évalué en valeur de marché sur option				Actifs disponibles à la vente			
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Portefeuille de titres	105 563	33 716	4 186	143 465	47 783	10 869	4 049	62 701	125 010	57 549	9 947	192 506
Bons du Trésor et obligations d'Etat	51 260	7 497	73	58 830	324	16		340	87 921	5 817	63	93 801
Valeurs mobilières adossées à des actifs (ABS) ⁽¹⁾	48	10 570	3 260	13 878	-	-	-	-	-	2 645	418	3 063
CDOs / CLOs ⁽²⁾		47	3 189	3 236								-
Autres valeurs mobilières adossées à des actifs	48	10 523	71	10 642						2 645	418	3 063
Autres titres à revenu fixe	6 548	14 730	698	21 976	1 493	4 839	77	6 409	28 771	48 339	1 439	78 549
Actions et autres titres à revenu variable	47 707	919	155	48 781	45 966	6 014	3 972	55 952	8 318	748	8 027	17 093
Prêts et opérations de pension	-	144 603	2 296	146 899	-	99	-	99				
Prêts		1 150		1 150		99		99				
Opérations de pension		143 453	2 296	145 749								
ACTIFS FINANCIERS EN VALEUR DE MARCHE PAR RESULTAT ET DISPONIBLES A LA VENTE	105 563	178 319	6 482	290 364	47 783	10 968	4 049	62 800	125 010	57 549	9 947	192 506
Portefeuille de titres	43 527	8 868	37	52 432	-	-	-	-				
Bons du Trésor et obligations d'Etat	38 547	1 105		39 652								
Autres titres à revenu fixe	1 977	7 677	32	9 686								
Actions et autres titres à revenu variable	3 003	86	5	3 094								
Emprunts et opérations de pension	-	194 242	8 821	203 063	-	1 242	-	1 242				
Emprunts		4 016		4 016		1 242		1 242				
Opérations de pension		190 226	8 821	199 047								
Dettes représentées par un titre (note 5.i)	-	-	-	-	3 138	29 121	8 540	40 799				
Dettes subordonnées (note 5.i)	-	-	-	-	65	1 410	14	1 489				
PASSIFS FINANCIERS EN VALEUR DE MARCHE PAR RESULTAT	43 527	203 110	8 858	255 495	3 203	31 773	8 554	43 530				

⁽¹⁾ Ces montants ne sont pas représentatifs du montant total des actifs de titrisation détenus par BNP Paribas, notamment ceux qui ont été classés au sein de la catégorie «prêts et créances sur la clientèle» lors de leur comptabilisation initiale, et ceux ayant fait l'objet d'un reclassement (cf. note 5.e).

⁽²⁾ Collateralised Debt Obligations (CDOs) – Obligations adossées à des titres de dette
Collateralised Loan Obligations (CLOs) – Obligations adossées à des prêts



En millions d'euros, au	31 décembre 2013							
	Valeur de marché positive				Valeur de marché négative			
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Instruments dérivés de taux	185	212 951	3 641	216 777	258	198 938	3 348	202 544
Instruments dérivés de change		32 328		32 328	13	36 344		36 357
Instruments dérivés de crédit		17 236	1 258	18 494		16 573	1 593	18 166
Instruments dérivés sur actions	2 349	27 213	942	30 504	1 612	32 565	2 680	36 857
Autres instruments dérivés	148	3 126	32	3 306	169	2 957	31	3 157
Instruments financiers dérivés (hors dérivés de couverture)	2 682	292 854	5 873	301 409	2 052	287 377	7 652	297 081
Instruments financiers dérivés de couverture	-	8 426	-	8 426	-	12 289	-	12 289

En millions d'euros, au	31 décembre 2012							
	Valeur de marché positive				Valeur de marché négative			
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Instruments dérivés de taux	299	327 589	5 178	333 066	350	318 454	5 275	324 079
Instruments dérivés de change	11	21 521		21 532	56	24 641		24 697
Instruments dérivés de crédit		21 475	1 307	22 782		21 112	1 411	22 523
Instruments dérivés sur actions	2 914	26 142	626	29 682	1 304	26 564	1 599	29 467
Autres instruments dérivés	299	3 228	46	3 573	291	3 395	146	3 832
Instruments financiers dérivés (hors dérivés de couverture)	3 523	399 955	7 157	410 635	2 001	394 166	8 431	404 598
Instruments financiers dérivés de couverture	-	14 267	-	14 267	-	17 286	-	17 286

Les transferts entre les niveaux de la hiérarchie peuvent intervenir lorsque les instruments répondent aux critères de classification dans le nouveau niveau, ces critères étant dépendants des conditions de marché et des produits. Les changements d'observabilité, le passage du temps et les événements affectant la vie de l'instrument sont les principaux facteurs qui déclenchent les transferts. Les transferts sont réputés avoir été réalisés en fin de période.

Au cours de l'exercice 2013, l'amélioration du processus d'identification des titres les plus liquides a permis le reclassement de 8 milliards d'euros de titres à revenu fixe disponibles à la vente du Niveau 2 vers le Niveau 1.

DESCRIPTION DES PRINCIPAUX INSTRUMENTS AU SEIN DE CHAQUE NIVEAU DE LA HIERARCHIE

Cette partie présente les critères d'affectation à chacun des niveaux de la hiérarchie, et les principaux instruments qui s'y rapportent. Sont décrits plus particulièrement les instruments classés en Niveau 3 et les méthodologies de valorisation correspondantes.

Des informations quantitatives sont également fournies sur les paramètres utilisés pour déterminer la valeur de marché des principaux instruments comptabilisés en portefeuille de transaction et les instruments financiers dérivés classés en Niveau 3.

Niveau 1

Ce niveau regroupe l'ensemble des instruments dérivés et des valeurs mobilières qui sont cotés sur une bourse de valeurs ou cotés en continu sur d'autres marchés actifs.

Le Niveau 1 comprend notamment les actions et les obligations liquides, les ventes à découvert sur ces mêmes instruments, les instruments dérivés traités sur les marchés organisés (futures, options ...) et les parts de fonds et OPCVM dont la valeur liquidative est calculée quotidiennement.



Niveau 2

Les titres classés en Niveau 2 comprennent les titres moins liquides que ceux de Niveau 1. Il s'agit principalement d'obligations d'Etat, d'obligations d'entreprises, de titres adossés à des prêts hypothécaires (Mortgage Backed Securities – MBS), de parts de fonds et de titres à court terme tels que des certificats de dépôt. Ils sont classés au Niveau 2 notamment lorsque les prix externes proposés par un nombre raisonnable de teneurs de marché actifs sont régulièrement observables, sans qu'ils soient pour autant directement exécutables. Ces prix sont issus notamment des services de publication de consensus de marché auxquels contribuent les teneurs de marché actifs ainsi que des cours indicatifs produits par des courtiers ou des négociateurs actifs. D'autres sources sont également utilisées, telles que le marché primaire et la valorisation utilisée pour les appels de marge réalisés dans le cadre de contrats de collatéralisation.

Les opérations de pension sont classées principalement au Niveau 2. La classification s'appuie essentiellement sur l'observabilité et la liquidité du marché des pensions en fonction du collatéral sous-jacent.

Les dettes émises évaluées en valeur de marché sur option sont classées selon le niveau de leur instrument dérivé incorporé pris isolément. Le spread de crédit propre est un paramètre observable.

Les instruments dérivés de Niveau 2 comprennent principalement les instruments suivants :

- Les instruments simples, tels que les swaps de taux d'intérêt, les caps, les floors, les swaptions, les dérivés de crédit, les contrats à terme et les options sur actions, sur cours de change, sur matières premières ;
- Les instruments dérivés structurés, tels que les options de change exotiques, les dérivés sur actions ou sur fonds à sous-jacents uniques ou multiples, les instruments dérivés de taux d'intérêt exotiques sur courbe unique et les instruments dérivés sur taux d'intérêt structuré.

Les instruments dérivés sont classés au Niveau 2 lorsque l'un des éléments suivants peut être démontré et documenté :

- La valeur de marché est déterminée principalement à partir du prix ou de la cotation d'autres instruments de Niveau 1 et de Niveau 2, au moyen de techniques usuelles d'interpolation ou de démembrement dont les résultats sont régulièrement corroborés par des transactions réelles ;
- La valeur de marché est déterminée à partir d'autres techniques usuelles telles que la réplication ou l'actualisation des flux de trésorerie calibrées par rapport aux prix observables, comportant un risque de modèle limité, et permettant de neutraliser efficacement les risques de l'instrument par la négociation d'instruments de Niveau 1 ou de Niveau 2 ;
- La valeur de marché est déterminée à partir d'une technique de valorisation plus complexe ou interne mais directement vérifiée par la comparaison régulière avec les paramètres de marché externes.

Déterminer si un instrument dérivé de gré à gré est éligible au Niveau 2 relève de l'exercice du jugement. Dans cette appréciation sont considérés l'origine, le degré de transparence et de fiabilité des données externes utilisées, ainsi que le degré d'incertitude associé à l'utilisation de modèles. Les critères de classification du Niveau 2 impliquent donc de multiples axes d'analyse au sein d'une « zone observable » dont les limites sont établies en fonction d'une liste prédéfinie de catégories de produits et d'un ensemble de sous-jacents et de bandes de maturité. Ces critères sont régulièrement revus et actualisés, de même que les ajustements additionnels de valorisation associés, afin que la politique d'ajustements de valorisation et le classement par niveau restent cohérents.



Niveau 3

Les titres de Niveau 3 du portefeuille de transaction comprennent principalement le portefeuille de CLOs et de CDOs d'ABS géré en extinction. Les autres titres de Niveau 3 évalués en valeur de marché sur option ou classés au sein de la catégorie « disponibles à la vente » comprennent les parts de fonds et les actions non cotées.

Les CLOs représentent l'essentiel des titres de Niveau 3 du portefeuille de transaction. La valeur de marché est déterminée au moyen d'une méthodologie prenant en considération les prix indicatifs externes disponibles et les flux de trésorerie attendus actualisés. Les taux constants de remboursements anticipés figurent parmi les principaux paramètres non observables requis pour modéliser les flux de trésorerie des actifs sous-jacents. Les autres paramètres non observables sont l'écart de spread entre instruments cash et instruments dérivés (base cash contre synthétique) et les taux d'actualisation.

Les actifs en collatéral des CDOs d'ABS se composent de crédits immobiliers commerciaux, de Commercial Mortgage Backed Securities – CMBS et de Residential Mortgage Backed Securities – RMBS. La valeur de marché des CDOs est déterminée, selon la qualité du collatéral, en utilisant une approche fondée sur les valeurs liquidatives et sur les flux de trésorerie attendus actualisés.

Pour les RMBS, les valeurs liquidatives sont obtenues dans une large mesure à partir de sources externes, tandis que pour les crédits immobiliers commerciaux, elles sont déterminées à partir de l'évaluation indépendante d'un prestataire externe.

L'approche fondée sur les flux de trésorerie attendus actualisés utilise aussi bien des hypothèses internes que des sources externes indépendantes pour déterminer les flux futurs de trésorerie attendus sur les actifs sous-jacents. L'application à ces prévisions des cascades des CDOs modélisés par des plates-formes externes permet de déterminer les flux de trésorerie attendus pour chaque tranche de CDO considérée. La valeur de marché nécessite également la formulation d'hypothèses sur la base cash contre synthétique et les taux d'actualisation.

Les parts de fonds correspondent aux fonds immobiliers pour lesquels l'évaluation des investissements sous-jacents n'est pas fréquente, ainsi qu'aux fonds alternatifs (*hedge funds*) pour lesquels la mise à disposition de l'actif net réévalué n'est pas fréquente.

Enfin, les titres non cotés sont systématiquement classés en Niveau 3, à l'exception des OPCVM à valeur liquidative quotidienne présentés comme des titres non cotés dans la note 5.c, mais qui sont classés en Niveau 1 dans la hiérarchie des valorisations.

Opérations de pensions principalement à long terme ou structurées, sur les obligations d'entreprises et les ABS : l'évaluation de ces transactions nécessite de recourir à des méthodologies internes compte tenu de leurs spécificités, du manque d'activité et de l'indisponibilité de l'information sur le prix de marché des pensions à long terme. Les courbes utilisées dans la valorisation sont corroborées par les données disponibles telles que la base cash contre synthétique de paniers d'obligations équivalentes, les prix de transactions récentes et les indications de prix obtenues. Les ajustements additionnels de valorisation apportés à ces expositions sont fonction du degré d'incertitude inhérent aux choix de modélisation et au volume de données disponibles.

Les dettes émises évaluées en valeur de marché sur option sont classées selon le niveau de leur instrument dérivé incorporé pris isolément. Le spread de crédit propre est un paramètre observable.

Instruments dérivés

Les instruments dérivés simples sont classés au Niveau 3 lorsque l'exposition sort de la zone d'observation des courbes de taux ou des surfaces de volatilité, ou lorsqu'elle est sur des marchés moins liquides tels que ceux des taux d'intérêt des marchés émergents ou ceux des tranches sur les anciennes séries d'indices de crédit. Les principaux instruments sont :

- **Instruments dérivés de taux d'intérêt :** les expositions sont constituées principalement de swaps dans des devises peu liquides. La classification résulte également du niveau de liquidité plus faible sur certaines maturités, bien que certaines observations soient disponibles à travers



le consensus de marché. La technique de valorisation est courante et emploie des paramètres de marché externes et des techniques d'extrapolation.

- **Instrumentes dérivés de crédit (CDS) :** il s'agit principalement de CDS dont la maturité est au-delà de l'échéance maximale observable et, dans une moindre mesure, de CDS sur des émetteurs non liquides ou en difficulté et sur indices de prêts. La classification résulte du manque de liquidité, bien que certaines observations soient disponibles à travers le consensus de marché. Les expositions de Niveau 3 comprennent également les CDS et les Total Return Swaps sur actifs titrisés. Elles sont valorisées à partir des mêmes techniques de modélisation que les obligations sous-jacentes, en prenant en considération la base cash contre synthétique et la prime de risque spécifique.
- **Instrumentes dérivés sur actions :** l'essentiel de l'exposition est constituée de contrats à terme et de produits indexés sur la volatilité, de maturité longue, et de produits sur des marchés optionnels peu profonds. La détermination des courbes à terme et des surfaces de volatilité dont la maturité est au-delà de l'échéance maximale observable est effectuée à l'aide de techniques d'extrapolation. Toutefois, en l'absence de données de marché pour alimenter le modèle, la détermination de la volatilité ou des cours à terme se fonde généralement sur des valeurs de substitution ou sur l'analyse historique.

Ces dérivés simples font l'objet d'ajustements additionnels de valorisation au titre de l'incertitude sur la liquidité, selon la nature des sous-jacents et les bandes de maturité concernées.

Les instruments dérivés complexes classés au Niveau 3 sont principalement constitués de produits hybrides (hybrides taux-change et hybrides actions), de produits de corrélation de crédit, de produits sensibles aux remboursements anticipés, de certaines options sur panier d'actions, et d'options sur taux d'intérêt. Les principales expositions, techniques de valorisation liées et sources d'incertitude associées sont les suivantes :

- **Les titres hybrides taux-change** sont constitués essentiellement d'une famille spécifique de produits appelée Power Reverse Dual Currency (PRDC). La valorisation des PRDCs nécessite une modélisation complexe du double comportement des cours de change et des taux d'intérêt. Elle est particulièrement sensible aux corrélations non observables entre taux et change, et corroborée par des transactions récentes et les prix des consensus de marché.
- **Les swaps de titrisation** sont composés principalement de swaps à taux fixe, de swaps de devises ou de basis swaps dont le notionnel est indexé sur le comportement en termes de remboursements anticipés de certains portefeuilles sous-jacents. L'estimation du profil d'amortissement des swaps de titrisation est corroborée par des estimations statistiques fondées sur des données historiques externes.
- **Les options sur volatilité à terme** sont des produits dont le pay-off est indexé sur la variabilité future d'indices de taux tels que les swaps de volatilité. Ces produits comportent un risque de modèle important dans la mesure où il est difficile de déduire les paramètres de volatilité à terme à partir d'instruments négociés sur le marché. Les ajustements de valorisation sont calibrés pour tenir compte de l'incertitude inhérente au produit, et de la fourchette d'incertitude des données du consensus externe.
- **Les instruments dérivés sur l'inflation** classés au Niveau 3 correspondent principalement aux swaps sur les indices inflation qui ne sont pas associés à un marché liquide d'obligations indexées, à des options sur indices sur l'inflation et d'autres formes d'indices sur l'inflation comprenant une optionalité. Les techniques de valorisation utilisées pour les instruments dérivés sur l'inflation sont principalement des modèles de marché courants. Des techniques fondées sur des valeurs de substitution sont utilisées pour quelques expositions limitées. Bien que la valorisation soit corroborée chaque mois au travers de consensus de marché, les produits sont classés au Niveau 3 en raison de leur manque de liquidité et d'incertitudes inhérentes au calibrage.
- La valorisation des **CDOs de tranches « sur mesure » (bespoke CDOs)** nécessite des paramètres de corrélation sur les événements de défaut. Ces informations sont déduites de données issues de marchés actifs de tranches d'indices à l'aide d'un modèle interne de projection qui met en œuvre des techniques internes d'extrapolation et d'interpolation. Les CDOs multi-géographies nécessitent une hypothèse de corrélation supplémentaire. Enfin, le modèle de CDO bespoke implique également des hypothèses et des paramètres internes liés à la dynamique du facteur de



recouvrement. La modélisation des CDOs est calibrée sur le marché observable des tranches sur indices, et fait régulièrement l'objet d'une comparaison avec les consensus de marché sur les paniers standards de sous-jacents. Les incertitudes sont liées aux techniques de projection, d'évaluation de la corrélation entre géographies, de modélisation des recouvrements et des paramètres associés.

- **Les paniers « N to Default »** représentent un autre type de produit de corrélation de crédit, modélisés à travers la méthode usuelle des copules. Les principaux paramètres nécessaires sont les corrélations par paires entre les composantes du panier qui peuvent être observées dans les données du consensus et les données transactionnelles.
- **Les produits de corrélation actions et hybrides actions** sont des instruments dont le pay-off dépend du comportement relatif d'actions ou indices d'un panier de sorte que la valorisation est sensible à la corrélation entre les composantes du panier. Des versions hybrides de ces instruments portent sur des paniers qui contiennent à la fois des actions et d'autres instruments sous-jacents tels que des indices de matières premières. La plupart des corrélations entre instruments ne sont pas actives, seul un sous-ensemble de la matrice de corrélation actions-indice est régulièrement observable et négocié. Par conséquent, la classification en Niveau 3 dépend de la composition du panier, de sa maturité, et de la nature hybride du produit. Les paramètres de corrélation sont déterminés à partir d'un modèle interne fondé sur des estimations historiques et d'autres facteurs d'ajustement, corroborés par référence à des opérations récentes ou à des données externes. Pour l'essentiel, la matrice de corrélation est fournie par les services de consensus, et lorsqu'une corrélation entre deux sous-jacents n'est pas disponible, elle peut être obtenue par des techniques d'extrapolation ou des techniques fondées sur des valeurs de substitution.

Ces dérivés complexes font l'objet d'ajustements additionnels de valorisation pour couvrir les incertitudes relatives à la liquidité, aux paramètres et au risque de modèle.

Pour tous ces produits, le tableau ci-après fournit un intervalle de valeurs des principales données non observables. Ces fourchettes correspondent à une série de sous-jacents différents et n'ont de sens que dans le contexte de la technique de valorisation mise en œuvre par BNP Paribas. Les moyennes pondérées, le cas échéant, sont fondées sur les valeurs de marché, les valeurs nominales ou les sensibilités.



Classes d'instruments	Évaluation au bilan		Principaux types de produits composant le niveau 3 au sein de la classe de risque	Technique de valorisation utilisée pour les types de produits considérés	Principales données non observables pour les types de produits considérés	Intervalle de données non observables au sein des produits de niveau 3 considérés	Moyenne pondérée
	Actif	Passif					
Portefeuille titres (CDOs, CLOs)	3 061		Obligations adossées à des prêts (CLOs) Obligations adossées à des actifs de titrisation (CDOs d'ABSs) incluant notamment des RMBSs, CMBSs et Prêts immobiliers commerciaux	Combinaison d'une approche par les valeurs liquidatives et d'une approche fondée sur les flux de trésorerie attendus	Taux d'actualisation	26 pb à 1500 pb (1)	194 pb (a)
					Taux constant de remboursements (CLOs)	0-10%	~ 10% (b)
					Base de financement cash / synthétique (€)	0-60 pb	non significatif
Opérations de pension	4 706	9 134	Opérations de pension à long terme	Techniques utilisant des valeurs de substitution, fondées en particulier sur la base de financement d'un pool d'obligations de référence négocié activement et représentatif des pensions livrées sous-jacentes.	Spread des opérations de pensions à long terme sur les obligations privées (haut rendement, investment grade) et sur les ABSs	7 pb-61 pb	57 pb (c)
Instruments dérivés de taux d'intérêt	3 641	3 348	Instruments dérivés hybrides change / taux	Modèle de valorisation des options hybrides taux de change / taux d'intérêt	Corrélation entre taux de change et taux d'intérêt. Parités principales : EUR/JPY, USD/JPY, AUD/JPY	25% - 53%	47% (c)
			Floors et caps sur le taux d'inflation ou sur l'inflation cumulée (ex. : planchers de remboursement), essentiellement sur l'inflation européenne et française	Modèle de valorisation des produits d'inflation	Volatilité de l'inflation cumulée	1% - 12%	(d)
			Produits de volatilité à terme tels que les swaps de volatilité, principalement en euro	Modèle de valorisation des options sur taux d'intérêt	Volatilité du taux d'inflation en glissement annuel	0,4 % - 2 %	
			Swaps de titrisation (balance guaranteed) comprenant swaps à taux fixe, basis swaps ou swaps de devises dont le notionnel est indexé sur le comportement de remboursement anticipé d'actifs sous-jacents principalement européens	Modélisation des remboursements anticipés Actualisation des flux de trésorerie attendus	Volatilité à terme des taux d'intérêt	0,3 % - 0,9%	(d)
					Taux constants de remboursements anticipés	3% - 40%	13% (c)
Instruments dérivés de crédit	1 258	1 593	CDOs et tranches d'indices sur des indices inactifs	Technique de projection de la corrélation et de modélisation du recouvrement	Courbe de corrélation spécifique du portefeuille sous-jacent du CDO	10% à 95%	(d)
					Corrélation du défaut inter-régions	70% - 90%	80% (a)
					Variance du taux de recouvrement des sous-jacents d'un émetteur unique	0-25%	(d)
			Paniers N to Default	Modèle de défaillance sur crédit	Corrélation des défaillances	48% - 99%	70% (c)
			Instruments dérivés de crédit sur un émetteur de référence peu liquide (autre que CDS sur actifs de titrisation et CDS sur indices de prêts)	Démembrement, extrapolation et interpolation	Spreads CDS au-delà de la limite d'observation (10 ans)	20 pb à 1700 pb (2)	230 pb (a)
Instruments dérivés sur actions	942	2 680	Instruments dérivés simples et complexes sur les paniers multi-sous-jacents d'actions	Différents modèles d'options sur volatilité	Courbes CDS non liquides (sur les principales échéances)	7 pb à 3800 pb (3)	266 pb (a)
					Volatilité non observable des actions	7% - 75%	27% (e)
					Corrélation non observable des actions	26% - 97%	63% (a)

(1) Le bas de la fourchette est relatif aux titres de maturité courte, tandis que le haut de la fourchette est lié aux CDOs d'ABSs américains, dont la valeur n'est pas significative au bilan puisque leurs prix sont très faibles. Si l'on extrait ces données, le taux d'actualisation se situe entre 43 pb et 358 pb.

(2) Le haut de la fourchette est lié à une position bilantielle et nette en risque non significative sur les émetteurs souverains sud-américains. Si l'on extrait ces données, le haut de la fourchette serait à 500 pb.

(3) Le haut de la fourchette est lié à des émetteurs en difficulté qui représentent une part négligeable du bilan (CDSs avec des sous-jacents non liquides). Si l'on extrait ces données, le haut de la fourchette serait à environ 500 pb.

(a) La pondération n'est pas fondée sur le risque, mais sur une méthodologie alternative en rapport avec les instruments de Niveau 3 (valeur actuelle ou notionnelle)

(b) Le haut de la fourchette est lié aux CLOs qui représentent l'essentiel de cette exposition

(c) Pondérations fondées sur l'axe de risque pertinent au niveau du portefeuille

(d) Pas de pondération dans la mesure où aucune sensibilité explicite n'a été attribuée à ces données

(e) Simple calcul de la moyenne

**TABLEAU DE VARIATION DES INSTRUMENTS FINANCIERS DE NIVEAU 3**

Pour les instruments financiers de Niveau 3, les mouvements suivants sont intervenus entre le 1er janvier 2012 et le 31 décembre 2013 :

En millions d'euros	Actifs financiers				Passifs financiers		
	Instruments financiers en valeur de marché par résultat détenus à des fins de transaction	Instruments financiers en valeur de marché par résultat sur option	Actifs financiers disponibles à la vente	TOTAL	Instruments financiers en valeur de marché par résultat détenus à des fins de transaction	Instruments financiers en valeur de marché par résultat sur option	TOTAL
Situation au 31 décembre 2011	21 464	1 595	9 871	32 930	(26 288)	(7 616)	(33 904)
Achats	1 783	1 326	1 222	4 331	-	-	-
Emissions	-	-	-	-	(8 279)	(3 565)	(11 844)
Ventes	(1 952)	(1 193)	(1 725)	(4 870)	-	-	-
Règlements ⁽¹⁾	(2 546)	(94)	(177)	(2 817)	12 648	1 811	14 459
Transferts vers le niveau 3	1 098	2 959	940	4 997	(122)	(36)	(158)
Transferts hors du niveau 3	(593)	(588)	(669)	(1 850)	708	447	1 155
Gains (ou pertes) comptabilisés en compte de résultat au titre des opérations échues ou rompues au cours de l'exercice	(7 391)	44	(75)	(7 422)	5 694	(28)	5 666
Gains (ou pertes) comptabilisés en compte de résultat pour les instruments en vie en fin de période	1 598	-	41	1 639	(1 257)	433	(824)
Variations d'actifs et passifs comptabilisées directement en capitaux propres							
- Eléments relatifs aux variations de parités monétaires	178	-	5	183	(393)	-	(393)
- Variation d'actifs et passifs comptabilisées en capitaux propres	-	-	514	514	-	-	-
Situation au 31 décembre 2012	13 639	4 049	9 947	27 635	(17 289)	(8 554)	(25 843)
Achats	5 145	2 382	975	8 502	-	-	-
Emissions	-	-	-	-	(6 963)	(8 134)	(15 097)
Ventes	(2 414)	(2 383)	(1 124)	(5 921)	-	-	-
Règlements ⁽¹⁾	(1 917)	(1 111)	(702)	(3 730)	6 563	6 595	13 158
Transferts vers le niveau 3	850	12	133	995	(462)	(554)	(1 016)
Transferts hors du niveau 3	(866)	(89)	(1 552)	(2 507)	628	153	781
Gains (ou pertes) comptabilisés en compte de résultat au titre des opérations échues ou rompues au cours de l'exercice	73	95	(171)	(3)	321	119	440
Gains (ou pertes) comptabilisés en compte de résultat pour les instruments en vie en fin de période	30	(96)	-	(66)	113	213	326
Variations d'actifs et passifs comptabilisées directement en capitaux propres							
- Eléments relatifs aux variations de parités monétaires	(303)	-	(72)	(375)	300	39	339
- Variation d'actifs et passifs comptabilisées en capitaux propres	-	-	256	256	-	-	-
Situation au 31 décembre 2013	14 237	2 859	7 690	24 786	(16 789)	(10 123)	(26 912)

⁽¹⁾ Comprend, pour les actifs, les remboursements de principal, les règlements des intérêts et les flux de paiements et d'encaissements sur dérivés lorsque leur valorisation est positive et, pour les passifs, les remboursements d'emprunts, les intérêts versés sur emprunts et les flux de paiements et d'encaissements sur dérivés lorsque leur valorisation est négative.

Les transferts sont réputés avoir été réalisés en fin de période.

Les instruments financiers de Niveau 3 sont susceptibles d'être couverts par d'autres instruments de Niveau 1 et de Niveau 2 dont les gains et pertes ne relèvent pas de ce tableau. Aussi, les montants de gains et pertes apparaissant dans ce tableau ne sont pas représentatifs des résultats liés à la gestion du risque net de l'ensemble de ces instruments.



SENSIBILITÉ DE LA VALEUR DE MARCHÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS DE NIVEAU 3 AUX CHANGEMENTS D'HYPOTHÈSES RAISONNABLEMENT POSSIBLES

Le tableau ci-après fournit une présentation synthétique des actifs et passifs financiers classés au Niveau 3 pour lesquels des changements d'hypothèses concernant une ou plusieurs données non observables entraîneraient une variation significative de la valeur de marché.

Ces montants visent à illustrer l'intervalle d'incertitude inhérente au recours au jugement mis en œuvre dans l'estimation des paramètres de Niveau 3, ou dans le choix des techniques de valorisation. Ils reflètent les incertitudes de valorisation qui prévalent à la date d'évaluation, et bien que celles-ci résultent pour l'essentiel des sensibilités du portefeuille en date d'évaluation, elles ne permettent pas de prévoir ou de déduire les variations futures de la valeur de marché, pas plus qu'elles ne représentent l'effet de conditions de marché extrêmes sur la valeur du portefeuille.

Pour estimer les sensibilités, BNP Paribas a soit valorisé les instruments financiers en utilisant des paramètres raisonnablement possibles, soit appliqué des hypothèses fondées sur sa politique d'ajustements additionnels de valorisation.

Par simplification, la sensibilité de la valeur des titres (hors positions de titrisation) est mesurée par une variation uniforme de 1 % du cours. Des variations plus spécifiques ont été calibrées pour chacune des classes d'expositions titrisées de Niveau 3, en fonction des intervalles de paramètres non observables envisagés.

Pour l'exposition aux instruments dérivés, la sensibilité est mesurée à travers l'ajustement additionnel de valorisation pour risque de contrepartie et la part des ajustements additionnels de valorisation liés aux incertitudes sur les paramètres et les modèles relative aux instruments de Niveau 3.

Deux scénarios ont été envisagés : un scénario favorable dans lequel tout ou partie de l'ajustement additionnel de valorisation ne serait pas pris en compte par les intervenants de marché, et un scénario défavorable dans lequel les intervenants de marché exigeraient le double des ajustements additionnels envisagés par BNP Paribas pour effectuer une transaction.

En millions d'euros, au	31 décembre 2013	
	Effet potentiel en compte de résultat	Effet potentiel en capitaux propres
Bons du Trésor et obligations d'Etat		
Valeurs mobilières adossées à des actifs (ABS)	+/-62	+/-3
CDOs / CLOs	+/-62	
Autres valeurs mobilières adossées à des actifs		+/-3
Autres titres à revenu fixe	+/-2	+/-10
Actions et autres titres à revenu variable	+/-32	+/-64
Pensions	+/-44	
Instruments financiers dérivés	+/-1 010	
Instruments dérivés de taux	+/-691	
Instruments dérivés de crédit	+/-159	
Instruments dérivés sur actions	+/-125	
Autres instruments dérivés	+/-35	
Sensibilité des instruments financiers du Niveau 3	+/-1 150	+/-77



MARGE DIFFEREE SUR LES INSTRUMENTS FINANCIERS VALORISES AVEC DES TECHNIQUES DEVELOPPEES PAR L'ENTREPRISE ET FONDEES SUR DES PARAMETRES POUR PARTIE NON OBSERVABLES SUR LES MARCHES ACTIFS

La marge non enregistrée en résultat au jour de la transaction (« *Day One Profit* ») couvre le seul périmètre des activités de marché éligibles au Niveau 3.

Elle est déterminée après constitution des ajustements additionnels de valorisation pour incertitude tels que décrits précédemment, et reprise en résultat sur la durée anticipée d'observabilité des paramètres. Le montant non encore amorti est inscrit au bilan dans la rubrique « Instruments financiers en valeur de marché par résultat », en déduction de la valeur de marché des opérations complexes concernées.

En millions d'euros	Marge différée au 31 décembre 2012	Marge différée sur les transactions de l'exercice	Marge comptabilisée en résultat au cours de l'exercice	Marge différée au 31 décembre 2013
Instruments dérivés de taux	202	95	(104)	193
Instruments dérivés de crédit	165	87	(75)	177
Instruments dérivés sur actions	213	137	(106)	244
Autres instruments dérivés	23	12	(17)	18
Instruments financiers dérivés	603	331	(302)	632

5.e RECLASSIFICATION D'INSTRUMENTS FINANCIERS INITIALEMENT COMPTABILISÉS EN VALEUR DE MARCHÉ PAR RÉSULTAT A DES FINS DE TRANSACTION OU EN ACTIFS DISPONIBLES A LA VENTE

Les amendements aux normes IAS 39 et IFRS 7 adoptés par l'Union Européenne le 15 octobre 2008 permettent de reclasser les instruments initialement détenus à des fins de transaction ou disponibles à la vente au sein de portefeuilles de crédit à la clientèle ou de titres disponibles à la vente.

En millions d'euros, au	Date de reclassement	31 décembre 2013		31 décembre 2012	
		Valeur au bilan	Valeur de marché ou de modèle	Valeur au bilan	Valeur de marché ou de modèle
Opérations structurées et autres titres à revenus fixes en provenance du portefeuille d'actifs disponibles à la vente		993	1 148	1 371	1 555
dont titres souverains portugais	30 juin 2011	623	696	1 001	1 117
dont titres souverains irlandais	30 juin 2011	264	351	258	326
dont opérations structurées et autres titres à revenus fixes	30 juin 2009	106	101	112	112
Opérations structurées et autres titres à revenus fixes en provenance du portefeuille de transaction	1er octobre 2008 / 30 juin 2009	1 842	1 859	3 469	3 426

Si les reclassements n'avaient pas été réalisés, le résultat net 2013 n'aurait pas été significativement différent (tandis que le résultat net 2012 aurait été amélioré de 63 millions d'euros). De même, les variations de valeur comptabilisées directement en capitaux propres n'auraient pas été significativement différentes en 2013, contre une augmentation de 203 millions d'euros en 2012.



5.f OPERATIONS INTERBANCAIRES, CRÉANCES ET DETTES SUR ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT

• Prêts consentis et créances sur les établissements de crédit

En millions d'euros, au	31 décembre 2013	31 décembre 2012
Comptes à vue	7 392	8 665
Prêts ⁽¹⁾	41 498	28 250
Opérations de pension	1 989	4 028
Total des prêts consentis et créances sur les établissements de crédit avant dépréciation	50 879	40 943
<i>dont encours douteux</i>	747	995
Dépréciation des prêts et créances émis sur les établissements de crédit (note 3.f)	(392)	(537)
provisions spécifiques	(357)	(508)
provisions collectives	(35)	(29)
Total des prêts consentis et créances sur les établissements de crédit nets de dépréciation	50 487	40 406

⁽¹⁾ Les prêts consentis aux établissements de crédit incluent les dépôts à terme auprès des banques centrales pour 5 240 millions d'euros au 31 décembre 2013 (non significatif au 31 décembre 2012).

• Dettes envers les établissements de crédit

En millions d'euros, au	31 décembre 2013	31 décembre 2012
Comptes à vue	9 536	9 840
Emprunts	68 860	93 862
Opérations de pension	6 625	8 033
Total des dettes envers les établissements de crédit	85 021	111 735

5.g PRÊTS, CRÉANCES ET DETTES SUR LA CLIENTÈLE

• Prêts consentis et créances sur la clientèle

En millions d'euros, au	31 décembre 2013	31 décembre 2012
Comptes ordinaires débiteurs	44 272	43 434
Prêts consentis à la clientèle	572 370	583 469
Opérations de pension	954	2 177
Opérations de location-financement	26 181	27 965
Total des prêts consentis et créances sur la clientèle avant dépréciation	643 777	657 045
<i>dont encours douteux</i>	45 420	42 453
Dépréciation des prêts et créances sur la clientèle (note 3.f)	(26 616)	(26 525)
provisions spécifiques	(22 828)	(22 213)
provisions collectives	(3 788)	(4 312)
Total des prêts consentis et créances sur la clientèle nets de dépréciation	617 161	630 520



- **Détail des opérations de location financement**

En millions d'euros, au	31 décembre 2013	31 décembre 2012
Investissement brut	29 472	31 576
<i>A recevoir dans moins d'1 an</i>	8 176	8 635
<i>A recevoir dans plus d'1 an et moins de 5 ans</i>	14 854	15 753
<i>A recevoir au-delà de 5 ans</i>	6 442	7 188
Produits financiers non acquis	(3 291)	(3 611)
Investissement net avant dépréciation	26 181	27 965
<i>A recevoir dans moins d'1 an</i>	7 378	7 757
<i>A recevoir dans plus d'1 an et moins de 5 ans</i>	13 179	13 935
<i>A recevoir au-delà de 5 ans</i>	5 624	6 273
Dépréciations	(982)	(969)
Investissement net après dépréciation	25 199	26 996

- **Dettes envers la clientèle**

En millions d'euros, au	31 décembre 2013	31 décembre 2012
Comptes ordinaires créditeurs	283 270	259 770
Comptes à terme et assimilés	140 684	149 447
Comptes d'épargne à taux administré	128 695	122 992
Opérations de pension	5 254	7 304
Total des dettes envers la clientèle	557 903	539 513

5.h ENCOURS PRÉSENTANT DES IMPAYÉS ET ENCOURS DOUTEUX

Les tableaux suivants présentent la valeur nette comptable des encours de créances non dépréciées présentant des impayés (par antériorité d'impayés), des encours douteux dépréciés, ainsi que les garanties reçues en couverture de ces actifs. Il n'est pas tenu compte dans ces tableaux des provisions de portefeuille éventuellement constituées.

Le montant déclaré au titre des garanties reçues est la valeur de la garantie, plafonnée par le montant des actifs couverts.



• **Encours sains présentant des impayés**

En millions d'euros, au	31 décembre 2013					Garanties reçues
	< 90 jours	> 90 jours < 180 jours	> 180 jours < 1 an	> 1 an	Total	
Prêts et créances sur les établissements de crédit	274			20	294	65
Prêts et créances sur la clientèle	12 651	282	68	70	13 071	7 362
Total des encours sains présentant des impayés	12 925	282	68	90	13 365	7 427

En millions d'euros, au	31 décembre 2012					Garanties reçues
	< 90 jours	> 90 jours < 180 jours	> 180 jours < 1 an	> 1 an	Total	
Prêts et créances sur les établissements de crédit	105	20			125	49
Prêts et créances sur la clientèle	15 709	604	45	79	16 437	9 734
Total des encours sains présentant des impayés	15 814	624	45	79	16 562	9 783

• **Encours douteux**

En millions d'euros, au	31 décembre 2013			Garanties reçues
	Encours douteux			
	Brut	Dépréciation	Net	
Actifs financiers disponibles à la vente (hors titres à revenu variable) (note 5.c)	136	(84)	52	
Prêts et créances sur les établissements de crédit (note 5.f)	747	(357)	390	288
Prêts et créances sur la clientèle (note 5.g)	45 420	(22 828)	22 592	13 706
Total des encours douteux	46 303	(23 269)	23 034	13 994
Engagements de financements donnés	648	(64)	584	149
Engagements de garantie financière donnés	1 099	(271)	828	295
Total des engagements douteux hors-bilan	1 747	(335)	1 412	444
Total	48 050	(23 604)	24 446	14 438

En millions d'euros, au	31 décembre 2012			Garanties reçues
	Encours douteux			
	Brut	Dépréciation	Net	
Actifs financiers disponibles à la vente (hors titres à revenu variable) (note 5.c)	118	(69)	49	
Prêts et créances sur les établissements de crédit (note 5.f)	995	(508)	487	318
Prêts et créances sur la clientèle (note 5.g)	42 453	(22 213)	20 240	11 429
Total des encours douteux	43 566	(22 790)	20 776	11 747
Engagements de financements donnés	818	(79)	739	72
Engagements de garantie financière donnés	968	(248)	720	376
Total des engagements douteux hors-bilan	1 786	(327)	1 459	448
Total	45 352	(23 117)	22 235	12 195



5.i DETTES REPRÉSENTÉES PAR UN TITRE ET DETTES SUBORDONNÉES

La présente note regroupe les dettes représentées par un titre et les dettes subordonnées comptabilisées au coût amorti et en valeur de marché par résultat sur option.

DETTES COMPTABILISÉES EN VALEUR DE MARCHÉ PAR RESULTAT (note 5.a)

Emetteur / Date d'émission	Devise	Montant en devises à l'origine (en millions)	Date d'option de remboursement ou de majoration d'intérêt	Taux	Majoration d'intérêt	Rang de subordination ⁽¹⁾	Conditions suspensives de versement des coupons ⁽³⁾	Montant admis en Tier 1 ⁽⁴⁾	Montant admis en Tier 2 ⁽⁴⁾	31 déc. 2013	31 déc. 2012	
En millions d'euros												
Dettes représentées par un titre						1					42 343	40 799
Dettes subordonnées								241	578	1 613	1 489	
- Dettes subordonnées remboursables			⁽²⁾			2		-	526	817	781	
- Dettes subordonnées perpétuelles								241	52	796	708	
BNP Paribas Fortis déc-07	EUR	3 000	déc.-14	Euribor 3 mois + 200 pb	-	5	A	241	-	748	592	
Autres								-	52	48	116	

⁽¹⁾ Le rang de subordination caractérise la priorité de remboursement par rapport aux autres dettes.

⁽²⁾ Après accord de l'autorité de surveillance bancaire et à l'initiative de l'émetteur, les dettes subordonnées remboursables peuvent faire l'objet d'une clause de remboursement anticipé par rachat en Bourse, offre publique d'achat ou d'échange, ou de gré à gré lorsqu'il s'agit d'émissions privées. Les emprunts ayant fait l'objet d'un placement international, émis par BNP Paribas SA ou par les filiales étrangères du Groupe, peuvent faire l'objet d'un remboursement anticipé du principal et d'un règlement avant l'échéance des intérêts payables in fine, à l'initiative de l'émetteur, à partir d'une date fixée dans la notice d'émission (call option), ou dans l'hypothèse où des modifications aux règles fiscales en vigueur imposeraient à l'émetteur au sein du Groupe l'obligation de compenser les porteurs des conséquences de ces modifications. Ce remboursement peut intervenir moyennant un préavis, de 15 à 60 jours selon les cas, et en toute hypothèse sous réserve de l'accord des autorités de surveillance bancaire.

⁽³⁾ Conditions suspensives de versement des coupons

A Le paiement des coupons est interrompu en cas d'insuffisance de fonds propres de l'émetteur ou d'insolvabilité des garants ou lorsque le dividende déclaré sur les actions Ageas est inférieur à un certain seuil.

⁽⁴⁾ Compte tenu des règles d'admissibilité et des retraitements prudentiels, notamment la valeur du risque de crédit propre et l'amortissement des instruments.

Les dettes subordonnées perpétuelles comptabilisées en valeur de marché par résultat sont principalement constituées de l'émission par BNP Paribas Fortis (anciennement Fortis Banque) en décembre 2007 de Convertible And Subordinated Hybrid Equity-linked Securities (CASHES).

Les CASHES ont une durée indéterminée mais peuvent être échangés en actions Ageas (anciennement Fortis SA/NV) au prix unitaire de 239,40 euros à la seule discrétion du détenteur. Néanmoins, à compter du 19 décembre 2014, les CASHES seront automatiquement échangés en actions Ageas si leur prix est égal ou supérieur à 359,10 euros pendant vingt séances de bourse consécutives. Le principal de ces titres ne sera jamais remboursé en espèces. Le seul recours dont disposent les titulaires des CASHES est limité aux actions Ageas détenues par BNP Paribas Fortis et nanties au profit de ces titulaires.

Ageas et BNP Paribas Fortis ont conclu un contrat de Relative Performance Note (RPN) dont la valeur varie contractuellement de telle sorte qu'elle neutralise l'impact sur BNP Paribas Fortis des différences relatives des variations de valeur des CASHES et des variations de valeur des actions Ageas.

Le 25 janvier 2012, Ageas et BNP Paribas Fortis ont conclu un accord sur le rachat total par BNP Paribas Fortis de titres subordonnés perpétuels et sur le règlement partiel du contrat de RPN qui s'est traduit par le rachat partiel en numéraire des CASHES, et dans un second temps, par la conversion en actions Ageas sous-jacentes.



Au 31 décembre 2013, l'encours net représente une dette subordonnée de 241 millions d'euros admise en fonds propres prudentiels Tier 1.

Echéancement des dettes à moyen et long terme représentées par un titre et des dettes subordonnées remboursables comptabilisées en valeur de marché par résultat sur option dont l'échéance en date d'émission est supérieure à un an :

Date d'échéance ou d'option de remboursement en millions d'euros	2014	2015	2016	2017	2018	2019 - 2023	Au-delà de 2023	Total 31 déc. 2013
Dettes à moyen et long terme représentées par un titre	9 496	6 866	6 412	4 578	4 783	5 641	4 567	42 343
Dettes subordonnées remboursables	98	244	16	281	43	97	38	817
Total	9 594	7 110	6 428	4 859	4 826	5 738	4 605	43 160

Date d'échéance ou d'option de remboursement en millions d'euros	2013	2014	2015	2016	2017	2018 - 2022	Au-delà de 2022	Total 31 déc. 2012
Dettes à moyen et long terme représentées par un titre	7 226	7 521	7 004	5 403	4 331	5 174	4 140	40 799
Dettes subordonnées remboursables	20	81	246	17	239	137	41	781
Total	7 246	7 602	7 250	5 420	4 570	5 311	4 181	41 580



DETTES COMPTABILISEES AU COUT AMORTI

Emetteur / Date d'émission	Devise	Montant en devises à l'origine (en millions)	Date d'option de remboursement ou de majoration d'intérêt	Taux	Majoration d'intérêt	Rang de subordination (1)	Conditions suspensives de versement des coupons (3)	Montant (5) admis en Tier 1	Montant (5) admis en Tier 2	31 déc. 2013	31 déc. 2012		
En millions d'euros													
Dettes représentées par un titre										183 507	173 198		
- Dettes représentées par un titre dont l'échéance est inférieure à un an à l'émission						1				90 741	83 591		
Titres de créances négociables													
										90 741	83 591		
- Dettes représentées par un titre dont l'échéance est supérieure à un an à l'émission						1				92 766	89 607		
Titres de créances négociables													
										78 606	72 294		
Emprunts obligataires													
										14 160	17 313		
Dettes subordonnées								1 017	7 266	12 028	15 223		
- Dettes subordonnées remboursables			(2)			2		72	6 494	10 286	12 607		
- Titres subordonnés perpétuels			(2)					945	550	1 496	1 461		
BNP Paribas SA oct-85	EUR	305	-	TMO - 0,25%	-	3	B	-	254	254	254		
BNP Paribas SA sept-86	USD	500	-	Libor 6 mois + 0,075%	-	3	C	-	199	199	207		
BNP Paribas Fortis oct-04	EUR	1 000	oct.-14	4,625%	Euribor 3 mois + 170 pb	5	D	945	-	945	879		
Autres													
										-	97	98	121
- Emprunts subordonnés perpétuels								-	-	-	926		
BNP Paribas Fortis févr-08	USD	750	-	8,28%	-	5	D	-	-	-	563		
BNP Paribas Fortis juin-08	EUR	375	-	8,03%	-	5	D	-	-	-	363		
- Titres participatifs (4)								-	222	222	222		
BNP Paribas SA juil-84	EUR	337	-	(6)	-	4	NA	-	215	215	215		
Autres													
										-	7	7	7
- Frais et commissions, dettes rattachées								-	-	24	7		

(1) (2) cf. renvois relatifs aux « Dettes comptabilisées en valeur de marché par résultat ».

(3) Conditions suspensives de versement des coupons

B Le paiement des intérêts est obligatoire, sauf si le Conseil d'administration décide de différer cette rémunération lorsque l'Assemblée Générale des actionnaires a constaté qu'il n'existe pas de bénéfice distribuable, et ceci dans les douze mois précédant l'échéance de paiement des intérêts. Les intérêts sont cumulatifs et deviennent intégralement payables dès la reprise d'une distribution de dividende.

C Le paiement des intérêts est obligatoire, sauf si le Conseil d'administration décide de différer cette rémunération lorsque l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires a validé la décision de ne pas procéder à la distribution d'un dividende, et ceci dans les douze mois précédant l'échéance de paiement des intérêts. Les intérêts sont cumulatifs et deviennent intégralement payables dès la reprise d'une distribution de dividende. La banque a la faculté de reprendre le paiement des arriérés d'intérêts, même en l'absence de distribution d'un dividende.

D Les coupons sont versés sous la forme d'autres titres si les fonds propres Tier 1 sont inférieurs à 5% des actifs pondérés de l'émetteur.

(4) Les titres participatifs émis par BNP Paribas SA peuvent faire l'objet de rachats dans les conditions prévues par la loi du 3 janvier 1983. Dans ce cadre, au cours de l'année 2012, il a été procédé au rachat de 32 000 titres, qui ont fait l'objet d'une annulation. Le nombre de titres en circulation est de 1 434 092.

(5) Compte tenu des règles d'admissibilité et des retraitements prudentiels, notamment la valeur du risque de crédit propre et l'amortissement des instruments.

(6) En fonction du résultat net encadré par un minimum de 85% du TMO et un maximum de 130% du TMO.

Le 2 juin 2013, BNP Paribas Fortis a procédé au remboursement de son emprunt subordonné perpétuel émis en juin 2008 pour 375 millions d'euros. De même, l'emprunt subordonné perpétuel émis en février 2008 a été remboursé le 27 août 2013 pour un montant de 750 millions de dollars.



Echéancement des dettes à moyen et long terme représentées par un titre et des dettes subordonnées remboursables comptabilisées au coût amorti dont l'échéance lors de l'émission est supérieure à un an :

Date d'échéance ou d'option de remboursement en millions d'euros	2014	2015	2016	2017	2018	2019 - 2023	Au-delà de 2023	Total 31 déc. 2013
Dettes à moyen et long terme représentées par un titre	17 743	17 457	11 506	10 328	6 805	25 459	3 468	92 766
Dettes subordonnées remboursables	1 347	1 136	1 204	4 116	545	1 676	262	10 286
Total	19 090	18 593	12 710	14 444	7 350	27 135	3 730	103 052

Date d'échéance ou d'option de remboursement en millions d'euros	2013	2014	2015	2016	2017	2018 - 2022	Au-delà de 2022	Total 31 déc. 2012
Dettes à moyen et long terme représentées par un titre	16 914	16 657	14 896	7 359	10 845	18 351	4 585	89 607
Dettes subordonnées remboursables	1 630	1 138	1 196	1 526	4 344	2 535	238	12 607
Total	18 544	17 795	16 092	8 885	15 189	20 886	4 823	102 214

5.j ACTIFS FINANCIERS DÉTENUS JUSQU'À L'ÉCHÉANCE

En millions d'euros, au	31 décembre 2013	31 décembre 2012
Bons du Trésor et obligations d'Etat	9 752	10 127
Autres titres à revenu fixe	129	157
Total des actifs financiers détenus jusqu'à leur échéance	9 881	10 284

Aucun actif financier détenu jusqu'à l'échéance n'est déprécié au 31 décembre 2013 comme au 31 décembre 2012.

**5.k IMPÔTS COURANTS ET DIFFÉRÉS**

En millions d'euros, au	31 décembre 2013	31 décembre 2012 ⁽¹⁾
Impôts courants	1 487	790
Impôts différés	7 561	7 942
Actifs d'impôts courants et différés	9 048	8 732
Impôts courants	849	901
Impôts différés	1 783	2 042
Passifs d'impôts courants et différés	2 632	2 943

⁽¹⁾ Données retraitées par application de l'amendement à la norme IAS 19 (cf. notes 1.a et 2).

Variation des impôts différés au cours de la période :

En millions d'euros	Exercice 2013	Exercice 2012 ⁽¹⁾
Impôts différés nets en début de période	5 900	7 867
Charge d'impôt différé (note 3.h)	(256)	(365)
Variations des impôts différés liées à la réévaluation et à la reprise en résultat des éléments de réévaluation des actifs financiers disponibles à la vente, y compris ceux reclassés en prêts et créances	(161)	(2 054)
Variations des impôts différés liées à la réévaluation et à la reprise en résultat des éléments de réévaluation des instruments dérivés de couverture	446	(195)
Variations des impôts différés liées aux éléments constatés directement en capitaux propres ne pouvant être rapportés au résultat	(165)	56
Variation des parités monétaires et divers	14	591
Impôts différés nets en fin de période	5 778	5 900

⁽¹⁾ Données retraitées par application de l'amendement à la norme IAS 19 (cf. notes 1.a et 2).

Ventilation des impôts différés actifs et passifs par nature :

En millions d'euros, au	31 décembre 2013	31 décembre 2012 ⁽¹⁾
Actifs financiers disponibles à la vente et prêts, y compris ceux reclassés en prêts et créances	(526)	(365)
Réserve latente de location-financement	(552)	(688)
Provisions pour engagements sociaux	997	1 089
Provisions pour risque de crédit	3 003	2 811
Autres éléments	66	(103)
Déficits fiscaux reportables	2 790	3 156
Impôts différés nets	5 778	5 900
Impôts différés actifs	7 561	7 942
Impôts différés passifs	(1 783)	(2 042)

⁽¹⁾ Données retraitées par application de l'amendement à la norme IAS 19 (cf. notes 1.a et 2).

Les impôts différés actifs non reconnus s'élèvent à 1 665 millions d'euros au 31 décembre 2013 contre 1 905 millions d'euros au 31 décembre 2012.



Afin de déterminer le niveau des déficits fiscaux reportables activés, le Groupe procède chaque année à une étude spécifique pour chaque entité concernée, tenant compte du régime fiscal applicable – et notamment des éventuelles règles de péremption – ainsi que d'une projection réaliste des revenus et des charges conforme au plan de développement de leur activité.

Principales entités présentant des impôts différés actifs comptabilisés sur déficits fiscaux reportables :

En millions d'euros, au	31 décembre 2013	Durée légale de report en avant	Période prévisionnelle de recouvrabilité
BNP Paribas Fortis	2 250	illimitée	8 ans
UkrSibbank	93	illimitée	5 ans
BNP Paribas Securities Japan Ltd.	90	9 ans	8 ans
Autres	357		
Total actifs d'impôts différés sur déficits fiscaux reportables	2 790		

5.1 COMPTES DE RÉGULARISATION, ACTIFS ET PASSIFS DIVERS

En millions d'euros, au	31 décembre 2013	31 décembre 2012 ⁽¹⁾
Dépôts de garantie versés et cautionnements constitués	41 044	52 602
Comptes de règlement relatifs aux opérations sur titres	18 653	13 005
Comptes d'encaissement	390	453
Part des réassureurs dans les provisions techniques	2 712	2 827
Produits à recevoir et charges comptabilisées d'avance	4 641	4 982
Autres débiteurs et actifs divers	21 665	25 338
Total des comptes de régularisation et actifs divers	89 105	99 207
Dépôts de garantie reçus	31 020	42 235
Comptes de règlement relatifs aux opérations sur titres	19 233	12 760
Comptes d'encaissement	1 167	1 288
Charges à payer et produits constatés d'avance	6 613	6 338
Autres créditeurs et passifs divers	20 643	24 070
Total des comptes de régularisation et passifs divers	78 676	86 691

⁽¹⁾ Données retraitées par application de l'amendement à la norme IAS 19 (cf. notes 1.a et 2).

La variation de la part des réassureurs dans les provisions techniques s'analyse ainsi :

En millions d'euros	Exercice 2013	Exercice 2012
Part dans les provisions techniques en début de période	2 827	2 524
Augmentation des provisions techniques à la charge des réassureurs	218	3 470
Encaissements des prestations mis à la charge des réassureurs	(327)	(3 166)
Effets des variations de change et de périmètre	(6)	(1)
Part dans les provisions techniques en fin de période	2 712	2 827



5.m PARTICIPATIONS DANS LES SOCIÉTÉS MISES EN ÉQUIVALENCE

Sont listées individuellement ci-dessous les principales sociétés mises en équivalence.

En millions d'euros, au	31 décembre 2013	31 décembre 2012 ⁽¹⁾
Retail Banking	1 485	1 341
dont Banque de Nankin	540	463
dont Carrefour Banque	278	265
dont Servicios Financieros Carrefour EFC SA	144	136
Investment Solutions	2 025	2 296
dont AG Insurance	1 317	1 455
dont BNP Paribas Cardif Emeklilik Anonim Sirketi	88	121
Corporate and Investments Banking	776	817
dont Verner Investissements	330	341
dont BNP Paribas SJ Ltd	213	270
Autres Activités	1 461	2 577
dont Klépierre	986	1 096
dont Erbe	-	1 018
dont SCI SCOO	269	275
dont SCI Portes de Claye	120	118
Participations dans les sociétés mises en équivalence	5 747	7 031

⁽¹⁾ Données retraitées par application de l'amendement à la norme IAS 19 (cf. notes 1.a et 2).

Les données financières publiées par les principales sociétés mises en équivalence sont les suivantes :

En millions d'euros	Normes de publication	Total Bilan	Produit net bancaire - Chiffre d'affaires	Résultat net, part du Groupe
AG Insurance ⁽²⁾	Normes locales	61 249	6 823	435
Banque de Nankin ⁽²⁾	Normes locales	41 425	1 126	478
BNP Paribas SJ Ltd. ⁽²⁾	Normes locales	270	2	-
Carrefour Banque ⁽²⁾	Normes locales	4 699	375	52
Klépierre ⁽²⁾	Normes locales	8 319	396	515
SCI SCOO ⁽²⁾	Normes locales	414	58	32
SCI Portes de Claye ⁽²⁾	Normes locales	268	8	4
Servicios Financieros Carrefour EFC SA ⁽²⁾	Normes locales	1 396	205	61
Verner Investissements ⁽¹⁾	Normes IFRS	6 909	360	35

⁽¹⁾ Données au 31 décembre 2013.

⁽²⁾ Données au 31 décembre 2012.



5.n IMMOBILISATIONS DE PLACEMENT ET D'EXPLOITATION

En millions d'euros, au	31 décembre 2013			31 décembre 2012		
	Valeur brute comptable	Cumul des amortissements et pertes de valeur	Valeur nette comptable	Valeur brute comptable	Cumul des amortissements et pertes de valeur	Valeur nette comptable
Immeubles de placement	995	(282)	713	1 199	(272)	927
Terrains et constructions	7 018	(1 577)	5 441	6 997	(1 460)	5 537
Equipement, Mobilier, Installations	6 641	(4 415)	2 226	6 519	(4 200)	2 319
Biens mobiliers donnés en location	12 632	(4 137)	8 495	12 762	(4 157)	8 605
Autres immobilisations	2 008	(993)	1 015	1 780	(922)	858
Immobilisations corporelles	28 299	(11 122)	17 177	28 058	(10 739)	17 319
Logiciels informatiques acquis	2 650	(2 074)	576	2 543	(1 978)	565
Logiciels informatiques produits par l'entreprise	3 230	(2 342)	888	2 890	(1 992)	898
Autres immobilisations incorporelles	1 455	(342)	1 113	1 602	(480)	1 122
Immobilisations incorporelles	7 335	(4 758)	2 577	7 035	(4 450)	2 585

• Immeubles de placement

Les terrains et immeubles donnés en location simple, de même que les terrains et immeubles représentatifs des actifs investis dans le cadre de l'activité d'assurance-vie sont regroupés sous la rubrique « Immeubles de placement ».

La valeur de marché estimée des immeubles de placement comptabilisés au coût amorti s'établit à 906 millions d'euros au 31 décembre 2013 contre 1 087 millions d'euros au 31 décembre 2012.

• Location simple

Les opérations réalisées sur les immobilisations données en location simple font l'objet, pour certaines d'entre elles, de contrats prévoyant les paiements futurs minimaux suivants :

En millions d'euros, au	31 décembre 2013	31 décembre 2012
Paiements futurs minimaux à recevoir au titre des contrats non résiliables	4 433	5 352
<i>Paiements à recevoir dans moins d'1 an</i>	1 920	2 404
<i>Paiements à recevoir dans plus d'1 an et moins de 5 ans</i>	2 415	2 839
<i>Paiements à recevoir au-delà de 5 ans</i>	98	109

Les paiements futurs minimaux à recevoir au titre des contrats non résiliables correspondent aux paiements que le preneur est tenu d'effectuer pendant la durée du contrat de location.

• Immobilisations incorporelles

Les autres immobilisations incorporelles comprennent les droits au bail, les fonds de commerce ainsi que les marques acquises par le Groupe.



• Amortissements et provisions

Le montant net des dotations et reprises d'amortissement effectuées au cours de l'exercice 2013 s'établit à 1 570 millions d'euros, contre 1 546 millions d'euros au titre de l'exercice 2012.

Le montant des dotations nettes de dépréciation sur immobilisations corporelles et incorporelles porté en résultat s'élève à 12 millions d'euros pour l'exercice 2013, contre une reprise nette de 3 millions d'euros pour l'exercice 2012.

5.0 ECARTS D'ACQUISITION

En millions d'euros	Exercice 2013	Exercice 2012
Valeur nette comptable en début de période	10 591	11 406
Acquisitions	62	2
Cessions	(86)	(240)
Dépréciations comptabilisées pendant la période	(253)	(493)
Ecarts de conversion	(317)	(89)
Autres mouvements	(3)	5
Valeur nette comptable en fin de période	9 994	10 591
Valeur brute comptable	11 394	11 750
Cumul des dépréciations enregistrées en fin de période	(1 400)	(1 159)

Les écarts d'acquisition se répartissent par unité génératrice de trésorerie de la manière suivante :

En millions d'euros	Valeur nette comptable		Dépréciations comptabilisées au cours de l'exercice		Acquisitions de l'exercice	
	31 décembre 2013	31 décembre 2012	Exercice 2013	Exercice 2012	Exercice 2013	Exercice 2012
Ecarts d'acquisition positifs						
Retail Banking	7 767	8 308	(252)	(486)	-	-
Arval	301	316	-	-	-	-
BancWest	3 620	3 782	-	-	-	-
Banque de détail en Italie	1 214	1 400	(186)	(298)	-	-
Leasing Solutions	134	147	-	(80)	-	-
Personal Finance	1 325	1 395	-	(42)	-	-
Personal Finance - partenariat testé spécifiquement	489	555	(66)	(66)	-	-
Personal Investors	409	412	-	-	-	-
Turk Ekonomi Bankasi AS	240	263	-	-	-	-
Autres	35	38	-	-	-	-
Investment Solutions	1 592	1 637	(1)	-	62	2
Assurance	258	259	-	-	-	-
Investment Partners	165	251	-	-	-	-
Real Estate	371	351	(1)	-	22	2
Securities Services	399	372	-	-	40	-
Wealth Management	399	404	-	-	-	-
Corporate and Investment Banking	632	643	-	(7)	-	-
Conseil et Marchés de Capitaux	363	370	-	-	-	-
Corporate Banking	269	273	-	(7)	-	-
Autres Activités	3	3	-	-	-	-
Total des écarts d'acquisition positifs	9 994	10 591	(253)	(493)	62	2
Ecart d'acquisition négatif			2	3		
Variation des écarts d'acquisition portée en résultat			(251)	(490)		



Les ensembles homogènes de métiers auxquels sont alloués les écarts d'acquisition sont les suivants :

Arval : Spécialiste de la location longue durée de véhicules multimarques, Arval offre aux entreprises des solutions sur mesure pour externaliser les risques liés à la gestion de leur flotte et optimiser la mobilité de leurs employés.

BancWest : L'activité de banque de détail aux Etats-Unis s'exerce au travers de Bank of the West et de First Hawaiian Bank, réunies depuis 1998 sous la holding BancWest Corporation. Bank of the West propose une large gamme de produits et services de banque de détail à une clientèle de particuliers, de professionnels et d'entreprises, et détient également des positions fortes dans certaines activités de financements spécialisés. First Hawaiian Bank est la plus importante banque de l'Etat d'Hawaii où elle exerce son activité de banque de proximité auprès d'une clientèle de particuliers et d'entreprises.

Banque de détail en Italie : BNL banca commerciale, 6^e banque italienne par son total bilan et ses prêts à la clientèle, propose une gamme complète de produits et services bancaires, financiers et d'assurance, afin de répondre aux besoins de sa base de clientèle diversifiée. BNL bc est bien positionnée sur les prêts à la clientèle, notamment les crédits immobiliers résidentiels. BNL bc est aussi bien implantée dans les segments des grandes entreprises et des collectivités locales avec un savoir-faire dans les paiements transfrontaliers, le financement de projets, les financements structurés et l'affacturage par le biais de sa filiale spécialisée Ifitalia.

Leasing Solutions : BNP Paribas Leasing Solutions propose aux entreprises et aux professionnels, via plusieurs canaux – ventes directes, prescriptions, partenariats et réseaux bancaires – une gamme de solutions locatives allant du financement d'équipements à l'externalisation de parcs.

Personal Finance : BNP Paribas Personal Finance est spécialiste des financements aux particuliers à travers ses activités de crédit à la consommation. Parallèlement, BNP Paribas Personal Finance a également une activité de crédit immobilier. BNP Paribas Personal Finance exerce dans une vingtaine de pays et avec des marques comme Cetelem, Findomestic ou encore AlphaCredit, propose une gamme complète de crédits aux particuliers, disponibles en magasins, en concessions automobiles ou directement auprès des clients via ses centres de relations client et sur internet. L'activité de crédit à la consommation est également intégrée à l'intérieur de la banque de détail du Groupe BNP Paribas dans les pays émergents au travers du dispositif PF Inside. Un partenariat de BNP Paribas Personal Finance est en outre testé spécifiquement.

Personal Investors : BNP Paribas Personal Investors propose à une clientèle de particuliers un conseil financier indépendant et un large éventail de services d'investissement. Il comporte notamment Cortal Consors (spécialiste européen de l'épargne et du courtage en ligne en Allemagne, en France et en Espagne), B*capital et Geojit BNP Paribas.

Turk Ekonomi Bankasi AS : TEB offre à sa clientèle (Retail, Corporate et PME) un large éventail de produits financiers et de services, couvrant la banque de détail et la banque privée, les activités de trésorerie et de marchés financiers et le financement.

Assurance : BNP Paribas Cardif est présent dans 37 pays et conçoit des produits et services en épargne et protection. Au-delà de l'assurance des emprunteurs, BNP Paribas Cardif a élargi son offre de protection à l'assurance santé, la protection du budget, des revenus et des moyens de paiement, l'extension de garantie, l'assurance dommages, l'assurance chômage, etc.

BNP Paribas Cardif commercialise ses produits par l'intermédiaire du canal Retail Banking du Groupe BNP Paribas, du canal Partenariats et du canal Digital & Brokers.

Investment Partners : BNP Paribas Investment Partners (BNPP IP) est le spécialiste de la gestion d'actifs du Groupe BNP Paribas et offre ainsi l'éventail complet de services de gestion d'actifs aux investisseurs du monde entier, tant institutionnels que privés.

Gestionnaire d'actifs « multi-local », BNPP IP est structuré autour des lignes de métier Institutionnels (qui offre aux investisseurs des solutions de gestions globales et européennes sur-mesure), Distribution



(qui propose aux clients particuliers et de banques privées une large gamme de produits et un ensemble de solutions d'épargne centrées sur leurs problématiques) et Asie-Pacifique & Marchés Emergents (qui permet aux clients de ces zones d'accéder à une expertise globale tout en tenant compte des spécificités locales).

Real Estate : BNP Paribas Real Estate est n° 1 des services immobiliers aux entreprises en Europe continentale, et l'un des acteurs majeurs de l'immobilier résidentiel en France.

Securities Services : BNP Paribas Securities Services est l'un des principaux acteurs mondiaux du métier Titres et propose des solutions intégrées à tous les acteurs du cycle d'investissement, sell-side, buy-side et émetteurs.

Wealth Management : BNP Paribas Wealth Management regroupe les activités de banque privée au sein de BNP Paribas et a pour mission de répondre aux attentes d'une clientèle aisée, des familles actionnaires ou d'entrepreneurs, souhaitant une prise en charge de tous leurs besoins patrimoniaux et financiers.

Conseil et Marchés de Capitaux : Rassemble les divisions Global Equities and Commodity Derivatives (offre de produits dérivés sur actions et matières premières, indices et fonds, ainsi que des solutions de financement et une plate-forme de courtage sur actions intégrée), Fixed Income (qui opère sur les produits de crédit, de change et de taux d'intérêt), et Corporate Finance (en charge des opérations de conseil en fusions et acquisitions et des activités primaires actions).

Corporate Banking : Regroupe l'ensemble des services de financement aux clients entreprises, des produits de transaction banking (cash management, financement du commerce international et gestion des liquidités) aux solutions de financements : prêts classiques et financements spécialisés (aéronautique, transport maritime, immobilier, export, par effet de levier, projets, d'acquisitions et média télécom). Ces services sont complétés par ailleurs par une ligne de produits dédiés à la collecte des dépôts.

Les tests de valorisation des écarts d'acquisition reposent sur trois méthodes de valorisation distinctes, l'une fondée sur l'observation de transactions sur des entités aux activités comparables, la deuxième consistant à rechercher les paramètres de marché induits des cotations d'entités aux activités comparables, enfin la troisième résultant de la rentabilité future escomptée (« discounted cash flow method » - DCF).

Lorsque l'une des deux méthodes fondée sur des comparables suggère la nécessité d'une dépréciation, la méthode DCF est utilisée pour en valider le bien fondé et le cas échéant en déterminer le montant.

La méthode DCF repose sur un certain nombre d'hypothèses relatives aux projections de flux de revenus, de dépenses et de coût du risque (flux de trésorerie) fondées sur des plans à moyen terme sur une période de 5 ans. Les flux de trésorerie sont projetés au-delà de 5 ans sur la base d'un taux de croissance à l'infini et peuvent être normalisés lorsque l'environnement court terme ne reflète pas les conditions normales du cycle économique. Jusqu'au 31 décembre 2012, les hypothèses relatives aux flux de trésorerie étaient fondées sur des plans à moyen terme de 3 ans étendus sur une période de croissance soutenable (10 ans), puis à l'infini.

Les paramètres majeurs sensibles aux hypothèses sont le coefficient d'exploitation, le coût du capital et le taux de croissance à l'infini.

Le coût du capital est déterminé sur la base d'un taux sans risque, d'une prime de risque de marché observée, pondérée par un facteur de risque déterminé par rapport à des comparables propres à chaque ensemble homogène de métiers. Les valeurs retenues pour ces paramètres sont déterminées en utilisant des sources d'information externes.



Le niveau de fonds propres alloués est déterminé pour chaque ensemble homogène de métiers en fonction des exigences de "Core Tier One" requises par la réglementation de l'entité juridique à laquelle l'ensemble homogène est rattaché, avec un minimum de 7%.

Le taux de croissance à l'infini utilisé est de 2 % pour les ensembles homogènes de métiers exerçant dans un environnement économique mature. Pour ceux implantés dans des pays pour lesquels le taux d'inflation est très élevé, un add-on, issu de sources externes est pris en compte.

Le tableau ci-après représente la sensibilité de la valorisation des unités génératrices de trésorerie à une variation normée de la valeur des paramètres utilisés dans la méthode DCF : le coût du capital, le coefficient d'exploitation et le taux de croissance à l'infini.

En 2012, du fait notamment de l'augmentation attendue de 7% à 8% de l'exigence en fonds propres « Core Tier One », de la Banque d'Italie, le Groupe a déprécié à hauteur de 298 millions d'euros la survaleur attachée à l'ensemble homogène BNL bc.

En 2013, l'environnement économique difficile de l'Italie a conduit en outre à doter un complément de dépréciation à hauteur de 186 millions d'euros.

• **Sensibilité de la valorisation des principaux écarts d'acquisition à une variation de 10 points de base du coût du capital, de 1% du coefficient d'exploitation et de 50 points de base du taux de croissance à l'infini**

	BNL bc	BancWest	Personal Finance
En millions d'euros			
Coût du capital	10,1%	8,2%	10,1%
Variation défavorable de + 10 points de base	(82)	(150)	(104)
Variation favorable de - 10 points de base	84	155	107
Coefficient d'exploitation	52,9%	56,8%	46,2%
Variation défavorable de + 1 %	(182)	(219)	(222)
Variation favorable de - 1 %	182	219	222
Taux de croissance à l'infini	2,0%	2,0%	2,1%
Variation défavorable de - 50 points de base	(267)	(358)	(262)
Variation favorable de + 50 points de base	302	421	296

Une variation de 2% du flux normalisé utilisé pour le test de valorisation de l'ensemble homogène BNL bc entraînerait une variation de sa valeur recouvrable de 92 millions d'euros.

Pour les ensembles homogènes BancWest et Personal Finance mentionnés ci-dessus, il n'y aurait pas lieu de déprécier les écarts d'acquisition même en retenant, pour le test de dépréciation, les trois variations les plus défavorables du tableau.



5.p PROVISIONS TECHNIQUES DES SOCIÉTÉS D'ASSURANCE

En millions d'euros, au	31 décembre 2013	31 décembre 2012
Passifs relatifs aux contrats d'assurance	118 785	115 432
Provisions techniques brutes		
- Contrats d'assurance en unités de compte	42 677	42 241
- Autres contrats d'assurance	76 108	73 191
Passifs relatifs aux contrats financiers avec participation discrétionnaire	28 383	26 062
Participation différée passive aux bénéfices	8 058	6 498
Total des provisions techniques des sociétés d'assurance	155 226	147 992
Passifs relatifs aux contrats financiers en unités de compte ⁽¹⁾	2 260	1 298
Passifs relatifs aux contrats financiers en fonds général	2	25
Total des passifs nets relatifs aux contrats émis par les sociétés d'assurance	157 488	149 315

⁽¹⁾ Les passifs relatifs aux contrats financiers en unités de compte sont présentés dans la rubrique « Dettes envers la clientèle » (note 5.g).

La provision pour participation différée aux bénéfices résulte de l'application de la « comptabilité reflet » : elle représente la quote-part des assurés, des filiales d'assurance-vie en France et en Italie, dans les plus et moins-values latentes et les dépréciations constatées sur les actifs, lorsque la rémunération des contrats est liée à leur rendement. Elle est déterminée à partir de calculs stochastiques modélisant les plus ou moins-values latentes attribuables aux assurés en fonction des scénarios économiques, ainsi que d'hypothèses de taux servis et de collecte. Il en ressort notamment pour la France un taux de 90% en 2013 comme en 2012.

La variation des passifs relatifs aux contrats émis par les entreprises d'assurance s'analyse ainsi :

En millions d'euros	Exercice 2013	Exercice 2012
Passifs relatifs aux contrats en début de période	149 315	133 196
Dotation aux provisions techniques des contrats d'assurance et collecte réalisée sur les contrats financiers liés à l'activité d'assurance-vie	21 275	30 801
Prestations payées	(15 579)	(18 177)
Effet des variations de périmètre	203	(6)
Effets des variations de change	(494)	140
Effets des variations de valeur des actifs des contrats en unités de compte	2 768	3 361
Passifs relatifs aux contrats en fin de période	157 488	149 315

La part réassurée des passifs relatifs aux contrats émis par les entreprises d'assurance est présentée dans la note 5.1.



5.q PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

• Provisions pour risques et charges par nature

En millions d'euros, au	31 déc. 2012 ⁽¹⁾	Dotations nettes aux provisions	Utilisations des provisions	Réévaluations comptabilisées directement en capitaux propres	Variation des parités monétaires et divers	31 déc. 2013
Provisions sur engagements sociaux	7 175	878	(1 130)	(466)	5	6 462
dont avantages postérieurs à l'emploi (note 7.b)	4 728	48	(179)	(464)	69	4 202
dont aide médicale postérieure à l'emploi (note 7.b)	148	(2)	(3)	(2)	(10)	131
dont provision au titre des autres avantages à long terme (note 7.c)	1 058	306	(269)		(55)	1 040
dont provisions au titre des plans de départ volontaire, pré-retraite, et plans d'adaptations des effectifs (note 7.d)	470	142	(186)		(6)	420
dont provisions sur paiements à base d'actions (note 7.e)	771	384	(493)		7	669
Provisions au titre des comptes et plans d'épargne-logement	142	(64)	-	-	-	78
Provisions au titre des engagements de crédit (note 3.f)	976	123	(39)	-	(52)	1 008
Provisions pour litiges	1 683	1 191	(102)	-	(54)	2 718
Autres provisions pour risques et charges	1 404	371	(102)	-	24	1 697
Total des provisions pour risques et charges	11 380	2 499	(1 373)	(466)	(77)	11 963

⁽¹⁾ Données retraitées par application de l'amendement à la norme IAS 19 (cf. notes 1.a et 2).

• Provisions et assimilées au titre des comptes et plans d'épargne-logement

En millions d'euros, au	31 décembre 2013	31 décembre 2012
Encours collectés au titre des comptes et plans d'épargne-logement	15 390	14 946
dont au titre des plans d'épargne-logement	12 639	12 076
<i>ayant une ancienneté supérieure à 10 ans</i>	4 837	5 374
<i>ayant une ancienneté comprise entre 4 ans et 10 ans</i>	3 906	4 491
<i>ayant une ancienneté inférieure à 4 ans</i>	3 896	2 211
Crédits en vie octroyés au titre des comptes et plans d'épargne-logement	303	379
dont au titre des plans d'épargne-logement	57	76
Provisions et assimilées constituées au titre des comptes et plans d'épargne-logement	85	152
provisions constituées au titre des plans d'épargne-logement	65	124
provisions constituées au titre des comptes d'épargne-logement	13	18
décote constituée au titre des comptes et plans d'épargne-logement	7	10



5.r COMPENSATION DES ACTIFS ET PASSIFS FINANCIERS

Le tableau ci-dessous présente les montants des actifs financiers et passifs financiers avant et après compensation. Ces informations, requises par un amendement à IFRS 7 (Informations à fournir – Compensation d’actifs financiers et de passifs financiers) applicable depuis le 1^{er} janvier 2013, ont pour but de permettre la comparabilité avec le traitement applicable selon les principes comptables généralement admis aux Etats-Unis (US GAAP), moins restrictifs qu’IAS 32 en matière de compensation.

Les « montants compensés au bilan » ont été établis selon les critères de la norme IAS 32. Ainsi, un actif financier et un passif financier sont compensés et un solde net est présenté au bilan si et seulement si le Groupe a un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés, et s’il a l’intention, soit de régler le montant net, soit de réaliser l’actif et de régler le passif simultanément. L’essentiel des montants compensés provient des opérations de pensions livrées et de dérivés traitées avec des chambres de compensation.

Les « impacts des conventions-cadre de compensation et accords similaires » correspondent aux encours d’opérations au sein de contrats exécutoires mais qui ne satisfont pas les critères de compensation établis par la norme IAS 32. C’est le cas notamment des opérations pour lesquelles le droit à compenser ne peut être exercé qu’en cas de défaillance, d’insolvabilité ou de faillite de l’une ou l’autre des parties au contrat.

Les « instruments financiers donnés ou reçus en garantie » regroupent les dépôts de garantie et les collatéraux échangés sous forme de titres à leur valeur de marché. L’exercice de ces garanties est conditionné à l’insolvabilité, à la défaillance ou à la faillite de l’une des parties au contrat.

Pour les opérations avec conventions-cadre, les dépôts de garantie reçus ou donnés en contrepartie des valeurs de marchés positives ou négatives des instruments financiers sont comptabilisés au bilan dans les comptes de régularisation et actifs ou passifs divers.



En millions d'euros, au 31 décembre 2013	Montants bruts des actifs financiers	Montants compensés au bilan	Montants nets présentés dans le bilan	Impacts des conventions- cadre de compensation et accords similaires	Instruments financiers reçus en garantie	Montants nets
Actif						
Instruments financiers en valeur de marché par résultat						
Portefeuille de titres de transaction	157 740	-	157 740	-	-	157 740
Prêts	445	-	445	-	-	445
Opérations de pension	224 516	(79 653)	144 863	(33 246)	(109 031)	2 586
Portefeuille évalué en valeur de marché sur option	67 230	-	67 230	-	-	67 230
Instruments financiers dérivés (incluant dérivés de couverture)	593 531	(283 696)	309 835	(263 367)	(21 611)	24 857
Prêts et créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle	668 518	(870)	667 648	(678)	(2 225)	664 745
<i>Dont opérations de pension</i>	2 943	-	2 943	(678)	(2 225)	40
Comptes de régularisation et actifs divers	91 240	(2 135)	89 105	-	(25 560)	63 545
<i>Dont dépôts de garantie donnés</i>	41 044	-	41 044	-	(25 560)	15 484
Autres actifs non soumis à compensation	363 273	-	363 273	-	-	363 273
TOTAL ACTIF	2 166 493	(366 354)	1 800 139	(297 291)	(158 427)	1 344 421

En millions d'euros, au 31 décembre 2013	Montants bruts des passifs financiers	Montants compensés au bilan	Montants nets présentés dans le bilan	Impacts des conventions- cadre de compensation et accords similaires	Instruments financiers donnés en garantie	Montants nets
Dettes						
Instruments financiers en valeur de marché par résultat						
Portefeuille de titres de transaction	69 803	-	69 803	-	-	69 803
Emprunts	3 758	-	3 758	-	-	3 758
Opérations de pension	271 829	(79 653)	192 176	(31 889)	(152 035)	8 252
Portefeuille évalué en valeur de marché sur option	45 329	-	45 329	-	-	45 329
Instruments financiers dérivés (incluant dérivés de couverture)	593 066	(283 696)	309 370	(263 367)	(25 409)	20 594
Dettes envers les établissements de crédit et envers la clientèle	643 794	(870)	642 924	(2 035)	(9 704)	631 185
<i>Dont opérations de pension</i>	11 879	-	11 879	(2 035)	(9 704)	140
Comptes de régularisation et passifs divers	80 811	(2 135)	78 676	-	(21 980)	56 696
<i>Dont dépôts de garantie reçus</i>	31 020	-	31 020	-	(21 980)	9 040
Autres dettes non soumises à compensation	366 941	-	366 941	-	-	366 941
TOTAL DETTES	2 075 331	(366 354)	1 708 977	(297 291)	(209 128)	1 202 558



En millions d'euros, au 31 décembre 2012	Montants bruts des actifs financiers	Montants compensés au bilan	Montants nets présentés dans le bilan (1)	Impacts des conventions- cadre de compensation et accords similaires	Instruments financiers reçus en garantie	Montants nets
Actif						
Instruments financiers en valeur de marché par résultat						
Portefeuille de titres de transaction	143 465	-	143 465	-	-	143 465
Prêts	1 150	-	1 150	-	-	1 150
Opérations de pension	193 757	(48 008)	145 749	(35 640)	(103 455)	6 654
Portefeuille évalué en valeur de marché sur option	62 800	-	62 800	-	-	62 800
Instruments financiers dérivés (incluant dérivés de couverture)	866 733	(441 831)	424 902	(373 016)	(19 476)	32 410
Prêts et créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle	672 138	(1 212)	670 926	(1 516)	(4 400)	665 010
<i>Dont opérations de pension</i>	6 203	-	6 203	(1 516)	(4 400)	287
Comptes de régularisation et actifs divers	99 713	(506)	99 207	-	(24 664)	74 543
<i>Dont dépôts de garantie donnés</i>	52 602	-	52 602	-	(24 664)	27 938
Autres actifs non soumis à compensation	359 001	-	359 001	-	-	359 001
TOTAL ACTIF	2 398 757	(491 557)	1 907 200	(410 172)	(151 995)	1 345 033

En millions d'euros, au 31 décembre 2012	Montants bruts des passifs financiers	Montants compensés au bilan	Montants nets présentés dans le bilan (1)	Impacts des conventions- cadre de compensation et accords similaires	Instruments financiers donnés en garantie	Montants nets
Dettes						
Instruments financiers en valeur de marché par résultat						
Portefeuille de titres de transaction	52 432	-	52 432	-	-	52 432
Emprunts	4 016	-	4 016	-	-	4 016
Opérations de pension	247 055	(48 008)	199 047	(34 499)	(145 370)	19 178
Portefeuille évalué en valeur de marché sur option	43 530	-	43 530	-	-	43 530
Instruments financiers dérivés (incluant dérivés de couverture)	863 715	(441 831)	421 884	(373 016)	(24 361)	24 507
Dettes envers les établissements de crédit et envers la clientèle	652 460	(1 212)	651 248	(2 657)	(10 928)	637 663
<i>Dont opérations de pension</i>	15 336	-	15 336	(2 657)	(10 928)	1 751
Comptes de régularisation et passifs divers	87 197	(506)	86 691	-	(19 722)	66 969
<i>Dont dépôts de garantie reçus</i>	42 235	-	42 235	-	(19 722)	22 513
Autres dettes non soumises à compensation	354 335	-	354 335	-	-	354 335
TOTAL DETTES	2 304 740	(491 557)	1 813 183	(410 172)	(200 381)	1 202 630

(1) Données retraitées par application de l'amendement à la norme IAS 19 (cf. notes 1.a et 2).



5.s TRANSFERTS D'ACTIFS FINANCIERS

Les actifs financiers que le Groupe a transférés mais qui ne sont pas décomptabilisés sont essentiellement constitués de titres cédés temporairement dans le cadre d'une mise en pension ou d'un prêt, ainsi que de créances ayant fait l'objet d'opérations de titrisation. Les passifs associés aux titres mis en pension sont les dettes comptabilisées sous le libellé « Opérations de pension ». Les passifs associés aux créances titrisées sont constituées des parts de titrisation souscrites par des tiers.

• Prêts de titres, opérations de pensions et autres opérations :

En millions d'euros, au	31 décembre 2013		31 décembre 2012	
	Valeur comptable des actifs transférés	Valeur comptable des passifs associés	Valeur comptable des actifs transférés	Valeur comptable des passifs associés
Prêts de titres				
Titres en valeur de marché par résultat	2 086		3 270	
Opérations de pensions				
Titres en valeur de marché par résultat	68 336	66 710	52 604	51 915
Titres classés en prêts et créances	1 650	1 440	957	888
Actifs financiers disponibles à la vente	10 800	10 789	9 422	9 423
Autres opérations				
Titres en valeur de marché par résultat	927	828	-	-
Total	83 799	79 767	66 253	62 226

• Opérations de titrisation ayant fait l'objet d'un refinancement partiel auprès d'investisseurs externes, dont le recours est limité aux actifs transférés :

En millions d'euros, au 31 décembre 2013	Valeur comptable des actifs transférés	Valeur comptable des passifs associés	Juste valeur des actifs transférés	Juste valeur des passifs associés	Position nette
Titrisation					
Titres en valeur de marché par résultat	55	54	55	54	1
Prêts et créances	13 456	10 676	13 765	10 747	3 018
Actifs financiers disponibles à la vente	456	511	441	480	(39)
Total	13 967	11 241	14 261	11 281	2 980

En millions d'euros, au 31 décembre 2012	Valeur comptable des actifs transférés	Valeur comptable des passifs associés	Juste valeur des actifs transférés	Juste valeur des passifs associés	Position nette
Titrisation					
Titres en valeur de marché par résultat	231	217	231	217	14
Prêts et créances	11 447	8 997	11 487	8 915	2 572
Actifs financiers disponibles à la vente	283	305	262	283	(21)
Total	11 961	9 519	11 980	9 415	2 565

La banque n'a réalisé aucune opération significative de transfert conduisant à la décomptabilisation partielle ou intégrale d'actifs financiers et à la conservation d'une implication continue dans ces actifs.



6. ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT ET DE GARANTIE

6.a ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT DONNÉS OU REÇUS

Valeur contractuelle des engagements de financement donnés ou reçus par le Groupe :

En millions d'euros, au	31 décembre 2013	31 décembre 2012
Engagements de financements donnés		
- aux établissements de crédit	5 134	48 628
- à la clientèle	206 401	215 656
Ouverture de crédits confirmés	169 472	176 355
Autres engagements en faveur de la clientèle	36 929	39 301
Total des engagements de financements donnés	211 535	264 284
Engagements de financements reçus		
- des établissements de crédit	89 831	119 722
- de la clientèle	2 747	6 036
Total des engagements de financements reçus	92 578	125 758

Les opérations de prise en pension et de mise en pension de titres du portefeuille de transaction, représentées entre la date de transaction et la date de livraison comme des engagements de financement donnés et reçus au 31 décembre 2012 pour respectivement 51 182 millions d'euros et 70 096 millions d'euros, sont désormais présentées comme des instruments dérivés de taux, conformément aux dispositions décrites dans la note 1.c.3.

6.b ENGAGEMENTS DE GARANTIE DONNÉS PAR SIGNATURE

En millions d'euros, au	31 décembre 2013	31 décembre 2012
Engagements de garantie donnés		
- d'ordre des établissements de crédit	12 601	11 829
- d'ordre de la clientèle	79 693	79 860
Cautions immobilières	971	1 054
Cautions administratives et fiscales et autres cautions	47 238	44 283
Autres garanties d'ordre de la clientèle	31 484	34 523
Total des engagements de garantie donnés	92 294	91 689



6.c AUTRES ENGAGEMENTS DE GARANTIE

• Instruments financiers donnés en garantie

En millions d'euros, au	31 décembre 2013	31 décembre 2012
Instruments financiers (titres négociables et créances privées) déposés auprès des banques centrales et mobilisables à tout instant en garantie d'opérations éventuelles de refinancement après décote	93 153	99 499
- Mobilisés en garantie auprès des banques centrales	17 426	42 201
- Disponibles pour des opérations de refinancement	75 727	57 298
Titres donnés en pension	261 508	238 734
Actifs financiers donnés en garantie d'opérations auprès d'établissements de crédit, de la clientèle financière, ou des souscripteurs d'obligations collatéralisées émises par le Groupe⁽¹⁾	143 856	149 237

⁽¹⁾ Incluent notamment des financements de la Société de Financement de l'Économie Française et de la Caisse de Refinancement de l'Habitat.

La part des instruments financiers donnés par le Groupe en garantie et que le bénéficiaire est autorisé à vendre ou à redonner en garantie s'élève à 334 678 millions d'euros au 31 décembre 2013 (contre 328 024 millions d'euros au 31 décembre 2012).

• Instruments financiers reçus en garantie

En millions d'euros, au	31 décembre 2013	31 décembre 2012
Instruments financiers reçus en garantie (hors pensions)	63 119	71 671
<i>dont instruments que le Groupe est habilité à vendre ou à redonner en garantie</i>	<i>30 780</i>	<i>32 140</i>
Titres reçus en pension	194 968	174 474

Les instruments financiers reçus en garantie ou en pension que le Groupe a effectivement vendus ou redonnés en garantie s'élèvent à 171 241 millions d'euros au 31 décembre 2013 (contre 156 718 millions d'euros au 31 décembre 2012).



7. REMUNERATION ET AVANTAGES CONSENTIS AU PERSONNEL

7.a FRAIS DE PERSONNEL

En millions d'euros	Exercice 2013	Exercice 2012 ⁽¹⁾
Salaires et traitements fixes et variables, intéressement et participation	10 812	11 208
Charges au titre des avantages sociaux	3 569	3 557
Impôts, taxes et versements assimilés sur les rémunérations	461	483
Total des frais de personnel	14 842	15 248

⁽¹⁾ Données retraitées par application de l'amendement à la norme IAS 19 (cf. notes 1.a et 2).

7.b AVANTAGES POSTÉRIEURS À L'EMPLOI

La norme IAS 19 distingue deux catégories de dispositifs, chacun traité différemment selon le risque supporté par l'entreprise. Lorsque l'engagement de l'entreprise consiste à verser un montant défini (exprimé en pourcentage du salaire annuel du bénéficiaire par exemple) à un organisme externe, qui assure le paiement des prestations en fonction des avoirs disponibles pour chaque participant au régime, il est qualifié de régime à cotisations définies. En revanche, lorsque l'engagement consiste pour l'entreprise à gérer les actifs financiers financés par la collecte de cotisations auprès des employés et à assumer elle-même la charge des prestations – ou à en garantir le montant final soumis à des aléas futurs – il est qualifié de régime à prestations définies. Il en est de même si l'entreprise confie sous mandat la gestion de la collecte des cotisations et du paiement des prestations à un organisme externe, mais conserve le risque lié à la gestion des actifs et/ou à l'évolution future des prestations.

- **Principaux régimes de retraite à cotisations définies du Groupe**

Le Groupe BNP Paribas a mis en œuvre depuis plusieurs années une politique volontariste de transformation des régimes à prestations définies en régimes à cotisations définies.

Ainsi, en France, le Groupe BNP Paribas cotise à différents organismes nationaux et interprofessionnels de retraite de base et complémentaires. BNP Paribas SA et certaines filiales ont mis en place, par accord d'entreprise, une retraite par capitalisation. A ce titre, les salariés bénéficieront au moment de leur départ en retraite d'une rente venant s'ajouter aux pensions servies par les régimes nationaux.

Par ailleurs, à l'étranger, les plans à prestations définies ayant été fermés dans la plupart des pays aux nouveaux collaborateurs, ceux-ci se voient offrir le bénéfice de plans de pension à cotisations définies.

Les montants versés au titre des régimes postérieurs à l'emploi à cotisations définies s'établissent à 506 millions d'euros pour l'exercice 2013 contre 531 millions d'euros pour l'exercice 2012.



La ventilation par principaux contributeurs est la suivante :

Montant des cotisations en millions d'euros	Exercice 2013	Exercice 2012
France	249	282
Italie	58	61
Royaume-Uni	57	45
Etats-Unis	28	26
Turquie	30	25
Autres	84	92
TOTAL	506	531

En Italie, le régime mis en place par BNL est financé par des cotisations employeurs (4% des salaires) et des cotisations employés (2% du salaire). Les employés peuvent également effectuer des versements volontaires additionnels.

Au Royaume Uni, pour la plupart des salariés, l'employeur verse des cotisations à hauteur de 12% du salaire, les salariés pouvant effectuer des versements complémentaires volontaires.

Aux Etats-Unis, la banque abonde à hauteur des cotisations payées volontairement par les salariés, sous certaines limites.

- **Principaux régimes de retraite à prestations définies du Groupe, dont indemnités de départ ou de fin de carrière**

En Belgique, BNP Paribas Fortis finance un plan à prestations définies pour ses employés et cadres entrés en service avant la date d'harmonisation des régimes de pension de la banque au 1^{er} janvier 2002, fondé sur le dernier salaire et le nombre d'années de service. Les engagements actuariels relatifs à ce régime sont partiellement préfinancés à hauteur de 87% à fin 2013, inchangé depuis 2012, auprès de la compagnie d'assurance AG Insurance, dans laquelle le Groupe BNP Paribas possède une participation de 25%.

Les cadres supérieurs de BNP Paribas Fortis bénéficient d'un régime de retraite complémentaire offrant un capital en fonction des années de service et du salaire final. Ce régime est préfinancé à hauteur de 80% à fin 2013 (contre 75% à fin 2012) auprès des compagnies d'assurance AXA Belgium et AG Insurance.

Par ailleurs, la loi fait supporter à l'employeur une garantie de rendement minimum sur les actifs épargnés dans le cadre de régimes à cotisations définies. Du fait de cette obligation, ces plans sont assimilés à des régimes à prestations définies. Une évaluation actuarielle annuelle s'assure que les actifs financiers sont suffisants pour honorer la garantie de rendement imposée à l'employeur. Au 31 décembre 2013, les actifs financiers sont supérieurs de 7% aux engagements actuariels (contre 5% au 31 décembre 2012).

En France, BNP Paribas verse un complément de pension bancaire au titre des droits acquis jusqu'au 31 décembre 1993 par les retraités et les salariés en activité à cette date. Au 31 décembre 2013, les engagements résiduels supportés par le Groupe pour les collaborateurs d'origine BNP sont intégralement portés au bilan.

Les régimes de retraite à prestations définies dont bénéficiaient les cadres supérieurs du Groupe issus de la BNP, de Paribas et de la Compagnie Bancaire, ont tous été fermés aux nouveaux entrants et transformés en régimes de type additif. Les montants qui seront attribués aux bénéficiaires résiduels, sous réserve de leur présence dans le Groupe au moment de leur départ à la retraite, ont été définitivement déterminés lors de la fermeture des régimes. Ces régimes de retraite ont été externalisés auprès de compagnies d'assurance à hauteur de 87% au 31 décembre 2013, contre 82% au 31 décembre 2012.



Au Royaume Uni, subsistent des plans de retraite à prestations définies (fonds de pension), fermés aux nouveaux entrants, qui reposent sur l'acquisition d'une pension définie en fonction du dernier salaire et du nombre d'années de service. La gestion des régimes de pension est assurée par des organismes de gestion indépendants (Trustee). Au 31 décembre 2013, pour toutes les entités au Royaume-Uni, les engagements sont couverts par des actifs financiers à hauteur de 99%, contre 92% au 31 décembre 2012.

En Suisse, les engagements correspondent à des régimes complémentaires de retraite basés sur le principe de régimes à cotisations définies avec rendement garanti, offrant le versement d'une rente viagère selon des conditions pré-définies. La gestion de ces régimes est assurée par une fondation. Fin 2013, les engagements sont couverts à 100% par des actifs financiers, contre 96% fin 2012.

Aux Etats-Unis, les plans de retraite à prestations définies reposent sur l'acquisition annuelle d'un capital constitutif d'une pension, exprimé en pourcentage du salaire annuel et rémunéré à un taux prédéfini. Ces plans sont fermés aux nouveaux entrants et n'offrent quasiment plus aucune acquisition de droits depuis 2012. Au 31 décembre 2013, l'engagement est couvert à 82% par des actifs financiers, contre 62% au 31 décembre 2012.

En Turquie, le régime de retraite se substitue au système de pension national (ces engagements sont évalués selon les modalités de transfert et devraient à terme être transférés à l'Etat turc) et propose des garanties au-delà du minimum légal. Fin 2013, les engagements au titre de ce régime sont couverts par les actifs financiers détenus par une fondation externe au Groupe ; ces actifs financiers sont largement excédentaires par rapport aux engagements pris, mais cet excédent, n'étant pas récupérable, n'est pas reconnu comme un actif du Groupe. Le taux de couverture est de 204% au 31 décembre 2013, contre 245% au 31 décembre 2012.

- Indemnités de départ ou de fin de carrière

Le personnel de différentes sociétés du Groupe bénéficie de diverses prestations telles que les indemnités de départ ou de fin de carrière, définies selon les minima légaux (code du travail, conventions collectives) ou des accords d'entreprise spécifiques.

En France, la couverture de ces indemnités fait l'objet d'un contrat externalisé auprès d'une compagnie d'assurance. Au 31 décembre 2013, cet engagement est couvert à 84% par des actifs financiers, contre 76% au 31 décembre 2012.

A l'étranger, les engagements bruts au titre de ces autres avantages sont concentrés en Italie. Ils correspondent à des droits acquis jusqu'au 31 décembre 2006, les régimes ayant été transformés en régime à cotisations définies.



• **Engagements relatifs aux régimes à prestations définies et aux indemnités de départ ou de fin de carrière**

- Actifs et passifs comptabilisés au bilan

En millions d'euros, au 31 décembre 2013	Valeur actualisée brute des obligations pour tout ou partie financées par des actifs	Valeur actualisée des obligations non financées	Valeur actualisée des obligations	Valeur de marché des actifs de régime	Valeur de marché des actifs distincts ⁽¹⁾	Limitation d'actifs	Obligation nette	dont actif comptabilisé au bilan pour les régimes à prestations définies	dont actifs nets des régimes à prestations définies	dont valeur de marché des actifs distincts	dont obligation comptabilisée au bilan pour les régimes à prestations définies
Belgique	2 962	15	2 977	(31)	(2 636)	-	310	(2 636)	-	(2 636)	2 946
France	1 449	137	1 586	(1 233)	-	-	353	-	-	-	353
Royaume-Uni	1 103	1	1 104	(1 093)	-	-	11	(18)	(18)	-	29
Suisse	819	16	835	(819)	-	-	16	-	-	-	16
Etats-Unis	485	126	611	(501)	-	-	110	(32)	(32)	-	142
Italie	-	411	411	-	-	-	411	-	-	-	411
Turquie	209	29	238	(428)	-	219	29	-	-	-	29
Autres	493	146	639	(372)	(22)	-	245	(31)	(9)	(22)	276
TOTAL	7 520	881	8 401	(4 477)	(2 658)	219	1 485	(2 717)	(59)	(2 658)	4 202

En millions d'euros, au 31 décembre 2012 ⁽²⁾	Valeur actualisée brute des obligations pour tout ou partie financées par des actifs	Valeur actualisée des obligations non financées	Valeur actualisée des obligations	Valeur de marché des actifs de régime	Valeur de marché des actifs distincts ⁽¹⁾	Limitation d'actifs	Obligation nette	dont actif comptabilisé au bilan pour les régimes à prestations définies	dont actifs nets des régimes à prestations définies	dont valeur de marché des actifs distincts	dont obligation comptabilisée au bilan pour les régimes à prestations définies
Belgique	3 065	16	3 081	(28)	(2 618)	-	435	(2 618)	-	(2 618)	3 053
France	1 567	150	1 717	(1 213)	-	-	504	-	-	-	504
Royaume-Uni	1 093	1	1 094	(1 005)	-	-	89	(4)	(4)	-	93
Suisse	818	21	839	(782)	-	-	57	-	-	-	57
Etats-Unis	585	145	730	(451)	-	-	279	-	-	-	279
Italie	-	468	468	-	-	-	468	-	-	-	468
Turquie	143	29	172	(352)	-	209	29	-	-	-	29
Autres	490	71	561	(317)	(21)	-	223	(22)	(1)	(21)	245
TOTAL	7 761	901	8 662	(4 148)	(2 639)	209	2 084	(2 644)	(5)	(2 639)	4 728

⁽¹⁾ Les actifs distincts sont principalement cantonnés dans le bilan des filiales et participations d'assurance du Groupe – notamment AG Insurance au titre du plan à prestations définies de BNP Paribas Fortis – en couverture des engagements d'autres entités du Groupe qui leur ont été transférés pour couvrir les avantages postérieurs à l'emploi de certaines catégories de salariés.

⁽²⁾ Données retraitées par application de l'amendement à la norme IAS 19 (cf. notes 1.a et 2).



- Variation de la valeur actualisée des obligations

En millions d'euros	Exercice 2013	Exercice 2012 ⁽¹⁾
Valeur actualisée des obligations en début de période	8 662	8 351
Coût des services rendus au cours de l'exercice	274	311
Charge liée à l'actualisation des engagements	218	310
Coût des services passés	(12)	(4)
Effets des liquidations de régime	(10)	(71)
Pertes ou (gains) actuariels liés au changement d'hypothèses démographiques	(10)	(156)
Pertes ou (gains) actuariels liés au changement d'hypothèses financières	(353)	541
Pertes ou (gains) actuariels liés aux écarts d'expérience	122	(101)
Cotisations des membres des régimes	24	30
Prestations versées aux bénéficiaires directement payées par l'employeur	(120)	(130)
Prestations versées aux bénéficiaires de prestations financées	(367)	(380)
Effet des variations de change	(129)	31
Effet des variations de périmètre	88	(71)
Autres variations	14	1
Valeur actualisée des obligations en fin de période	8 401	8 662

⁽¹⁾ Données retraitées par application de l'amendement à la norme IAS 19 (cf. notes 1.a et 2).

- Variation de la valeur de marché des actifs de régime et des actifs distincts

En millions d'euros	Actifs de régime		Actifs distincts	
	Exercice 2013	Exercice 2012 ⁽¹⁾	Exercice 2013	Exercice 2012 ⁽¹⁾
Valeur de marché des actifs en début de période	4 148	3 798	2 639	2 463
Produit d'intérêt des actifs	120	153	62	79
Effets des liquidations de régime	-	(19)	-	-
(Pertes) gains actuariels de la période	229	138	13	142
Cotisations des membres des régimes	14	21	10	10
Cotisations versées par BNP Paribas	202	292	112	146
Prestations versées aux bénéficiaires de prestations financées	(189)	(211)	(178)	(169)
Effet des variations de change	(141)	32	-	-
Effet des variations de périmètre	123	(53)	1	(32)
Autres variations	(29)	(3)	(1)	-
Valeur de marché des actifs en fin de période	4 477	4 148	2 658	2 639

⁽¹⁾ Données retraitées par application de l'amendement à la norme IAS 19 (cf. notes 1.a et 2).



- Composantes de la charge relative aux plans à prestations définies

En millions d'euros	Exercice 2013	Exercice 2012 ⁽¹⁾
Coût des services	252	255
Coût des services rendus au cours de l'exercice	274	311
Coût des services passés	(12)	(4)
Effets des liquidations de régime	(10)	(52)
Charge financière nette	55	87
Charges liée à l'actualisation des engagements	218	310
Produit d'intérêt des actifs de régime	(101)	(144)
Produit d'intérêt des actifs distincts	(62)	(79)
Total porté dans les « Frais de personnel »	307	342

⁽¹⁾ Données retraitées par application de l'amendement à la norme IAS 19 (cf. notes 1.a et 2).

- Autres éléments comptabilisés directement en capitaux propres

En millions d'euros	Exercice 2013	Exercice 2012 ⁽¹⁾
Autres éléments comptabilisés directement en capitaux propres	513	(131)
(Pertès)/Gains actuariels sur les actifs de régime et actifs distincts	242	281
(Pertès)/Gains actuariels d'hypothèses démographiques sur la valeur actualisée des obligations	10	156
(Pertès)/Gains actuariels d'hypothèses financières sur la valeur actualisée des obligations	353	(541)
(Pertès)/Gains actuariels dits d'expérience sur la valeur actualisée des obligations	(122)	101
Variation de l'effet de plafonnement des actifs	30	(128)

⁽¹⁾ Données retraitées par application de l'amendement à la norme IAS 19 (cf. notes 1.a et 2).



- Principales hypothèses actuarielles utilisées pour le calcul des engagements

Pour les zones monétaires Euro, Royaume-Uni et Etats-Unis, le Groupe actualise ses engagements sur la base des obligations privées de haute qualité, dont la maturité correspond à la durée des engagements évalués.

Les taux retenus sont les suivants :

En pourcentage	31 décembre 2013		31 décembre 2012	
	Taux d'actualisation	Taux d'augmentation future des salaires ⁽¹⁾	Taux d'actualisation	Taux d'augmentation future des salaires ⁽¹⁾
Belgique	1,20%-3,25%	1,95%-3,70%	2,10%-2,60%	3,60%-3,70%
France	2,09%-3,17%	2,30%-3,30%	1,42%-2,69%	2,60%-3,60%
Royaume-Uni	3,40%-4,30%	2,00%-4,50%	4,00%	2,00%-4,25%
Suisse	1,30%-2,10%	2,20%	1,20%-1,90%	2,20%
Etats-Unis	4,95%	4,00%	3,90%	4,00%
Italie	1,90%-3,00%	2,20%	2,03%-2,69%	2,20%
Turquie	9,92%-10,10%	7,50%	6,91%-7,00%	5,78%

⁽¹⁾ Y compris dérive des prix (inflation)

L'effet d'une évolution des taux d'actualisation de 100pb sur la valeur actualisée des obligations relatives aux avantages postérieurs à l'emploi est le suivant :

Evolution de la valeur actualisée des obligations En millions d'euros	31 décembre 2013		31 décembre 2012	
	Taux d'actualisation -100pb	Taux d'actualisation +100pb	Taux d'actualisation -100pb	Taux d'actualisation +100pb
Belgique	228	(168)	263	(229)
France	152	(133)	154	(137)
Royaume-Uni	248	(227)	280	(211)
Suisse	76	(75)	103	(70)
Etats-Unis	75	(64)	93	(80)
Italie	34	(29)	35	(31)
Turquie	21	(16)	17	(13)

- Rendement effectif des actifs de régime et actifs distincts au cours de la période

En pourcentage ⁽¹⁾	Exercice 2013	Exercice 2012
Belgique	2,30%-6,20%	2,00%-10,00%
France	3,70%	3,70%
Royaume-Uni	7,60%-12,10%	4,78%-10,00%
Suisse	6,40%-7,00%	7,00%-8,00%
Etats-Unis	9,79%-15,77%	8,00%-14,00%
Turquie	5,82%	10,80%

⁽¹⁾ Fourchette de taux représentative de l'existence de plusieurs plans au sein d'un même pays.



Ventilation des actifs de couverture :

	31 décembre 2013						31 décembre 2012					
	Actions	Obligations gouvernementales	Obligations non gouvernementales	Immobilier	Comptes de dépôt	Autres	Actions	Obligations gouvernementales	Obligations non gouvernementales	Immobilier	Comptes de dépôt	Autres
En pourcentage												
Belgique	2%	63%	17%	0%	0%	18%	2%	63%	17%	0%	0%	18%
France	7%	62%	22%	9%	0%	0%	7%	62%	22%	9%	0%	0%
Royaume-Uni	40%	44%	14%	0%	1%	1%	37%	36%	21%	0%	2%	4%
Suisse	33%	34%	0%	13%	9%	11%	30%	42%	0%	12%	6%	10%
Etats-Unis	48%	17%	19%	1%	0%	15%	55%	20%	21%	1%	0%	3%
Turquie	0%	3%	0%	5%	91%	1%	0%	2%	0%	6%	89%	3%
Autres	12%	14%	10%	1%	15%	48%	15%	21%	12%	2%	17%	33%
GROUPE	16%	47%	14%	4%	7%	12%	15%	48%	16%	4%	6%	11%

Le Groupe a mis en place une gouvernance de gestion des actifs en représentation des engagements de retraite à prestations définies dont les principaux objectifs sont l'encadrement et le contrôle des risques en matière d'investissement.

Elle détaille notamment les principes d'investissement, en particulier la définition d'une stratégie d'investissement des actifs de couverture reposant sur des objectifs financiers et l'encadrement des risques financiers, en vue de préciser la façon dont les actifs de couverture doivent être gérés, au travers de mandats de délégation de gestion financière.

La stratégie d'investissement prévoit qu'une étude d'adossement des actifs et des passifs doit être réalisée a minima annuellement pour les plans dont la valeur des actifs est supérieure à 100 millions d'euros et tous les 3 ans pour les plans entre 20 et 100 millions d'euros.

- **Régimes d'aide médicale postérieure à l'emploi**

Le Groupe offre certains régimes de couverture médicale pour les retraités, dont les principaux se situent aux Etats-Unis et en Belgique. Ces régimes sont majoritairement fermés aux nouveaux entrants.

La valeur actualisée des obligations au titre de l'aide médicale postérieure à l'emploi s'élève à 131 millions d'euros au 31 décembre 2013, contre 147 millions d'euros au 31 décembre 2012, soit une diminution de 16 millions d'euros au cours de l'exercice 2013, contre une augmentation de 26 millions d'euros au cours de l'exercice 2012.

7.c AUTRES AVANTAGES À LONG TERME

BNP Paribas consent à ses salariés divers avantages à long terme, principalement des primes d'ancienneté, la faculté d'épargner des jours de congés, et certaines protections en cas d'incapacité de travail. La provision nette correspondante s'élève à 450 millions d'euros au 31 décembre 2013, contre 493 millions d'euros au 31 décembre 2012.

Par ailleurs, dans le cadre de la politique de rémunération variable mise en œuvre au sein du Groupe, des plans annuels de rémunération différée sont établis au bénéfice de certains collaborateurs, dont la contribution aux performances du Groupe est significative, ou en application de dispositions réglementaires particulières. Ces plans prévoient le versement différé dans le temps de la rémunération variable et soumettent, le cas échéant, ce versement à des conditions de performance des métiers, des pôles et du Groupe.

En 2013, BNP Paribas a mis en place un plan ISIS (International Sustainability and Incentive Scheme) dont le versement en numéraire au terme d'une période d'acquisition de 3 ans évolue en fonction de la



performance intrinsèque du Groupe. Le plan ISIS a pour objectif d'associer différentes catégories de cadres aux objectifs de développement et de rentabilité du Groupe. Ces personnels sont représentatifs des talents du Groupe et de la relève de son encadrement : cadres dirigeants, cadres occupant un poste clé, responsables opérationnels ou experts, cadres à potentiel, jeunes cadres identifiés en raison de leurs performances et de leurs perspectives d'évolution professionnelle, et contributeurs clés aux résultats du Groupe.

Les montants attribués dans le cadre de ce plan sont pour 80% indexés sur l'évolution du Résultat d'exploitation du Groupe sur 3 ans, et pour 20% indexés sur l'atteinte d'objectifs liés à la Responsabilité Sociale et Environnementale (RSE) du Groupe. Ces objectifs, au nombre de 9, sont en ligne avec les 4 piliers formant la base de la politique RSE du Groupe. En outre, le paiement final est soumis à une condition de présence continue dans le Groupe entre la date d'attribution et la date de paiement, sous réserve que le Résultat d'exploitation et le Résultat avant impôt du Groupe l'année précédant le paiement soient strictement positifs.

La provision nette correspondant aux plans de rémunération variable du Groupe s'élève à 457 millions d'euros au 31 décembre 2013, contre 463 millions d'euros au 31 décembre 2012.

En millions d'euros, au	31 décembre 2013	31 décembre 2012
Provisions nettes au titre des autres avantages à long terme	907	956
Actif comptabilisé au bilan au titre des autres avantages à long terme	(133)	(102)
Obligation comptabilisée au bilan au titre des autres avantages à long terme	1 040	1 058

7.d INDEMNITÉS DE FIN DE CONTRAT DE TRAVAIL

BNP Paribas a mis en place un certain nombre de plans de départs anticipés reposant sur le volontariat de salariés répondant à certains critères d'éligibilité. Les charges liées aux plans de départ volontaire et au plan d'adaptation des effectifs font l'objet de provisions au titre des personnels en activité éligibles dès lors que le plan concerné a fait l'objet d'un accord ou d'une proposition d'accord paritaire.

En millions d'euros, au	31 décembre 2013	31 décembre 2012
Provisions au titre des plans de départ volontaire, pré-retraite, et plan d'adaptation des effectifs	420	470



7.e PAIEMENTS À BASE D' ACTIONS

PLANS DE FIDELISATION, DE REMUNERATION ET D'INTÉRESSEMENT EN ACTIONS

BNP Paribas a mis en place, au bénéfice de certains de ses collaborateurs différents produits de rémunération à base d'actions :

- des plans de rémunération à long terme payés en espèces indexés sur le cours de l'action BNP Paribas, principalement pour les collaborateurs dont les activités sont susceptibles d'avoir une incidence sur le profil de risque du Groupe ;
- jusqu'en 2012, un Plan Global d'Intéressement en Actions intégrant :
 - des plans d'actions de performance,
 - des plans d'options de souscription ou d'achat d'actions.

• **Rémunération variable différée versée en espèces indexées sur le cours de l'action**

Dans le cadre de la politique de rémunération variable mise en œuvre au sein du Groupe, des plans annuels de rémunération différée établis au bénéfice de certains collaborateurs, dont la contribution aux performances du Groupe est significative, ou en application de dispositions réglementaires particulières, prévoient une rémunération variable sur une période pluriannuelle et payable en espèces indexées sur le cours de l'action, le paiement en étant reporté sur plusieurs années.

- Rémunération variable à compter de l'exercice 2009 pour les collaborateurs soumis à des dispositions réglementaires particulières

Depuis la publication de l'arrêté du Ministère de l'Economie et des Finances du 13 décembre 2010, les plans de rémunération variable s'appliquent aux collaborateurs du Groupe exerçant des activités susceptibles d'avoir une incidence significative sur le profil de risque de l'entreprise. Ce périmètre d'application était différent en 2009 puisqu'il concernait principalement les professionnels de marché.

Ces plans prévoient le versement différé dans le temps de la rémunération variable et soumettent, le cas échéant, ce versement à des conditions de performance des métiers, des pôles et du Groupe.

Les sommes versées le seront notamment en espèces indexées sur l'évolution, à la hausse ou à la baisse, de l'action BNP Paribas. En outre, conformément à l'arrêté du 13 décembre 2010, depuis 2011, une partie des rémunérations variables attribuées durant l'année au titre de la performance de l'exercice antérieur est également indexée sur l'action BNP Paribas et versée aux bénéficiaires dans le courant de l'année d'attribution.

- Rémunération variable différée pour les autres collaborateurs du Groupe

Les plans annuels de rémunération différée applicables aux collaborateurs dont la contribution aux performances du Groupe est significative sont tout ou en partie versés en espèces indexées sur l'évolution, à la hausse ou à la baisse, de l'action BNP Paribas.

• **Plan Global d'Intéressement en Actions**

Jusqu'en 2005, divers plans d'options de souscription d'actions ont été attribués par BNP Paribas et BNL à certains collaborateurs du Groupe, dans le cadre des autorisations successives données par les Assemblées Générales.

A compter de 2006 et jusqu'en 2012, BNP Paribas a mis en place un Plan Global d'Intéressement en Actions, comportant, au bénéfice de certains collaborateurs du Groupe, attribution d'options de souscription d'actions et attribution d'actions de performance.



Le prix d'exercice des plans d'options de souscription, déterminé lors de chaque émission, ne comporte pas de décote. La durée de vie des options a été ramenée à 8 ans à compter du plan attribué en 2005.

En ce qui concerne les plans d'actions de performance, jusqu'en 2008, la période d'acquisition était de 2 ou 4 ans selon les cas. Les actions de performance attribuées entre 2009 et 2012 sont acquises à titre définitif, sous condition de présence, à l'issue d'une période d'acquisition de 3 ou 4 ans selon le cas, et la période de conservation des actions de performance est de deux ans pour les collaborateurs exerçant leur activité en France.

A compter de 2010, la fraction de l'attribution conditionnelle de chaque bénéficiaire a été fixée à 100% de l'attribution totale pour les membres du Comité Exécutif et les cadres dirigeants du Groupe BNP Paribas, et à 20% pour les autres bénéficiaires.

Concernant les actions de performance attribuées jusqu'en 2011, la condition de performance à laquelle est sujette une fraction de ces actions porte sur le résultat par action du Groupe.

En 2012, seules des actions de performance ont été attribuées. La condition de performance retenue a été modifiée et est désormais similaire à celle retenue par le passé pour les plans de stock-options. Ainsi, cette condition s'apprécie au regard de la performance relative du titre BNP Paribas par rapport à l'indice Dow Jones Euro Stoxx Bank.

Dans le cadre des plans d'options mis en place entre 2003 et 2011, à 6 reprises sur 29 mesures de performance réalisées, la condition de performance n'a pas été intégralement remplie et les modalités d'ajustement prévues ont été mises en œuvre. Concernant les plans d'actions de performance attribuées entre 2009 et 2012, à 3 reprises sur 9 mesures la condition de performance n'a pas été atteinte, entraînant la perte de la fraction conditionnelle correspondante.

Tous les plans non expirés se dénoueront par une éventuelle souscription ou livraison d'actions BNP Paribas.

- **Charge représentée par les paiements à base d'actions**

Charge en millions d'euros	Exercice 2013				Exercice 2012
	Plans d'options de souscription et d'achat d'actions	Plan d'attribution d'actions de performance	Plans de rémunération variable différée	Charge totale	Charge totale
Plans de rémunération différée antérieurs	-	-	128	128	160
Plans de rémunération différée de l'exercice	-	-	256	256	294
Plan global d'intéressement en actions	15	33	-	48	72
Total	15	33	384	432	526

- **Principes d'évaluation des plans d'options de souscription d'actions et d'actions de performance**

Conformément aux prescriptions de la norme IFRS 2, BNP Paribas évalue les options de souscription d'actions et les actions de performance attribuées et comptabilise une charge, déterminée à la date d'attribution du plan, calculée respectivement à partir de la valeur de marché des options et des actions. Celles-ci sont donc évaluées à leur valeur initiale qui ne pourra pas être modifiée par la suite en fonction de l'évolution ultérieure du cours de bourse du titre BNP Paribas. Seules les hypothèses relatives à la population de bénéficiaires (pertes de droit) et aux conditions de performance interne peuvent faire l'objet d'une révision au cours de la période d'acquisition des droits et donner lieu à un réajustement de la charge. La valorisation des plans du Groupe est effectuée par une société spécialisée indépendante.



- **Valorisation des options de souscription d'actions**

Les modèles retenus pour la valorisation des options de souscription d'actions sont les algorithmes de type arbre (binomial ou trinomial) afin de pouvoir tenir compte de la possibilité d'exercer de façon non optimale les options à partir de la date de disponibilité. Pour la valorisation des caractéristiques de certaines attributions secondaires liées à la performance relative de BNP Paribas par rapport à un indice sectoriel, la méthode dite de Monte-Carlo a également été retenue.

La dernière attribution de stock-options a été réalisée en 2011.

- **Valorisation des actions de performance**

La valeur unitaire des actions de performance retenue est la valeur au terme de la période de conservation à laquelle s'ajoutent les dividendes postérieurs à la date d'acquisition, actualisée à la date d'attribution.

Les actions de performance attribuées en 2012, selon qu'elles étaient ou non soumises à une condition de performance, ont été valorisées entre 28,47 et 33,45 euros pour les attributions aux collaborateurs exerçant leur activité en France et entre 27,46 et 32,36 euros pour les attributions aux collaborateurs exerçant leur activité hors de France.

	Exercice 2012 Plan attribué le 6 mars 2012	
	acquis le 9 mars 2015	acquis le 7 mars 2016
Cours de l'action BNP Paribas à la date d'attribution (<i>en euros</i>)	37,20	37,20
Date de disponibilité	09/03/2017	07/03/2016
Dividende attendu de l'action BNP Paribas ⁽¹⁾	3,23%	3,23%
Taux d'intérêt sans risque	1,53%	1,33%
Taux de perte des droits	2,00%	2,00%

⁽¹⁾ Le taux de dividende indiqué ci-dessus est une moyenne de la série de dividendes annuels estimés.



• **Historique des plans attribués dans le cadre du Plan Global d'Intéressement en Actions**

Les caractéristiques et conditions générales attachées à l'ensemble des attributions au titre des plans existants au 31 décembre 2013 sont décrites dans les tableaux ci-après :

- Plans d'options de souscription d'actions

Caractéristiques du plan							Options en vie à la fin de la période	
Société émettrice du plan	Date d'attribution	Nombre de bénéficiaires	Nombre d'options attribuées	Date de départ d'exercice des options	Date d'expiration des options	Prix d'exercice ajusté (en euros) ⁽¹⁾	Nombre d'options ⁽¹⁾	Durée résiduelle en années jusqu'à l'échéance des options
BNL ⁽³⁾	26/10/2001	223	573 250	26/10/2004	26/10/2014	61,888	4 856	0,8
BNP Paribas SA ⁽²⁾	24/03/2004	1 458	1 779 850	24/03/2008	21/03/2014	48,15	911 947	0,2
BNP Paribas SA ⁽²⁾	05/04/2006	2 583	3 894 770	06/04/2010	04/04/2014	73,40	3 351 968	0,3
BNP Paribas SA ⁽²⁾	08/03/2007	2 023	3 630 165	08/03/2011	06/03/2015	80,66	3 176 655	1,2
BNP Paribas SA ⁽²⁾	06/04/2007	219	405 680	06/04/2011	03/04/2015	76,57	353 702	1,3
BNP Paribas SA ⁽²⁾	18/04/2008	2 402	3 985 590	18/04/2012	15/04/2016	64,47	3 570 429	2,3
BNP Paribas SA ⁽²⁾	06/04/2009	1 397	2 376 600	08/04/2013	05/04/2017	35,11	1 614 086	3,3
BNP Paribas SA ⁽²⁾	05/03/2010	1 820	2 423 700	05/03/2014	02/03/2018	51,20	2 258 370	4,2
BNP Paribas SA ⁽²⁾	04/03/2011	1 915	2 296 820	04/03/2015	04/03/2019	56,45	2 199 380	5,2
Total des options en vie à la fin de la période							17 441 393	

⁽¹⁾ Les nombres d'options et les prix d'exercice ont été ajustés le cas échéant pour tenir compte de la division du nominal de l'action BNP Paribas par deux intervenue le 20 février 2002, et des détachements d'un Droit Préférentiel de Souscription intervenus le 7 mars 2006 et le 30 septembre 2009, conformément à la réglementation en vigueur.

⁽²⁾ Les modalités d'exercice d'une fraction des options attribuées aux salariés sont subordonnées à la réalisation d'une condition de performance relative du titre BNP Paribas, par rapport à l'indice sectoriel Dow Jones Euro Stoxx Bank, pendant la période d'indisponibilité. En conséquence de cette condition de performance relative, le prix d'exercice ajusté a été fixé à :
- 50,55 euros pour 3 080 options du plan du 24 mars 2004 en vie en fin de période
- 77,06 euros pour 149 224 options du plan du 05 avril 2006 en vie en fin de période

⁽³⁾ A la suite de la fusion intervenue le 1er octobre 2007 entre BNL et BNP Paribas, les plans d'options attribués par BNL entre 1999 et 2001 donnent aux bénéficiaires depuis la date de la fusion, le droit de souscrire un nombre d'actions BNP Paribas déterminé, conformément au rapport d'échange (1 action BNP Paribas pour 27 actions BNL), à un prix d'exercice ajusté par le même rapport d'échange.



- Plans d'attribution d'actions de performance

Caractéristiques du plan						Nombre d'actions non encore acquises en vie à la fin de la période ⁽²⁾
Société émettrice du plan	Date d'attribution	Nombre de bénéficiaires	Nombre d'actions attribuées	Date d'acquisition définitive des actions attribuées	Date de fin de période d'incessibilité des actions attribuées	
BNP Paribas SA ⁽¹⁾	06/04/2009	2 247	359 930	10/04/2012	10/04/2014	663
BNP Paribas SA	06/04/2009	1 686	278 325	08/04/2013	08/04/2013	679
BNP Paribas SA	05/03/2010	2 536	510 445	05/03/2013	05/03/2015	560
BNP Paribas SA	05/03/2010	2 661	487 570	05/03/2014	05/03/2014	409 449
BNP Paribas SA	04/03/2011	2 574	541 415	04/03/2014	04/03/2016	523 280
BNP Paribas SA	04/03/2011	2 743	499 035	04/03/2015	04/03/2015	472 479
BNP Paribas SA	06/03/2012	2 610	1 072 480	09/03/2015	09/03/2017	1 043 745
BNP Paribas SA	06/03/2012	2 755	849 455	07/03/2016	07/03/2016	813 765
Total des actions en vie à la fin de la période						3 264 620

⁽¹⁾ La date d'acquisition définitive de certaines actions a été différée en raison de l'absence des bénéficiaires à la date initialement prévue.

⁽²⁾ Le nombre d'actions a été ajusté pour tenir compte du détachement d'un Droit Préférentiel de Souscription intervenu le 30 septembre 2009.

- **Mouvements intervenus sur les plans d'options de souscription et d'attribution d'actions de performance au cours des deux derniers exercices**

- Plans d'options de souscription d'actions

	Exercice 2013		Exercice 2012	
	Nombre d'options	Prix d'exercice moyen pondéré (en euros)	Nombre d'options	Prix d'exercice moyen pondéré (en euros)
Options en vie au 1er janvier	25 458 221	59,24	27 509 625	58,67
Options exercées pendant la période	(2 900 848)	37,16	(581 181)	36,07
Options devenues caduques pendant la période	(5 115 980)	-	(1 470 223)	-
Options en vie au 31 décembre	17 441 393	63,11	25 458 221	59,24
Options exerçables au 31 décembre	12 983 643	66,31	18 605 666	63,55

Le cours de bourse moyen de la période de levée des options en 2013 s'élève à 46,25 euros (contre 41,99 euros en 2012).



- Plans d'attribution d'actions de performance

	Exercice 2013	Exercice 2012
	Nombre d'actions	Nombre d'actions
Actions en vie au 1er janvier	4 127 061	2 633 568
Actions attribuées pendant la période	-	1 921 935
Actions acquises à titre définitif pendant la période	(676 025)	(351 808)
Actions devenues caduques pendant la période	(186 416)	(76 634)
Actions en vie au 31 décembre	3 264 620	4 127 061

SOUSCRIPTION OU ACHAT D' ACTIONS PAR LE PERSONNEL DANS LE CADRE DU PLAN D'EPARGNE ENTREPRISE

	Exercice 2012
Date de l'annonce du plan	3 mai 2012
Cours de l'action BNP Paribas à la date d'annonce du plan (en euros)	30,15
Nombre d'actions émises	4 289 709
Prix de souscription (en euros)	25,00
Taux d'intérêt sans risque à 5 ans	1,67%
Taux d'emprunt 5 ans in fine	7,52%
Juste valeur de l'incessibilité	29,00%

En 2013, il n'y a pas eu de plan de souscription ou d'achat d'actions réservé au personnel dans le cadre du plan d'épargne entreprise.



8. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

8.a EVOLUTION DU CAPITAL ET RÉSULTAT PAR ACTION

- **Actions émises par BNP Paribas détenues par le Groupe**

	Opérations pour compte propre		Opérations de transaction ⁽¹⁾		Total	
	en nombre	valeur comptable (en millions d'euros)	en nombre	valeur comptable (en millions d'euros)	en nombre	valeur comptable (en millions d'euros)
Actions détenues au 31 décembre 2011	15 964 748	559	(6 080 030)	(184)	9 884 718	375
Acquisitions effectuées	1 743 249	58			1 743 249	58
Cessions effectuées	(1 823 004)	(59)			(1 823 004)	(59)
Actions remises au personnel	(352 306)	(15)			(352 306)	(15)
Réduction de capital	(12 034 091)	(378)			(12 034 091)	(378)
Autres mouvements	(920)	-	4 714 581	126	4 713 661	126
Actions détenues au 31 décembre 2012	3 497 676	165	(1 365 449)	(58)	2 132 227	107
Acquisitions effectuées	2 646 201	119			2 646 201	119
Cessions effectuées	(2 639 701)	(117)			(2 639 701)	(117)
Actions remises au personnel	(676 025)	(29)			(676 025)	(29)
Autres mouvements	(29 209)	-	989 869	36	960 660	36
Actions détenues au 31 décembre 2013	2 798 942	138	(375 580)	(22)	2 423 362	116

⁽¹⁾ Transactions réalisées dans le cadre d'une activité de négociation et d'arbitrage sur indices boursiers.

Au 31 décembre 2013, le Groupe BNP Paribas était acheteur net de 2 423 362 actions BNP Paribas représentant 116 millions d'euros qui ont été portées en diminution des capitaux propres.

Au cours de l'exercice 2011, BNP Paribas SA avait racheté sur le marché, hors contrat de liquidité, 12 034 091 actions, à un cours moyen de 31,39 euros, en vue de les annuler. Celles-ci ont été annulées conformément à la décision du Conseil d'administration du 14 décembre 2012.

Dans le cadre du contrat de liquidité du titre BNP Paribas sur le marché italien, conforme à la Charte de déontologie reconnue par l'AMF conclu avec Exane BNP Paribas, 2 646 201 actions ont été achetées au cours de l'exercice 2013 au prix moyen de 45,03 euros et 2 639 701 actions ont été vendues au prix moyen de 45,17 euros. Au 31 décembre 2013, 156 332 titres représentant 8,4 millions d'euros sont détenus par BNP Paribas SA au titre de ce contrat.

Du 1er janvier 2013 au 31 décembre 2013, 676 025 actions ont été livrées à la suite de l'attribution définitive d'actions de performance à leurs bénéficiaires.

- **Preferred shares et Titres Super Subordonnés à Durée Indéterminée (TSSDI) éligibles aux fonds propres prudentiels de catégorie Tier 1**

- Preferred shares émises par les filiales étrangères du Groupe

En janvier 2003, le Groupe avait effectué une émission de 700 millions d'euros de preferred shares de droit américain sans droit de vote. Cette émission non dilutive sur les actions ordinaires de BNP Paribas avait été effectuée par l'intermédiaire de la filiale BNP Paribas Capital Trust VI contrôlée de façon



exclusive par le Groupe. Les actions, qui avaient la forme de titres perpétuels non cumulatifs, offraient aux souscripteurs un revenu à taux fixe pendant dix ans. Les titres pouvaient être remboursés à l'issue d'une période de dix ans puis à chaque date anniversaire du coupon. Cette émission a fait l'objet d'un remboursement au cours de l'exercice 2013.

Au cours de l'exercice 2012 une émission perpétuelle de même nature que celle précédemment décrite d'un montant de 660 millions d'euros avait également fait l'objet d'un remboursement.

Le sous-groupe LaSer-Cofinoga, consolidé par intégration proportionnelle, a procédé en 2003 et 2004 à trois émissions de preferred shares, sans échéance et sans droit de vote, par l'intermédiaire de structures dédiées de droit anglais contrôlées de façon exclusive par ce sous-groupe. Les actions donnent droit pendant dix ans à un dividende prioritaire non cumulatif, à taux fixe pour celle émise en 2003 ou indexé pour celles émises en 2004. A l'issue de cette période de dix ans, les actions pourront être remboursées au pair à l'initiative de l'émetteur à chaque fin de trimestre anniversaire du coupon, la rémunération de l'émission réalisée en 2003 devenant alors indexée sur l'Euribor.

En octobre 2012, l'émission de 2003 a été rachetée à hauteur de 45 millions d'euros. En mars 2013, le solde de l'émission a été remboursé.

Emetteur	Date d'émission	Devise	Montant (en millions d'euros)	Taux et durée avant la première date de call	Taux après la première date de call
Cofinoga Funding II LP	janvier et mai 2004	EUR	80 ⁽¹⁾	TEC 10 ⁽²⁾ + 1,35% 10 ans	TEC 10 ⁽²⁾ + 1,35%
Total au 31 décembre 2013			40 ⁽³⁾		

⁽¹⁾ Avant application du pourcentage d'intégration proportionnelle.

⁽²⁾ TEC 10 est l'indice quotidien des rendements des emprunts d'Etat à long terme correspondant au taux de rendement actuariel d'une obligation du Trésor fictive dont la durée serait de dix ans.

⁽³⁾ Après application du pourcentage d'intégration de Cofinoga.

Les capitaux souscrits par le biais de ces émissions ainsi que la rémunération versée aux porteurs des titres correspondants sont repris dans la rubrique « Intérêts minoritaires » au bilan.

- Titres Super Subordonnés à Durée Indéterminée assimilés émis par BNP Paribas SA

BNP Paribas a émis des Titres Super Subordonnés à Durée Indéterminée qui offrent aux souscripteurs une rémunération à taux fixe ou variable et peuvent être remboursées à l'issue d'une période fixe puis à chaque date anniversaire du coupon. En cas de non-remboursement à l'issue de cette période, il sera versé pour certaines de ces émissions un coupon indexé sur Euribor ou Libor.

Le 11 septembre 2013, à sa première date de call, une émission de septembre 2008 a été remboursée, pour un montant de 650 millions d'euros. Cette émission offrait aux souscripteurs une rémunération à taux fixe de 8,667%.



Les caractéristiques de ces différentes émissions sont résumées dans le tableau suivant :

Date d'émission	Devise	Montant (en millions d'unités)	Périodicité de tombée du coupon	Taux et durée avant la première date de call		Taux après la première date de call
Juin 2005	USD	1 070	semestrielle	5,186%	10 ans	USD Libor 3 mois + 1,680%
Octobre 2005	EUR	1 000	annuelle	4,875%	6 ans	4,875%
Octobre 2005	USD	400	annuelle	6,25%	6 ans	6,250%
Avril 2006	EUR	549	annuelle	4,73%	10 ans	Euribor 3 mois + 1,690%
Avril 2006	GBP	450	annuelle	5,945%	10 ans	GBP Libor 3 mois + 1,130%
Juillet 2006	EUR	150	annuelle	5,45%	20 ans	Euribor 3 mois + 1,920%
Juillet 2006	GBP	163	annuelle	5,945%	10 ans	GBP Libor 3 mois + 1,810%
Avril 2007	EUR	638	annuelle	5,019%	10 ans	Euribor 3 mois + 1,720%
Juin 2007	USD	600	trimestrielle	6,5%	5 ans	6,50%
Juin 2007	USD	1 100	semestrielle	7,195%	30 ans	USD Libor 3 mois + 1,290%
Octobre 2007	GBP	200	annuelle	7,436%	10 ans	GBP Libor 3 mois + 1,850%
Juin 2008	EUR	500	annuelle	7,781%	10 ans	Euribor 3 mois + 3,750%
Septembre 2008	EUR	100	annuelle	7,57%	10 ans	Euribor 3 mois + 3,925%
Décembre 2009	EUR	2	trimestrielle	Euribor 3 mois + 3,750%	10 ans	Euribor 3 mois + 4,750%
Décembre 2009	EUR	17	annuelle	7,028%	10 ans	Euribor 3 mois + 4,750%
Décembre 2009	USD	70	trimestrielle	USD Libor 3 mois + 3,750%	10 ans	USD Libor 3 mois + 4,750%
Décembre 2009	USD	0,5	annuelle	7,384%	10 ans	USD Libor 3 mois + 4,750%

**Total au 31 décembre 2013 en contrevaletur euro
historique** 6 614 ⁽¹⁾

⁽¹⁾ Net des titres autodétenus par des entités du Groupe

Les intérêts normalement dus sur les Titres Super Subordonnés à Durée Indéterminée peuvent ne pas être payés si aucun dividende n'a été versé sur les actions ordinaires de BNP Paribas SA, ni aucun dividende sur les titres assimilés aux Titres Super Subordonnés à Durée Indéterminée au cours de l'année précédente. Les coupons non versés ne sont pas reportés.

Du fait de la présence d'une clause d'absorption de pertes, les modalités contractuelles des Titres Super Subordonnés à Durée Indéterminée prévoient qu'en cas d'insuffisance de fonds propres prudentiels – non intégralement compensée par une augmentation de capital ou toute autre mesure équivalente – le nominal des titres émis puisse être réduit pour servir de nouvelle base de calcul des coupons, tant que l'insuffisance n'est pas corrigée et le nominal d'origine des titres reconstitué. En cas de liquidation de BNP Paribas SA et nonobstant toute réduction éventuelle du nominal d'origine des titres émis, les porteurs produiront leurs créances pour leur montant nominal d'origine.

Les capitaux collectés résultant de ces émissions sont repris sous la rubrique « Capital et réserves » au sein des capitaux propres. Les émissions réalisées en devises sont maintenues à la valeur historique résultant de leur conversion en euros à la date d'émission conformément aux prescriptions d'IAS 21. La rémunération relative à ces instruments financiers de capital est traitée comme un dividende.

Au 31 décembre 2013, le Groupe BNP Paribas détenait 15 millions d'euros de Titres Super Subordonnés à Durée Indéterminée qui ont été portés en diminution des capitaux propres.



• **Résultat par action ordinaire**

Le résultat de base par action ordinaire correspond au résultat attribuable aux porteurs d'actions ordinaires divisé par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de la période. Le résultat attribuable aux porteurs d'actions ordinaires est déterminé sous déduction du résultat attribuable aux porteurs d'actions de préférence.

Le résultat dilué par action ordinaire correspond au résultat attribuable aux porteurs d'actions ordinaires, divisé par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires ajusté de l'impact maximal de la conversion des instruments dilutifs en actions ordinaires. Il est tenu compte des options de souscriptions d'actions dans la monnaie ainsi que des actions de performance allouées dans le Plan Global d'Intéressement en Actions dans le calcul du résultat dilué par action ordinaire. La conversion de ces instruments n'a pas d'effet sur le résultat net servant au calcul du résultat dilué par action ordinaire.

	Exercice 2013	Exercice 2012 ⁽¹⁾
Résultat net pour le calcul du résultat de base et du résultat dilué par action (en millions d'euros) ⁽²⁾	4 580	6 282
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de l'exercice	1 241 250 435	1 214 528 487
Effet des actions ordinaires potentiellement dilutives	2 957 952	2 083 716
- Plan d'option de souscription d'actions ⁽³⁾	416 584	-
- Plan d'actions de performance ⁽³⁾	2 541 368	2 054 507
- Plan d'achat d'actions	-	29 209
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires pour le calcul du résultat dilué par action	1 244 208 387	1 216 612 203
Résultat de base par action ordinaire (en euros)	3,69	5,17
Résultat dilué par action ordinaire (en euros)	3,68	5,16

⁽¹⁾ Données retraitées par application de l'amendement à la norme IAS 19 (cf. notes 1.a et 2).

⁽²⁾ Le résultat net pour le calcul du résultat de base et du résultat dilué par action ordinaire correspond au résultat net part du Groupe, ajusté de la rémunération des Titres Super Subordonnés à Durée Indéterminée assimilés à des actions de préférence émis par BNP Paribas SA, traitée comptablement comme un dividende.

⁽³⁾ Cf note 7.e pour la description des plans d'options de souscription d'actions et d'attribution d'actions de performance.

Le dividende par action versé en 2013 au titre du résultat de l'exercice 2012 s'est élevé à 1,50 euros contre 1,20 euros versé en 2012 au titre du résultat de l'exercice 2011.

8.b PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION

Dénomination	Pays	31 décembre 2013				31 décembre 2012			
		Méthode	% contrôle	% intérêt	Ref.	Méthode	% contrôle	% intérêt	Ref.
Sociétés consolidantes									
BNP Paribas SA	France								
BNP Paribas SA (succ. Afrique du Sud)	Afrique du Sud	IG	100%	100%	E2				
BNP Paribas SA (succ. Allemagne)	Allemagne	IG	100%	100%		IG	100%	100%	
BNP Paribas SA (succ. Arabie Saoudite)	Arab. Saoudite	IG	100%	100%		IG	100%	100%	
BNP Paribas SA (succ. Argentine)	Argentine	IG	100%	100%		IG	100%	100%	
BNP Paribas SA (succ. Australie)	Australie	IG	100%	100%		IG	100%	100%	
BNP Paribas SA (succ. Bahreïn)	Bahreïn	IG	100%	100%		IG	100%	100%	
BNP Paribas SA (succ. Belgique)	Belgique	IG	100%	100%		IG	100%	100%	
BNP Paribas SA (succ. Bulgarie)	Bulgarie	IG	100%	100%		IG	100%	100%	
BNP Paribas SA (succ. Chine)	Chine	IG	100%	100%		IG	100%	100%	
BNP Paribas SA (succ. Emirats Arabes Unis)	Emirats Arabes Unis	IG	100%	100%		IG	100%	100%	
BNP Paribas SA (succ. Espagne)	Espagne	IG	100%	100%		IG	100%	100%	
BNP Paribas SA (succ. Etats-Unis)	Etats-Unis	IG	100%	100%		IG	100%	100%	
BNP Paribas SA (succ. Grèce)	Grèce				S1				
BNP Paribas SA (succ. Hong Kong)	Hong Kong	IG	100%	100%		IG	100%	100%	
BNP Paribas SA (succ. Hongrie)	Hongrie	IG	100%	100%		IG	100%	100%	
BNP Paribas SA (succ. Iles Cayman)	Iles Cayman	IG	100%	100%		IG	100%	100%	
BNP Paribas SA (succ. Inde)	Inde	IG	100%	100%		IG	100%	100%	
BNP Paribas SA (succ. Irlande)	Irlande	IG	100%	100%		IG	100%	100%	
BNP Paribas SA (succ. Italie)	Italie	IG	100%	100%		IG	100%	100%	
BNP Paribas SA (succ. Japon)	Japon	IG	100%	100%		IG	100%	100%	
BNP Paribas SA (succ. Jersey)	Jersey	IG	100%	100%		IG	100%	100%	
BNP Paribas SA (succ. Koweït)	Koweït	IG	100%	100%		IG	100%	100%	
BNP Paribas SA (succ. Luxembourg)	Luxembourg	IG	100%	100%		IG	100%	100%	
BNP Paribas SA (succ. Malaisie)	Malaisie	IG	100%	100%		IG	100%	100%	
BNP Paribas SA (succ. Monaco)	Monaco	IG	100%	100%		IG	100%	100%	
BNP Paribas SA (succ. Norvège)	Norvège	IG	100%	100%		IG	100%	100%	
BNP Paribas SA (succ. Panama)	Panama	IG	100%	100%		IG	100%	100%	
BNP Paribas SA (succ. Pays-Bas)	Pays-Bas	IG	100%	100%		IG	100%	100%	
BNP Paribas SA (succ. Philippines)	Philippines	IG	100%	100%		IG	100%	100%	
BNP Paribas SA (succ. Pologne)	Pologne	IG	100%	100%		IG	100%	100%	
BNP Paribas SA (succ. Portugal)	Portugal	IG	100%	100%		IG	100%	100%	
BNP Paribas SA (succ. Qatar)	Qatar	IG	100%	100%		IG	100%	100%	
BNP Paribas SA (succ. République de Corée)	Rép. de Corée	IG	100%	100%		IG	100%	100%	
BNP Paribas SA (succ. Royaume-Uni)	Royaume-Uni	IG	100%	100%		IG	100%	100%	
BNP Paribas SA (succ. Singapour)	Singapour	IG	100%	100%		IG	100%	100%	
BNP Paribas SA (succ. Taïwan)	Taïwan	IG	100%	100%		IG	100%	100%	
BNP Paribas SA (succ. Thaïlande)	Thaïlande	IG	100%	100%		IG	100%	100%	
BNP Paribas SA (succ. Viet Nam)	Viet Nam	IG	100%	100%		IG	100%	100%	
Retail Banking									
Domestic Markets									
Banque de détail en France									
Banque de Wallis et Futuna	Wallis et Futuna	IG	(1)	51,0%	51,0%	IG	(1)	51,0%	51,0%
BNP Paribas Développement	France	IG		100%	100%	IG		100%	100%
BNP Paribas Factor	France	IG	(1)	100%	100%	IG	(1)	100%	100%
BNP Paribas Factor (succ. Espagne)	Espagne	IG	(1)	100%	100%	IG	(1)	100%	100%
BNP Paribas Factor Portugal	Portugal	IG		100%	100%	IG		100%	100%
BNP Paribas Guadeloupe	France	IG	(1)	100%	100%	IG	(1)	100%	100%
BNP Paribas Guyane	France	IG	(1)	100%	100%	IG	(1)	100%	100%
BNP Paribas Martinique	France	IG	(1)	100%	100%	IG	(1)	100%	100%
BNP Paribas Nouvelle Calédonie	France	IG	(1)	100%	100%	IG	(1)	100%	100%
BNP Paribas Réunion	France	IG	(1)	100%	100%	IG	(1)	100%	100%
Fortis Commercial Finance SAS	France								S4
Banque de détail en Belgique									
Alpha Card SCRL (Groupe)	Belgique	ME		50,0%	50,0%	ME		50,0%	37,5%
Belgian Mobile Valet	Belgique	ME*		50,0%	50,0%	E2			
BNP Paribas Commercial Finance Ltd.	Royaume-Uni	IG		100%	99,9%	V1&D1		100%	74,9%
BNP Paribas Factor Deutschland BV (ex- Fortis Commercial Finance Deutschland BV)	Pays-Bas	IG		100%	99,9%	V1&D1		100%	74,9%
BNP Paribas Factor GmbH	Allemagne	IG		100%	99,9%	V1&D1		100%	74,9%
BNP Paribas Factoring Coverage Europe Holding NV (ex- Fortis Commercial Finance Holding NV)	Pays-Bas	IG		100%	99,9%	V1		100%	74,9%
BNP Paribas Fortis	Belgique	IG		99,9%	99,9%	V1		74,9%	74,9%
BNP Paribas Fortis (succ. Allemagne)	Allemagne	IG		100%	99,9%	IG		100%	74,9%
BNP Paribas Fortis (succ. Autriche)	Autriche	IG		100%	99,9%	IG		100%	74,9%
BNP Paribas Fortis (succ. Danemark)	Danemark	IG		100%	99,9%	IG		100%	74,9%
BNP Paribas Fortis (succ. Espagne)	Espagne	IG		100%	99,9%	IG		100%	74,9%
BNP Paribas Fortis (succ. Etats-Unis)	Etats-Unis	IG		100%	99,9%	IG		100%	74,9%
BNP Paribas Fortis (succ. Grèce)	Grèce					S1			
BNP Paribas Fortis (succ. Iles Cayman)	Iles Cayman	IG		100%	99,9%	IG		100%	74,9%
BNP Paribas Fortis (succ. Norvège)	Norvège	IG		100%	99,9%	IG		100%	74,9%
BNP Paribas Fortis (succ. Pays-Bas)	Pays-Bas	IG		100%	99,9%	E2			
BNP Paribas Fortis (succ. Portugal)	Portugal					S1			
BNP Paribas Fortis (succ. République Tchèque)	Rép. Tchèque	IG		100%	99,9%	IG		100%	74,9%
BNP Paribas Fortis (succ. Roumanie)	Roumanie	IG		100%	99,9%	IG		100%	74,9%
BNP Paribas Fortis (succ. Royaume-Uni)	Royaume-Uni	IG		100%	99,9%	IG		100%	74,9%
BNP Paribas Fortis (succ. Suède)	Suède	IG		100%	99,9%	IG		100%	74,9%
BNP Paribas Fortis Factor	Belgique								S4
BNP Paribas Fortis Factor NV	Belgique	IG		100%	99,9%	V1		100%	74,9%
BNP Paribas Fortis Funding SA	Luxembourg	IG		100%	99,9%	V1		100%	74,9%
Bpost banque	Belgique	IP		50,0%	50,0%	V1		50,0%	37,5%
Demetris NV	Belgique	ME*		100%	99,9%	V1		100%	74,9%
Europay Belgium	Belgique								S3

Mouvements de périmètre

Entrées (E) de périmètre

- E1 Franchissement d'un des seuls tels que définis par le Groupe (cf. note 1.b)
- E2 Création d'entité
- E3 Acquisition, prise de contrôle ou d'influence notable

Sorties (S) de périmètre

- S1 Cession d'activité (dont dissolution, liquidation)
- S2 Cession hors Groupe, perte de contrôle ou perte d'influence notable
- S3 Entités déconsolidées car devenues inférieures aux seuls définis par le Groupe (cf. note 1.b)
- S4 Fusion absorption, Transmission Universelle du Patrimoine

Variations (V) de taux

- V1 Acquisition complémentaire
- V2 Cession partielle
- V3 Dilution
- V4 Relution

ME* Entités contrôlées faisant l'objet d'une consolidation simplifiée par mise en équivalence en raison de leur caractère peu significatif (cf. note 1.b)

Divers

- D1 Changement de méthode de consolidation non lié à une variation de taux
- D2 105 Sociétés de Construction de Vente dont 94 en intégration globale et 11 en intégration proportionnelle
- D3 Le groupe Klippan est consolidé par intégration globale dans les comptes du Groupe BNP Paribas jusqu'au 14 mars 2012, puis, suite à la cession d'une partie de la participation du Groupe, il est désormais consolidé par mise en équivalence (cf. note 8.1.)
- D4 Le groupe TEB, consolidé auparavant par intégration proportionnelle dans les comptes du Groupe BNP Paribas, est consolidé par intégration globale au 31 décembre 2013 (cf. note 8.1.)

Périmètre de consolidation prudentiel

- (1) Filiales françaises dont la surveillance prudentielle individuelle des ratios de gestion est assurée dans le cadre des ratios de gestion consolidés du Groupe conformément aux dispositions de l'article 4.1 du règlement 2000.03 du Comité de la Réglementation Bancaire et Financière
- (2) Entités exclues du périmètre de consolidation prudentiel.
- (3) Entités mises en équivalence dans le périmètre de consolidation prudentiel.

Dénomination	Pays	31 décembre 2013				31 décembre 2012			
		Méthode	% contrôle	% intérêt	Ref.	Méthode	% contrôle	% intérêt	Ref.
Banque de détail en Belgique (suite)									
Fortis Finance Belgium S.C.R.L.	Belgique				S1	IG	100%	74,9%	
FV Holding N.V.	Belgique				S3	ME	40,0%	30,0%	
Immobilière Sauvenière SA	Belgique	ME*	100%	99,9%	V1	ME*	100%	74,9%	
Structures Ad Hoc									
BASS Master Issuer NV	Belgique	IG	-	-		IG	-	-	
Eamie Master Issuer	Belgique	IG	-	-		IG	-	-	
Banque de détail en Luxembourg									
BGL BNP Paribas	Luxembourg	IG	66,0%	65,9%	V1	IG	66,0%	53,4%	
BGL BNP Paribas (succ. Allemagne)	Allemagne	IG	100%	65,9%	E2				
BGL BNP Paribas Factor SA	Luxembourg	IG	100%	65,9%	V1	IG	100%	53,4%	E1
BNP Paribas Lease Group Luxembourg SA	Luxembourg	IG	100%	65,9%	V1	IG	100%	53,4%	V2
Cofylux SA	Luxembourg	IG	100%	65,9%	V1	IG	100%	53,4%	
Société Asiatique de développement et d'expansion	France	IG	100%	65,9%	V1	IG	100%	53,4%	
Structures Ad Hoc									
Société Immobilière de Monterey SA	Luxembourg	IG	-	-	E2				
Société Immobilière du Royal Building SA	Luxembourg	IG	-	-	E2				
Banque de détail en Italie (BNL Banca Commerciale)									
Arifancassa SPA	Italie	IG	73,9%	73,9%		IG	73,9%	73,9%	
Banca Nazionale del Lavoro SPA	Italie	IG	100%	100%		IG	100%	100%	
BNL Finance SPA	Italie	IG	100%	100%		IG	100%	100%	
BNL Positivy SRL	Italie	IG	51,0%	51,0%		IG	51,0%	51,0%	
BNP Paribas Personal Finance SPA	Italie								S4
International Factors Italia SPA - Italia	Italie	IG	99,6%	99,6%		IG	99,6%	99,6%	
Structures Ad Hoc									
EMF IT-2008-1 SRL	Italie	IG	-	-		IG	-	-	
Vela ABS SRL	Italie	IG	-	-		IG (2)	-	-	
Vela Home SRL	Italie	IG	-	-		IG	-	-	
Vela Mortgages SRL	Italie	IG	-	-		IG	-	-	
Vela OBG SRL	Italie	IG	-	-		IG	-	-	E1
Vela Public Secbr SRL	Italie	IG	-	-		IG	-	-	
Arval									
Arval A/S	Danemark	ME*	100%	100%	E1				
Arval Austria GmbH	Autriche	ME*	100%	100%		ME*	100%	100%	D1
Arval Belgium SA	Belgique	IG	100%	100%		IG	100%	100%	
Arval Benelux BV	Pays-Bas	IG	100%	100%		IG	100%	100%	
Arval Brasil Limada	Bésil	IG	100%	100%		IG	100%	100%	
Arval Business Services Ltd.	Royaume-Uni				S3	IG	100%	100%	
Arval BV	Pays-Bas	IG	100%	100%		IG	100%	100%	
Arval China Co Ltd	Chine	ME*	100%	100%	E1				
Arval CZ SRO	Rép. Tchèque	IG	100%	100%		IG	100%	100%	
Arval Deutschland GmbH	Allemagne	IG	100%	100%		IG	100%	100%	
Arval ECL	France	ME*	100%	100%		ME*	100%	100%	D1
Arval Hellas Car Rental SA	Grèce	ME*	100%	100%		ME*	100%	100%	
Arval India Private Ltd.	Inde	ME*	100%	100%		ME*	100%	100%	
Arval Ltd.	Royaume-Uni				S3	IG	100%	100%	
Arval Luxembourg SA	Luxembourg	ME*	100%	100%		ME*	100%	100%	D1
Arval Magyarorszag KFT	Hongrie	ME*	100%	100%		ME*	100%	100%	
Arval Maroc SA	Maroc	ME*	100%	89,0%		ME*	100%	89,0%	D1
Arval NV	Belgique								S3
Arval OOO	Russie								

Dénomination	Pays	31 décembre 2013				31 décembre 2012			
		Méthode	% contrôles	% Intérêt	Réf.	Méthode	% contrôle	% Intérêt	Réf.
Leasing Solutions (suite)									
Aprolis Finance	France	IG	51,0%	42,3%	V1	IG	51,0%	39,1%	V2
Aprolis Finance (succ. Roumanie)	Roumanie	IG	100%	42,3%		IG	51,0%	39,1%	
Arius	France	IG	100%	83,0%	V1	IG	100%	76,7%	V2
Artegy Ltd.	Royaume-Uni	IG	100%	83,0%	V1	IG	100%	76,7%	V2
Artegy	France	IG	100%	83,0%	V1	IG	100%	76,7%	V2
Barloworld Heltruck BV	Pays-Bas	ME	50,0%	41,5%	V1	ME	50,0%	38,4%	V2
BNP Paribas Finansal Kralama AS	Turquie	IG	100%	82,3%	V1	IG	100%	75,8%	V2
BNP Paribas Lease Group BPLG	France	IG (1)	100%	83,0%	V1	IG (1)	100%	76,7%	V2
BNP Paribas Lease Group BPLG (succ. Allemagne)	Allemagne	IG (1)	100%	83,0%		IG (1)	100%	76,7%	
BNP Paribas Lease Group BPLG (succ. Espagne)	Espagne	IG (1)	100%	83,0%		IG (1)	100%	76,7%	
BNP Paribas Lease Group BPLG (succ. Italie)	Italie	IG (1)	100%	83,0%		IG (1)	100%	76,7%	
BNP Paribas Lease Group BPLG (succ. Portugal)	Portugal	IG (1)	100%	83,0%		IG (1)	100%	76,7%	
BNP Paribas Lease Group (Rentals) Ltd.	Royaume-Uni	IG	100%	83,0%	V1	IG	100%	76,7%	V2
BNP Paribas Lease Group IFN SA	Roumanie	ME*	100%	83,0%	V1	ME*	100%	76,7%	V2
BNP Paribas Lease Group KFT	Hongrie	ME*	100%	83,0%	V1	ME*	100%	76,7%	V2
BNP Paribas Lease Group Leasing Solutions SPA	Italie	IG	100%	95,5%	V1	IG	100%	93,9%	V2
BNP Paribas Lease Group Lizing RT	Hongrie	ME*	100%	83,0%	V1	ME*	100%	76,7%	V2
BNP Paribas Lease Group Netherlands BV	Pays-Bas	S4				IG	100%	76,7%	V2
BNP Paribas Lease Group Polska SP z.o.o	Pologne	ME*	100%	83,0%	V1	ME*	100%	76,7%	V2
BNP Paribas Lease Group PLC	Royaume-Uni	IG	100%	83,0%	V1	IG	100%	76,7%	V2
BNP Paribas Lease Group SA Belgium	Belgique	IG	100%	83,0%	V1	IG	100%	76,7%	V2
BNP Paribas Leasing Solutions	Luxembourg	IG	100%	83,0%	V1	IG	100%	76,7%	V2
BNP Paribas Leasing Solutions Immobilier Suisse	Suisse	ME*	100%	83,0%	V1	ME*	100%	76,7%	V2
BNP Paribas Leasing Solutions Ltd.	Royaume-Uni	IG	100%	83,0%	V1	IG	100%	76,7%	V2
BNP Paribas Leasing Solutions NV	Pays-Bas	IG	100%	83,0%	V1	IG	100%	76,7%	V2
BNP Paribas Leasing Solutions Suisse SA	Suisse	ME*	100%	83,0%	V1	ME*	100%	76,7%	V2&D1
Class Financial Services	France	IG (1)	60,1%	49,9%	V1	IG (1)	60,1%	46,1%	V2
Class Financial Services (succ. Allemagne)	Allemagne	IG (1)	100%	49,9%		IG (1)	100%	46,1%	
Class Financial Services (succ. Espagne)	Espagne	IG (1)	100%	49,9%		IG (1)	100%	46,1%	
Class Financial Services (succ. Italie)	Italie	IG (1)	100%	49,9%		IG (1)	100%	46,1%	
Class Financial Services (succ. Pologne)	Pologne	IG (1)	100%	49,9%		IG (1)	100%	46,1%	
Class Financial Services Inc.	Etats-Unis	IG	100%	49,9%	V1	IG	100%	46,1%	V2
Class Financial Services Ltd.	Royaume-Uni	IG	51,0%	42,3%	V1	IG	51,0%	39,1%	V2
CNH Capital Europe	France	IG (1)	50,1%	41,6%	V1	IG (1)	50,1%	38,4%	V2
CNH Capital Europe (succ. Allemagne)	Allemagne	IG (1)	100%	41,6%		IG (1)	100%	38,4%	
CNH Capital Europe (succ. Belgique)	Belgique	IG (1)	100%	41,6%		IG (1)	100%	38,4%	
CNH Capital Europe (succ. Espagne)	Espagne	IG (1)	100%	41,6%		IG (1)	100%	38,4%	
CNH Capital Europe (succ. Italie)	Italie	IG (1)	100%	41,6%		IG (1)	100%	38,4%	
CNH Capital Europe BV	Pays-Bas	IG	100%	41,6%	V1	IG	100%	38,4%	V2
CNH Capital Europe GmbH	Autriche	IG	100%	41,6%	V1	IG	100%	38,4%	V2
CNH Capital Europe Ltd.	Royaume-Uni	IG	100%	41,6%	V1	IG	100%	38,4%	V2
Commercial Vehicle Finance Ltd.	Royaume-Uni	IG	100%	83,0%	V1	IG	100%	76,7%	V2
Equipment Lease BV	Pays-Bas	S4				IG	100%	76,7%	V2
ES-Finance	Belgique	IG	100%	99,9%	V1	IG	100%	74,9%	V2
Fortis Lease Belgium	Belgique	IG	100%	83,0%	V1	IG	100%	76,7%	V2
Fortis Lease (France)	France	IG (1)	100%	83,0%	V1	IG (1)	100%	76,7%	V2
Fortis Lease Car & Truck	Belgique	IG	100%	83,0%	V1	IG	100%	76,7%	V2
Fortis Lease Deutschland GmbH	Allemagne	ME*	100%	83,0%	V1	ME*	100%	76,7%	V2
Fortis Lease Group Services	Belgique								V2&S3
Fortis Lease Hungaria Equipment Financing Financial Leasing Company	Hongrie								S3
Fortis Lease Hungaria Vehicle Financing Financial Leasing Company	Hongrie								S3
Fortis Lease Iberia SA	Espagne	ME*	100%	86,6%	V1	ME*	100%	76,3%	V2
Fortis Lease Operativ Lizing Zarkovuen Mukodo Reszvenytarsasag	Hongrie	ME*	100%	83,0%	V1	ME*	100%	76,7%	V2
Fortis Lease Polska Sp.z.o.o.	Pologne	IG	100%	99,8%	V1	IG	100%	74,9%	V2
Fortis Lease Portugal	Portugal	ME*	100%	83,0%	V1	ME*	100%	76,7%	V2
Fortis Lease Romania IFN SA	Roumanie	ME*	100%	83,0%	V1	ME*	100%	76,7%	V2
Fortis Lease UK Ltd.	Royaume-Uni	IG	100%	83,0%	V1	IG	100%	76,7%	V2
Fortis Lease UK (1) Ltd.	Royaume-Uni								S3
Fortis Lease UK Retail Ltd.	Royaume-Uni	IG	100%	83,0%	V1	IG	100%	76,7%	V2
Fortis Vastgoedlease BV	Pays-Bas	IG	100%	83,0%	V1	IG	100%	76,7%	V2
Hans Van Driel Rental BV	Pays-Bas								S2
H.F.G.L.Ltd.	Royaume-Uni	IG	100%	83,0%	V1	IG	100%	76,7%	V2
Humberdyde Commercial Investments Ltd.	Royaume-Uni	IG	100%	83,0%	V1	IG	100%	76,7%	V2
Humberdyde Commercial Investments N°1 Ltd.	Royaume-Uni	IG	100%	83,0%	V1	IG	100%	76,7%	V2
Humberdyde Finance Ltd.	Royaume-Uni								S1
Humberdyde Industrial Finance Ltd.	Royaume-Uni								S1
JCB Finance	France	IG (1)	100%	41,6%	V1	IG (1)	100%	38,4%	V2
JCB Finance (succ. Allemagne)	Allemagne	IG (1)	100%	41,6%		IG (1)	100%	38,4%	
JCB Finance (succ. Espagne)	Espagne	IG (1)	100%	41,6%		IG (1)	100%	38,4%	
JCB Finance (succ. Italie)	Italie	IG (1)	100%	41,6%		IG (1)	100%	38,4%	
JCB Finance Holdings Ltd.	Royaume-Uni	IG	50,1%	41,6%	V1	IG	50,1%	38,4%	V2
Localrice Italiana SPA	Italie	ME*	100%	95,5%	V1	ME*	100%	93,9%	V2
Manibu Finance Ltd.	Royaume-Uni	IG	51,0%	42,3%	V1	IG	51,0%	39,1%	V2
MF	France	IG (1)	51,0%	42,3%	V1	IG (1)	51,0%	39,1%	V2
Nalcoédibail	France	IG (1)	100%	100%		IG (1)	100%	100%	V1
Nalcoédimurs	France	IG (1)	100%	100%		IG (1)	100%	100%	V1
Nalcoénergie 2 (ex- Nalcoénergie)	France	ME*	100%	100%	D1	IG (1)	100%	100%	V1
Parcom 2	France								S3
Same Deutz Fahr Finance Ltd.	Royaume-Uni	IG	100%	83,0%	V1	IG	100%	76,7%	V2
Same Deutz-Fahr Finance	France	IG (1)	100%	83,0%	V1	IG (1)	100%	76,7%	V2
SREI Equipment Finance Private Ltd.	Inde	IP	50,0%	41,5%	V1	IP	50,0%	38,4%	V2
UFB Asset Finance Ltd.	Royaume-Uni								S1

Dénomination	Pays	31 décembre 2013				31 décembre 2012			
		Méthode	% contrôle	% Intérêt	Réf.	Méthode	% contrôle	% Intérêt	Réf.
Personal Investors									
B'Capital	France	IG (1)	100%	99,9%		IG (1)	100%	99,9%	
Corial Consors	France	IG (1)	100%	100%		IG (1)	100%	100%	
Corial Consors (succ. Allemagne)	Allemagne	IG (1)	100%	100%		IG (1)	100%	100%	
Corial Consors (succ. Espagne)	Espagne	IG (1)	100%	100%		IG (1)	100%	100%	
Corial Consors (succ. Italie)	Italie				S1	IG (1)	100%	100%	
Goaji BNP Paribas Financial Services Ltd (Groupe)	Inde	IP	33,6%	33,6%		IP	33,6%	33,6%	
Geji Technologies Private Ltd.	Inde	IG	56,8%	56,8%		IG	56,8%	56,8%	
Portamparc Gestion	France	IG	100%	51,0%		IG	100%	51,0%	
Portamparc société de Bourse	France	IG (1)	51,0%	51,0%		IG (1)	51,0%	51,0%	
BNP Paribas Personal Finance									
Alpha Crédit SA	Belgique	IG	100%	99,9%	V1	IG	100%	74,9%	
Axa Banque Financement	France	ME	35,0%	35,0%		ME	35,0%	35,0%	
Banco BGN SA	Bresil	IG	100%	100%		IG	100%	100%	
Banco BNP Paribas Personal Finance SA	Portugal	IG	100%	100%		IG	100%	100%	
Banco Cetelem Argentina SA	Argentine	IG	100%	100%		IG	100%	100%	
Banco Cetelem SA	Espagne	IG	100%	100%		IG	100%	100%	
Banco de Servicios Financieros SA	Argentine	ME	39,9%	39,9%		ME	39,9%	39,9%	
BGN Mercanti E Servicios Ltda	Bresil	ME*	100%	100%		ME*	100%	100%	E1
Bielle S SPA	Italie	IG	100%	100%		IG	100%	100%	
BNP Paribas Personal Finance	France	IG	100%	100%		IG	100%	100%	
BNP Paribas Personal Finance EAD	Bulgarie	IG	100%	100%		IG	100%	100%	
BNP Paribas Personal Finance BV	Pays-Bas	IG	100%	100%		IG	100%	100%	
BNP Paribas Personal Finance SA de CV	Mexique	IG	100%	100%		IG	100%	100%	
Cafneo	France	IG (1)	51,0%	50,8%		IG (1)	51,0%	50,8%	
Carrefour Banque	France	ME	39,2%	39,2%		ME	39,2%	39,2%	
Carrefour Promotora de Vendas e Participações (CPV) Limitada	Bresil								S2
Cetelem Algérie	Algérie	ME*	100%	100%		ME*	100%	100%	D1
Cetelem America Ltda	Bresil	IG	100%	100%		IG	100%	100%	
Cetelem Bank LLC (ex- BNP Paribas Vostok LLC)	Russie	ME	26,0%	26,0%	V2	ME	30,0%	30,0%	V2
Cetelem Benelux BV	Pays-Bas								S1
Cetelem Brasil SA	Bresil	IG	100%	100%		IG	100%	100%	
Cetelem CR AS	Rép. Tchèque	IG	100%	100%		IG	100%	100%	
Cetelem IFN	Roumanie	IG	100%	100%		IG	100%	100%	
Cetelem Latin America Holding Participações Ltda	Bresil				S4	IG	100%	100%	
Cetelem Servicos Ltda	Bresil	IG	100%	100%	E1	IG	100%	100%	
Cetelem Slovensko AS	Slovaquie	IG	100%	100%		IG	100%	100%	
CMV Médiforce	France	IG (1)	100%	100%		IG (1)	100%	100%	
Coica Bail	France	IG (1)	100%	100%		IG (1)	100%	100%	
Colplan	France	IG (1)	100%	100%		IG (1)	100%	100%	
Commerz Finanz	Allemagne	IG	50,1%	50,1%		IG	50,1%	50,1%	
Cosimo	France				S3	IG	100%	100%	
Credrama SPA	Italie				S3	ME*	51,0%	51,0%	
Credition Holding Ltd.	Chypre								S1
Crédit Moderne Antilles Guyane	France	IG (1)	100%	100%		IG (1)	100%	100%	
Crédit Moderne Coéan Indien	France	IG (1)	97,8%	97,8%		IG (1)	97,8%	97,8%	
Direct Services	Bulgarie	IG	100%	100%		IG	100%	100%	
Domofinance	France	IG (1)	55,0%	55,0%		IG (1)	55,0%	55,0%	
Elko	France	IG	100%	100%		IG	100%	100%	
Elko Iberia SA	Espagne	ME*	100%	100%	D1	IG	100%	100%	
Elko Portugal	Portugal	S2			ME*	100%	100%	100%	
Eos Arenas Belgium SA	Belgique	ME	50,0%	49,9%	V1	ME	50,0%		

Dénomination	Pays	31 décembre 2013				31 décembre 2012			
		Méthode	% contrôle	% intérêt	Réf.	Méthode	% contrôle	% intérêt	Réf.
Structures Ad Hoc (suite)									
FCC U.C.I. 5-18	Espagne	IP	-	-	IP	-	-	-	-
Fideicomiso Financiero Celestem II et III	Argentine	IG	-	-	E2	-	-	-	-
Florence 1 SRL (ex- Viola Finanza SRL)	Italie	IG	-	-	IG	-	-	-	-
Florence SPV SRL	Italie	IG	-	-	E2	-	-	-	-
Fundo de Investimem EM Diretos Creditrios BGN Life	Brazil				S1	IG	-	-	-
Fundo de Investimem EM Diretos Creditrios BGN Premium	Brazil								S1
Phedina Hypotheek 2010 BV	Pays-Bas	IG	-	-	IG	-	-	-	-
Phedina Hypotheek 2011-BV	Pays-Bas	IG	-	-	IG	-	-	-	-
Phedina Hypotheek 2013-BV	Pays-Bas	IG	-	-	E2	-	-	-	-
International Retail Banking									
Banque de détail aux Etats-Unis									
1897 Services Corporation	Etats-Unis	IG	100%	100%	IG	100%	100%	-	-
521 South Seventh Street LLC	Etats-Unis								S1
BanWest Corporation	Etats-Unis	IG	100%	100%	IG	100%	100%	-	-
Bancwest Investment Services, Inc.	Etats-Unis	IG	100%	100%	IG	100%	100%	-	-
Bank of the West Business Park Association LLC	Etats-Unis	IG	38,0%	38,0%	IG	38,0%	38,0%	-	-
Bank of the West	Etats-Unis	IG	100%	100%	IG	100%	100%	-	-
Bank of the West (succ. Iles Cayman)	Iles Cayman	IG	100%	100%	IG	100%	100%	-	-
Bishop Street Capital Management Corporation	Etats-Unis	IG	100%	100%	IG	100%	100%	-	-
BW Insurance Agency, Inc.	Etats-Unis	IG	100%	100%	IG	100%	100%	-	-
BW Leasing, Inc.	Etats-Unis								S1
Center Club, Inc.	Etats-Unis	IG	100%	100%	IG	100%	100%	-	-
CFB Community Development Corporation	Etats-Unis	IG	100%	100%	IG	100%	100%	-	-
Commercial Federal Affordable Housing, Inc.	Etats-Unis	IG	100%	100%	IG	100%	100%	-	-
Commercial Federal Community Development Corporation	Etats-Unis	IG	100%	100%	IG	100%	100%	-	-
Commercial Federal Insurance Corporation	Etats-Unis	IG	100%	100%	IG	100%	100%	-	-
Commercial Federal Investment Service Inc.	Etats-Unis	IG	100%	100%	IG	100%	100%	-	-
Community Service, Inc.	Etats-Unis	IG	100%	100%	IG	100%	100%	-	-
Equity Lending Inc.	Etats-Unis	IG	100%	100%	IG	100%	100%	-	-
Essex Credit Corporation	Etats-Unis	IG	100%	100%	IG	100%	100%	-	-
FHB Guam Trust Co.	Etats-Unis	IG	100%	100%	IG	100%	100%	-	-
FHL Lease Holding Company Inc.	Etats-Unis								S1
FHL SPC One, Inc.	Etats-Unis	IG	100%	100%	IG	100%	100%	-	-
First Bancorp	Etats-Unis	IG	100%	100%	IG	100%	100%	-	-
First Hawaiian Bank	Etats-Unis	IG	100%	100%	IG	100%	100%	-	-
First Hawaiian Bank (succ. Iles Cayman)	Iles Cayman	IG	100%	100%	IG	100%	100%	-	-
First Hawaiian Leasing, Inc.	Etats-Unis	IG	100%	100%	IG	100%	100%	-	-
First National Bancorporation	Etats-Unis	IG	100%	100%	IG	100%	100%	-	-
First Santa Clara Corporation	Etats-Unis	IG	100%	100%	IG	100%	100%	-	-
Liberty Leasing Company	Etats-Unis	IG	100%	100%	IG	100%	100%	-	-
Mountain Falls Acquisition Corporation	Etats-Unis	IG	100%	100%	IG	100%	100%	-	-
Real Estate Delivery 2 Inc.	Etats-Unis	IG	100%	100%	IG	100%	100%	-	-
The Bankers Club, Inc.	Etats-Unis	IG	100%	100%	IG	100%	100%	-	-
Ursus Real estate, Inc.	Etats-Unis	IG	100%	100%	IG	100%	100%	-	-
Structures Ad Hoc									
Class Financial Services LLC	Etats-Unis	IG	-	-	IG	-	-	-	-
Commercial Federal Capital Trust 2	Etats-Unis				S1	IG	-	-	-
Commercial Federal Realty Investors Corporation	Etats-Unis	IG	-	-	IG	-	-	-	-
Commercial Federal Service Corporation	Etats-Unis	IG	-	-	IG	-	-	-	-
Equipment Lot Bombardier 1997A-FH	Etats-Unis				S1	IG	-	-	-
Equipment Lot FH	Etats-Unis	IG	-	-	IG	-	-	-	-
Equipment Lot Siemens 1997A-FH	Etats-Unis				S2	IG	-	-	-
Equipment Lot Siemens 1998A-FH	Etats-Unis	IG	-	-	IG	-	-	-	-
First Hawaiian Capital 1	Etats-Unis	IG	-	-	IG	-	-	-	-
FTS Acquisitions LLC	Etats-Unis				S1	IG	-	-	-
Glendale Corporate Center Acquisition LLC	Etats-Unis	IG	-	-	IG	-	-	-	-
LACMTA Rail Statutory Trust (FH1)	Etats-Unis	IG	-	-	IG	-	-	-	-
Laveen Village Center Acquisition LLC	Etats-Unis				S1	IG	-	-	-
Lexington Blue LLC	Etats-Unis	ME	-	-	ME	-	-	-	-
MNCRC Equipment Lot	Etats-Unis	IG	-	-	IG	-	-	-	-
NYCTA Equipment Lot	Etats-Unis				S2	IG	-	-	-
Riverwalk Village Three Holdings LLC	Etats-Unis	IG	-	-	IG	-	-	-	-
Santa Rita Townhomes Acquisition LLC	Etats-Unis	IG	-	-	IG	-	-	-	-
Southwest Airlines 1993 Trust N363SW	Etats-Unis	IG	-	-	IG	-	-	-	-
ST 2001 FH-1	Etats-Unis	IG	-	-	IG	-	-	-	-
SWB 98-1	Etats-Unis								S1
SWB 99-1	Etats-Unis	IG	-	-	IG	-	-	-	-
VTA 1998-FH	Etats-Unis	IG	-	-	IG	-	-	-	-
1997-LRV-FH	Etats-Unis				S2	IG	-	-	-
1999-FH-1 (SNCF)	Etats-Unis								S1
1999-FH-2 (SNCF)	Etats-Unis								S1
Europe Méditerranée									
Banque de Nankin	Chine	ME	16,2%	16,2%	V1	ME	14,7%	14,7%	V1
Banque Internationale du Commerce et de l'Industrie Burkina Faso	Burkina Faso	IG	51,0%	51,0%	IG	51,0%	51,0%	-	-
Banque Internationale du Commerce et de l'Industrie Côte d'Ivoire	Côte d'Ivoire	IG	59,8%	59,8%	IG	59,8%	59,8%	-	-
Banque Internationale du Commerce et de l'Industrie Gabon	Gabon	ME	47,0%	47,0%	V1	ME	46,7%	46,7%	-
Banque Internationale du Commerce et de l'Industrie Guinée	Guinée	ME	40,5%	40,5%	V1	ME	30,8%	30,8%	-
Banque Internationale du Commerce et de l'Industrie Mali	Mali	IG	85,0%	85,0%	IG	85,0%	85,0%	-	-

Dénomination	Pays	31 décembre 2013				31 décembre 2012			
		Méthode	% contrôle	% intérêt	Réf.	Méthode	% contrôle	% intérêt	Réf.
Europe Méditerranée (suite)									
Banque Internationale du Commerce et de l'Industrie Senegal	Sénégal	IG	54,1%	54,1%	IG	54,1%	54,1%	-	-
Banque Marocaine du Commerce et de l'Industrie	Maroc	IG	67,0%	67,0%	IG	67,0%	67,0%	-	-
Banque Marocaine du Commerce et de l'Industrie Assurance	Maroc	ME*	100%	67,0%	ME*	100%	67,0%	-	-
Banque Marocaine du Commerce et de l'Industrie Crédit Conso	Maroc	IG	99,9%	66,9%	IG	99,9%	66,9%	-	-
Banque Marocaine du Commerce et de l'Industrie Gestion	Maroc	ME*	100%	67,0%	ME*	100%	67,0%	-	-
Banque Marocaine du Commerce et de l'Industrie Leasing	Maroc	IG	86,9%	58,2%	V1	IG	72,0%	48,3%	-
Banque Marocaine du Commerce et de l'Industrie Offshore	Maroc	IG	100%	67,0%	IG	100%	67,0%	-	-
BNP Intercontinental - BNPI	France	IG (1)	100%	100%	IG (1)	100%	100%	-	-
BNP Paribas Bank Polska SA	Pologne	IG	99,9%	99,8%	V1	IG	99,9%	74,9%	-
BNP Paribas BDDI Participations	France	IG	100%	100%	IG	100%	100%	-	-
BNP Paribas El Djazair	Algérie	IG	100%	100%	IG	100%	100%	-	-
BNP Paribas Fortis Yatirimlar Holding AS	Turquie	IG	100%	99,9%	V1	IG	100%	74,9%	-
BNP Paribas SAE	Egypte				S2	IG	95,2%	95,2%	-
BNP Paribas Yatirimlar Holding Anonim Sirketi	Turquie	IG	100%	100%	IG	100%	100%	-	-
Domnet SA	Pologne	IG	100%	99,9%	V1	IG	100%	74,9%	-
Fortis Bank Malta Ltd.	Malte				S3	ME*	100%	74,9%	-
Fortis Fakring AS	Turquie				S4	ME*	100%	74,9%	-
Fortis Holding Malta BV	Pays-Bas				S3	IG	100%	74,9%	-
Fortis Holding Malta Ltd.	Malte				S3	IG	100%	74,9%	-
IC Ava Insurance	Ukraine	ME*	49,8%	49,8%	ME*	49,8%	49,8%	-	-
IC Ava Ukraine	Ukraine								S4
Orient Commercial Bank	Viet Nam	ME	20,0%	20,0%	ME	20,0%	20,0%	-	-
TEB Fakring AS	Turquie	IG	70,5%	68,5%	D4				-
TEB Holding AS	Turquie	IG	50,0%	50,0%	V1&D4	IP	50,0%	37,5%	-
TEB Porifoy Yonemli AS	Turquie	IG	38,6%	37,5%	D4				-
TEB Yatirim Menkul Değerler AS	Turquie	IG	70,5%	68,5%	D4				-
The Economy Bank NV	Pays-Bas	IG	96,0%	68,5%	D4				-
Turk Ekonomi Bankasi AS	Turquie	IG	96,0%	68,5%	D4				-
Turk Ekonomi Bankasi AS (succ. Bahrein)	Bahrein	IG	70,5%	68,5%	D4				-
TEB SH A	Kosovo	IG	100%	50,0%	D4				-
Ukrainian Leasing Company	Ukraine				S3	ME*	100%	100%	-
UkrSibbank	Ukraine	IG	100%	100%	IG	100%	100%	-	-
Union Bancaire pour le Commerce et l'Industrie	Tunisie	IG	50,1%	50,1%	V1	IG	50,0%	50,0%	-
Structures Ad Hoc									
K-Kolled LLC	Ukraine				S2	IG	-	-	-
Investment Solutions									
BNP Paribas Suisse SA	Suisse	IG	100%	100%	IG	100%	100%	-	-
BNP Paribas Suisse SA (succ. Guernesey)	Guernesey	IG	100%	100%	IG	100%	100%	-	-
BNP Paribas Suisse SA (succ. Jersey)	Jersey	IG	100%	100%	IG	100%	100%	-	-
Assurance									
AG Insurance (Groupe)	Belgique	ME	25,0%	25,0%	V1	ME	25,0%	18,7%	-
BNP Paribas Cardif	France	IG (3)	100%	100%	IG (3)	100%	100%	-	-
BNP Paribas Cardif BV	Pays-Bas	IG (3)	100%	100%	IG (3)	100%	100%	-	-
BNP Paribas Cardif Emekli Anonim Sirketi	Turquie	ME*	100%	100%	ME*	100%	100%	-	-
BNP Paribas Cardif Levensverzekeringen NV	Pays-Bas	IG (3)	100%	100%	IG (3)	100%	100%	-	-
BNP Paribas Cardif Pojsbovna A.S.	Rép. Tchèque	IG (3)	100%	100%	IG (3)	100%	100%	-	-
BNP Paribas Cardif PSC Ltd.	Royaume-Uni	ME*	100%	100%	ME*	100%	100%	-	-
BNP Paribas Cardif Seguros Generales SA	Chili	IG (3)	100%	100%	IG (3)	100%	100%	-	-
BNP Paribas Cardif Seguros de Vida SA	Chili	IG (3)	100%	100%	IG (3)	100%	100%	-	-
BNP Paribas Cardif Schadeverzekeringen NV (ex-Cardif Schadeverzekeringen NV)	Pays-Bas	IG (3)	100%	100%	IG (3)	100%	100%	-	-
BNP Paribas Cardif TCB Life Insurance Company Ltd. (ex- BNP Paribas Assurance TCB Life Insurance Company Ltd.)	Taiwan	ME	49,0%	49,0%	ME	49,0%	49,0%	-	-
BNP Paribas Cardif Vita Compagnia di Assicurazione E Riassicurazione S.P.A.	Italie				S4	IG (3)	100%	100%	-
Cardif Assicurazioni SPA	Italie	IG (3)	100%	100%	IG (3)	100%	100%	-	-
Cardif Assurances Risques Divers	France	IG (3)	100%	100%	IG (3)	100%	100%	-	-
Cardif Assurances Risques Divers (succ. Allemagne)	Allemagne	IG (3)	100%	100%	IG (3)	100%	100%	-	-
Cardif Assurances Risques Divers (succ. Autriche)	Autriche	IG (3)	100%	100%	IG (3)	100%	100%	-	-
Cardif Assurances Risques Divers (succ. Belgique)	Belgique	IG (3)	100%	100%	IG (3)	100%	100%	-	-
Cardif Assurances Risques Divers (succ. Bulgarie)	Bulgarie	IG (3)	100%	100%	IG (3)	100%	100%	-	-
Cardif Assurances Risques Divers (succ. Espagne)	Espagne	IG (3)	100%	100%	IG (3)	100%	100%	-	-
Cardif Assurances Risques Divers (succ. Italie)	Italie	IG (3)	100%	100%	IG (3)	100%	100%	-	-
Cardif Assurances Risques Divers (succ. Japon)	Japon	IG (3)	100%	100%	IG (3)	100%	100%	-	-
Cardif Assurances Risques Divers (succ. Luxembourg)	Luxembourg	IG (3)							

Dénomination	Pays	31 décembre 2013				31 décembre 2012			
		Méthode	% contrôle	% intérêt	Réf.	Méthode	% contrôle	% intérêt	Réf.
Assurance (suite)									
Cardif Assurance Vie (succ. Espagne)	Espagne	IG	(3)	100%	100%	IG	(3)	100%	100%
Cardif Assurance Vie (succ. Italie)	Italie	IG	(3)	100%	100%	IG	(3)	100%	100%
Cardif Assurance Vie (succ. Japon)	Japon	IG	(3)	100%	100%	IG	(3)	100%	100%
Cardif Assurance Vie (succ. Portugal)	Portugal	IG	(3)	100%	100%	IG	(3)	100%	100%
Cardif Assurance Vie (succ. Roumanie)	Roumanie	IG	(3)	100%	100%	IG	(3)	100%	100%
Cardif Assurance Vie (succ. Suisse)	Suisse	IG	(3)	100%	100%	IG	(3)	100%	100%
Cardif Assurance Vie (succ. Taiwan)	Taiwan	IG	(3)	100%	100%	IG	(3)	100%	100%
Cardif Biztos Magyarorszag Zrt	Hongrie	ME*		100%	100%	ME*		100%	100%
Cardif Colombia Seguros Generales	Colombie	IG	(3)	100%	100%	D1	ME*	100%	100%
Cardif del Peru Sa Compania de Seguros	Pérou	ME*		100%	100%	ME*		100%	100%
Cardif do Brasil Vida e Previdencia SA	Bésil	IG	(3)	100%	100%	IG	(3)	100%	100%
Cardif do Brasil Seguros e Garantias	Bésil	IG	(3)	100%	100%	IG	(3)	100%	100%
Cardif Forsakring AB	Suède	ME*		100%	100%	ME*		100%	100%
Cardif Forsakring AB (succ. Danemark)	Danemark	ME*		100%	100%	ME*		100%	100%
Cardif Forsakring AB (succ. Norvège)	Norvège	ME*		100%	100%	ME*		100%	100%
Cardif Hayat Sigorta Anonim Sirket	Turquie	ME*		100%	100%	ME*		100%	100%
Cardif Holdings Inc.	Etats-Unis								S3
Cardif Insurance Company	Russie	IG	(3)	100%	100%	D1	ME*	100%	100%
Cardif I-Services	France	ME*		100%	100%	ME*		100%	100%
Cardif Leven	Belgique	IG	(3)	100%	100%	IG	(3)	100%	100%
Cardif Life Insurance Co. Ltd.	Rép. de Corée	IG	(3)	85,0%	85,0%	IG	(3)	85,0%	85,0%
Cardif Lux Vie	Luxembourg	IG	(3)	66,7%	55,3%	V1	IG	(3)	66,7%
Cardif Lux Vie (succ. France)	France					S1	IG	(3)	100%
Cardif Mexico Seguros de Vida SA de CV	Mexique	ME*		100%	100%	ME*		100%	100%
Cardif Mexico Seguros Generales SA de CV	Mexique	ME*		100%	100%	ME*		100%	100%
Cardif Nordic AB	Suède	IG	(3)	100%	100%	IG	(3)	100%	100%
Cardif Pinnacle Insurance Holdings PLC	Royaume-Uni	IG	(3)	100%	100%	IG	(3)	100%	100%
Cardif Pinnacle Insurance Management Services PLC	Royaume-Uni	IG	(3)	100%	100%	IG	(3)	100%	100%
Cardif Polska Towarzystwo Ubezpieczen na Zycie SA	Pologne	IG	(3)	100%	100%	IG	(3)	100%	100%
Cardif Seguros SA	Argentine	IG	(3)	100%	100%	IG	(3)	100%	100%
CB (UK) Ltd. (Fonds C)	Royaume-Uni	IG	(3)	100%	100%	IG	(3)	100%	100%
Darnell Ltd.	Irlande	IG	(3)	100%	100%	IG	(3)	100%	100%
F&B Insurance Holdings SA (Groupe)	Belgique	ME		50,0%	50,0%	ME		50,0%	50,0%
Financial Telemarketing Services Ltd.	Royaume-Uni	ME*		100%	100%	ME*		100%	100%
GIE BNP Paribas Cardif	France	IG	(3)	100%	99,0%	IG	(3)	100%	99,0%
Luizaseg	Bésil	ME*		50,0%	50,0%	ME*		50,0%	50,0%
Naflo Assurance	France	ME*		50,0%	50,0%	ME*		50,0%	50,0%
NCVP Participacoes Societarias SA	Bésil	IG	(3)	100%	100%	IG	(3)	100%	100%
Pinnacle Insurance PLC	Royaume-Uni	IG	(3)	100%	100%	IG	(3)	100%	100%
Poczylion Arka Powszechna Towarzystwo Emeryalne SA	Pologne	ME		33,3%	33,3%	ME		33,3%	33,3%
Positvna Cardif Slovakia A.S	Slovaquie	ME*		100%	100%	ME*		100%	100%
Portes de Claye SCI	France	ME		45,0%	56,9%	V2	ME		45,0%
Rueil Caudron SCI	France								S3
Soo SCI	France	ME		46,4%	58,0%	V2	ME		46,4%
State Bank of India Life Insurance Company Ltd.	Inde	ME		26,0%	26,0%	ME		26,0%	26,0%
Structures Ad Hoc									
Olyssée SCI	France	IG	(3)	-	-	IG	(3)	-	-
Wealth Management									
Bank Insinger de Beaufort NV	Pays-Bas	IG		63,0%	63,0%	IG		63,0%	63,0%
Bank Insinger de Beaufort NV (succ. Royaume-Uni)	Royaume-Uni	IG		100%	63,0%	IG		100%	63,0%
Bank Insinger de Beaufort Safe Custody NV	Pays-Bas								S3
BNP Paribas Espana SA	Espagne	IG		99,6%	99,6%	IG		99,6%	99,6%
BNP Paribas Wealth Management	France	IG	(1)	100%	100%	IG	(1)	100%	100%
BNP Paribas Wealth Management (succ. Hong Kong)	Hong Kong	IG	(1)	100%	100%	IG	(1)	100%	100%
BNP Paribas Wealth Management (succ. Singapour)	Singapour	IG	(1)	100%	100%	IG	(1)	100%	100%
BNP Paribas Wealth Management Monaco	Monaco	IG	(1)	100%	100%	IG	(1)	100%	100%
Conseil Investissement SNC	France	ME*		100%	100%	ME*		100%	100%
Fundamentum Asset Management (FAM)	Luxembourg								S3
Insinger de Beaufort Asset Management AG	Suisse								S3
Insinger de Beaufort Asset Management NV	Pays-Bas								S3
Insinger de Beaufort Associates BV	Pays-Bas								S3
Insinger de Beaufort Consulting BV	Pays-Bas								S3
Klein Hanefeld Consulting BV	Pays-Bas								S3
Sodet Holding AG	Suisse								S3
Investment Partners									
Alfred Berg Administration A/S	Danemark					S2	IG	100%	90,5%
Alfred Berg Asset Management AB	Suède	IG		100%	98,3%	V1	IG	100%	90,5%
Alfred Berg Asset Management AB (succ. Danemark)	Danemark	IG		100%	98,3%	IG		100%	90,5%
Alfred Berg Asset Management AB (succ. Finlande)	Finlande	IG		100%	98,3%	IG		100%	90,5%
Alfred Berg Asset Management AB (succ. Norvège)	Norvège	IG		100%	98,3%	IG		100%	90,5%
Alfred Berg Asset Management Services AB	Suède								S4
Alfred Berg Fonder AB	Suède	IG		100%	98,3%	V1	IG	100%	90,5%
Alfred Berg Fondsmæglerelskab A/S	Danemark	S2				IG		100%	90,5%
Alfred Berg Forvaltning AS	Norvège	S4				IG		100%	90,5%
Alfred Berg Kapitalforvaltning AB	Suède	IG		100%	98,3%	V1	IG	100%	90,5%
Alfred Berg Kapitalforvaltning AS	Norvège	IG		100%	98,3%	V1	IG	100%	90,5%
Alfred Berg Kapitalforvaltning Finland AB	Finlande	IG		100%	98,3%	V1	IG	100%	90,5%
Alfred Berg Rahastuslyhio Oy (ex- Alfred Berg Funds)	Finlande	IG		100%	98,3%	V1	IG	100%	90,5%

Dénomination	Pays	31 décembre 2013				31 décembre 2012			
		Méthode	% contrôle	% intérêt	Réf.	Méthode	% contrôle	% intérêt	Réf.
Investment Partners (suite)									
Anh Infrastructure Partners	France								S2
Arnhem Investment Management Pty Ltd.	Australie					S3	ME	40,0%	36,2%
Banco Estado Administradora General de Fondos	Chili	ME*		50,0%	49,1%	V1	ME*	50,0%	45,3%
BNP Paribas Asset Management SAS	France	IG		100%	98,3%	V1	IG	100%	90,5%
BNP Paribas Asset Management SAS (succ. Autriche)	Autriche	IG		100%	98,3%	IG		100%	90,5%
BNP Paribas Asset Management Brasil Ltda	Bésil	IG		100%	99,6%	V1	IG	100%	97,6%
BNP Paribas Asset Management Inc.	Etats-Unis	IG		100%	100%	IG		100%	100%
BNP Paribas Asset Management India Private Ltd.	Inde	ME*		100%	98,3%	V1	ME*	100%	90,5%
BNP Paribas Asset Management Uruguay SA	Uruguay								S3
BNP Paribas Clean Energy Partners GP Ltd.	Royaume-Uni					S2	ME*	100%	90,5%
BNP Paribas Investment Partners	France	IG		100%	98,3%	V1	IG	100%	90,5%
BNP Paribas Investment Partners Asia Ltd.	Hong Kong	IG		100%	98,3%	V1	IG	100%	90,5%
BNP Paribas Investment Partners (Australia) Ltd.	Australie	ME*		100%	98,3%	V1&D1	IG	100%	90,5%
BNP Paribas Investment Partners (Australia) Holdings Pty Ltd.	Australie	IG		100%	98,3%	V1	IG	100%	90,5%
BNP Paribas Investment Partners BE Holding	Belgique	IG		100%	98,3%	V1	IG	100%	90,5%
BNP Paribas Investment Partners Belgium	Belgique	IG		100%	98,3%	V1	IG	100%	90,5%
BNP Paribas Investment Partners Belgium (succ. Allemagne)	Allemagne	IG		100%	98,3%	IG		100%	90,5%
BNP Paribas Investment Partners Funds (Nederland) NV	Pays-Bas	IG		100%	98,3%	V1	IG	100%	90,5%
BNP Paribas Investment Partners Japan Ltd.	Japon	IG		100%	98,3%	V1	IG	100%	90,5%
BNP Paribas Investment Partners Latam SA	Mexique	ME*		99,0%	97,3%	V1	ME*	99,0%	89,6%
BNP Paribas Investment Partners Luxembourg	Luxembourg	IG		99,7%	98,0%	V1	IG	99,7%	90,2%
BNP Paribas Investment Partners Netherlands NV	Pays-Bas	IG		100%	98,3%	V1	IG	100%	90,5%
BNP Paribas Investment Partners NL Holding NV	Pays-Bas	IG		100%	98,3%	V1	IG	100%	90,5%
BNP Paribas Investment Partners Singapore Ltd.	Singapour	ME*		100%	98,3%	V1	ME*	100%	90,5%
BNP Paribas Investment Partners Societa di Gestione del Risparmio SPA	Italie	IG		100%	99,7%	V1	IG	100%	98,4%
BNP Paribas Investment Partners UK Holdings Ltd	Royaume-Uni								S3
BNP Paribas Investment Partners UK Ltd.	Royaume-Uni	IG		100%	98,3%	V1	IG	100%	90,5%
BNP Paribas Investment Partners USA Holdings Inc.	Etats-Unis	IG		100%	100%	IG		100%	100%
BNP Paribas Private Equity	France	ME*		100%	100%	ME*		100%	100%
CamGeston	France	IG		100%	98,3%	V1	IG	100%	90,5%
Faucher General Partner Ltd.	Guernesey	S2				IG		100%	90,5%
Faucher Partners Asset Management Ltd.	Guernesey	S2				IG		100%	90,5%
Faucher Partners Corporation	Etats-Unis	S2				IG		100%	90,5%
Faucher Partners International Ltd.	Bermudes	S2				IG		100%	90,5%
Faucher Partners Ltd.	Royaume-Uni	S2				IG		100%	90,5%
Faucher Partners LLP	Royaume-Uni	S2				IG		87,2%	79,0%
Faucher Partners Management Company Ltd.	Royaume-Uni	S2				IG		100%	90,5%
Faucher Partners Management Ltd.	Guernesey	S2				IG		100%	90,5%
Faucher Partners SAS	France	S2				IG		100%	90,5%
Fischer Francis Trees & Wats Inc.	Etats-Unis	IG		100%	100%	IG		100%	100%
Fischer Francis Trees & Wats Singapore Ltd.	Singapour								S4
Fischer Francis Trees & Wats UK Ltd.	Royaume-Uni	ME*		100%	98,3%	V1	ME*	100%	90,5%
Fund Channel	Luxembourg	ME*		50,0%	49,1%	V1	ME*	50,0%	45,2%
FundQuest Advisor (ex- FundQuest)	France	ME*		100%	98,3%	V1&D1	IG	100%	90,5%
FundQuest Advisor (succ. Royaume-Uni)	Royaume-Uni	ME*		100%	98,3%	E2			
FundQuest UK Ltd.	Royaume-Uni	ME*		100%	98,3%	V1&D1	IG	100%	90,5%
Halting - Fortis Private Equity Fund Management Co. Ltd.	Chine	ME		33,0%	32,4%	V1	ME	33,0%	29,9%
HFT Investment Management Co Ltd. (Groupe)	Chine	ME		49,0%	48,2%	V1	ME	49,0%	44,4%
Impax Asset Management Group PLC	Royaume-Uni								S3
PT. BNP Paribas Investment Partners	Indonésie	IG		99,0%	97,3%	V1	IG	99,0%	89,6%
Shinan BNP Paribas Asset Management Co Ltd.	Rép. de Corée	IP		35,0%	34,4%	V1	IP	35,0%	31,7%
THEAM	France	IG		100%	98,3%	V1	IG	100%	90,6%
TKB BNP Paribas Investment Partners Holding BV	Pays-Bas	ME		50,0%	49,1%	V1	ME	50,0%	45,3%
Securities Services									
BNP Paribas Dealing Services (ex-BNP Paribas Fin'AMS)	France	IG	(1)	100%	100%	IG	(1)	100%	100%
BNP Paribas Dealing Services (succ. Royaume-Uni)	Royaume-Uni	IG	(1)	100%	100%	E2		(1)	
BNP Paribas Dealing Services Asia Ltd.	Hong Kong	IG		100%	100%	IG		100%	100%
BNP Paribas Financial Services LLC	Etats-Unis	S3				ME*		100%	100%
BNP Paribas Fund Services Australasia Pty Ltd.	Australie	IG		100%	100%	IG		100%	100%

Dénomination	Pays	31 décembre 2013				31 décembre 2012			
		Méthode	% contrôle	% intérêt	Ref.	Méthode	% contrôle	% intérêt	Ref.
Securities Services (suite)									
BNP Paribas Securities Services - BP2S (succ. Hongrie)	Hongrie	IG	(1)	100%	100%	IG	(1)	100%	100%
BNP Paribas Securities Services - BP2S (succ. Ile de Man)	Ile de Man	IG	(1)	100%	100%	IG	(1)	100%	100%
BNP Paribas Securities Services - BP2S (succ. Irlande)	Irlande	IG	(1)	100%	100%	IG	(1)	100%	100%
BNP Paribas Securities Services - BP2S (succ. Italie)	Italie	IG	(1)	100%	100%	IG	(1)	100%	100%
BNP Paribas Securities Services - BP2S (succ. Jersey)	Jersey	IG	(1)	100%	100%	IG	(1)	100%	100%
BNP Paribas Securities Services - BP2S (succ. Luxembourg)	Luxembourg	IG	(1)	100%	100%	IG	(1)	100%	100%
BNP Paribas Securities Services - BP2S (succ. Pays-Bas)	Pays-Bas	IG	(1)	100%	100%	E2			
BNP Paribas Securities Services - BP2S (succ. Pologne)	Pologne	IG	(1)	100%	100%	IG	(1)	100%	100%
BNP Paribas Securities Services - BP2S (succ. Portugal)	Portugal	IG	(1)	100%	100%	IG	(1)	100%	100%
BNP Paribas Securities Services - BP2S (succ. Royaume-Uni)	Royaume-Uni	IG	(1)	100%	100%	IG	(1)	100%	100%
BNP Paribas Securities Services - BP2S (succ. Singapour)	Singapour	IG	(1)	100%	100%	IG	(1)	100%	100%
BNP Paribas Securities Services - BP2S (succ. Suisse)	Suisse	IG	(1)	100%	100%	IG	(1)	100%	100%
BNP Paribas Securities Services (Holdings) Ltd.	Jersey					S4	IG	100%	100%
BNP Paribas Sundaram GSO Private Ltd.	Inde	ME*		51,0%	51,0%	ME*		51,0%	E1
BNP Paribas Trust Company (Guernsey) Ltd.	Guernsey					S4	ME*	100%	100%
Services Immobiliers									
Assel Partners (ex- Assel Partenaires)	France	IG		100%	96,8%	IG		100%	96,8%
Alseal Netherlands BV	Pays-Bas	IG		100%	100%	IG		100%	E1
Auguste Thouard Expertise	France	IG		100%	100%	IG		100%	100%
BNP Paribas Immobilier Promotion Immobilier d'Entreprise	France	IG		100%	100%	IG		100%	100%
BNP Paribas Immobilier Résidentiel	France	IG		100%	100%	IG		100%	100%
BNP Paribas Immobilier Résidentiel Promotion Ile de France	France	IG		100%	100%	IG		100%	100%
BNP Paribas Immobilier Résidentiel Promotion Méditerranée	France								S4
BNP Paribas Immobilier Résidentiel Promotion Rhône Alpes	France								S4
BNP Paribas Immobilier Résidentiel Promotion Sud Ouest	France								S4
BNP Paribas Immobilier Résidentiel Residences Services	France								S4
BNP Paribas Immobilier Résidentiel Residences Services BSA	France	IG		100%	100%	IG		100%	100%
BNP Paribas Immobilier Résidentiel Residences Services Sofane	France								S4
BNP Paribas Immobilier Résidentiel Service Clients	France	IG		100%	100%	IG		100%	100%
BNP Paribas Immobilier Résidentiel Transaction & Conseil	France	IG		100%	100%	IG		100%	100%
BNP Paribas Immobilier Résidentiel V2	France	IG		100%	100%	IG		100%	100%
BNP Paribas Real Estate	France	IG		100%	100%	IG		100%	100%
BNP Paribas Real Estate Advisory & Property Management LLC	Emirats Arabes Unis	IG		49,0%	49,0%	IG		49,0%	49,0%
BNP Paribas Real Estate Advisory & Property Management Luxembourg SA	Luxembourg	IG		100%	100%	IG		100%	100%
BNP Paribas Real Estate Advisory & Property Management Poland SP ZOO	Pologne	IG		100%	100%	IG		100%	100%
BNP Paribas Real Estate Advisory & Property Management UK Ltd.	Royaume-Uni	IG		100%	100%	IG		100%	100%
BNP Paribas Real Estate Advisory Belgium SA	Belgique	IG		100%	100%	IG		100%	100%
BNP Paribas Real Estate Advisory Italy SPA	Italie	IG		100%	100%	IG		100%	100%
BNP Paribas Real Estate Advisory Netherlands BV	Pays-Bas	IG		100%	100%	E3			
BNP Paribas Real Estate Advisory Spain SA	Espagne	IG		100%	100%	IG		100%	100%
BNP PB Real Estate Advisory & Property Management Czech Republic SRO	Rép. Tchèque	IG		100%	100%	IG		100%	100%
BNP PB Real Estate Advisory & Property Management Hungary Ltd.	Hongrie	IG		100%	100%	IG		100%	100%
BNP PB Real Estate Advisory & Property Management Ireland Ltd.	Irlande	IG		100%	100%	IG		100%	100%
BNP Paribas Real Estate Consult France	France	IG		100%	100%	IG		100%	100%
BNP Paribas Real Estate Consult GmbH	Allemagne	IG		100%	100%	IG		100%	100%
BNP Paribas Real Estate Facilities Management Ltd.	Royaume-Uni	IG		100%	100%	IG		100%	100%
BNP Paribas Real Estate Financial Partner	France	IG		100%	100%	IG		100%	100%
BNP Paribas Real Estate GmbH	Allemagne	IG		100%	100%	IG		100%	100%
BNP Paribas Real Estate Holding Benelux SA	Belgique	IG		100%	100%	IG		100%	100%
BNP Paribas Real Estate Holding GmbH	Allemagne	IG		100%	100%	IG		100%	100%
BNP Paribas Real Estate Hotels France	France	IG		100%	96,5%	V1	IG	100%	96,1%
BNP Paribas Real Estate & Infrastructure Advisory Service Private Ltd.	Inde					S2	IG	71,1%	71,1%
BNP Paribas Real Estate Investment Management	France	IG		96,8%	96,8%	IG		96,8%	96,8%
BNP Paribas Real Estate Investment Management Belgium	Belgique	IG		100%	100%	IG		100%	100%

Dénomination	Pays	31 décembre 2013				31 décembre 2012			
		Méthode	% contrôle	% intérêt	Ref.	Méthode	% contrôle	% intérêt	Ref.
Services Immobiliers (suite)									
BNP Paribas Real Estate Investment Management Germany GmbH	Allemagne	IG		94,9%	94,9%	E3			
BNP Paribas Real Estate Investment Management Italy	Italie	IG		100%	100%	IG		100%	100%
BNP Paribas Real Estate Investment Management Ltd.	Royaume-Uni	IG		100%	100%	IG		100%	100%
BNP Paribas Real Estate Investment Management Luxembourg SA	Luxembourg	IG		100%	100%	IG		100%	100%
BNP Paribas Real Estate Investment Management Spain SA	Espagne	IG		100%	100%	IG		100%	100%
BNP Paribas Real Estate Investment Management UK Ltd.	Royaume-Uni	IG		100%	100%	IG		100%	100%
BNP Paribas Real Estate Investment Services	France	IG		100%	100%	IG		100%	100%
BNP Paribas Real Estate Italy SRL	Italie	IG		100%	100%	IG		100%	100%
BNP Paribas Real Estate Jersey Ltd.	Jersey	IG		100%	100%	IG		100%	100%
BNP Paribas Real Estate Property Development Italy SPA	Italie	IG		100%	100%	IG		100%	100%
BNP Paribas Real Estate Property Development UK Ltd.	Royaume-Uni	IG		100%	100%	IG		100%	100%
BNP Paribas Real Estate Property Management Belgium	Belgique	IG		100%	100%	IG		100%	100%
BNP Paribas Real Estate Property Management France SAS	France	IG		100%	100%	IG		100%	100%
BNP Paribas Real Estate Property Management GmbH	Allemagne	IG		100%	100%	IG		100%	100%
BNP Paribas Real Estate Property Management Italy Srl	Italie	IG		100%	100%	IG		100%	100%
BNP Paribas Real Estate Property Management Spain SA	Espagne	IG		100%	100%	IG		100%	100%
BNP Paribas Real Estate Transaction France	France	IG		96,5%	96,5%	V1	IG	96,4%	96,1%
BNP Paribas Real Estate Valuation France	France	IG		100%	100%	IG		100%	100%
FG Ingénierie et Promotion Immobilière	France	IG		100%	100%	IG		100%	100%
European Direct Property Management SA	Luxembourg	IG		100%	100%	IG		100%	100%
Immobilier des Bergues	France	IG		100%	100%	IG		100%	100%
Meunier Hispania	Espagne	IG		100%	100%	IG		100%	100%
Partner's & Services	France	IG		100%	100%	IG		100%	100%
Pyrotech GB 1 SA	Luxembourg	IG		100%	100%	IG		100%	E1
Pyrotech SARL	Luxembourg	IG		100%	100%	IG		100%	100%
S.C.BNP Paribas Real Estate Advisory S.A.	Roumanie	IG		100%	100%	IG		100%	100%
Sesame Conseil SAS	France					S4	IG	95,3%	95,3%
Siège Isly	France	IG		100%	100%	IG		100%	100%
Tasaciones Hipotecarias SA	Espagne	IG		100%	100%	IG		100%	100%
Weatheralls Consultancy Services Ltd.	Royaume-Uni								S1
Structures Ad Hoc									
San Basilio 45 SRL	Italie	IG		-	-	E2			
Sociétés de Construction de Vente	France	IG / IP	D2	-	-	IG / IP	D2	-	E1
Sviluppo HQ Tburina SRL	Italie	IG		-	-	E1			
Sviluppo Residenziale Italia SRL	Italie	IG		-	-	IG		-	E1
Via Crespi 26 SRL	Italie	IG		-	-	IG		-	-
Corporate and Investment Banking									
France									
BNP Paribas Arbitrage	France	IG	(1)	100%	100%	IG	(1)	100%	100%
BNP Paribas Arbitrage (succ. Etats-Unis)	Etats-Unis	IG	(1)	100%	100%	IG	(1)	100%	100%
BNP Paribas Arbitrage (succ. Royaume-Uni)	Royaume-Uni	IG	(1)	100%	100%	IG	(1)	100%	100%
BNP Paribas Equities France	France	IG	(1)	100%	100%	IG	(1)	100%	100%
Esomet	France	IG		100%	100%	IG		100%	100%
Lafite Participation 22	France	IG		100%	100%	IG		100%	100%
Pariferge	France	IG	(1)	100%	100%	IG	(1)	100%	100%
Parilease	France	IG	(1)	100%	100%	IG	(1)	100%	100%
Talbot Participation 3 SNC	France	IG		100%	100%	IG		100%	100%
Europe									
Alpha Murcia Holding BV	Pays-Bas	ME*		100%	99,9%	V1	ME*	100%	E2
BNP Paribas Arbitrage Issuance BV	Pays-Bas	IG		100%	100%	IG		100%	100%
BNP Paribas Bank NV	Pays-Bas	IG		100%	100%	IG		100%	100%
BNP Paribas Commodity Futures Ltd.	Royaume-Uni	IG		100%	100%	IG		100%	100%
BNP Paribas Emission-und Handel. GmbH	Allemagne	IG		100%	100%	IG		100%	100%
BNP Paribas Ireland	Irlande	IG		100%	100%	IG		100%	100%
BNP Paribas Islamic Issuance BV	Pays-Bas	IG		100%	100%	IG		100%	100%
BNP Paribas Net Ltd.	Royaume-Uni	ME*		100%	100%	ME*		100%	E1
BNP Paribas UK Holdings Ltd.	Royaume-Uni	IG		100%	100%	IG		100%	100%
BNP Paribas UK Ltd.	Royaume-Uni	IG		100%	100%	IG		100%	100%
BNP Paribas Vartry Reinsurance Ltd.	Irlande	IG	(3)	100%	100%	IG	(3)	100%	100%
BNP Paribas ZAO	Russie	IG		100%	100%	IG		100%	100%
BNP PUK Holding Ltd.	Royaume-Uni	IG		100%	100%	IG		100%	100%
Camontie Investments UK Ltd.	Royaume-Uni								S3
Fidex Holdings Ltd.	Royaume-Uni								E1
GreenStars BNP Paribas	Luxembourg	ME*		100%	100%	ME*		100%	S3
Harwood Holdings Ltd.	Royaume-Uni	IG		100%	100%	IG		100%	100%
Hime Holding 1 SA	Luxembourg	ME		26,4%	26,4%	E3			
Hime Holding 2 SA	Luxembourg	ME		21,0%	21,0%	E3			
Hime Holding 3 SA	Luxembourg	ME		20,6%	20,6%	E3			
Landspire Ltd.	Royaume-Uni	IG		100%	100%	IG		100%	100%
Paribas Trust Luxembourg SA	Luxembourg	IG		100%	65,9%	V1	IG	100%	53,4%
SC Nueva Condo Murcia SL	Espagne	ME*		100%	99,9%	V1	ME*	100%	E2
Utexam Logistics Ltd.	Irlande	IG		100%	100%	IG		100%	100%

Mouvements de périmètre
Entrées (E) de périmètre

- E1 Franchissement d'un des seuils tels que définis par le Groupe (cf. note 1.b)
- E2 Création d'entité
- E3 Acquisition, prise de contrôle ou d'influence notable

Sorties (S) de périmètre

- S1 Cession d'activité (dont dissolution, liquidation)
- S2 Cession hors Groupe, perte de contrôle ou perte d'influence notable
- S3 Entités déconsolidées car devenues inférieures aux seuils définis par le Groupe (cf. note 1.b)
- S4 Fusion absorption, Transmission Universelle du Patrimoine

Variations (V) de taux

- V1 Acquisition complémentaire
- V2 Cession partielle
- V3 Dilution
- V4 Retrait

ME* Entités contrôlées faisant l'objet d'une consolidation simplifiée par mise en équivalence en raison de leur caractère peu significatif (cf. note 1.b)

Divers

- D1 Changement de méthode de consolidation non lié à une variation de taux
- D2 105 Sociétés de Construction de Vente dont 94 en intégration globale et 11 en intégration proportionnelle
- D3 Le groupe Képière était consolidé par intégration globale dans les comptes du Groupe BNP Paribas jusqu'au 14 mars 2012, puis, suite à la cession d'une partie de la participation du Groupe, il est désormais consolidé par mise en équivalence (cf. note 8.3).
- D4 Le groupe TEB, consolidé auparavant par intégration proportionnelle dans les comptes du Groupe BNP Paribas, est consolidé par intégration globale au 31 décembre 2013 (cf. note 8.4).

Périmètre de consolidation prudentiel

- (1) Filiales françaises dont la surveillance prudentielle individuelle des ratios de gestion est assurée dans le cadre des ratios de gestion consolidés du Groupe conformément aux dispositions de l'article 4.1 du règlement 2000.03 du Comité de la Réglementation Bancaire et Financière
- (2) Entités exclues du périmètre de consolidation prudentiel.
- (3) Entités mises



Dénomination	Pays	31 décembre 2013				31 décembre 2012			
		Méthode	% contrôle	% intérêt	Ref.	Méthode	% contrôle	% intérêt	Ref.
Europe (suite)									
Ulexam Solutions Ltd.	Irlande	IG	100%	100%	IG	100%	100%	E1	
Verner Investments (Groupe)	France	ME	40,0%	50,0%	ME	40,0%	50,0%		
Amériques									
ACG Capital Partners II LLC	Etats-Unis							S1	
Banco BNP Paribas Brasil SA	Brasil	IG	100%	100%	IG	100%	100%		
Banexi Holding Corporation	Etats-Unis	IG	100%	100%	IG	100%	100%		
BNP Paribas Canada	Canada	IG	100%	100%	IG	100%	100%		
BNP Paribas Capital Corporation Inc.	Etats-Unis	IG	100%	100%	IG	100%	100%		
BNP Paribas Capital Services Inc.	Etats-Unis	IG	100%	100%	IG	100%	100%		
BNP Paribas Capstar Partners Inc.	Etats-Unis							S4	
BNP Paribas Colombia Corporation Financiera SA	Colombie	ME *	100%	100%	ME *	100%	100%	E1	
BNP Paribas Energy Trading Canada Corp	Canada	ME *	100%	100%	ME *	100%	100%	D1	
BNP Paribas Energy Trading GP	Etats-Unis	IG	100%	100%	IG	100%	100%		
BNP Paribas Energy Trading Holdings, Inc.	Etats-Unis	IG	100%	100%	IG	100%	100%		
BNP Paribas Energy Trading LLC	Etats-Unis	IG	100%	100%	IG	100%	100%		
BNP Paribas FS LLC	Etats-Unis	IG	100%	100%	IG	100%	100%		
BNP Paribas Leasing Corporation	Etats-Unis	IG	100%	100%	IG	100%	100%		
BNP Paribas Mortgage Corporation	Etats-Unis	IG	100%	100%	IG	100%	100%		
BNP Paribas North America Inc.	Etats-Unis	IG	100%	100%	IG	100%	100%		
BNP Paribas Prime Brokerage Inc.	Etats-Unis	IG	100%	100%	IG	100%	100%		
BNP Paribas Prime Brokerage International Ltd.	Iles Cayman	IG	100%	100%	IG	100%	100%		
BNP Paribas RCC Inc.	Etats-Unis	IG	100%	100%	IG	100%	100%		
BNP Paribas Securities Corporation	Etats-Unis	IG	100%	100%	IG	100%	100%		
Camomile Ulster Investments (UK) Ltd.	Iles Cayman							S3	
Capstar Partners LLC	Etats-Unis							S4	
CooperNeef Group Inc.	Etats-Unis				S3	IG	100%	100%	
Cronos Holding Company Ltd. (Groupe)	Bermudes	ME	30,1%	30,0%	V1	ME	30,1%	22,5%	
FB Transportation Capital LLC	Etats-Unis	IG	100%	99,9%	V1	IG	100%	74,9%	
Fortis Funding LLC	Etats-Unis	IG	100%	99,9%	V1	IG	100%	74,9%	
French American Banking Corporation - F.A.B.C	Etats-Unis	IG	100%	100%	IG	100%	100%		
FSI Holdings Inc.	Etats-Unis	IG	100%	100%	IG	100%	100%		
Paribas North America Inc.	Etats-Unis	IG	100%	100%	IG	100%	100%		
Petis Champs Participações e Serviços SA	Brasil				S4	IG	100%	100%	
RFH Ltd.	Bermudes	S2	ME *	100%	74,7%				
SDI Media Central Holdings Corp.	Etats-Unis	S2	ME *	100%	100%				
TAP Ltd	Bermudes							S2	
TCG Fund I, LP	Iles Cayman	IG	99,7%	99,6%	V1	IG	99,7%	74,7%	
Via North America, Inc.	Etats-Unis	IG	100%	100%	IG	100%	100%		
Asie - Océanie									
ACG Capital Partners Singapore Pte. Ltd	Singapour	IP	50,0%	50,0%	IP	50,0%	50,0%		
BNP Pacific (Australia) Ltd.	Australie	IG	100%	100%	IG	100%	100%		
BNP Paribas (China) Ltd.	Chine	IG	100%	100%	IG	100%	100%		
BNP Paribas Arbitrage (Hong Kong) Ltd.	Hong Kong	IG	100%	100%	IG	100%	100%		
BNP Paribas Capital (Asia Pacific) Ltd.	Hong Kong	IG	100%	100%	IG	100%	100%		
BNP Paribas Finance (Hong Kong) Ltd.	Hong Kong	IG	100%	100%	IG	100%	100%		
BNP Paribas India Holding Private Ltd.	Inde	IG	100%	100%	IG	100%	100%	E1	
BNP Paribas India Solutions Private Ltd.	Inde	IG	100%	100%	IG	100%	100%		
BNP Paribas Japan Ltd.	Japon	IG	100%	100%	IG	100%	100%		
BNP Paribas Malaysia Berhad	Malaisie	IG	100%	100%	IG	100%	100%	E1	
BNP Paribas Principal Investments Japan Ltd.	Japon	IG	100%	100%	IG	100%	100%		
BNP Paribas Securities (Asia) Ltd.	Hong Kong	IG	100%	100%	IG	100%	100%		
BNP Paribas Securities India Private Ltd.	Inde	IG	100%	100%	V1	IG	95,2%	V1	
BNP Paribas Securities Japan Ltd.	Japon	IG	100%	100%	IG	100%	100%		
BNP Paribas Securities (Taiwan) Co Ltd.	Taiwan	IG	100%	100%	IG	100%	100%		
BNP Paribas Securities Korea Company Ltd.	Rép. de Corée	IG	100%	100%	IG	100%	100%		
BNP Paribas Securities (Singapore) Pte Ltd.	Singapour	IG	100%	100%	IG	100%	100%		
BNP Paribas SJ Ltd. (ex- BNP Paribas Securities (Japan) Ltd.)	Hong Kong	ME *	100%	100%	ME *	100%	100%	D1	
BNP Paribas SJ Ltd. (succ. Japon)	Japon	ME *	100%	100%	ME *	100%	100%		
BPP Holdings Pte Ltd.	Singapour	IG	100%	100%	IG	100%	100%		
PT Bank BNP Paribas Indonesia	Indonésie	IG	100%	100%	IG	100%	100%		
PT BNP Paribas Securities Indonesia	Indonésie	IG	99,0%	99,0%	IG	99,0%	99,0%		
Moyen-Orient									
BNP Paribas Investment Company KSA	Arab. Saoudite	ME *	100%	100%	ME *	100%	100%		
Afrique									
BNP Paribas Cadz Stockbroking	Afrique du Sud	ME *	60,0%	60,0%	E1				
Structures Ad Hoc									
54 Lombard Street Investments Ltd.	Royaume-Uni	IG	-	-	IG	-	-		
Alamo Funding II Inc.	Etats-Unis	IG	-	-	IG	-	-	E1	
Alandes BV	Pays-Bas				S3	IG	-		
Alectra Finance PLC	Irlande	IG	-	-	IG	-	-		
Anfin Participation 8	France	IG	-	-	IG	-	-		
APAC NZ Holdings Ltd.	Nie Zelande							S3	
Aquarius Capital Investments Ltd.	Irlande	IG	-	-	IG	-	-		
ARV International Ltd.	Iles Cayman							S3	
Asir BV	Pays-Bas	IG	-	-	IG	-	-		
Atargals	France	IG	-	-	IG	-	-		
Aura Capital Investment SA	Luxembourg							S1	
Austin Finance	France	IG	-	-	IG	-	-		
Black Kite Investment Ltd.	Irlande							S1	
BNP Paribas Complex Fundo de Investemto Multimercado	Brasil				S3	IG	-		
BNP Paribas EQO Brazil Fund Fundo Invest Multimercado	Brasil	IG	-	-	IG	-	-		
BNP Paribas Finance Inc.	Etats-Unis	IG	-	-	IG	-	-		

Dénomination	Pays	31 décembre 2013				31 décembre 2012			
		Méthode	% contrôle	% intérêt	Ref.	Méthode	% contrôle	% intérêt	Ref.
Structures Ad Hoc (suite)									
BNP Paribas International Finance Dublin (ex- Fortis International Finance (Dublin))	Irlande	IG	-	-	E1				
BNP Paribas Investments N°1 Ltd.	Royaume-Uni	IG	-	-	E2				
BNP Paribas Investments N°2 Ltd.	Royaume-Uni	IG	-	-	E2				
BNP Paribas Proprietario Fundo de Investemto Multimercado	Brasil	IG	-	-		IG	-	-	
BNP Paribas VPG Adonis LLC	Etats-Unis	IG	-	-		IG	-	-	
BNP Paribas VPG Brooklin LLC	Etats-Unis	IG	-	-		IG	-	-	
BNP Paribas VPG Brookline Cre LLC	Etats-Unis	IG	-	-		IG	-	-	
BNP Paribas VPG BMC Seled LLC	Etats-Unis	IG	-	-		IG	-	-	
BNP Paribas VPG CB Lender LLC	Etats-Unis	IG	-	-		IG	-	-	
BNP Paribas VPG CT Holdings LLC	Etats-Unis	IG	-	-		IG	-	-	
BNP Paribas VPG Freedom Communications LLC	Etats-Unis	IG	-	-		IG	-	-	
BNP Paribas VPG Lake Butler LLC	Etats-Unis	IG	-	-		IG	-	-	
BNP Paribas VPG Legacy Cabinets LLC	Etats-Unis	IG	-	-		IG	-	-	
BNP Paribas VPG Mark IV LLC	Etats-Unis	IG	-	-		IG	-	-	
BNP Paribas VPG Master LLC	Etats-Unis	IG	-	-		IG	-	-	
BNP Paribas VPG SDI Media Holdings LLC	Etats-Unis	IG	-	-	E2				
BNP Paribas VPG Medianews Group LLC	Etats-Unis	IG	-	-		IG	-	-	
BNP Paribas VPG MGM LLC	Etats-Unis	IG	-	-		IG	-	-	
BNP Paribas VPG Modern Luxury Media LLC	Etats-Unis	IG	-	-		IG	-	-	
BNP Paribas VPG Northstar LLC	Etats-Unis	IG	-	-		IG	-	-	
BNP Paribas VPG PCMC LLC	Etats-Unis	IG	-	-		IG	-	-	
BNP Paribas VPG Reader's Digest Association LLC	Etats-Unis	IG	-	-		IG	-	-	
BNP Paribas VPG RHI Holdings LLC	Etats-Unis	IG	-	-		IG	-	-	
BNP Paribas VPG SBX Holdings LLC	Etats-Unis	IG	-	-		IG	-	-	
BNP Paribas VPG Sengroup LLC	Etats-Unis	IG	-	-		IG	-	-	
BNP Paribas VPG Titan Outdoor LLC	Etats-Unis	IG	-	-		IG	-	-	
Boug BV	Pays-Bas	IG	-	-		IG	-	-	
Crossen SARL	Luxembourg	IG	-	-		IG	-	-	E1
Compagnie Investissement Italiens SNC	France	IG	-	-		IG	-	-	
Compagnie Investissement Opéra SNC	France	IG	-	-		IG	-	-	
Delphinus Tir 2010 SA	Luxembourg							S1	
Epsom Funding Ltd.	Iles Cayman							S2	
Eurausie Finance SARL	Luxembourg							S3	
Fidex Ltd.	Royaume-Uni							S3	
Financière des Italiens	France	IG	-	-		IG	-	-	
Financière Paris Hausmann	France	IG	-	-		IG	-	-	
Financière Talbot	France	IG	-	-		IG	-	-	
Grenache et Cie SNC	Luxembourg	IG	-	-		IG	-	-	
Harewood Financing Limited	Royaume-Uni	IG	-	-		IG	-	-	E3
Harewood Investments N°5 Ltd.	Iles Cayman	S1	IG	-	-				
Harewood Investments N°7 Ltd.	Iles Cayman	S1	IG	-	-				
Harewood Investments N°8 Ltd.	Iles Cayman	S1	IG	-	-				
Ilad Investments PLC	Irlande							S3	
Leveraged Finance Europe Capital V BV	Pays-Bas	IG	-	-		IG	-	-	
Liquidity Ltd.	Iles Cayman							S3	
Madison Arbor LLC	Etats-Unis	IG	-	-	E2				
Marc Finance Ltd.	Iles Cayman	IG	-	-		IG	-	-	
Mediterranea	France	IG	-	-		IG	-	-	
Omega Capital Investments PLC	Irlande	IG	-	-		IG	-	-	
Omega Capital Europe PLC	Irlande	IG	-	-	S3	IG	-	-	
Omega Capital Funding Ltd.	Irlande	IG	-	-		IG	-	-	
Optichamps	France	IG	-	-		IG	-	-	
Participations Opéra	France	IG	-	-		IG	-	-	
Reconfiguration BV	Pays-Bas							S3	
Renaissance Fund III	Japon				S1	ME *			
Ribera del Loira Arbitrage	Espagne	IG	-	-		IG	-	-	
Royale Neuve I Sarl	Luxembourg	IG	-	-		IG	-	-	
Royale Neuve II Sarl	Luxembourg	S3	IG	-	-				
Royale Neuve V Sarl	Luxembourg							S3	
Royale Neuve VI Sarl	Luxembourg	IG	-	-	E1				
Royale Neuve VII Sarl	Luxembourg	S3	IG	-	-				
Royale Neuve Finance Sarl	Luxembourg							S1	
Royale Neuve Investments Sarl	Luxembourg							S3	
Scalds Capital (Ireland) Ltd.	Irlande	IG	-	-		IG	-	-	
Scalds Capital Ltd.	Jersey	IG	-	-		IG	-	-	
Scalds Capital LLC	Etats-Unis	IG	-	-		IG	-	-	
Small	Luxembourg				S4	IG	-	-	
Strados FCP FIS	Luxembourg							S3	
Sunny Funding Ltd.	Iles Cayman							S3	



Dénomination	Pays	31 décembre 2013				31 décembre 2012			
		Méthode	% contrôls	% Intérêt	Ref.	Méthode	% contrôle	% intérêt	Ref.
Sociétés Immobilières d'Exploitation									
AnIn Participation 5	France	IG	100%	100%		IG	100%	100%	
Epeur SA	Espagne	ME *	100%	100%		ME *	100%	100%	
Foncière de la Compagnie Bancaire SAS	France								S4
Société Immobilière Marché Saint-Honoré	France	IG	99,9%	99,9%		IG	99,9%	99,9%	
Société d'Etudes Immobilières de Constructions - Selfc	France								S4
Société Marloise Participations	France				S4	IG	100%	100%	E1
Sociétés de portefeuille et autres filiales									
BNL International Investment SA	Luxembourg	IG	100%	100%		IG	100%	100%	
BNP Paribas Home Loan SFH	France	IG	100%	100%		IG	100%	100%	
BNP Paribas Méditerranée Innovation & Technologies	Maroc	IG	100%	96,7%		IG	100%	96,7%	
BNP Paribas Partners for Innovation (Groupe)	France	ME	50,0%	50,0%		ME	50,0%	50,0%	
BNP Paribas Public Sector SCF	France	IG (1)	100%	100%		IG (1)	100%	100%	
BNP Paribas SB Re	Luxembourg	IG (3)	100%	100%		IG (3)	100%	100%	
Compagnie d'Investissements de Paris - C.I.P	France	IG	100%	100%		IG	100%	100%	
Financière BNP Paribas	France	IG	100%	100%		IG	100%	100%	
Financière du Marché Saint Honoré	France	IG	100%	100%		IG	100%	100%	
GIE Groupement Auxiliaire de Moyens	France	IG	100%	100%		IG	100%	100%	
Le Sphinx Assurances Luxembourg SA	Luxembourg	ME *	100%	100%		ME *	100%	100%	
Omniium de Gestion et de Développement Immobilier - OGDII	France	IG	100%	100%		IG	100%	100%	
Plagefin - Placement, Gestion, Finance Holding SA	Luxembourg	IG	100%	65,9%	V1	IG	100%	53,4%	
Sagip	Belgique	IG	100%	100%		IG	100%	100%	
Société Auxiliaire de Construction Immobilière - SACI	France	IG	100%	100%		IG	100%	100%	
Société Orbaisienne de Participations	France	IG	100%	100%		IG	100%	100%	
UCB Bal 2	France	IG	100%	100%		IG	100%	100%	
UCB Entreprises	France	IG (1)	100%	100%		IG (1)	100%	100%	
UCB Local Immobilier 2	France								S3
Structures Ad Hoc									
BNP Paribas Capital Trust LLC 6	Etats-Unis				S1	IG	-	-	
BNP Paribas Capital Preferred LLC 6	Etats-Unis				S1	IG	-	-	
BNP Paribas US Medium Term Notes Program LLC	Etats-Unis	IG	-	-		IG	-	-	
BNP Paribas US Structured Medium Term Notes LLC	Etats-Unis				S3	IG	-	-	
Klépierre									
Klépierre SA (Groupe)	France	ME	21,8%	21,7%	V2	ME	22,4%	22,3%	D3

Mouvements de périmètre

Entrées (E) de périmètre

- E1 Franchissement d'un des seuils tels que définis par le Groupe (cf. note 1.b)
E2 Création d'entité
E3 Acquisition, prise de contrôle ou d'influence notable

Sorties (S) de périmètre

- S1 Cession d'activité (dont dissolution, liquidation)
S2 Cession hors Groupe, perte de contrôle ou perte d'influence notable
S3 Entités déconsolidées car devenues inférieures aux seuils définis par le Groupe (cf. note 1.b)
S4 Fusion absorption, Transmission Universelle du Patrimoine

Variations (V) de taux

- V1 Acquisition complémentaire
V2 Cession partielle
V3 Dilution
V4 Relution

ME * Entités contrôlées faisant l'objet d'une consolidation simplifiée par mise en équivalence en raison de leur caractère peu significatif (cf. note 1.b)

Divers

- D1 Changement de méthode de consolidation non lié à une variation de taux
D2 105 Sociétés de Construction de Vente dont S4 en intégration globale et 11 en intégration proportionnelle
D3 Le groupe Klépierre était consolidé par intégration globale dans les comptes du Groupe BNP Paribas jusqu'au 14 mars 2012, puis, suite à la cession d'une partie de la participation du Groupe, il est désormais consolidé par mise en équivalence (cf. note 8.d.).
D4 Le groupe TEB, consolidé auparavant par intégration proportionnelle dans les comptes du Groupe BNP Paribas, est consolidé par intégration globale au 31 décembre 2013 (cf. note 8.d.).

Périmètre de consolidation prudentiel

- (1) Filiales françaises dont la surveillance prudentielle individuelle des ratios de gestion est assurée dans le cadre des ratios de gestion consolidés du Groupe conformément aux dispositions de l'article 4.1 du règlement 2000.03 du Comité de la Réglementation Bancaire et Financière
(2) Entités exclues du périmètre de consolidation prudentiel.
(3) Entités mises en équivalence dans le périmètre de consolidation prudentiel.



8.c VARIATION DE LA PART DU GROUPE ET DES ACTIONNAIRES MINORITAIRES DANS LE CAPITAL ET LES RÉSERVES DES FILIALES

- **Opérations de restructuration interne ayant modifié la part des actionnaires minoritaires dans le capital et les réserves**

En millions d'euros, au	31 décembre 2013		31 décembre 2012	
	Part du Groupe	Part des minoritaires	Part du Groupe	Part des minoritaires
Cession d'actifs de succursales BNP Paribas Fortis aux succursales BNP Paribas SA situées sur le même territoire	-	-	(7)	7
Cession d'actifs de BNP Paribas SA à BNP Paribas Fortis	78	(83)	-	-
Cession interne de BNP Paribas Leasing Solutions par BNP Paribas SA à BGL BNP Paribas	-	-	18	(18)
Autres	-	-	(3)	-
Total	78	(83)	8	(11)

- **Opérations d'acquisition de participation complémentaire ou de cession partielle ayant modifié la part des actionnaires minoritaires dans le capital et les réserves**

En millions d'euros, au	31 décembre 2013		31 décembre 2012	
	Part du Groupe	Part des minoritaires	Part du Groupe	Part des minoritaires
Fortis				
BNP Paribas SA a acquis 25% de participation aux actionnaires minoritaires portant ainsi son taux de détention à 99,93%	911	(4 161)		
Autres				(4)
Total	911	(4 161)	-	(4)

- **Engagements de rachat de participation aux actionnaires minoritaires**

Dans le cadre de l'acquisition de certaines entités, le Groupe a consenti à des actionnaires minoritaires des options de vente de leur participation à un prix déterminé.

La valeur totale de ces engagements, comptabilisés en diminution des capitaux propres, s'élève à 773 millions d'euros au 31 décembre 2013 contre 133 millions d'euros au 31 décembre 2012. La variation de l'exercice s'explique essentiellement par la reconnaissance des engagements vis-à-vis des actionnaires minoritaires de TEB, constatés dans le cadre de la prise de contrôle présentée dans la note 8.d.

Galleries Lafayette a annoncé le 19 septembre 2012 son intention d'exercer son option de vente de sa participation dans LaSer au profit de BNP Paribas Personal Finance, en application de la convention d'actionnaires conclue avec son co-actionnaire. BNP Paribas a pris acte de cette décision.

A ce jour, ni le prix, ni l'échéance ne sont déterminés.



8.d REGROUPEMENT D'ENTREPRISES ET PERTE DE CONTRÔLE

• Opérations de l'exercice 2013

▪ TEB Holding

Une modification du pacte d'actionnaires liant le Groupe BNP Paribas au groupe Colakoglu dans la holding de l'ensemble TEB, a été signée le 20 décembre 2013. Cette modification conduit à consolider l'ensemble TEB par intégration globale.

L'impact sur le compte de résultat du changement de méthode de consolidation s'élève à -2 millions d'euros. L'écart d'acquisition sur l'ensemble TEB s'établit désormais à 708 millions de livres turques, soit 240 millions d'euros.

La prise de contrôle de l'ensemble TEB a eu pour conséquence d'augmenter de 5,9 milliards d'euros le bilan du Groupe, notamment les postes de « Prêts et créances sur la clientèle » pour 4,1 milliards d'euros et de « Dettes envers la clientèle » pour 3,5 milliards d'euros.

Le groupe Colakoglu conserve une option de vente lui permettant de céder sa participation dans TEB Holding, au Groupe BNP Paribas à la valeur de marché. Cette option inclut un prix minimum sur la participation historique du groupe Colakoglu atteignant 1,6 milliard de livres turques à compter du 1er avril 2014.

• Opérations de l'exercice 2012

▪ Klépierre

BNP Paribas et Simon Property Group ont conclu le 14 mars 2012 un accord sur la cession par BNP Paribas d'un bloc représentant 28,7% du capital de Klépierre. La cession a permis au Groupe de dégager une plus-value de 1 516 millions d'euros, dont 631 millions d'euros de résultat lié à la part conservée, auxquels s'ajoutent 227 millions d'euros de réévaluations d'opérations internes, l'ensemble étant comptabilisé en Gains nets sur autres actifs immobilisés. A l'issue de cette opération BNP Paribas détenait une participation de 22,7% du capital de Klépierre réévaluée à 1 134 millions d'euros au 14 mars sur la base d'un cours de bourse au jour de la transaction de 26,93 euros par titre.

La consolidation par mise en équivalence de Klépierre a conduit le Groupe à constater un écart d'acquisition négatif de 29 millions d'euros.

La perte de contrôle de Klépierre a eu pour conséquence notamment de réduire sensiblement le poste des immeubles de placement figurant au bilan du Groupe BNP Paribas. Cette opération s'est traduite globalement par une diminution de 10,4 milliards d'euros du bilan du Groupe.



8.e RÉMUNÉRATIONS ET AVANTAGES SOCIAUX BÉNÉFICIAINT AUX MANDATAIRES SOCIAUX

La politique de rémunération et d'attribution des avantages sociaux aux mandataires sociaux, ainsi que les informations sur base individuelle, sont présentées dans le chapitre 2 Gouvernance d'entreprise du document de référence du Groupe.

• Rémunérations et avantages sociaux bénéficiant aux dirigeants mandataires sociaux

	Exercice 2013	Exercice 2012
Rémunération brute y compris jetons de présence et avantages en nature		
- due au titre de l'exercice	7 512 792 €	8 507 349 €
- versée au cours de l'exercice	8 394 739 €	6 616 370 €
Avantages postérieurs à l'emploi		
Indemnités de fin de carrière : valeur actualisée des engagements (hors charges sociales)	652 156 €	620 247 €
Régime collectif et conditionnel de retraite supplémentaire à prestations définies : valeur actualisée totale au terme des engagements	19,40 M€	19,01 M€
Régime de retraite à cotisations définies : cotisations versées par BNP Paribas dans l'année	2 037 €	2 000 €
Prévoyance / couverture santé : primes versées par BNP Paribas dans l'année	24 184 €	23 429 €
Paievements à base d'actions		
Options de souscription d'actions		
- valorisation des options attribuées au cours de l'exercice	Néant	Néant
- nombre d'options restantes au 31 décembre	1 322 380	1 887 974
Actions de performance		
- valorisation des actions attribuées au cours de l'exercice	Néant	Néant
- nombre d'actions restantes au 31 décembre	9 330	13 470
Rémunération variable pluri-annuelle		
- juste valeur (*) à la date d'attribution	1 595 319 €	1 047 002 €

(*) Valorisation selon la méthode décrite dans la note 1.i

• Jetons de présence versés aux membres du Conseil d'administration

Le montant des jetons de présence versés à l'ensemble des membres du conseil d'administration en 2013 s'élève à 950 593 euros, contre 814 995 euros en 2012. La part versée en 2013 aux mandataires sociaux non dirigeants est de 860 742 euros.

• Rémunération et avantages sociaux bénéficiant aux administrateurs représentant les salariés

En euros	Exercice 2013	Exercice 2012
Rémunération brute versée au cours de l'exercice	81 636	114 370
Jetons de présence (versés aux organisations syndicales)	112 352	82 058
Primes versées par BNP Paribas dans l'année aux dispositifs d'assurance-décès et invalidité, de Garantie Vie Professionnelle Accidents et de couverture de frais de santé	1 831	1 833
Cotisations versées par BNP Paribas au régime de retraite à cotisations définies	720	738

• Prêts, avances et garanties accordés aux mandataires sociaux

Au 31 décembre 2013, le montant des prêts en cours consentis directement ou indirectement aux mandataires sociaux ainsi qu'à leurs conjoints s'élève à 1 263 432 euros (2 700 091 euros au 31 décembre 2012). Ces prêts constitutifs d'opérations courantes ont été consentis à des conditions normales.



8.f RELATIONS AVEC LES AUTRES PARTIES LIÉES

Les autres parties liées au Groupe BNP Paribas sont les sociétés consolidées, y compris les sociétés mises en équivalence, ainsi que les entités assurant la gestion des avantages postérieurs à l'emploi bénéficiant au personnel (exception faite des régimes multi-employeurs et intersectoriels).

Les transactions opérées entre BNP Paribas et les parties qui lui sont liées sont réalisées aux conditions de marché prévalant au moment de la réalisation de ces transactions.

RELATIONS ENTRE LES SOCIÉTÉS CONSOLIDÉES DU GROUPE

La liste des sociétés consolidées du Groupe BNP Paribas est présentée dans la note 8.b « Périmètre de consolidation ». Les transactions réalisées et les encours existant en fin de période entre les sociétés du Groupe consolidées par intégration globale sont totalement éliminés en consolidation. Les tableaux suivants présentent la part non éliminée des opérations réciproques qui concernent des entités consolidées par intégration proportionnelle sur lesquelles le Groupe exerce un contrôle conjoint. Ils présentent également les opérations réalisées avec des entités consolidées par mise en équivalence.

• Encours des opérations réalisées avec les parties liées

En millions d'euros, au	31 décembre 2013		31 décembre 2012	
	Entreprises consolidées par intégration proportionnelle	Entreprises consolidées par mise en équivalence	Entreprises consolidées par intégration proportionnelle	Entreprises consolidées par mise en équivalence
ACTIF				
Prêts, avances et titres				
Comptes ordinaires	11	47	53	130
Prêts	3 572	1 685	3 969	1 827
Titres	5	-	319	16
Opérations de location-financement	-	-	-	-
Titres détenus en portefeuille autre que de négoce	431	1	459	2
Actifs divers	13	58	6	128
Total	4 032	1 791	4 806	2 103
PASSIF				
Dépôts				
Comptes ordinaires	60	512	25	726
Autres emprunts	311	2 525	121	1 861
Dettes représentées par un titre	62	-	66	-
Passifs divers	2	60	8	40
Total	435	3 097	220	2 627
ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT ET DE GARANTIE				
Engagements de financement donnés	41	2 027	100	2 523
Engagements de garantie donnés	131	3	189	102
Total	172	2 030	289	2 625

En outre, le Groupe effectue également avec les parties liées des opérations de négoce aux conditions de marché sur instruments financiers dérivés (swaps, options, contrats à terme...) et sur des instruments financiers acquis ou souscrits et émis par celles-ci (actions, titres obligataires...).



- **Eléments de résultat relatifs aux opérations réalisées avec les parties liées**

En millions d'euros	Exercice 2013		Exercice 2012	
	Entreprises consolidées par intégration proportionnelle	Entreprises consolidées par mise en équivalence	Entreprises consolidées par intégration proportionnelle	Entreprises consolidées par mise en équivalence
Intérêts et produits assimilés	105	106	134	146
<i>Intérêts et charges assimilées</i>	(1)	(37)	(4)	(28)
Commissions (produits)	13	382	18	351
<i>Commissions (charges)</i>	(37)	(12)	(57)	(15)
Prestations de services rendues	1	2	1	34
<i>Prestations de services reçues</i>	-	8	-	(63)
Loyers perçus	2	6	2	6
Total	83	455	94	431

ENTITÉS DU GROUPE ASSURANT LA GESTION DE CERTAINS AVANTAGES POSTÉRIEURS À L'EMPLOI CONSENTIS AU PERSONNEL

En Belgique, BNP Paribas Fortis finance certains régimes de pension auprès de la compagnie d'assurance AG Insurance dans laquelle le Groupe BNP Paribas est actionnaire à hauteur de 25%.

Pour les autres entités à l'étranger, la gestion des plans d'avantages postérieurs à l'emploi est pour l'essentiel réalisée par des organismes de gestion ou des compagnies d'assurance indépendants et ponctuellement par des sociétés du Groupe, en particulier BNP Paribas Asset Management, BNP Paribas Cardif, Bank of the West et First Hawaiian Bank. En Suisse, une fondation dédiée gère les plans de retraite bénéficiant au personnel de BNP Paribas Suisse.

Au 31 décembre 2013, la valeur des actifs des plans gérés par des sociétés contrôlées par le Groupe ou sur lesquelles celui-ci exerce une influence notable s'élève à 3 476 millions d'euros (3 420 millions d'euros au 31 décembre 2012). Le montant des prestations perçues (notamment des frais de gestion et de conservation d'actifs) par des sociétés du Groupe au titre de 2013 s'élève à 4 millions d'euros (4 millions d'euros au titre de 2012).

8.g ECHÉANCIER PAR MATURITÉ

Le tableau qui suit présente les soldes au bilan des actifs et passifs financiers par date d'échéance contractuelle. L'échéance des actifs et passifs financiers évalués en valeur de marché par résultat relevant du portefeuille de transaction est réputée « non déterminée » dans la mesure où ces instruments financiers sont destinés à être cédés ou remboursés avant la date de leur maturité contractuelle. Les actifs financiers à revenu variable disponibles à la vente, les instruments de dérivés de couverture, les écarts de réévaluation des portefeuilles couverts en taux et les dettes subordonnées perpétuelles sont également réputés à échéance « non déterminée ». Les provisions techniques des sociétés d'assurance, pour l'essentiel considérées comme des dépôts à vue, ne sont pas reprises dans ce tableau.



	Non déterminé	JJ, et à vue	De JJ (exclu) à 1 mois	De 1 à 3 mois	De 3 mois à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans	TOTAL
En millions d'euros, au 31 décembre 2013								
Caisse et Banques centrales		101 066						101 066
Actifs financiers en valeur de marché par résultat	671 687							671 687
Instruments financiers dérivés de couverture	8 426							8 426
Actifs financiers disponibles à la vente	17 283		12 627	11 003	13 908	58 783	89 809	203 413
Prêts et créances sur établissements de crédit	23	14 792	10 499	6 372	5 515	4 966	8 320	50 487
Prêts et créances sur la clientèle	-	51 285	47 560	50 229	73 107	191 812	203 168	617 161
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	3 657							3 657
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance			-	229	888	4 549	4 215	9 881
Actifs financiers par échéance	701 076	167 143	70 686	67 833	93 418	260 110	305 512	1 665 778
Banques centrales		661						661
Passifs financiers en valeur de marché par résultat	564 960		296	1 781	7 542	23 224	10 344	608 147
Instruments financiers dérivés de couverture	12 289							12 289
Dettes envers les établissements de crédit		14 914	21 229	18 130	9 155	20 007	1 586	85 021
Dettes envers la clientèle		357 409	106 414	35 444	25 550	22 864	10 222	557 903
Dettes représentées par un titre			14 979	43 686	49 236	46 675	28 931	183 507
Dettes subordonnées	1 722		68	585	714	7 002	1 937	12 028
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	924							924
Passifs financiers par échéance	579 895	372 984	142 986	99 626	92 197	119 772	53 020	1 460 480

	Non déterminé	JJ, et à vue	De JJ (exclu) à 1 mois	De 1 à 3 mois	De 3 mois à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans	TOTAL
En millions d'euros, au 31 décembre 2012								
Caisse et Banques centrales		103 190						103 190
Actifs financiers en valeur de marché par résultat	763 799							763 799
Instruments financiers dérivés de couverture	14 267							14 267
Actifs financiers disponibles à la vente	17 093		6 447	10 578	18 513	56 530	83 345	192 506
Prêts et créances sur établissements de crédit	26	10 414	7 387	3 013	3 848	6 413	9 305	40 406
Prêts et créances sur la clientèle	-	49 195	47 927	58 766	74 957	190 107	209 568	630 520
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	5 836							5 836
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance			-	264	436	5 019	4 565	10 284
Actifs financiers par échéance	801 021	162 799	61 761	72 621	97 754	258 069	306 783	1 760 808
Banques centrales		1 532						1 532
Passifs financiers en valeur de marché par résultat	661 995		353	1 585	5 356	24 842	9 492	703 623
Instruments financiers dérivés de couverture	17 286							17 286
Dettes envers les établissements de crédit		15 324	20 525	18 603	5 669	48 928	2 686	111 735
Dettes envers la clientèle		329 327	106 448	32 939	26 079	29 456	15 264	539 513
Dettes représentées par un titre			19 618	33 295	47 581	49 769	22 935	173 198
Dettes subordonnées	2 605		32	452	1 156	8 204	2 774	15 223
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	2 067							2 067
Passifs financiers par échéance	683 953	346 183	146 976	86 874	85 841	161 199	53 151	1 564 177



Les engagements de financement et de garantie donnés qui s'élèvent respectivement à 211 535 millions d'euros et 92 294 millions d'euros au 31 décembre 2013 (264 284 millions d'euros et 91 689 millions d'euros au 31 décembre 2012) ont pour l'essentiel une date de tirage à vue.

8.h VALEUR DE MARCHÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS COMPTABILISÉS AU COÛT AMORTI

Les éléments d'information mentionnés dans cette note doivent être utilisés et interprétés avec la plus grande précaution pour les raisons suivantes :

- ces valeurs de marché représentent une estimation de la valeur instantanée des instruments concernés au 31 décembre 2013. Elles sont appelées à fluctuer d'un jour à l'autre du fait des variations de plusieurs paramètres, dont les taux d'intérêt et la qualité des crédits des contreparties. En particulier, elles peuvent être significativement différentes des montants effectivement reçus ou payés à l'échéance des instruments. Dans la plupart des cas, cette valeur de marché réévaluée n'est pas destinée à être immédiatement réalisée, et ne pourrait en pratique pas l'être. Elle ne représente donc pas la valeur effective des instruments dans une perspective de continuité de l'activité de BNP Paribas ;
- la plupart de ces valeurs de marché instantanées ne sont pas pertinentes, donc ne sont pas prises en compte, pour les besoins de la gestion des activités de banque commerciale qui utilisent les instruments financiers correspondants ;
- la réévaluation des instruments financiers comptabilisés au coût historique suppose souvent d'utiliser des modèles de valorisation, des conventions et des hypothèses qui peuvent varier d'une institution à l'autre. Par conséquent, la comparaison des valeurs de marché présentées, pour les instruments financiers comptabilisés au coût historique, par différentes institutions financières n'est pas nécessairement pertinente ;
- enfin, les valeurs de marché reprises ci-après ne comprennent pas les valeurs de marché des opérations de location-financement, des instruments non financiers tels que les immobilisations et les survaleurs, mais aussi les autres actifs incorporels tels que la valeur attachée aux portefeuilles de dépôts à vue ou à la clientèle en relation avec le Groupe dans ses différentes activités. Ces valeurs de marché ne sauraient donc être considérées comme la valeur contributive des instruments concernés à la valeur du Groupe BNP Paribas.

En millions d'euros, au	Valeur de marché estimée au 31 décembre 2013				Valeur au bilan au 31 décembre 2013	Valeur de marché estimée au 31 décembre 2012	Valeur au bilan au 31 décembre 2012
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total			
ACTIFS FINANCIERS							
Prêts et créances sur les établissements de crédit (note 5.f)	-	50 290	109	50 399	50 487	40 349	40 406
Prêts et créances sur la clientèle (note 5.g) ⁽¹⁾	3 655	41 587	557 833	603 075	591 962	608 252	603 524
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance (note 5.j)	10 861	130	75	11 066	9 881	11 583	10 284
PASSIFS FINANCIERS							
Dettes envers les établissements de crédit (note 5.f)	-	85 090	-	85 090	85 021	112 599	111 735
Dettes envers la clientèle (note 5.g)	-	558 714	-	558 714	557 903	540 982	539 513
Dettes représentées par un titre (note 5.i)	69 096	116 091	-	185 187	183 507	176 466	173 198
Dettes subordonnées (note 5.i)	3 774	7 672	-	11 446	12 028	14 862	15 223

⁽¹⁾ Hors location financement

Les techniques de valorisation utilisées et les hypothèses retenues assurent une mesure homogène de la valeur de marché des instruments financiers actifs et passifs comptabilisés au coût amorti au sein du Groupe BNP Paribas : lorsque les prix cotés sur un marché actif sont disponibles, ils sont retenus



pour la détermination de la valeur de marché. A défaut, la valeur de marché est déterminée à l'aide de techniques de valorisation, telles que l'actualisation des flux futurs estimés pour les prêts, les dettes et les actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance, ou telles que des modèles de valorisation spécifiques pour les autres instruments financiers, ainsi qu'ils sont décrits dans la note 1 relative aux principes comptables appliqués par le Groupe. La description des niveaux de la hiérarchie de juste valeur est également présentée dans les principes comptables (note 1.c.10). La valeur de marché retenue pour les prêts, les dettes et les actifs détenus jusqu'à l'échéance dont la maturité initiale est inférieure à un an (y compris exigibles à vue), ainsi que pour la plupart des produits d'épargne réglementée, est la valeur comptabilisée. Ces instruments ont été présentés en Niveau 2, à l'exception des crédits à la clientèle, classés en Niveau 3.

8.i PASSIFS ÉVENTUELS : PROCÉDURES JUDICIAIRES ET D'ARBITRAGE

Plusieurs banques algériennes et internationales, dont BNP Paribas El Djazair, filiale de BNP Paribas SA, font l'objet de poursuites pour des erreurs de traitement administratif de dossiers de commerce international. Mise en cause dans sept affaires pour infraction à la réglementation des changes devant les juridictions algériennes, BNP Paribas El Djazair a été condamnée en première instance à un total d'amendes de l'ordre de 200 millions d'euros, pour ensuite obtenir devant la cour d'appel trois relaxes dont l'une portant sur l'amende la plus significative de 150 millions d'euros, pendant que deux autres décisions d'appel intervenues en 2008, et une en 2009, ont confirmé à hauteur de 52 millions d'euros les condamnations de première instance. L'ensemble de ces arrêts a fait l'objet de pourvois en cassation qui sont suspensifs sous l'empire du droit algérien. BNP Paribas El Djazair continue à se défendre vigoureusement devant les juridictions algériennes pour voir reconnaître sa bonne foi vis-à-vis de l'administration qui n'a subi aucun préjudice.

Le 27 juin 2008, la République d'Irak a intenté une action en justice à New York à l'encontre d'environ 90 sociétés internationales ayant participé au programme « pétrole contre nourriture », dont BNP Paribas en sa qualité de teneur du compte « pétrole contre nourriture » pour le compte des Nations Unies. La plainte prétendait, notamment, que les défendeurs s'étaient entendus pour frauder le programme « pétrole contre nourriture », privant ainsi le peuple irakien de plus de 10 milliards de dollars d'aliments, de médicaments et autres fournitures humanitaires. La plainte prétendait également que BNP Paribas aurait agi en violation de ses supposées obligations fiduciaires et contractuelles au titre de l'accord de services bancaires entre BNP Paribas et l'Organisation des Nations Unies. La plainte a été déposée dans le cadre de la loi américaine RICO (Racketeer Influenced and Corrupt Organizations Act) qui prévoit le triplement des dommages et intérêts si de tels dommages et intérêts viennent à être accordés. Les défendeurs, dont BNP Paribas, ont déposé une demande d'irrecevabilité de l'ensemble de la plainte sur divers fondements juridiques. Le 6 février 2013, le juge fédéral américain a débouté la République d'Irak de sa réclamation avec préjudice (c'est-à-dire sans possibilité de réintroduire l'action). La République d'Irak a fait appel le 15 février 2013 devant la cour d'appel fédérale du deuxième circuit.

Le liquidateur de la société Bernard L. Madoff Investment Securities LLC (ci-après « BLMIS ») a intenté un certain nombre de recours contre la Banque et certaines de ses filiales, auprès du tribunal des faillites américain (United States Bankruptcy Court Southern District of New York). Ces recours, connus sous le nom de demandes de « clawback », s'apparentent aux divers recours introduits par le liquidateur de BLMIS à l'encontre de nombreuses institutions, et vise au recouvrement de fonds prétendument transférés aux entités du Groupe BNP Paribas par BLMIS ou indirectement par le biais de fonds liés à BLMIS et dans lesquels des entités du Groupe BNP Paribas détenaient des participations. Le liquidateur de BLMIS prétend qu'en vertu du droit fédéral américain des procédures collectives et du droit de l'Etat de New York, les paiements effectués en faveur des entités du Groupe BNP Paribas sont nuls et recouvrables. Au total, ces recours visent au recouvrement d'une somme d'environ 1,3 milliard de dollars américains. BNP Paribas dispose d'arguments très solides à opposer à ces recours, et se défend vigoureusement dans ces instances.

D'autres litiges et enquêtes sont en cours relatifs à la restructuration du groupe Fortis, devenu Ageas, dont BNP Paribas Fortis ne fait actuellement plus partie, et à des événements intervenus avant que BNP Paribas Fortis ne fasse partie du Groupe BNP Paribas. Parmi ces litiges figurent des actions engagées



aux Pays-Bas et en Belgique par des groupes d'actionnaires à l'encontre notamment d'Ageas et de BNP Paribas Fortis, dans le cadre de l'augmentation de capital de Fortis (aujourd'hui Ageas) réalisée en octobre 2007 pour l'acquisition d'ABN Amro Bank N.V., ainsi que de la communication ultérieure relative à l'exposition aux subprimes. La Banque se défend vigoureusement dans ces procédures. Une décision judiciaire a récemment confirmé la condamnation d'Ageas pour mauvaise gestion en matière de communication durant cette période. Il ne peut être exclu que ces litiges ou enquêtes aient un impact sur BNP Paribas Fortis.

Il n'existe pas d'autre procédure gouvernementale, judiciaire ou d'arbitrage, dont la société ait connaissance, susceptible d'avoir ou ayant eu au cours des douze derniers mois des effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité de la société ni du Groupe.



8.j HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Au titre de l'exercice 2013	Deloitte		PricewaterhouseCoopers Audit		Mazars		TOTAL	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
<i>Montant hors taxe, en milliers d'euros</i>								
Audit								
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés dont								
- Emetteur	3 255	22%	3 580	19%	1 609	16%	8 444	19%
- Filiales consolidées	8 237	54%	9 815	52%	7 983	78%	26 035	58%
Autres diligences et prestations directement liées à la mission du commissaire aux comptes dont								
- Emetteur	271	0%	1 908	10%	146	1%	2 325	5%
- Filiales consolidées	1 195	8%	1 960	10%	267	3%	3 422	8%
Total audit	12 958	84%	17 263	91%	10 005	98%	40 226	90%
Autres prestations rendues par les réseaux aux filiales consolidées par intégration globale et proportionnelle								
Juridiques, fiscal, social	24	0%	61	0%	7	0%	92	0%
Autres	2 328	16%	1 652	9%	158	2%	4 138	10%
Total autres prestations	2 352	16%	1 713	9%	165	2%	4 230	10%
TOTAL HONORAIRES	15 310	100%	18 976	100%	10 170	100%	44 456	100%

Au titre de l'exercice 2012	Deloitte		PricewaterhouseCoopers Audit		Mazars		TOTAL	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
<i>Montant hors taxe, en milliers d'euros</i>								
Audit								
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés dont								
- Emetteur	3 242	20%	3 359	19%	1 539	16%	8 140	18%
- Filiales consolidées	8 801	55%	9 391	54%	7 393	79%	25 585	60%
Autres diligences et prestations directement liées à la mission du commissaire aux comptes dont								
- Emetteur	1	0%	564	3%	93	1%	658	2%
- Filiales consolidées	1 472	9%	2 920	17%	227	2%	4 619	11%
Total audit	13 516	84%	16 234	93%	9 252	99%	39 002	91%
Autres prestations rendues par les réseaux aux filiales consolidées par intégration globale et proportionnelle								
Juridiques, fiscal, social	97	0%	77	0%	-	0%	174	0%
Autres	2 518	16%	1 183	7%	77	1%	3 778	9%
Total autres prestations	2 615	16%	1 260	7%	77	1%	3 952	9%
TOTAL HONORAIRES	16 131	100%	17 494	100%	9 329	100%	42 954	100%

Le montant total des honoraires d'audit versés aux Commissaires aux comptes n'appartenant pas au réseau de l'un de ceux certifiant les comptes consolidés et individuels de BNP Paribas SA, mentionnés dans le tableau ci-dessus, s'élève à 1 488 milliers d'euros au titre de l'exercice 2013 (1 613 milliers d'euros au titre de l'exercice 2012).

Les autres diligences et prestations directement liées à la mission du Commissaire aux comptes comprennent principalement des diligences dans le cadre d'opérations financières, des travaux de revue de la conformité du dispositif de l'entité au regard de dispositions réglementaires et des travaux de revue de la qualité du contrôle interne par rapport à des normes internationales (ex : « ISAE 3402 ») dans le cadre de prestations rendues aux clients, en particulier pour les Métiers Titres et Gestion d'Actifs.